

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
TROISIEME PARTIE.

NOUVEL ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Hiſtoire, depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XIV, les Guerres, les Batailles, les Sieges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Uſages, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

TROISIEME PARTIE.





A PARIS,

Chez
PRAULT, pere, Quai de Gêvres, au Paradis.
PRAULT, fils aîné, Quai des Auguſtins.
DESAINT, rue du Foin.
SAILLANT, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DURAND, rue Galande.

M. DCC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
TROISIEME PARTIE.

1643. Avénement à la couronne.	EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XIV. né à S. Germain en Laye le 5 septembre 1638, parvint à la couronne le 14 mai 1643. Il fut tenu sur les fonts de baptême par le cardinal Mazarin & la princesse de Condé. Il fut baptisé par Dominique Séguier, évêque de Meaux, dans la chapelle du vieux château de S. Germain, le 21 avril 1643.

Mademoiselle dit dans ses mémoires, qu'elle fut maraine du Roi, & que Monsieur fut le parain; mais ce fut quand ce prince reçut la confirmation.

Le marquis de Villeroi fut son gouverneur, & l'abbé de Beaumont, connu sous le nom de Pere-fixe, depuis archevêque de Paris, fut son précepteur.

1643.

ARRÊT du parlement, du 18 mai, prononcé au lit de justice par le chancelier, qui défere à la reine, sans restriction, la régence & la tutelle. Le cardinal Mazarin fut surintendant de l'éducation du roi; ainsi la déclaration de Louis XIII n'eut point lieu. La reine s'aperçut bientôt du peu de capacité du vieil évêque de Beauvais; il fut renvoyé, & le cardinal Mazarin eut toute sa confiance: la reine Blanche en avoit fait autant à la mort de Louis VIII, & le jeune cardinal Romain, prit alors la place du vieil évêque de Senlis, nommé Guérin. Ces deux princesses ont de grands rapports.

On ôta les finances à Bouthillier, dont la femme avoit eu beaucoup d'empire sur le cardinal de Richelieu; & Chavigni son fils resta dans le conseil, mais sa place de secretaire d'état fut donnée à Brienne, qui l'avoit eue avant Chavigni; le nom de Brienne étoit Loménie; il avoit épousé Louise de Luxembourg-Brienne. Châteauneuf, à qui on avoit ôté les sceaux dès l'année 1633, & qui étoit resté prisonnier à Angoulême, eut permission de revenir dans sa maison de Montrouge, d'où il causa beaucoup d'embarras au cardinal Mazarin. Le chancelier Seguier, que la reine & le cardinal ne pouvoient souffrir, ne conserva les sceaux que parce qu'ils vouloient l'opposer à Châteauneuf qui les redemandoit, & qui étoit soutenu par madame de Chevreuse, dont il étoit, disoit la reine, l'adorateur & le martyr.

FEMMES.

Marie-Therese d'Autriche, fille unique de Philippe IV. de son premier mariage avec Elisabeth de France, & sœur de Charles II. & de Marguerite-Therese, que Philippe IV. avoit eus de son second mariage avec Marie Anne d'Autriche.

Marie-Therese d'Autriche étoit née le 20 septembre 1638. elle épousa Louis XIV. par procureur à Fontarabie le 3 juin 1660, & le mariage fut célébré à St. Jean de Luz le 9 Elle fit son entrée solemnelle à Paris le 26 août suivant, & mourut à Versailles le vendredi 30 juillet 1683

ENFANS.

Louis Dauphin, dit *Monseigneur*, meurt à Meudon le 14 avril 1711. Il avoit eu de Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, morte le 20 avril 1690.

1°. Louis duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712, lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 février 1712. N. duc de Bretagne mort en 1705. Louis duc de Bretagne, mort le 8 mars 1712, & Louis XV. né le 15 février 1710.

2°. Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, mort le 9 juillet 1746.

3°. Charles, duc de Berri, mort le 4 mai 1710.

Louis XIV. eut encore deux fils & trois filles morts jeunes.

1715.
MORT.

LOUIS XIV. *meurt à Versailles le dimanche premier septembre 1715 à huit heures & un quart du matin, âgé de soixante-dix-sept ans moins quatre jours. Son corps à été porté à saint Denis, son cœur aux Jésuites de la rue saint Antoine, & ses entrailles à Notre-Dame. Son oraison funebre fut prononcée à saint Denis par M. Quiqueran de Beaujeu évêque de Castres, à Notre-Dame par M. Maboul, évêque d'Alet, par le P. Massillon, à la sainte Chapelle, par le P. Porée, en latin, aux Jésuites, & par d'autres*

PRINCES contemporains.

Papes.

Urbain VIII, 1644

Ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'Eminence.

Innocent X, 1655
Alexandre VII, 1667
Clément IX, 1669
Clément X, 1676
Innocent XI, 1689
Alexandre VIII, 1691
Innocent XII, 1700
Clément XI, 1721

Maison Othomane.

Ibrahim, 1649
Mahomet IV, 1687
Soliman III, 1691
Achmet II, 1695
Mustapha II, 1703
Achmet III. déposé 1730

Empereurs.

Ferdinand III, 1657
Léopold I, 1705
Joseph I, 1711
Charles VI, 1740

Rois d'Espagne.

Philippe IV, 1665
Charles II, 1700
Philippe V, 1746

Rois de Portugal.

Jean, duc de Bragance, 1656
Alphonse Henri, détrôné en 1667, mort en 1683
Pierre II, 1706
Jean V, 1750

Rois d'Angleterre & d'Ecosse.

Charles I, 1649
Charles II, 1685
Jacques II. détrôné en 1688, mort en 1701
Guillaume III, 1701

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Le duc de Beaufort, accusé d'avoir attenté à la vie du cardinal, est mis à Vincennes. C'étoit un homme tout fait pour être aimé de la populace : aussi l'avoit-on nommé *le roi des halles*, dont il parloit le langage ; grand, bien fait de sa personne, adroit aux exercices, infatigable, rempli d'audace, les manieres grossieres, que l'on prenoit pour de la franchise, mais artificieux, & aussi fin que le peut être un homme de peu d'esprit. Il crut, & il le persuada à toute la cour, qu'il alloit jouer un rôle dans les commencemens de la régence : il se sauva de prison, & fut depuis le héros de la guerre de Paris ; il étoit le second fils de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Son frere aîné Louis, duc de Vendôme & de Mercœur, fut cardinal après la mort de Laure Mancini sa femme, dont il avoit eu le duc de Vendôme & le grand prieur. Madame de Chevreuse, veuve du connétable de Luines, cette ancienne favorite de la reine, qui ne faisoit que sortir de son exil, & qui, après une absence de dix-huit ans, vouloit juger de la cour par ses propres lumieres, & croyoit la connoître encore parce qu'elle l'avoit connue autrefois, fut enveloppée dans la disgrace de M. de Beaufort. La reine, qui en étoit embarrassée, la sacrifia sans peine au ressentiment du cardinal Mazarin, dont madame de Chevreuse avoit reçu les avances avec trop de froideur, & elle fut réleguée à Tours : elle avoit épousé en secondes noces le prince de Chevreuse de la maison de Lorraine, par qui le duché de Chevreuse vint aux enfans de son premier lit. Elle joua depuis un grand rôle dans la Fronde. Madame d'Hautefort fut aussi rappellée, & la reine, qui n'avoit pas oublié les services qu'elle en avoit reçus dans le tems de sa faveur auprès de Louis XIII, lui accorda toute sa confiance ; mais madame d'Hautefort s'oublia, & traita la reine assez mal pour mériter l'exil où elle fut en-

FEMMES.	*ENFANS.*	1715. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
âgée de 45 ans. Son corps fut porté à S. Denis, & son cœur au Val-de-Grace. Le roi qui honoroit sa vertu, dit en apprenant sa mort : *voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.*	*Enfans naturels & légitimés.*	*orateurs en différentes églises du royaume.*	Anne Stuart, 1714 Georges I, 1727
	Louis XIV. eut *de madame la duchesse de la Valière, laquelle s'étant rendue religieuse Carmelite le 2 juin 1674 fit profession le 4 juin 1675 & mourut le 6 juin 1710 âgée de soixante-cinq ans,*		*Rois de Dannemarck.* Christiern IV, 1648 Frédéric III, 1670 Christiern V, 1699 Frédéric IV, 1730 *Rois de Suéde.* Christine abdique en 1654, meurt en 1689
	Louis de Bourbon, comte de Vermandois. 1683		Charles Gustave, 1660 Charles XI, 1697 Charles XII, 1718
	Marie-Anne, *dite* Mademoiselle de Blois, princesse de Conti. 1739		*Rois de Pologne.* Ladislas Sigismond, 1648 Jean Casimir abdique en 1668, meurt en 1672 Michel Wiesno-Weski, 1673
	Autres enfans naturels & légitimés.		Jean Sobieski, 1696
	Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine. 1736		Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, 1733 Stanislas, duc de Lorraine,
	Louis-César, comte du Vexin, abbé de S. Denis & de S. Germain des Prez. 1683		*Rois de Prusse.* Frédéric III, 1713 Frédéric - Guillaume, 1740
	Louis - Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. 1737		*Czars.* Michel Fœderowitz, 1635
	Louise - Françoise de Bourbon, *dite* Mademoiselle de Nantes, duchesse de Bourbon, *mariée à Louis III. duc de Bourbon,* morte en 1743.		Alexis Michaelowitz, 1676 Fœdor Alexiowitz, 1682 Jwan Alexiowitz, 1696 Pierre Alexiowitz, 1725
	Louise-Marie de Bourbon, *dite* mademoiselle de Tours. 1681		*Rois de Sardaigne.*
	Françoise - Marie de Bourbon, *dite* mademoiselle de Blois, *mariée à Philippe II. duc d'Orléans, régent de France,* morte en 1749		Victor, duc de Savoie, aux termes du traité d'Utrecht, proclamé roi de Sicile à Palerme, avec la princesse son épouse, le 24 décembre 1713, s'étant démis de son royaume de Sicile
	Deux autres fils, morts jeunes.		

voyée ; elle revint pourtant bientôt après pour épouser M. de Schomberg. Messieurs de Vendôme, qui étoient à la tête d'un parti nommé *les Importans*, opposé à M. le duc d'Orléans & à M. le prince, éprouverent le même sort, & furent aussi exilés. Combat du duc de Guise contre Coligni. D'Estrades qui fut depuis maréchal de France, servoit de second à Coligni contre Bridieu. Coligni fut désarmé, & mourut à quelques mois delà. Cette querelle fut excitée par une grande tracasserie qui partageoit alors toute la cour, entre madame de Montbason & madame de Longueville.

Les Espagnols voulant mettre à profit le trouble & la confusion, inséparables des premiers jours d'une minorité, assiegent Rocroi. Le duc d'Anguien, âgé de vingt-deux ans, ayant sous lui le maréchal de l'Hôpital, Gassion & la Ferté, qui furent depuis maréchaux de France, vient au secours de la place, & gagne la bataille de Rocroi le 19 mai, cinq jours après la mort de Louis XIII. Le comte de Fontaine, commissaire général de l'infanterie espagnole, y fut tué dans sa chaise, où il se faisoit porter à cause de la goutte : l'infanterie espagnole ne s'est pas remise de cette défaite ; cette bataille fut donnée contre l'avis & malgré la résistance du maréchal de l'Hôpital, qui craignoit le hasard d'une action décisive dans les commencemens d'une régence. Je ne puis, à l'occasion de la bataille de Rocroi, passer sous silence un des beaux traits de la vie de Louis XV. Le prince Charles de Lorraine, qui avoit passé le Rhin en 1744, menaçoit de s'emparer de l'Alsace ; le roi, suivi du maréchal de Noailles, y accourt de Flandres avec un détachement de son armée, & tombe malade à Metz. Le maréchal conduit le détachement en Alsace, où il trouve le maréchal de Coigni qui commandoit l'armée du Rhin : il fut question de savoir à qui resteroit le commandement de cette armée, & cette

			PRINCES contemporains.
			en faveur de l'empereur, S. M. I. le déclara roi de Sardaigne, par l'échange de la Sicile, contre la Sardaigne en 1718. il abdique le 2 septembre 1730.
			1732 Charles-Emmanuel III. duc de Savoie son fils, lui succéde dans le royaume de Sardaigne en 1730.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

décision fut portée au roi qui étoit à Metz dans les bras de la mort : ce prince rappelle ses forces, il décide en faveur du maréchal de Noailles, & se survivant à lui-même, ordonne à son ministre, M. d'Argenson, de mander au maréchal qu'il se souvienne que le prince de Condé gagna la bataille de Rocroi cinq jours après la mort de Louis XIII.

Le duc d'Anguien prit ensuite Thionville le 10 août; delà il s'empara de Sirk le 2 septembre, & revint à la cour, qu'il quitta peu de tems après, pour mener du secours au maréchal de Guébriant. Celui-ci prend Rotwil le 19 novembre: il y fut blessé à mort. La reine le fit enterrer dans l'église de Notre-Dame de Paris, & voulut que les cours souveraines assistassent à ses funérailles. La division s'étant mise entre les François & les Allemands par cette mort, le duc Charles de Lorraine, Merci & Jean de Wert, battirent Rantzau à Tudelingen le 25 novembre. Cette déroute fit reperdre Rotwil. Du côté de l'Espagne, le maréchal de Brezé battit le 3 septembre la flotte espagnole à la vue de Carthagene, & le maréchal de la Mothe remporta plusieurs avantages en Catalogne. Le roi d'Espagne en personne prit Monçon, que la Mothe ne put secourir. Le prince Thomas n'ayant pu empêcher que les Espagnols ne prissent le 27 mai la ville de Tortonne dans le Milanois, prit la ville d'Ast, & celle de Trin le 24 septembre, où le vicomte de Turenne mérita à trente-deux ans le bâton de maréchal de France; le comte du Plessis-Praslin, depuis maréchal de Choiseuil, prit le pont de Stures le 28 octobre. La reine diminua toutes les pensions d'un tiers. Edit contre les duels: il y en a eu plusieurs à ce sujet rendus sous ce regne.

Avocats aux conseils créés en titre d'office, par édit du mois de septembre.

En Angleterre, bataille de Neuburi le 29 septembre

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Jules Mazarin, cardinal, premier ministre. 1661	*Maréchaux de France.*	*Chanceliers.*	Jacq. Abbadie, 1727
Surintendans des finances.	Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644	Charles de l'Aubespine de Châteauneuf, G. D. S. 1653	Nic. Perrot d'Ablancourt, 1694
Cl. Bouthillier. 1651	Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649	Pierre Seguier. 1672	Luc d'Acheri, 1685
Abel Servien. 1659	Gaspard de Coligni, dit le maréchal de Chatillon, petit fils de l'amiral. 1646	Mathieu Molé, G. D. S. 1656	Jos. Addisson, 1729
Cl. de Mesmes, comte d'Avaux. 1650	Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652	Etienne d'Aligre. 1677	Jean d'Aillé, 1670
Nicolas Bailleul. 1652	François de Bassompierre. 1646	Mich. le Tellier. 1685	Noël Alexandre, 1724
Charles de la Vieuville. 1653	François Annibal d'Estrées. 1670	Louis Boucherat. 1699	Nic. Abr. Amelot de la Houssaie, 1706
Emeri (son nom étoit Michel Perticelli.)	Timoléon d'Epinai de S. Luc. 1644	Louis Phelypeaux de Pontchartrain exerce jusqu'en 1714, mort en 1727	François Annat 1670
René de Longueil de Maisons. 1677	Urb. de Maillé de Brezé. 1650	D. F. Voisin. 1717	Le P. Anselme, 1694
Nicolas Fouquet. 1680	Charl. de Schomberg. 1656	*Premiers Présidens.*	Antoine Arnaud, 1694
La charge de surintendant des finances fut supprimée ;	Charl. de la Porte de la Meilleraie. 1664	Mathieu Molé. 1650	Rob. Arnaud d'Andilli, 1674
	Antoine de Gramont. 1678	Pomponne de Belliévre. 1657	Georg. d'Aubusson, archevêque d'Embrun, 1697
	Jean-Baptiste Budes de Guesbriant. 1643	Guil. de Lamoignon. 1677	Ger. M. Audran, 1703
	Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657	Nicolas Poitier de Novion. 1693	Hiacinthe-Robillard d'Avrigny, 1719
		Achilles de Harlai se démet en 1708. 1712.	Bachaumont, 1702
		Louis le Pelletier se démet en 1712	André Baillet, 1706
			Etienne Baluze, 1718
			J. Louis Guez de Balzac, 1654
			Ch. Barbeyrac, 1699
			Barbier d'Aucourt, 1694
			Michel Baron, comédien, 1729
			Jean Bart, 1702
			H. Basnage de Beauval, 1710
			Jacq. Basnage, 1723
			Michel-Antoine Baudrand, 1710
			Pierre Bayle, 1706
			Isaac de Benserade, 1691
			Gui Bentivoglio, 1644
			Fr. Bernier, 1688
			Le Cavalier Bernin, peintre, sculpteur & architecte, 1680
			Jac. Bernoulli, 1705
			Jean Brenoulli, 1748
			Nic. Brenoulli, 1726
			Le cardinal de Be-

entre Charles I & les Parlementaires, qui ne fut pas plus décisive que l'avoit été celle de Keinston. Anne d'Autriche envoie le comte d'Harcourt en Angleterre, pour offrir la médiation de la France entre le roi & le parlement : cette démarche fut sans succès.

1644.

Messieurs d'Avaux & Servien étoient partis dès l'année précédente pour Munster, avec les instructions nécessaires pour conclure une paix dont l'Europe avoit tant de besoin, & dont les préliminaires avoient déja été signés à Hambourg le 25 décembre 1641, entre les ambassadeurs de l'empereur, de la France, de l'Espagne & de la Suede ; mais il y avoit trop d'intérêts différens à ménager, pour se flatter que cette paix fût prochaine, & nos plénipotentiaires, qui s'étoient arrêtés à la Haye, y conclurent le premier mars de cette année, avant leur départ pour Munster, un traité entre le roi & les états généraux, confirmatif de celui de 1635, en conséquence duquel la guerre continua. Le roi leur accorde aussi le titre de *Hauts & Puissans Seigneurs*, comme sept ans auparavant Louis XIII avoit accordé le titre d'*Altesse* aux princes d'Orange, qui jusques-là n'avoient eu que celui d'*Excellence*. Renouvellement du traité de 1641 avec le Portugal.

La défaite de Rantzau à Tudelingen avoit forcé les débris de notre armée d'Allemagne à se mettre à couvert en deçà du Rhin, & dès la fin de l'année précédente on avoit tiré le vicomte de Turenne d'Italie pour lui en donner le commandement.

Turenne commence à réparer cette armée à ses dépens, & passe le Rhin pour faire lever le siege de Fribourg au général Merci, mais la ville fut prise le 28 juillet. Le duc

MINISTR.

lorsque M. Fouquet fut arrêté.

Henri-Auguste de Loménie de Brienne. 1666

Il a laissé des mémoires.

Cl. Bouthillier, surintendant. 1651

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681

Abel Servien, surintendant. 1659

Secrétaires d'état.

Léon Bouthillier de Chavigni. 1652

Fr. Sublet Des-Noyers, surintendant des bâtimens, 1645

H. de Guenegaud de Planci. 1676

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de l'Hôpital. 1660

H. de la Tour de Turenne. 1675

Jean de Gassion. 1647

César de Choiseuil. 1675

Jos. de Rantzau. 1650

Nicolas de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV. 1685

Ant. d'Aumont. 1669

Jacq. d'Estampes. 1668

Ch. de Monchi d'Hocquincourt. 1658

Henri de Senneterre de la Ferté. 1681

Jacq. Rouxel de Grancei. 1680

Armand Nompar de Caumont de la Force. 1675

Louis Foucault. 1659

César Phœbus d'Albret. 1676

Phil. de Clairambault. 1665

Jacq. de Castelnau. 1658

MAGISTRATS.

Premier Président.

Jean-Antoine de Mesmes. 1723

Procureurs-généraux.

Blaise Meliand. 1661

Nicolas Fouquet. 1680

Basile Fouquet, reçu en survivance de son frere : Basile Fouquet n'exerça point & mourut en 1680

Achilles de Harlai. 1671

Achilles de Harlai. 1712

Jean-Arnaud de la Briffe. 1700

Henri-François Daguesseau, depuis chancelier. 1750

Avocats généraux.

Omer Talon. 1652

Etienne Briquet. 1645

Jerôme Bignon exerce une seconde fois à la mort de son gendre, n'ayant plus que le rang de second avocat

SAVANS & Illustres.

rulle, 1629

Dav. Blondel, 1655

Sam. Bochart, 1667

Herm. Boerhave, 1738

Nicolas Boileau Despréaux, 1711

Phil. Goisbaud de Bois, 1694

Joannes Bollandus, 1665

J. B. du Bos, 1742

René le Bossu, 1680

Jacq. Benigne Bossuet, 1704

Jean Boucher, ligueur, 1644

Le président Bouhier, 1746

Dominique Bouhours, 1702

Em. Théodore de la Tour de Bouillon, cardinal, 1715

Nicolas de Bourbon, 1644

Louis Bourdalone, 1704

Antoinette Bourignon, 1680

Edme Boursault, 1708

Guil. de Brebeuf, 1661

Brueys, 1723

Pierre Brumoi, 1742

Ch. le Brun, peintre, 1690

J. de la Bruyere, 1696

Cl. Buffier. 1737

Roger de Rabutin de Bussi, 1693

Dom Calmet, 1757

Gautier de la Calprenede, 1663

Jean Galbert de Campistron, 1723

And. Campra, 1744

Ch. du Cange, 1688

Jacq. Cassagnes, 1679

Jean Dom. Cassini, 1712

Nic. Caussin, confesseur de Louis XIII, 1651

F. de la Chaize, confesseur du roi, 1709

d'Anguien, qui avoit été envoyé au secours de Turenne, n'avoit pu arriver assez tôt pour sauver cette place, & ayant passé le Rhin, il se joignit au vicomte, ayant sous lui le maréchal de Gramont. Ce fut alors que se passerent les trois fameuses journées de Fribourg, l'une le 3 août, l'autre le 5, & la troisieme le 9, si pourtant on peut regarder comme un combat cette troisieme journée, qui ne fut qu'une poursuite de l'armée ennemie, & la prise du canon & du bagage. Le général Merci, qui fut obligé de décamper avec perte de près de neuf mille Bavarrois, n'en conserva pas moins la réputation de grand général, par l'habileté de sa retraite, & le duc d'Anguien & Turenne y acquirent celle de premiers capitaines de l'Europe. Sans s'amuser à reprendre Fribourg, les généraux se déterminerent à se rendre maîtres de tout le cours du Rhin. Spire n'attend pas la sommation que le marquis d'Aumont avoit ordre de lui faire, & envoie ses clefs au duc d'Anguien le 29 août. Ce prince prend Philisbourg le 9 septembre; Mayence lui ouvre ses portes le 17, après que Worms & Oppenheim se furent rendus. Le maréchal de Turenne prend Benghen, Creutznac & Landau.

Du côté de la Flandres, M. le duc d'Orléans ayant sous lui les maréchaux de la Meilleraie & de Gassion, prit le 28 juillet Graveline, défendue vaillamment pendant deux mois par dom Fernando Solis. Ce fut à ce siege où se signala tout ce qu'il y avoit de grands dans le royaume, que s'éleva la contestation entre le maréchal de la Meilleraie & le maréchal de Gassion, à qui prendroit possession de la ville: on alloit en venir aux mains, quand Lambert, maréchal de camp, défendit aux troupes, au nom de M. le duc d'Orléans, de les reconnoître ni l'un ni l'autre, & donna le tems au prince de décider, suivant la regle, que c'est le droit du régiment des Gardes, à la tête desquels étoit le maréchal de la Meil-

MINISTR.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Secrétaires d'état. Michel le Tellier, chancelier. 1685 Louis Phelypeaux de la Vrilliere se démet en 1969 Hugues de Lionne 1671 Henri L. de Loménie de Brienne. 1698 J. B. Colbert, contrôleur général. 1683 J. B. Colbert de Seignelai. 1690 Fr. Michel le Tellier de Louvois. 1691 Ch. Colbert de Croissi. 1696 Sim. Arnauld de Pompone. 1699 Barth. Phelypeaux de Châteauneuf. 1700 Louis-Fr.	***Maréchaux de France.*** Jean de Sculemberg de Mondejeu. 1671 Abraham de Fabert. 1662 Franç. de Créqui. 1687 Bernard Gigault de Bellefonds. 1694 Louis de Crevant Humieres. 1694 Godefroi d'Estrades. 1686 Ph. de Montault Benac de Navailles. 1684 Louis-Armand de Schomberg. 1690 J. Henri de Durfort de Duras. 1704 Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne. 1688 François d'Aubusson de la Fueillade. 1691 François-Henri de Montmorenci de Luxembourg. 1695 H. Louis d'Aloi-	***Avocats généraux.*** général. 1656 Jerôme Bignon, fils du précédent. 1697 D. Talon, 1698 Chrétien François de Lamoignon. 1709 Achilles de Harlai. 1717 Henri François Daguesseau, depuis chancelier. 1750 Joseph-Omer Joli de Fleuri. 1704 Antoine Portail, depuis premier président. 1736 Jean le Nain. 1709 Guillaume-François Joli de Fleuri, depuis procureur-général. 1756 Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, depuis président du parlement, premier président de la cour des aydes, & ensuite chancelier. Louis Chauvelin. 1715	Marin Cureau de la Chambre, 1669 Pierre Cureau de la Chambre, 1693 Claude-Em. Luillier Chapelle, 1686 Chardin, 1713 Guillaume Amfrye de Chaulieu, 1720 Thim. Cheminais, 1689 Urb. Chevreau, 1700 Jean-Jacques Chifflet, vers 1660 P. Fr. Chifflet, 1682 Pierre Chirac, 1732 Fr. Tim. de Choisy, 1724 Jean Claude, 1687 Jean le Clerc, ministre, 1736 Seb. le Clerc, graveur, 1714 Memnon Cohorn, 1704 Charl. le Cointe, 1681 Pasc. Colasse, musicien, 1709 Paul Colomiez, 1692 Jean Commire, 1702 Val. Conrart, 1675 Geraud de Cordemoi, 1684 Pierre Corneille, 1684 Th. Corneille, 1709 Pierre Coste, 1747 Louis Cousin, 1707 Antoine Coysevox, sculpteur, 1720 P. Jolyot de Crébillon, 1762 André Dacier, 1722 Me. Dacier, 1720 Ant. Danchet, 1748 Dancourt, 1726 Pierre Danet, 1709 Gabriël Daniel, 1728 Réné Descartes, 1650 André Destouches, musicien, 1749 J. Domat, 1699 J. Donjat, 1688 César d'Estrées, cardinal, 1714

leraie, d'entrer le premier dans les places conquises. Le prince d'Orange prit de son côté le Sas de Gand le 7 septembre. Au delà des Alpes, le Prince Thomas, général des troupes françoises, prit la ville de Santia.

Au delà des Pyrénées, le sort des armes fut différent : dom Philippe de Selves battit le maréchal de la Mothe, qui vouloit empêcher la prise de Lérida. Le roi d'Espagne prit cette place & Balaguier, & fit lever le siege de Taragone au maréchal, qui fut rappellé & mis à Pierre-Encise. On a dit que le Tellier, secretaire d'état de la guerre à la place de Des-Noyers, eut beaucoup de part à cette disgrace, parce qu'il haïssoit le maréchal de ses liaisons avec Des-Noyers, qui n'avoit pas encore donné la démission de sa charge. Le cardinal voulut lui faire son procès; mais après avoir été traîné à plusieurs tribunaux, le parlement de Grenoble l'ayant pleinement justifié, il sortit du château de Pierre-Encise en 1648.

La guerre civile continue en Angleterre avec divers succès. Olivier Cromwel bat le prince Robert à la bataille d'Yorck le 12 juillet. La reine d'Angleterre sort d'Excester, que le comte d'Essex se préparoit à assiéger, ayant à peine eu le tems de faire ses couches. Croiroit-on bien qu'on se fût porté jusqu'à l'accuser de haute trahison, pour avoir procuré du secours à son mari ? Elle arrive à Paris, où leurs majestés la logerent au Louvre, & où elle reçut les respects de toutes les cours souveraines. La guerre entre le pape & le duc de Parme fut terminée cette année par le cardinal Bichi. L'année précédente Lyonne avoit entamé cet accommodement par ordre du roi. Castro fut rendu au duc, qui en fit hommage au saint Siege.

Le cardinal Pamphilio, malgré l'opposition de la France, succede à Urbain VIII sous le nom d'Innocent X, par les in-

MINISTR.

Secrétaires d'état.

Marie le Tellier de Barbesieux. 1701

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727

Denis-Fr. Voisin, chancelier. 1717

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1725

Mich. Chamillard, contrôleur général des finances. 1721

Jerôme Phelypeaux de Pontchartrain se démet en 1715, mort en 1747

Louis Phelypeaux, comte de St. Florentin.

Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, démis en

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

gni de Rochefort. 1676

Gui Aldonce de Durfort de Lorges. 1702

Jean d'Estrées. 1707

C'est le premier qui a introduit la dignité de maréchal de France dans la Marine.

Cl. de Choiseul. 1711

François de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV. 1730

Jean Arm. de Joyeuse. 1710

Louis-François de Boufflers. 1711

Anne Hilarion de Constantin de Tourville. 1701

Anne-Jules de Noailles. 1708

Nicolas de Catinat. 1712

Louis-Hector de Villars. 1734

Noël Bouton de Chamilli. 1715

Victor-Marie d'Estrées. 1737

MAGISTR.

Avocats généraux.

Germain-Louis Chauvelin, depuis président du parlement, secrétaire d'état, & ensuite garde des sceaux. 1762

SAVANS & Illustres.

Gui Cresc. Fagon, premier médecin, 1718

Charles-Auguste de la Fare, 1713

Madel. de la Vergne de la Fayette, 1693

André Felibien, 1695

Fr. de Salignac de la Mothe Fenelon, archevêque de Cambrai, précepteur de M. le duc de Bourgogne, 1715

Tanegui le Févre, 1614

Ch. Fevret, 1671

Ant. de Pas de Fenquieres, 1711

Esprit Fléchier, 1710

And. Herc. card. de Fleuri, principal ministre & précepteur de Louis XV, 1743

Claude Fleuri, 1723

J. de la Fontaine, 1695

Fontenelle, 1757

Charles Riviere du Fresni, 1724

Antoine Furetiere, 1688

Jean Gallois, 1707

Pierre Gassendi, 1655

Th. Germain, orfévre, 1748

Pierre Giannone, 1748

Fr. Girardon, 1715

Ant. Godeau, 1672

Den. Godefroi, 1681

Jacq. Godefroi, 1652

Théod. Godefroi, 1649

Pierre Goudelin, 1649

Hug. Grotius, 1645

Dugué-Trouin, 1736

intrigues des Barberins, qui eurent tout le tems de s'en repentir, & qui vinrent chercher un asyle en France contre ce même pontife, qui leur devoit son élévation. La reine fut mécontente dans cette occasion de la conduite de M. de S. Chaumont, ambassadeur du roi, qui fut rappellé & disgracié. Le cardinal Bentivoglio, connu par ses ouvrages, mourut dans ce conclave. Il étoit chargé de la protection de la France, & on le regardoit comme devant être le successeur d'Urbain VIII.

Les Théatins fondés dès 1594 s'établissent à Paris.

1645.

Le maréchal de Turenne ayant appris la victoire remportée à Tabor le 6 mars par Tortenson sur les Impériaux, voulut en profiter pour s'avancer dans l'Allemagne, & empêcher Merci d'entrer dans la Franconie. Sa marche fut pénible; Rosen envoyé à la découverte, crut que les Impériaux étoient loin, & le maréchal cédant à l'importunité de la cavalerie allemande, qui demandoit des quartiers pour se rafraîchir, la sépara, & prit le sien à Mariendale: Merci profitant de cette faute, la seule que Turenne ait jamais pu se reprocher, vint l'attaquer avant qu'il eût pu rassembler ses quartiers, & le battit à Marendal le 5 mai. Le duc d'Anguien quitta l'armée de Champagne qu'il commandoit, & accourut au secours de M. de Turenne, après avoir aidé en chemin le marquis de Villeroi, à prendre la forteresse de la Mothe en Lorraine, qui fut rasée. Ce prince, joint à M. de Turenne & au maréchal de Gramont, s'avança vers la Baviere, prit Wimphen, qui lui ouvroit un passage sur le Nekre, malgré la défection de Conigsmark, attaqua, contre l'avis de M. de Turenne, le général Merci le 3 août à Nortlingue, ville impériale de la Suabe, & le défit à plattes coutures: Merci y fut tué; & le maréchal de Gramont, qui

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Secrétaires d'état. 1749. sa place donnée à M. Rouillé. *Contrôleurs généraux des finances.* J. B. Colbert. 1683 *C'est le premier qui, sans être ordonnateur, a régi les finances en chef.* Cl. le Pelletier. 1711 Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier en 1722 Mich. Chamillard. 1721 Nic. Desmaretz. 1721	*Maréchaux de France.* François-Louis Rousselet de Château-Renaud. 1716 Seb. le Prêtre de Vauban. 1707 Conrad de Rosen. 1715 Nic. du Blé d'Huxelles. 1730 René Froulai de Tessé. 1725 Nic. Aug. de la Baume de Montrevel. 1716 Camille d'Hostun de Talard. 1728 Henri d'Harcourt. 1718 Ferdinand de Marsin. 1706 Jacques de Fitz-James de Berwik. 1734 Charles-Auguste Goyon de Matignon. 1729 Jacques Bazin de Bezons. 1733 Pierre de Montesquiou. 1725		Ed. Halley. 1741 Jean-Baptiste du Hamel. 1698 J. Hardouin. 1729 Guil. Harvée. 1657 Dan. Heinsius. 1655 Barthel. d'Herbelot. 1695 Th. Hobbes. 1676 Guil. Fr. Antoine de l'Hôpital. 1704 Pierre d'Hozier. 1660 Antoinette de la Garde des Houlieres. 1694 Dan. Huet. 1721 Touss. de Forbin de Janson, cardinal 1713 Joseph Jouvenci 1716 Jean Jouvenet, peintre. 1717 Athan. Kirker. 1680 Phil. Labbe. 1667 Jean le Laboureur. 1675 Michel Lambert, musicien. 1696 Me. de Lambert. 1733 Bern. Lami. 1715 Michel Richard de la Lande, musicien. 1726 Claude Lancelot. 1695 Languet, Curé de S. S. 1750 Jean de Launoi. 1678 De Lauriere. 1728 Godefroi Guil. Leibnitz. 1716 Claude de Lisle. 1720 Jean Locke. 1704 Louis de Longuerue. 1733 J. Bapt. Lulli. 1687 Jean Mabillon. 1707 Louis Mainbourg. 1686 Louis Isaac le Maître de Saci. 1684

avoit été fait prisonnier, fut échangé avec le général Glesne. Le duc d'Anguien étant tombé malade des fatigues de la campagne, le maréchal de Turenne & le maréchal de Gramont continuerent le siege d'Hailbron, que ce prince avoit investi. L'archiduc Léopold, frere de l'empereur, & le général Galas, qui vinrent prendre le commandement de l'armée impériale, dégagerent Hailbron, & reprirent tout ce qu'on lui avoit enlevé entre le Nekre & le Danube. M. de Turenne finit la campagne de ce côté par la prise de Treves, le 19 novembre, où il rétablit l'électeur, devenu libre par la médiation du roi, qui déclare que sans cette condition il n'écouteroit aucune proposition de paix.

Du côté de la Flandres, M. le duc d'Orléans, ayant sous lui le maréchal de Gassion & Rantzau, prit le fort de Mardik le 10 juillet. Rantzau en obtint le bâton de maréchal de France. Le fort de Link est rendu le 23 à Gassion. Bourbourg est pris le 9 août, Bethune le 30 ainsi que Cassel, Etaire, Merville & Saint-Venant. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, les maréchaux de Gassion & Rantzau prirent Lilers, la Mothe-aux-bois, Armentieres, Varneton, Comines, Marchiennes, le Pont-à-Vendins, Lens, Orchies, l'Ecluse & Arleux. Le prince d'Orange se borna à la prise de Hults, encore y fut-il engagé, comme malgré lui, par la facilité que Gassion y apporta. La jalousie de la Hollande contre la Zélande empêcha de faire le siege d'Anvers, dans la crainte que le port d'Anvers ne fît tomber le commerce d'Amsterdam. Les ennemis reprennent Cassel & le fort de Mardik.

Le comte d'Harcourt ayant remplacé le maréchal de la Mothe en Catalogne, tenoit la campagne, pendant que le comte du Plessis-Praslin faisoit le siege de Roses, qui se rendit le dernier mai après quarante-neuf jours de tranchée ou-

SAVANS & Illuftres.

Nicolas Malebranche. 1715
François Manfard. 1666
Hardouin Manfard. 1708
Pierre de Marca. 1662
Nicolas de la Mare. 1723
Jacques Marfollier. 1724
Jules Mafcaron. 1703
J. Bapt. Maffillon. 1743
Claude Mélan, graveur. 1688
Gilles Menage. 1692
Claude-François Menef-trier. 1705
Marin Merfenne. 1648
Jean-Antoine de Mefmes, comte d'Avaux. 1709
Franç. Eudes de Mezerai. 1683
Pierre Mignard. 1695
Jean Milton. 1674
Jean-Baptifte Poquelin de Moliere. 1673
Michel Molinos. 1692
Nicolas Hubert Mongault. 1747
Bernard de la Monnoie. 1728
Charles de Sainte Maure, duc de Montaufier, gouverneur de Monfeigneur. 1690
De Montefquieu. 1755
Charles de Montchal. 1651
Bernard de Montfaucon. 1741
Louis Moréri. 1680
Jean Morin. 1654
François de la Mothe le Vayer. 1672
Antoine Houdart de la Motte. 1731
Françoife Bertaud de Motteville. 1689
Muratori. 1750
Baptifte Nani. 1678
Robert Nanteuil. 1678
Gabriël Naudé. 1653

SAVANS & Illuftres.

Ifaac Newton. 1727
Pierre Nicole. 1695
Ninon Lenclos. 1706
Antoine, cardinal de Noailles. 1729
André le Nôtre. 1700
Pierre Jofeph d'Orléans. 1698
Antoine Pagi. 1699
Daniel Pappebrock. 1714
Jean Parocel, peintre. 1704
Blaife Pafchal. 1662
Gui Patin. 1672
Olivier Patru. 1681
Etienne Pavillon. 1705
Jean Pecquet, médecin. 1674
Paul Fontanier Peliffon. 1693
Hardouin de Péréfixe. 1670
Charles Perrault. 1703
Claude Perrault. 1688
Denis Petau. 1652
Paul Pezron. 1706
Bernard Picard, graveur. 1733
Louis-Elie du Pin. 1719
Melchior de Polignac, cardinal. 1741
Alexandre Pope. 1744
Nicolas Pouffin, peintre. 1665
Samuel Puffendorf. 1694
Pierre Puget, fculpteur. 1695
Pierre du Puis. 1652
Pafquier Quefnel. 1719
Philippe Quinault. 1688
Jean de la Quintinie. 1686
Honoré de Beuil de Racan. 1670
Jean Racine. 1699
Jean-Armand le Bouthilier de Rancé. 1700
Prince Ragotski. 1732
René Rapin. 1687
Rapin de Thoiras. 1625

SAVANS & Illuftres.

Franç. Regnier Defmarets. 1713
Silvain Regis. 1707
Jean-François Renard. 1709
Euf. Renaudot. 1720
J. Fr. Paul de Gondi de Retz, cardinal. 1679
Hyacinthe Rigaud, peintre. 1744
François de la Rochefoucauld, cardinal. 1645
François, duc de la Rochefoucauld. 1680
Jacques Rohault. 1675
Charles Rollin. 1741
Jean de Rotrou. 1650
Jean-Bapt. Rouffeau. 1741
Charles de la Rue. 1725
D. Thierri Rumart. 1709
Pierre du Ryer. 1656
Charles de S. Denis de Saint Evremond. 1703
Céfar Vichard dé Saint Réal. 1692
Abel-Louis de Sainte Marthe, général de l'Oratoire. 1697
Claude de Sainte Marthe. 1690
Louis } de Ste. Marthe 1656
Sevole } *jumeaux* 1650
Charles-Irenée Caftel, abbé de Saint Pierre. 1743
Denis de Salo. 1669
Denis Salvaing. 1688
Nicolas Samfon. 1767
Jean-Baptifte de Santeuil. 1697
Jean-Franç. Sarafin. 1654
Claude Saumaife. 1653
Paul Scaron. 1660

verte : il fut fait maréchal de France. La prise de cette ville donnoit la communication libre entre la Catalogne & le Roussillon. Le comte d'Harcourt, après s'être emparé d'Agrammont & de S. Aunais, passa la Segre, gagna la bataille de Liorens le 23 juin contre dom André Cantelme, & prit Balaguier.

Conjuration des Catalans, conduite par la baronne d'Albi, par l'abbé Gallicans, & par Onufre Aquilles, pour se remettre sous l'obéissance des Espagnols : elle est découverte & dissipée par le comte d'Harcourt.

Du côté du Portugal, les Espagnols, sous le commandement du marquis de Terracuse, furent battus & contraints de lever le siege d'Elvas. Le jeune duc de Savoie, Charles-Emmanuel, étoit rentré dans Turin & dans les autres places où il y avoit garnison françoise, par le traité conclu dès le 3 avril. Le prince Thomas vouloit achever de chasser les Espagnols de son pays : il s'empara de Rocca di Vigevano ; ensuite ayant voulu joindre le maréchal du Plessis-Praslin, qui lui amenoit du secours de France, il força les quartiers des Espagnols & passa la riviere de Mora.

Le cardinal Mazarin ayant tenté en vain de faire oublier à Innocent X. l'opposition qu'il avoit mise à son exaltation, se réconcilia avec les Barberins que le pape maltraitoit, quoiqu'il leur dût le pontificat. Mazarin les reçoit à Paris, & donne à l'aîné, nommé Antoine, l'archevêché de Reims, & la charge de grand aumônier de France. Le duc de Saint-Simon se démet de la charge de premier écuyer, en faveur de Beringhen. Anne d'Autriche commence le bâtiment de l'église du Val-de-Grace, dont François Mansard fut l'architecte.

Le 6 novembre la princesse Marie de Gonzague, fille de défunt duc de Mantoue, épousa, dans la chapelle du palais

SAVANS & Illustres.		
Me. de Scuderi. 1701		
J. Renaud de Segrais. 1701		
Jean Selden. 1654		
J. Fr. Senault. 1670		
Marie de Rabutin de Sevigné. 1696		
Richard Simon. 1712		
Vittorio Siri. 1685		
Jacques Sirmond. 1651		
Benoist de Spinosa. 1677		
Eustache le Sueur, peintre. 1655		
Michel le Tellier, confesseur du roi. 1719		
Guillaume Temple. 1698		
Louis Thomassin. 1695		
Sebastien le Naim de Tillemont. 1698		
Nicolas Toinard. 1707		
Joseph Pitton de Tournefort. 1708		
René-Joseph de Tournemine. 1739		
De Tourreil. 1715		
Jean Foi-Vaillant. 1706		
Adrien de Valois. 1692		
Henri de Valois. 1676		
Vander Meulen. 1690		
Antoine Varillas. 1696		
Louis le Vau, architecte. 1670		
Franç. Vavasseur. 1681		
Claude Faure de Vaugelas. 1649		
René Aubert de Vertot. 1735		
Vincent Voiture. 1648		
Jean Warin. 1672		
Wolf. 1754		

royal, Ladiſlas IV. roi de Pologne. Elle ſe maria depuis à Caſimir, frere & ſucceſſeur de ce prince. C'étoit elle que M. le duc d'Orléans avoit voulu épouſer, & qui ſe conſola enſuite avec Cinqmars, de l'oppoſition que la reine avoit miſe à ce mariage, & de l'inconſtance de Gaſton. La maréchale de Guébriant la conduiſit en Pologne avec le titre d'ambaſſadrice. On ne doit pas omettre, à l'honneur de cette dame, que Ladiſlas, pour témoigner la haute eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne, voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'avoit eus l'archiducheſſe d'Inſpruc, Claude de Médicis, en 1637 lorſqu'elle amena à Varſovie la reine Cécile, fille de l'empereur Ferdinand II. premiere femme de Ladiſlas. La maréchale de Guébriant mourut en 1659, on dit qu'elle devoit être dame d'honneur de Marie-Thérefe. Le titre de maréchale de France, dit le Laboureur, lui appartenoit autant qu'à ſon mari. Les rébelles d'Angleterre font trancher la tête à Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi. La guerre y étoit toujours auſſi vive; mais la bataille de Naerbi, donnée le 24 juin, où le chevalier Thomas Fairfax & Olivier Cromwel mirent en déroute l'armée de Charles I. fut déciſive contre lui.

1646.

En Allemagne le vicomte de Turenne ne put faire de grandes entrepriſes faute de ſecours. S'étant joint aux Suédois & aux Heſſois, il forma le ſiege d'Auſbourg, qu'il fut contraint de lever, & ſe vit tout-à-coup arrêté par le traité de neutralité que la France avoit ſigné avec le duc de Baviere: la jalouſie que la régente commençoit à prendre des Suédois, & l'avantage que l'on trouvoit à ſéparer l'électeur du parti de l'empereur, en furent les motifs.

Chriſtine, reine de Suéde, devenue majeure, envoya en

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

France le comte de la Gardie, qu'elle avoit, dit-on, fort aimé, pour entretenir l'union entre le roi & elle. Jamais ambassade n'avoit eu plus d'éclat, par le desir que l'on eut de bien recevoir un homme qui étoit dans la plus haute faveur auprès de sa maîtresse ; mais ses ennemis, & peut-être son indiscrétion, le firent tomber par la suite dans la disgrace.

En Flandres, M. le duc d'Orléans, ayant avec lui le maréchal de la Meilleraie, grand maître de l'artillerie, & les maréchaux de Gramont & de Gassion, fit le siege de Courtrai, qu'il prit le 28 juin, malgré les inquiétudes que donnoit l'armée ennemie, commandée par le duc de Lorraine, Picolomini, & les généraux Bec & Lamboi. On comptoit que cette conquête faciliteroit celle de Gand ou d'Anvers que l'on projettoit : mais, soit le grand âge du prince d'Orange, qui mourut l'année d'après, soit l'opposition d'intérêts entre la province de Hollande & celle de Zélande, soit la jalousie des Hollandois qui méditoient déja de se séparer de l'alliance de France, ces projets n'eurent point d'effet. M. le duc d'Orléans marcha vers Bergues Saint-Vinox, qu'il prit le premier d'août. Delà il vint assiéger Mardik, que les Espagnols avoient repris pendant l'hiver : le siege fut fort meurtrier, & dura dix-sept jours, parce que Lamboi & Caracene, campés sous Dunkerque, rafraîchissoient cette place ; mais la flotte hollandoise qui parut, avança le siege, & Mardik se rendit le 24. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, le duc d'Anguien se prépara à la prise de Dunkerque par celle de Furnes. Cette ville se rendit le 7 de septembre, & Dunkerque le 7 octobre. Le jeune roi avoit voyagé pour la premiere fois, & étoit venu le printems jusqu'à Amiens, où s'assembloit l'armée.

Il n'y eut rien de considérable en Savoie, où les Espagnols conservoient toujours quelques places : mais le cardi-

nal Mazarin, qui vouloit venger les Barberins de l'ingratitude du pape, & qui avoit encore plus à cœur de venger l'insulte personnelle que lui avoit faite Innocent X. en refusant un chapeau à son frere l'archevêque d'Aix, fit le siege d'Orbitello en Toscane qui appartenoit aux Espagnols, afin de s'approcher de Rome. Le prince Thomas eut le commandement de l'armée de terre, & le duc de Brezé de celle de mer. Le prince Thomas ayant ouvert la tranchée, la flotte espagnole, commandée par Pimentel, vint au secours, & l'amiral de Brezé livra le combat le 14 juin; il fut sanglant, les espagnols furent battus, mais l'amiral de Brezé y fut tué à l'âge de 27 ans, & le prince Thomas obligé de lever le siege. On ne donne le titre d'*Amiral* à M. de Brezé, que parce qu'il en faisoit les fonctions : car cette charge supprimée en 1627 ne fut recréée qu'en 1669 & M. de Brezé avoit seulement le titre de *Surintendant des mers* : le duc d'Anguien, son beau-frere, voulut lui succéder en cette charge; mais la reine, pour éluder sa demande s'en fit expédier le brevet pour elle-même.

L'échec d'Orbitello fut réparé par la prise de Piombino, qui se rendit le 8 octob. aux maréchaux de la Meilleraie & du Plessis, & par celle de Portolongone, dont ils s'emparent le 29 du même mois. La prise de cette derniere place fut plus sensible au pape que ne l'eût été celle d'Orbitello, & que ne l'étoit celle de Piombino, parce que son neveu Ludovisio en avoit le domaine utile. La réconciliation des Barberins avec le pape suivit bientôt ces expéditions, & le chapeau de cardinal fut envoyé à l'archevêque d'Aix, frere du cardinal Mazarin, qui se fit appeller cardinal de Sainte-Cécile.

Le duc de Modene se déclare pour la France. En Catalogne, le comte d'Harcourt fut battu par Leganès le 21 novembre, & forcé de lever le siege de Lerida. Charles I s'é-

toit jetté entre les bras des Ecossois, les deux chambres de Westminster le déclarerent déchu de tous ses droits à la couronne. Mort de Henri II. prince de Condé le 26 décembre.

1647.

Cette année ne fut pas heureuse pour la France. Les plénipotentiaires pour la paix continuoient leurs conférences, où ils avoient invité tous les princes & états de l'empire, ce qui déplaisoit fort à l'empereur qui avoit peine à traiter d'égal à égal avec des puissances qu'il vouloit accoutumer à le regarder comme leur souverain : les Catholiques s'assembloient à Munster, & les Protestans à Osnabruc ; on avoit envoyé le duc de Longueville à Munster, en qualité de plénipotentiaire ; les deux autres étoient bien mal ensemble : Servien, grand homme d'état, avoit toute la confiance du cardinal ; mais d'Avaux étoit un génie supérieur. On peut remarquer que la même division étoit entre Salvius, créature de la reine, & Oxenstiern, fils du chancelier, tous deux plénipotentiaires de Christine.

Suspension d'armes entre l'Espagne & les Hollandois, qui finit par le traité de paix signé entre ces deux puissances l'année d'après. Le prince d'Orange l'avoit prévu, & avoit averti le cardinal Mazarin, de ne pas presser les députés de Hollande, de se rendre sitôt à Munster, parce qu'il couroit risque de n'en être plus le maître, dès qu'ils ne seroient plus à la Haye. (*Négoc. d'Estrades.*) Antoine Brun, Francomtois, procureur général au parlement de Dole, & plénipotentiaire de Philippe IV. servit bien son maître dans cette occasion, où Servien se laissa abuser. Prise de Tubinge dans le Wirtemberg, par le maréchal d'Hocquincourt.

Le maréchal de Turenne, qui reçut ordre, en conséquence du traité de neutralité signé avec la Baviere, de repasser le Rhin & d'entrer dans le Luxembourg, ne fut pas le maî-

tre de ramener avec lui la cavalerie allemande, qui se donna à Wrangel, général Suédois. L'électeur, délivré de la crainte que lui donnoit notre armée, se rejoignit à l'empereur.

En Flandres, l'archiduc Léopold, frere de l'empereur, instruit des dispositions des Hollandois, & qui n'avoit plus à en craindre de diversion, prit Armentieres le 31 mai, malgré la vigoureuse résistance de du Plessis-Belliere, après quatorze jours de tranchée ouverte, & s'empara ensuite de Comines; delà ayant fait le siege de Landreci, que la mésintelligence de Gassion & de Rantzau empêcha de secourir, il s'en rendit maître le 18 juillet. Rantzau, après s'être emparé du fort de la Kenoque, prit Dixmude le 13 juillet, & Gassion reçut la Bassée à composition le 19, ayant appris que l'archiduc marchoit au secours. Rantzau prit le fort de Nieudam & de l'Ecluse, & fut attaqué au retour par le marquis de Caracéne : l'avantage fut égal.

Le maréchal de Gassion fait le siege de Lens; il y fut blessé à mort le 28 septembre, & mourut le 2 octob. Lens fut pris le 3. *Et la France*, dit Monglat, *en gagnant une bicoque, perdit un grand capitaine.* Il répondoit à ceux qui lui proposoient de se marier, *qu'il n'estimoit pas assez la vie, pour en vouloir faire part à quelqu'un.* Il étoit mal avec le cardinal quand il mourut : il fut enterré à Charenton; son gouvernement de Courtrai, où il s'étoit établi une espece d'empire, fut donné à Palnau, & le maréchal de Rantzau lui succéda dans le commandement de l'armée. La campagne finit par le siege de Dixmude, que les espagnols reprirent le 14 novembre.

En Italie, le connétable de Castille reprit Nice de la Paille le 23 mai; mais le duc de Modene qui s'étoit déclaré pour la France, & la révolte des Napolitains, l'empêcherent de rien entreprendre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Les Napolitains accablés d'impôts, se révoltent, ayant à leur tête un homme de la lie du peuple, nomme Mazanielle : cette premiere émeute fut calmée par le duc d'Arcos, vice-roi de Naples, qui fit assassiner Mazanielle. Environ deux mois après, dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. étant entré dans la ville pour y punir les coupables, la révolte recommença, ayant pour chef le nommé Gennare, qui avoit pris la place de Mazanielle : cependant, plus prudent que Mazanielle, il fut d'avis que l'on se mit sous la protection de la France; en conséquence le duc de Guise qui étoit à Rome, où il poursuivoit la dissolution de son mariage avec la comtesse de Bossu, fut invité à se mettre à la tête des rébelles : il se rendit à Naples, où il fut déclaré généralissime. La France ne profita point de cet événement : le duc de Richelieu se contenta d'insulter la flotte espagnole sans la poursuivre; & M. de Guise ne reçut ni les vivres, ni l'argent qu'on lui avoit promis : on prétend qu'il avoit dessein de se faire roi de Naples; mais étoit-ce une raison pour l'abandonner !

En Catalogne, le duc d'Anguien, qui s'appella le prince de Condé depuis la mort de son pere arrivée le 26 décembre 1646, fut obligé de lever le siege de Lerida le 17 juin. Le parlement d'Ecosse livre Charles I. aux Parlementaires : ce prince se sauve dans l'isle de Wich, où il se croyoit en sureté; mais il y trouva une nouvelle prison. Le roi fut attaqué de la petite vérole le 10 novembre, & en fut dangereusement malade.

Le maréchal de Schomberg eut la charge de colonel des Suisses, vacante par la mort de Bassompierre, dont on refusa l'agrément au duc de Longueville. Ce fut vers cette année que commencerent les troubles à l'occasion du Jansénisme.

On vit paroître depuis en 1654 les *Lettres provinciales*, époque de la fixation de la langue.

1648.

La paix de Munster & la guerre de Paris feront les deux grands objets de cette année, après que l'on aura parcouru les opérations de la guerre : elle étoit aussi vive en Allemagne, que si la paix n'avoit pas été prête à se faire. Le maréchal de Turenne se rejoignit aux Suédois, commandés par Wrangel & par Conigsmark, dont il s'étoit séparé l'année d'auparavant par ordre de la cour, & se jetta dans la Baviere pour punir le duc de l'infraction qu'il avoit faite à la neutralité où il s'étoit engagé. Le général Mélander & Montécuculli furent battus à Summerhausen près d'Ausbourg le 17 mai : le duc de Baviere, âgé de soixante & dix-huit ans, & qui mourut en 1651 fut contraint de se sauver de ses états, qui furent saccagés : les Suédois pillerent, le 26 juillet, le château de Prague & la petite ville où Conigsmark fit un butin immense : les nouvelles de la paix mirent fin à cette guerre.

Traité de paix signé à Munster le 30 janvier entre l'Espagne & la Hollande, par lequel le roi d'Espagne renonce pour lui & ses successeurs, à tout droit sur les Provinces-Unies, qu'il reconnut, après une guerre de quatre-vingt ans, pour états souverains & libres.

Cette paix qui privoit la France de l'alliance de la Hollande, malgré les assurances qu'avoit données cette république, de ne s'en jamais séparer, encouragea l'Espagne à de nouveaux efforts contre la France, affoiblie par les guerres civiles.

L'archiduc Léopold prend Courtrai le 19 mai; le comte

ÉVENÉMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

de Paluau en avoit diminué la garnison pour renforcer l'armée du prince de Condé, qui faisoit le siege d'Ipres, & qu'il prit le 28 ayant sous lui les maréchaux de Gramont & de Rantzau. Furnes se rend à l'archiduc le 3 août, & Lens le 19 du même mois. Le prince de Condé, qui n'avoit pu empêcher la prise de cette derniere ville, attaqua l'archiduc dans la plaine de Lens, & remporta sur lui une victoire complette le 20 août; le maréchal de Gramont commandoit l'aîle gauche, & le duc de Châtillon le corps de bataille. Cette victoire fut suivie du siege de Furnes, que le prince de Condé reprit le 10 septembre, ayant sous lui le maréchal de Rantzau; mais les *Barricades* de Paris le rappellerent à la cour, qui avoit besoin de lui pour l'opposer aux Frondeurs.

En Catalogne, le maréchal de Schomberg prit Tortose le 10 juillet. La révolte de Naples finit par la prise du duc de Guise, qui, étant sorti de la ville pour aller faire le siege de la petite ville de Nisitra, ne put y rentrer, & fut fait prisonnier le 6 avril; on le conduisit en Espagne, où il resta jusqu'en 1659. Les Espagnols craignoient que ce prince n'entretînt la révolte de Naples, en faisant valoir les droits qu'il prétendoit avoir sur cette couronne par Ioland d'Anjou, duchesse de Lorraine, fille de René, roi de Sicile : ce fut le prince de Condé qui, ayant passé dans le parti des Espagnols, obtint d'eux sa liberté. Il mourut en 1664.

Le duc de Modene, que le cardinal d'Este son frere, protecteur de la couronne de France à Rome, avoit gagné à la France, après avoir forcé, conjointement avec le maréchal du Plessis-Praslin, les retranchemens du marquis de Caracene, près Crémone, le 30 juin, fut obligé de lever le 6 octobre le siege de Crémone, dont la garnison étoit rafraîchie incessamment par les Espagnols.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Traités de Munster & d'Osnabruc, signés, le premier à Munster le 24 octobre avec les Catholiques, & le second à Osnabruc avec les Protestans, dès le 6 août précédent. Dans celui-ci, on laissa aux Suédois la discussion des affaires de religion, & l'alternative de l'évêché d'Osnabruc fut convenue entre les Catholiques & les Protestans. Le roi d'Espagne qui avoit signé le sien dès le 30 janvier avec les Hollandois, se résolut, comme nous l'avons dit, à la continuation de la guerre avec la France, qui ne finit qu'à la paix des Pyrénées. Les principaux articles du traité de Munster furent, qu'il seroit créé un huitieme électorat en faveur de la ligne palatine de Baviere, nommée Rodolphine; & qu'au cas que la ligne Guillemine ou l'autre vînt à manquer, alors le huitieme électorat seroit supprimé; qu'il ne seroit rien fait dans l'empire sans l'avis & le consentement d'une assemblée libre de tous les états de l'empire; que chacun desdits états jouiroit librement & à perpétuité du droit de faire entr'eux & avec les étrangers, des alliances pour leur sureté & pour leur conservation, pourvu qu'elles ne fussent point contre l'empereur & l'empire; que, par rapport à la France, la suprême seigneurie sur les évêchés de Metz, Toul & Verdun, & sur Moyenvic, lui appartiendroit; que l'empereur & l'empire céderoient au roi tous leurs droits sur Pignerol, ainsi que sur Brisac; le Landgraviat de la haute & basse Alsace, le Sundgaw & la préfecture provinciale des dix villes impériales situées en Alsace; que le roi auroit droit de tenir une garnison à Philisbourg, &c. Il fut encore dit par ce traité, que ceux de la Confession d'Ausbourg qui avoient enlevé les biens des églises catholiques, seroient maintenus dans leur possession, mais sous la condition essentielle que cette possession fût antérieure à l'année 1624 & qu'il seroit libre aux autres princes de l'empire, qui desiroient d'embrasser la même confession,

ÉVENÉMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

d'en pratiquer les exercices comme il leur paroîtroit convenable. Le liberté des Suisses fut encore reconnue par ces mêmes traîtés ; mais cependant d'une façon assez équivoque ; il est dit qu'ils resteront dans une *quasi possession* de toute exemption & liberté par rapport à l'empire, à plus forte raison de la maison d'Autriche. Le duc de Lorraine ne fut point compris dans ce traité ; on remit à discuter ses intérêts lors de la paix avec l'Espagne.

Par le traité d'Osnabruc entre la Suéde & l'empire, on céda à perpétuite à la couronne de Suéde toute la Poméranie citérieure, l'isle de Rugen, Stettin, & quelques autres places dans la Poméranie ultérieure, les embouchures de l'Oder, Wismar, l'archevêché de Bremen, & l'évêché de Ferden, &c. l'archevêché de Magdebourg, les évêchés d'Halberstat, de Menden, &c. sont sécularisés & donnés à l'électeur de Brandebourg, &c. Ces traités sont regardés comme le code politique d'une partie de l'Europe, & ont été depuis le fondement de tous ceux qui ont été faits entre les mêmes puissances. Le pape & les Vénitiens avoient été les médiateurs de cette paix : Fabio Chigi, (depuis Alexandre VII.) pour le pape, & Contarini pour les Vénitiens : cela n'empêcha pas le pape de protester contre quelques articles d'une paix qu'il avoit desirée, mais qu'il n'eût pas voulu que les catholiques eussent payée de l'aliénation de tous les biens ecclésiastiques qui avoient été cédés aux Suédois.

Guerre civile. Voici quelle en fut l'occasion. On avoit retenu les gages des officiers du parlement : le peuple accablé par les impôts, les excitoit, & entr'autres édits bursaux, l'édit de création de douze charges de maître des requêtes, auquel ceux de ce corps avoient formé opposition dès le 17 janvier, donna lieu aux premiers mouvemens. Le parlement de Paris rendit deux arrêts d'union avec les parlemens &

autres compagnies du royaume, l'un du 13 mai, l'autre du 15 juin. (On peut lire ces événemens dans les mémoires du tems, qui font curieux & en grand nombre.) Les préfidens Gayan & Barillon avoient été arrêtés dès le commencement de l'année, fans que cela eût eu de fuites: le cardinal crut que le jour que l'on chantoit le *Te Deum* à Notre-Dame, pour le gain de la bataille de Lens, qui étoit le 26 août, feroit une occafion favorable pour faire arrêter deux autres membres du parlement. On fit donc arrêter le préfident Potier de Blancmenil & Brouffel : le premier, neveu de l'évêque de Beauvais, ne pouvoit pardonner à la reine le dégoût qu'il lui avoit pris pour fon oncle au commencement de la régence : le fecond, n'ayant pour tout mérite que fa pauvreté & beaucoup de hardieffe, étoit mécontent de la régente qui avoit réfufé une compagnie aux gardes à fon fils. Cet emprifonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y étoit attendu. Le peuple les redemanda ; bientôt les chaînes furent tendues dans Paris, (c'eft ce qu'on appelle la journée des *Barricades*,) & la reine fut forcée à rendre les prifonniers. Le bien public, comme il arrive prefque toujours dans les révoltes, n'étoit que le prétexte de ces troubles, excités par les mécontens du gouvernement, qui, fans ofer attaquer la majefté royale, s'en prenoient au miniftre : c'eft ce qui fit donner aux deux partis les noms de *Frondeurs* & de *Mazarins*. A la tête des Frondeurs étoient, le duc de Beaufort, fauvé du château de Vincennes, où il étoit prifonnier depuis cinq ans, de Retz, coadjuteur de Paris, qui fut depuis cardinal, la ducheffe de Longueville, le prince de Marfillac qui l'aimoit, le prince de Conti, le duc de Vendôme, fon beau-frere le duc de Nemours, le duc de Bouillon qui étoit l'ame de ce parti, le maréchal de Turenne fon frere, le maréchal de la Mothe, &c. du côté de la cour, étoient, le

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

prince de Condé, le maréchal de Gramont, le duc de Châtillon, &c. & ce qu'il y a de surprenant dans toutes ces révolutions, c'est qu'en moins de trois années on vit les intérêts changer totalement : le prince de Conti, chef des rebelles contre le cardinal, épouser sa niece ; le prince de Condé assiéger Paris pour le roi, puis défendre Paris contre le roi ; ce même prince de Condé ramener le cardinal triomphant dans Paris, ensuite être mis en prison par ce même cardinal ; enfin le maréchal de Turenne se séparer du prince de Condé, & donner contre lui la bataille de Saint-Antoine. Le duc d'Orléans flottoit entre les deux partis, & suivant son caractere, & les intérêts de l'abbé de la Riviere, il en changea plus d'une fois. Chavigni, devenu suspect au cardinal, est mis à Vincennes, & puis transféré au Havre-de-Grace : le parlement, raccommodé avec la cour par la déclaration du 4 octobre, obtient sa liberté, mais il ne fut point rétabli, & ne survécut gueres à sa disgrace.

Marguerite de Rohan, fille de Henri, duc de Rohan, dont le duché créé en 1603 avoit été éteint par sa mort en 1638, faute d'hoirs mâles, conformément à la clause apposée dans les lettres, obtient du roi de nouvelles lettres pour son mari Henri de Chabot & elle, & pour leurs descendans mâles; elles ne furent enrégistrées qu'en 1652..

Erection de la terre de Cœuvres en duché-pairie, sous le nom d'Estrées; les lettres ne furent enrégistrées qu'en 1663.

Le comté de Guiche érigé en duché-pairie, sous le nom de Gramont ; les lettres ne furent enrégistrées qu'en 1663.

Comté de Tresmes érigé en duché-pairie en faveur de René Potier, fils de Louis, baron de Gêvres, secrétaire d'état ; il descendoit de Jacques Potier, conseiller au parlement, qui

eut deux fils, dont l'aîné fut président à mortier, & le second fils fut la tige des ducs de Tresmes; les lettres de pairie ne furent enrégistrées qu'en 1663.

En Angleterre, après diverses rencontres entre les troupes restées fidelles à Charles I & les rebelles, Cromwel qui apprend qu'il y a eu quelques négociations entre ce prince & les parlementaires, casse la plus grande partie du parlement, & fait transférer, le 28 de septembre, Charles I de l'Isle de Wich au château de Hurts. On eût dit que la contagion de la révolte avoit gagné toute l'Europe: l'Angleterre fait le procès à son roi; la fidélité du parlement de Paris se trouve ébranlée par les séditieux, tandis que les Janissaires étrangloient environ dans le même tems le Sultan Ibrahim.

1649.

La déclaration de l'année précédente n'avoit produit qu'un calme apparent; le parlement s'assembla sous le prétexte des infractions faites à la déclaration.

Le roi se voit réduit par les Frondeurs à sortir de sa capitale, dans le même tems que la paix de Munster faisoit respecter sa puissance dans toute l'Europe; il se retire à Saint-Germain la nuit du 6 janvier, & le 7 M. le Prince, accompagné du duc d'Orléans, fait le blocus de Paris: il prend Charenton le 8 février; le duc de Châtillon y fut tué. Tancrede, qui prétendoit être fils du duc de Rohan, avoit été tué quelques jours auparavant; sa mort mit fin au procès qu'il avoit intenté à Marguerite de Rohan-Chabot, & qu'il avoit renouvellé cette année, quoiqu'il l'eût déja perdu en 1646. L'Espagne sollicitée par les princes, prend part aux troubles civils pour les fortifier; & l'archiduc, gouverneur des Pays-bas, se prépare à entrer en France à la tête de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

quinze mille hommes. La reine, justement alarmée, écoute les propositions du parlement, qui de son côté étoit épuisé d'argent, qui voyoit dépérir ses troupes, & qui n'avoit gueres de confiance dans ses généraux. Les troubles s'appaisent, & les conditions de l'accommodement sont signées le 11 mars, sans qu'aucun des partis eût satisfaction : le parlement demeurant en liberté de s'assembler, ce que la cour avoit voulu empêcher, au moins pour le reste de l'année, & la cour conservant son ministre, dont le parlement & le peuple avoient demandé l'éloignement. Il y eut une amnistie générale, dans laquelle furent compris & nommés tous les hommes considérables du parti rebelle ; mais le cardinal affecta, pour mortifier le coadjuteur, de ne l'y pas nommer, voulant le confondre dans la foule.

La reine ne voulut pas que le roi rentrât d'abord dans Paris ; elle le mena à Compiegne, sous prétexte de s'approcher de l'armée de Picardie ; & ce ne fût que le 18 août que leurs majestés rentrerent dans Paris, ayant dans leur carrosse le prince de Condé & le cardinal Mazarin, contre lequel le parlement avoit rendu des arrêts sanglans : cette paix n'empêcha pas les troubles dans le royaume, sur-tout en Provence & en Guyenne, où les parlemens s'étoient déclarés, à l'exemple de celui de Paris, contre leurs gouverneurs le comte d'Alais & le duc d'Epernon.

Les Espagnols profitant des troubles civils de France, reprirent Ipres le 8 mai, & Saint-Venant le 10. Le comte d'Harcourt défait un corps de troupes lorraines près de Valenciennes le 10 juin, & taille en pieces huit cens chevaux entre Douai & Saint-Amand le 23. Il avoit investi Cambrai, dont il fut obligé de lever le siege le 3 juillet, & il finit cette campagne par la prise de Condé, en deux jours de tranchée ouverte, le 25 août, mais il l'abandonna, ne ju-

geant pas que cette place fût en état d'être conservée pendant l'hiver.

En Italie le duc de Modene fit son accommodement avec les Espagnols de l'aveu du cardinal Mazarin, qui n'étoit pas en état de le secourir.

En Catalogne, Dom Juan de Garai, après avoir eu quelques avantages, fut obligé d'abandonner l'idée qu'il avoit de faire le siege de Barcelonne, où Marsin fit entrer garnison françoise.

Charles I a la tête tranchée à Wittehal le 9 février, dans sa cinquante-unieme année. Son trop de confiance dans la reine sa femme avoit contribué à ses malheurs. La chambre des pairs fut supprimée, le serment de fidélité & de suprématie aboli, & tout le pouvoir remis entre les mains du peuple. Cromwel, déclaré général perpétuel des troupes de l'état, régna sous le titre de protecteur. La nation qui souffrit ce parricide, le détesta sitôt qu'il fut commis : les ennemis mêmes de Charles ne purent s'empêcher d'admirer sa constance, & se contenterent de dire qu'il mourut avec bien plus de grandeur qu'il n'avoit vécu, & qu'il prouva ce que l'on avoit dit souvent des Stuarts, *qu'ils soutenoient leurs malheurs mieux que leur prospérité.* La nouvelle république fut d'abord reconnue par le roi d'Espagne, ensuite par la Suéde, la Hollande, la république de Venise, & enfin par la régence de France. Charles II reconnu en Irlande roi d'Angleterre, par le zele du marquis d'Ormond, battu & défait, se retire en France près de la reine sa mere. Les Anglois cherchoient la liberté par la mort de Charles I, & ils ne retrouverent qu'un tyran dans Cromwel. On pourroit leur appliquer ce qui fut dit lors de la mort de César : sa mort ne fut qu'un crime, puisqu'elle ne rétablit pas la liberté ; avec cette différence que Charles I étoit leur roi légi-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

time, & que sa mort fut un parricide d'autant plus horrible qu'ils y mirent des formes.

1650.

Assemblée du clergé, qui dura depuis le mois de mai de cette année jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Il courut, pendant la tenue de cette assemblée, un livre ayant pour titre : *Remontrances de François Paumier au roi, sur le pouvoir & autorité que sa majesté a sur le temporel de l'état ecclésiastique, à Paris, chez Ant. Etienne*, 1650, in-4°. L'évêque de Comminges, dans le rapport qu'il fit de ce livre à l'assemblée, fait entendre que Paumier n'étoit qu'un nom de guerre. Cet ouvrage, pour le fonds & pour les principes, est le même qui a paru de nos jours sous le titre : *Lettres Ne repugnate*, &c. justement cent ans après, & dans les mêmes circonstances d'une assemblée du clergé : on ne connoît que deux exemplaires du livre de Paumier, & tous les deux sont à la bibliotheque du roi. Ce livre excita de grands troubles quand il parut ; l'assemblée s'en plaignit amérement à la reine régente, & il fut supprimé comme l'ont été en 1750 les Lettres *Ne repugnate*, &c.

Le prince de Condé, à qui l'état & le cardinal devoient, l'un sa gloire, & l'autre sa sureté, mettoit ses services à trop haut prix, & devenoit rebelle à force de prétentions : il s'opposoit d'ailleurs au mariage de la niece du cardinal avec le duc de Mercœur ; il fut résolu de le faire arrêter, & l'occasion étoit favorable par la brouillerie ouverte où ce prince étoit avec les Frondeurs. Il les accusoit au parlement, & entr'autres le duc de Beaufort & le coadjuteur, d'avoir voulu le faire assassiner ; & pendant l'instruction du procès, les deux partis qui se rendoient au parlement, penserent en venir

aux mains dans la grande salle. La reine profitant des circonstances, se réunit aux Frondeurs. La duchesse de Chevreuse gagna le duc d'Orléans, après l'avoir détaché de l'abbé de la Riviere qui fut disgracié; elle excita sa jalousie contre le prince de Condé, & l'amena au point de lui faire desirer qu'on l'arrêtât; cela fut exécuté le 18 janvier par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, Cominges son neveu, & Miossans, lieutenant des gendarmes du roi, (c'est le maréchal d'Albret.) Le prince de Condé, le prince de Conti & le duc de Longueville furent d'abord conduits à Vincennes, ensuite à Marcoussi, puis au Havre-de-Grace: on peut juger par un seul trait, s'ils étoient bien gardés. De Bar qui en étoit chargé, vouloit forcer le prêtre à leur dire la messe en françois, parce que ne sachant pas le latin, il craignoit qu'on ne leur donnât quelques avis: ce qui est étonnant, c'est que le peuple en fit des feux de joie qu'on ne s'attendoit pas à voir renouveller pour son retour. A cette nouvelle, la duchesse de Longueville se sauva en Normandie, où Marsillac la suivit; M. de Bouillon à Turenne, & M. de Turenne à Stenai. Marsin, attaché au prince de Condé, fut arrêté en Catalogne au milieu de l'armée qu'il commandoit. La reine, avec quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, part le premier février, & mene le roi en Normandie pour affermir cette province contre les entreprises de madame de Longueville, qui se sauva en Hollande, d'où elle revint à Stenai, où le maréchal de Turenne & elle firent leur traité avec les Espagnols. On ôte les sceaux au chancelier Seguier, pour les donner à Châteauneuf, porté par la Fronde.

En Lorraine, Clermont, Stenai & Jametz, qui avoient été remis au prince de Condé, se soumettent au roi; le marquis de la Ferté bat le comte de Ligneville le 9 octobre:

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

les créatures du prince de Condé ne peuvent lui conserver la ville de Bourges, ni la ville de Dijon, ni celle de Seurre en Bourgogne ; cette derniere se rendit au roi le 21 avril ; & leurs majestés qui s'étoient avancées jusqu'à Dijon, arriverent à Paris le 3 mai ; elles en repartirent pour s'avancer vers la Guyenne, où leur présence remit le calme dans Bordeaux. Le duc de Vendôme a la charge de surintendant des mers, dont la reine se démet en sa faveur, avec la survivance au duc de Beaufort.

Le maréchal de Turenne, qui avoit pris la qualité de lieutenant-général de l'armée du roi pour la liberté des princes, se joignit à l'archiduc, conformément au traité conclu par madame de Longueville, & après s'être saisi d'Aubenton & d'Irson, prit le Catelet le 15 juin. Le maréchal du Plessis-Praslin fait lever le siege de Guise le premier juillet à l'archiduc. M. de Turenne prend la Capelle le 3 août, & s'avance vers le château de Vincennes pour délivrer les princes ; mais ils avoient été transférés à Marcoussi. Monzon se rend aux Espagnols le 6 novembre, après une vigoureuse défense. Le maréchal du Plessis ayant pris Rethel le 13 décembre, le maréchal de Turenne qui avoit vainement accouru au secours, se résout à une bataille où le maréchal du Plessis le battit le 15 décembre : c'est la bataille de Rethel. M. de Puysegur, dans ses mémoires, se donne tout le mérite de cette action. On doit dire, pour la justification de M. de Turenne, que Deliponti, qui commandoit dans Rethel, y tint six jours de moins qu'il n'avoit promis.

Le marquisat de Mortemart érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enrégistrées qu'en 1663.

Baronnie de Villemort érigée en duché en faveur du chancelier Seguier & ses successeurs, tant mâles que femelles ; les lettres ne furent point enrégistrées.

Bbb 4

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

En Italie, les Espagnols reprirent Portolongone le 15 août : en Catalogne, ils reprirent Flix sur la Segre, Tortose, Balaguier, & toute la plaine d'Urgel. Cromwel défait les Ecossois du parti de Charles II à Dumbar le 15 septembre. Le malheureux Montrose, sujet aussi fidelle que grand capitaine, ayant été fait prisonnier par les rebelles, fut pendu le 30 mai.

Mort de Descartes le 11 février à Stokolm. On a dit de Descartes qu'il avoit donné le ton à son siecle ; on pouvoit ajouter que son siecle avoit un autre ton qu'il lui a fait perdre ; c'est celui d'une érudition dénuée des lumieres de la philosophie ; en sorte que d'un siecle qui n'étoit que savant, il en a fait un vraiment éclairé : car c'est le jugement que Bayle porte du seizieme & du dix-septieme siecle. » Je crois, » dit-il, que le seizieme siecle a produit un plus grand nom- » bre de savans hommes que le dix-septieme ; & néanmoins » il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siecles ait » eu autant de lumieres que l'autre..... les gens sont au- » jourd'hui moins savans & plus habiles. « Hobbes enchérit bien sur Bayle : ce philosophe Anglois, qui avoit beaucoup plus médité qu'il n'avoit lu, ne faisoit nul cas de la science, & disoit assez plaisamment, que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été aussi ignorant qu'ils le sont : on sent combien cela est outré, mais c'est un philosophe qui reproche à la science le mauvais usage qu'en faisoient alors les savans, & qui s'éleve contre des hommes qui ne savoient raisonner que par citations & autorités. A ces deux siecles en a succédé un troisieme, où, loin d'adopter les opinions des autres, on a peut-être un peu trop affecté de ne puiser que dans son propre fonds, & où l'ambition de ce que l'on appelle *le bel esprit*, a fait que l'on a abusé quelquefois du véritable. Prenons garde que le

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

dix-huitieme siecle ne décrie *l'esprit* comme le seizieme avoit décrié l'érudition. Newton parut après Descartes : sans oser régler les rangs, ne pourroit-on pas dire que c'est à Descartes que nous devons Newton, comme c'est à sa méthode admirable que l'on doit Locke, Mallebranche, Puffendorf & Clarke?

1651.

Le cardinal Mazarin s'étoit brouillé trop légérement avec les Frondeurs, dont il croyoit déformais pouvoir se passer; il voulut faire un crime à Gaston d'avoir traité pendant l'absence du roi avec un envoyé des Espagnols ; & c'étoit en effet une grande faute que ce prince avoit commise, mais ce n'étoit pas le tems de la relever : il se prenoit aussi de la conduite de Gaston au coadjuteur, qui avoit remplacé l'abbé de la Riviere dans sa confiance, & il lui ôta toute espérance de la nomination au cardinalat : les Frondeurs, de leur côté, se virent fortifiés par le duc de Nemours, qui fut attiré dans ce parti par la duchesse de Châtillon dont il étoit amoureux, & qui le força à servir M. le Prince son rival : la princesse palatine, amie de confiance de M. le Prince, donnoit de la force à ce parti. Enfin le parlement soulevé par les Frondeurs, demande hautement la liberté des princes, que la cour ne fut plus en état de refuser ; il alla plus loin, & ayant intimidé le ministre au point de lui faire prendre le parti de s'absenter du royaume, il rendit en même tems un arrêt qui le bannissoit à perpétuité. La reine donne l'ordre de faire sortir les princes de prison ; & le cardinal, sans attendre cet ordre, alla lui-même les délivrer, comptant s'en faire un mérite auprès d'eux ; mais il fut mal reçu, & se vit réduit à se retirer du côté de Liége. Les princes rentrent dans

Paris, comme en triomphe, le 16 février, étant accompagnés du duc d'Orléans.

M. de Turenne, invité par une lettre du roi, quitte le service des Espagnols, & revient à la cour où il obtient que le contrat d'échange de Sedan, conclu dès l'an 1642, seroit enfin signé. Il est dit dans ce contrat d'échange, que les terres d'Albret & de Château-Thierri échangées contre la souveraineté de Sedan, *passeront entre les mains du seigneur de Bouillon & ses descendans mâles & femelles, avec tous les titres & dignités, & prééminences anciennes..... pour avoir leur effet du jour de leur premiere création.* Ce qui se rapportoit à l'an 1556 où se fit l'érection du duché d'Albret, en faveur du roi & de la reine de Navarre; ce contrat fut enrégistré au parlement au mois de février 1652, mais sous la condition que *lesdites pairies d'Albret & Château-Thierri ne pourroient avoir leur effet & rang que du jour du présent arrêt, & en obtenant par ledit de la Tour d'Auvergne lettres dudit seigneur roi.* En effet M. de Bouillon obtint des lettres d'érection des duchés d'Albret & de Château-Thierri au même mois de février 1652; mais comme il mourut la même année, avant de les avoir fait enrégistrer, le duc de Bouillon son fils en obtint de nouvelles en 1662, dans lesquelles fut aussi compris M. de Turenne son oncle. M. de Bouillon ne fut reçu qu'en 1665.

Le parlement enrégistre la déclaration que la reine avoit été obligée de donner, par laquelle l'entrée du conseil est interdite aux étrangers, & même aux cardinaux François; il rendit aussi plusieurs arrêts contre le cardinal Mazarin. La reine feint de se raccommoder avec le prince de Condé, en lui accordant des demandes qui alloient à la priver de toute l'autorité; mais en même tems elle cherche à le rendre suspect aux Frondeurs qui faisoient toute sa force, & se prépare

par-là à rompre impunément tous les engagemens qu'elle venoit de prendre avec lui. La nobleſſe demandoit l'aſſemblée des états généraux; elle perſuade au prince de Condé que cette aſſemblée eſt contre ſes intérêts, & il en détourne l'exécution : les Frondeurs vouloient le mariage du prince de Conti & de mademoiſelle de Chevreuſe ; on le fait appercevoir du crédit que ce mariage alloit donner au coadjuteur qui la gouvernoit, & il rompt avec éclat ; ainſi la cour ſe trouve diviſée en trois partis : celui de la reine, qui avoit pour elle meſſieurs de Bouillon & de Turenne, &c. celui de M. le Prince, que meſſieurs de Nemours, de la Rochefoucauld, &c. avoient ſuivi ; & celui des Frondeurs, ayant à leur tête M. le duc d'Orléans, le coadjuteur, madame de Chevreuſe, &c.

Le prince de Condé, en méfiance de tous les côtés, ne voulut point ſe rendre au lit de juſtice, où le roi déclara ſa majorité le 7 de ſeptembre. Le cardinal qui étoit à Cologne, continuoit de gouverner la reine. Le prince de Condé ſe retire dans ſon gouvernement de Guyenne, d'où il ſe prépare à la guerre. Le comte d'Harcourt fait lever le ſiege de Cognac au prince de Condé. Le maréchal de la Ferté fait le ſiege de Chatté en Lorraine, qu'il prend le 13 ſeptembre, après quarante-trois jours d'attaque. Bergues-Saint-Vinox ſe rend aux Eſpagnols.

En Catalogne, les Eſpagnols reprirent Cervers, & formerent le ſiege de Barcelonne.

Nicolas de Neufville, ſecrétaire d'état, ayant obtenu en 1610 des lettres-patentes portant création de la ſeigneurie de Villeroi en châtellenie, ſon fils Charles, marquis d'Alincourt, en obtint en 1615 pour la faire ériger en marquiſat ; & le maréchal de Villeroi, fils de Charles, & gouverneur de Louis XIV, fut fait duc & pair par lettres du mois

de septembre, qui ne furent enrégistrées qu'en 1663.

1652.

Villars-Brancas, duché-pairie. Georges de Brancas, frere puîné de l'amiral, avoit obtenu en 1627 des lettres d'érection en duché. Il obtient de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie : mais comme il ne les avoit faites enrégistrer qu'au parlement d'Aix, son arriere-petit-fils, Louis-Antoine de Brancas, obtient en 1716 des lettres de surannation qui furent enrégistrées au parlement de Paris, seul capable de réaliser cette grace.

Le cardinal, que le maréchal d'Hocquincourt étoit allé prendre sur la frontiere, revient trouver le roi à Poitiers, où la cour s'étoit avancée pour observer les mécontens de Guyenne : il ramene le roi à Angers.

M. le duc d'Orléans, que la reine avoit regagné, puis reperdu, & qui flottoit entre les deux partis, s'accorde avec les comtes de Fiesque & de Gaucourt, agens du prince de Condé, pour forcer la reine à renvoyer le cardinal. Gaston envoie Mademoiselle à Orléans pour maintenir cette ville dans son parti ; les ducs de Nemours & de Beaufort, quoique beaux-freres & liés des mêmes intérêts, y eurent une querelle qui fut suivie peu après d'un combat où le duc de Beaufort tua le duc de Nemours. On prétend qu'il y avoit rivalité entr'eux.

Le prince de Condé enleve plusieurs quartiers le 6 avril au maréchal d'Hocquincourt à Bleneau, mais l'arrivée du maréchal de Turenne sauva le reste de l'armée, & peut-être le roi lui-même, qui étoit à Gien, & que M. le Prince avoit dessein d'enlever.

Combat d'Etampes, où M. de Turenne & le maréchal d'Hocquincourt forcerent les fauxbourgs, tuerent plus de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

mille hommes des meilleures troupes de M. le Prince, & firent plusieurs prisonniers : on étoit au troisieme jour du siege d'Etampes, lorsque l'arrivée du duc de Lorraine, qui parut aux environs de Paris à la tête de neuf mille hommes, fit changer de pensée ; on traita avec ce prince, qui consentit à se retirer, moyennant une somme d'argent qu'on lui donna. M. le Prince, qui se méfioit avec raison des incertitudes de M. le duc d'Orléans, arrive à Paris, pour le raffermir dans son parti, après une marche aussi pénible que dangereuse. De-là il commença à négocier avec la cour, qui étoit à Saint-Germain, par l'entremise du duc de Rohan, de Chavigni & de Goulas, qui avoient ordre de ne point voir le cardinal. Les négociations ayant été inutiles, le prince de Condé se résolut à recommencer la guerre : il étoit posté à Saint-Cloud, ayant la riviere devant lui, & M. de Turenne en-deçà. Ce poste lui parut bon, tant qu'il n'eut pas à craindre pour ses derrieres ; mais l'arrivée du maréchal de la Ferté lui faisant appréhender d'être enveloppé, il prit le parti d'aller occuper le poste de Charenton, & il passa la Seine, ayant Paris à sa droite, & par conséquent n'ayant rien qui le séparât de M. de Turenne. Ce fut dans cette marche que, se trouvant pressé par l'armée royale, il n'eut que le tems de se jetter dans le fauxbourg Saint-Antoine, où se donna, le 2 juillet, le fameux combat de St. Antoine : cette journée, où M. le Prince & M. de Turenne acquirent une égale gloire, alloit être décisive contre M. le Prince, par le secours qu'amena le maréchal de la Ferté, si les bourgeois de Paris, qui avoient regardé ce combat d'un œil tranquille, ne l'eussent sauvé en lui ouvrant leurs portes, à la persuasion de Mademoiselle, qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi : elle obtint pour cela un ordre de Gaston, conservé en original

à la bibliotheque du roi. La présence du prince de Condé, réuni au duc d'Orléans, ralluma la haine du parlement contre le cardinal. Monsieur est déclaré lieutenant-général du royaume. Le roi, qui étoit à Pontoise, y transfere le parlement par une déclaration du 6 août, mais il y fut peu nombreux.

Le cardinal consent de nouveau à quitter la cour, & se retire à Bouillon le 19 août. Les troubles s'appaisent; le roi fait publier le 21 octobre une amnistie générale, pour tout ce qui s'étoit passé depuis 1648, & rentre dans Paris le même jour; le prince de Condé en étoit sorti cinq jours auparavant, pour se jetter entre les bras des Espagnols; Monsieur se retire à Blois, Mademoiselle dans ses terres: le cardinal de Retz, à qui le pape Innocent X venoit d'envoyer le chapeau, fut mis à Vincennes, & il le méritoit bien, de-là à la citadelle de Nantes, d'où il se sauva en 1654. Châteauneuf avoit reçu ordre de se retirer dans sa maison de Montrouge. Montrond, qui tenoit pour M. le Prince, se rend le premier septembre à Paluau.

Les troubles civils donnerent de grands avantages aux Espagnols; ils reprirent Barcelonne contre le maréchal de la Mothe le 13 octobre, après quinze mois de siege, par l'infidélité de Marsin qui avoit quitté l'armée pour venir joindre M. le Prince. Casal est pris par les Espagnols sur le duc de Savoie, & remis au duc de Mantoue. Gravelines se rend le 18 mai aux Espagnols après soixante-neuf jours de siege, & Dunkerque le 16 septembre, après trente-neuf jours de siege, soutenu par le comte d'Estrades. Rethel se rend à M. le Prince le 30 octobre, & il prend Sainte-Ménéhould le 14 novembre. M. de Turenne part pour arrêter ces progrès, & il tient au roi la parole qu'il lui avoit donnée, d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers d'hiver en France.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1653.

Le cardinal Mazarin rentre dans Paris le 3 février. Les tems d'orage étoient passés, & on respectoit en lui une fortune que tant de traverses n'avoient pu renverser. Les princes, les ambassadeurs, le parlement, le peuple, tout s'empressa à lui faire sa cour; il logea au Louvre, & le roi ordonna à cette occasion, que la porte de la conférence fût gardée par une compagnie du régiment des gardes. (*Mémoires de Brienne.*)

La reine Christine avoit voulu s'intéresser assez mal-à-propos dans les troubles de la France; elle offroit une médiation dont personne ne vouloit; elle écrivit au prince de Condé qui étoit son héros; elle écrivit au parlement, au duc d'Orléans, à Mademoiselle, &c. Le cardinal lui en sut mauvais gré; la reine n'en fut pas plus contente; le public jugea que c'étoit chercher à se mêler sans bienséance, sans prétexte, sans motif & sans dignité: aussi trouva-t-elle beaucoup d'indifférence à la cour de France, lorsqu'elle y passa après son abdication.

C'est depuis cette année que les intendans des provinces ont commencé à y exercer leur autorité: on en avoit envoyé en 1634 qui ne se mêloient que des finances: ils furent rappellés en 1648 sur les plaintes des parlemens, qui les trouvoient encore trop puissans, & qui peut-être dans ces tems malheureux l'étoient trop eux-mêmes. Mais en 1653 on en renvoya avec le titre d'intendans de justice, police & finance: c'est l'état actuel.

Guerre entre l'Angleterre & la Hollande, qui avoit commencé sur la difficulté du *salut*, mais qui avoit une cause plus ancienne. Les Anglois accusoient les Hollandois d'infidélité dans le commerce qu'ils avoient fait ensemble,

& de leur avoir enlevé une des isles Moluques dès 1623 : ils n'avoient pu s'en faire raison sous les regnes de Jacques I & de Charles I, où ces princes s'occupoient bien plus de faire valoir leurs prérogatives personnelles, que le commerce de la nation. Les amiraux Blaak & Tromp commandoient les flottes angloise & hollandoise, qui eurent divers avantages l'une contre l'autre. Cromwel substitua dans la suite le général Monk à Blaak.

Les troubles domestiques continuoient encore en France dans quelques provinces, & la guerre avec les Espagnols se faisoit sur les frontieres. Le cardinal envoie du secours au duc de Savoie, Charles-Emmanuel, pour le conserver dans notre alliance ; le duc de Candale va prendre le commandement de l'armée de Guyenne, que le comte d'Harcourt avoit remis : il étoit fils du duc d'Epernon, & colonel-général de l'infanterie ; il avoit pensé épouser la niece du cardinal, qui épousa depuis M. le prince de Conti, & il mourut à Lyon de maladie en 1658. Sauvebeuf s'empare de Sarlat le 23 mars ; Bourg en Guyenne se rend au duc de Vendôme le 3 juillet ; Bellegarde au duc d'Epernon le 8 ; Rethel à M. de Turenne le 9 ; Mouzon le 28 septembre ; M. le Prince prend Roye le 7 août ; Bordeaux, qui avoit en vain imploré le secours de Cromwel, se soumet au roi le 31 juillet ; M. de Vendôme fermoit le port contre les secours que l'Espagne auroit pu donner. Le roi exige que les habitans rétablissent le Château-Trompette & celui de Ha, pour tenir la ville en respect. Le comte du Doignon, qui étoit dans le parti de M. le Prince, fut regagné, & remit ses gouvernemens du pays d'Aunis, des isles d'Oleron & de Rhé, & de Brouage : il en eut pour récompense une grosse somme d'argent, & fut fait maréchal de France, sous le nom du maréchal Foucault. Rencontre le 23 septembre,

tembre, entre le maréchal de Grancei & le marquis de Caracene, proche la Roquette sur le Tanare, où l'avantage fut égal. Rocroi se rend aux Espagnols le 30 septembre. Sainte-Ménéhould défendue par Montal se rend le 26 novembre au maréchal du Plessis-Praslin; messieurs de Turenne & de la Ferté couvroient le siege. Le roi y vint; il s'étoit aussi trouvé à celui de Mouzon.

1654.

Le comte de Grandpré prend d'assaut sur les Espagnols Virton dans le Luxembourg le 25 février.

Sacre du roi à Reims le 7 juin, par l'évêque de Soissons, Henri de Savoie, duc de Nemours, nommé à l'archevêché de Reims, n'ayant pas encore l'ordre de prêtrise. Le comte d'Harcourt devenu rebelle s'étoit emparé de quelques villes d'Alsace; le maréchal de la Ferté a ordre d'y marcher; la cour s'étoit déja ressaisie de Philisbourg par surprise. Le maréchal de la Ferté prend Beffort le 23 février, ensuite la petite ville de Tannes, & il avoit commencé le siege de Brisac, lorsque le comte d'Harcourt fit son accommodement. Le prince de Condé, ayant avec lui l'archiduc & le comte de Fuensaldagne, fit le siege d'Arras, où commandoit le marquis de Mondejeu, qui fut depuis maréchal de France. Le vicomte de Turenne, après avoir laissé le marquis de Fabert au siege de Stenai, s'avança vers Arras, avec les maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt. D'abord son objet fut de resserrer si fort les ennemis, qu'ils ne pussent recevoir de vivres: mais le comte de Boutteville, connu depuis sous le nom de maréchal de Luxembourg, & qui étoit dans le parti du prince de Condé, ayant fait entrer un convoi dans leur camp, le vicomte de Turenne se détermina à forcer les lignes des ennemis, les battit, leur fit

lever le siege, & par cet exploit rassura la France & le cardinal, dont la fortune dépendoit presque de l'événement de cette journée. Cette grande action se passa le 25 août. La retraite du prince de Condé fut admirée. Il faut remarquer que la prise de cette même ville en 1640, avoit été aussi utile au crédit du cardinal de Richelieu, que la levée du siege le fut cette année au cardinal Mazarin.

Le roi fait sa premiere campagne au siege de Stenai, qu'il prit le 6 août, ayant sous lui M. de Fabert, depuis maréchal de France. M. de Turenne prend le Quesnoi le 6 septembre. Le maréchal de la Ferté prend Clermont en Argone le 24 novembre. Le duc de Guise, sorti des prisons d'Espagne, prend Castellamare dans le golphe de Naples le 15 novembre. Le prince de Conti qui s'étoit tiré de la dépendance de madame de Longueville, & qui, après avoir quitté le parti de M. le Prince, venoit d'épouser Anne-Marie Martinozzi, niece du cardinal, prit Villefranche le 5 juillet, & Puicerda le 17 octobre.

Charles IV, duc de Lorraine, qui étoit devenu suspect aux Espagnols, parce qu'il avoit de justes sujets de se plaindre d'eux, est arrêté à Bruxelles le 25 février par le comte de Fuensaldagne, & mené prisonnier à Tolede, où il demeura jusqu'à la paix des Pyrénées. Cromwel signe le 15 avril un traité avec la Hollande, contenant trois articles importans. Le premier, que les Hollandois reconnoîtroient la souveraineté du pavillon anglois dans la Manche; le second, que jamais la république n'éliroit aucun prince de la maison d'Orange pour stathouder, ni pour amiral: cet article ne fut consenti que par les états de la province de Hollande; & le troisieme, que les Hollandois abandonneroient absolument les intérêts de Charles Stuart.

Ce traité est le seul reproche que les Anglois aient fait à

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Cromwel ; ils prétendirent qu'il eût été le maître de rendre la Hollande tributaire de l'Angleterre ; cette république n'étoit plus la même depuis la mort de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, pere du roi Guillaume ; la jalousie que les républicains avoient prise de la maison d'Orange, les avoit portés, après la mort de Guillaume, à faire une réforme considérable dans les troupes de terre & de mer, pour abattre l'autorité du prince qui les commandoit, en sorte que, comptant sur la durée de la paix, ils s'étoient mis hors d'état de pouvoir se défendre ; c'étoit dans ces circonstances que Cromwel les avoit attaqués, mais des vues particulieres changerent sa politique. Les liaisons de la maison d'Orange avec la maison royale d'Angleterre lui rendoient les princes de cette maison aussi suspects qu'aux Hollandois, par la protection qu'ils auroient pu donner aux Stuarts contre lui ; il ne songea donc qu'à les détruire, & en même tems à se lier aux Hollandois, pour les rendre irréconciliables avec le fils de Charles I ; & préférant ainsi son intérêt personnel à celui de sa nation, il donna le tems à la république de Hollande de reconnoître la faute que sa jalousie lui avoit fait commettre.

Charles II poursuivi par-tout par Cromwel, est obligé de sortir de France, & il se retire à Cologne.

Christine, reine de Suede, abdique la couronne le 16 juin en faveur de Charles-Gustave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Baviere Palatine, son cousin-germain, fils de la sœur du grand Gustave. Les savans qu'elle protégeoit ont eu beau faire, ils n'ont pu empêcher que l'on n'ait jugé peu favorablement de son caractere & de ses mœurs : elle passa par la France, où elle fut peu considérée. Son abjuration avoit suivi de près son abdication, & elle se fit catholique.

Le cardinal de Retz, qui avoit succédé à son oncle dans

l'archevêché de Paris, ne laissa pas, quoique prisonnier, d'inquiéter la cour, en voulant gouverner son diocese par ses grands vicaires : il se sauva de prison.

1655.

M. de Turenne, après avoir jetté du secours dans le Quesnoi, prend Landreci le 14 juillet, secondé du maréchal de la Ferté : la prise de cette place, ainsi que celle du Quesnoi, en ouvrant les Pays-bas espagnols, préparoit la route à tous les avantages que la France remporta jusqu'à la fin de cette guerre. M. de Turenne prend Condé le 18 août, & Saint-Guillain le 25. Le roi, qui avoit fait toute la campagne, assista à ce dernier siege, où commandoit aussi le maréchal de la Ferté. Le cardinal fait arrêter la duchesse de Châtillon, qui cherchoit à attirer dans le parti de M. le Prince le maréchal d'Hocquincourt, mécontent de ce que le cardinal l'avoit négligé. Ce maréchal, avec qui la cour avoit été obligée de négocier, en reçoit deux cens mille écus, & remet à son fils ses gouvernemens de Péronne & de Ham. Le Catelet pris par le marquis de Castelnau le 29 août.

Le duc François de Lorraine, frere du duc, passe, ainsi que son armée, au service du roi.

M. de Modene, qui avoit épousé Laure Martinozzi, sœur de la princesse de Conti, fait lever aux Espagnols le siege de Reggio. Le prince Thomas est forcé par le marquis de Caracene de lever le siege de Pavie.

Le prince de Conti prend le Cap de Quiers le 27 mai, & Castillon le 10 juillet. Le marquis de Merinville fait lever aux Espagnols le siege de Solsonne. Le duc de Vendôme met en fuite le 29 septembre la flotte d'Espagne devant Barcelone. Bordeaux, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, conclut un traité le 2 novembre avec Cromwel, dont

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

la condition fut que la France abandonneroit entiérement les intérêts de Charles II. De son côté, Cromwel se déclara contre les Espagnols : il s'empare sur eux de la Jamaïque : cette isle est restée aux Anglois.

Edit pour l'établissement du papier timbré, renouvellé en 1673.

Découverte faite à Tournai, du tombeau de Childeric : outre l'anneau d'or de ce prince & plusieurs médailles d'or, on y trouve des abeilles de grandeur naturelle, faites d'or massif, ce qui a donné lieu à la conjecture que les abeilles, mal imitées dans la suite par nos peintres, devinrent nos fleurs de lys, lorsque dans le douzieme siecle, la France & les autres états de la chrétienté prirent des armes blasonnées : on peut lire la dissertation de M. Chifflet sur la découverte de ce monument, dont l'électeur de Cologne, à qui l'empereur Léopold l'avoit donné, fit présent à Louis XIV, & que l'on garde aujourd'hui à la bibliotheque du roi.

1656.

Le cardinal reprend les propositions de paix qu'il avoit déja faites plusieurs fois.

Lionne va à Madrid faire la proposition du mariage du roi avec l'infante Marie-Thérese. Ce mariage fut toujours l'objet dominant du ministere du cardinal ; mais Ferdinand III la demandoit aussi pour Léopold son fils, qui lui succéda à l'empire, & dont la mere étoit la cadette d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. Le roi d'Espagne qui n'avoit point alors d'héritier mâle, aimoit bien mieux laisser sa succession à un prince de sa maison, qu'à un prince étranger, le rival de la maison d'Autriche : d'ailleurs le cardinal ne vouloit

point écouter les demandes que l'on faisoit pour le prince de Condé, ainsi la négociation n'eut point d'effet.

M. de Turenne & le maréchal de la Ferté font le siege de Valenciennes; la digue qui faisoit la communication entre les deux quartiers ayant été rompue, celui du maréchal de la Ferté fut attaqué & forcé par le prince de Condé & dom Juan d'Autriche; M. de Turenne fut contraint de lever le siege le 16 juillet; sa retraite fut belle, & il vint se camper sous le Quesnoi: le maréchal de la Ferté fut fait prisonnier. Celui qui commandoit dans Valenciennes se nommoit dom Francisco de Menesses. Le maréchal de Gramont fut bien étonné, lorsqu'il alla à Madrid faire la demande de l'infante, de voir que ce gouverneur qu'il y trouva, ne fût pas connu de l'amirante de Castille, qui n'avoit même jamais oui parler de la levée du siege de Valenciennes. M. le Prince prend Condé le 19 août. Dom Juan leve le siege de Saint-Guillain, vaillamment défendu par le comte de Schomberg, pour venir au secours de la Capelle, que M. de Turenne prit le 27 de septembre.

Le duc de Modene & le duc de Mercœur prennent Valence sur le Pô le 16 septembre. Ce dernier étoit venu remplacer le prince Thomas, mort depuis quelques mois.

1657.

Le roi fait une réforme dans le conseil; il réduit les conseillers d'état au nombre de vingt-quatre, non compris trois conseillers d'état *d'église* & trois *d'épée*.

Bulle d'Alexandre VII qui condamne les cinq propositions de Jansénius, & confirme la bulle d'Innocent X. Le même pontife envoya le formulaire en 1665, qui fut reçu en France par une déclaration enrégistrée; quatre évêques avoient refusé de le signer en 1664, ayant à leur tête Henri Arnaud,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

évêque d'Angers. Le prince de Condé prend Saint-Guillain le 22 mars. M. de Turenne entreprend le siege de Cambrai, qu'il investit, & où il n'y avoit de troupes que la morte-paye & quelques cinquante maîtres; mais M. le Prince s'étant jetté dans la place avec dix-huit escadrons, le premier juin, M. de Turenne leve le siege. Le roi obtient le rétablissement des Jésuites à Venise.

Mort de l'empereur Ferdinand III le 2 avril âgé de quarante-neuf ans, dont il en avoit régné vingt. La branche allemande d'Autriche avoit beaucoup perdu sous lui de sa considération, sur-tout depuis les traités de Westphalie, où Louis XIV se rendit garant contre l'empereur de la liberté des princes d'Allemagne. Le roi envoie à la diette de Francfort le maréchal de Gramont & de Lionne, dans le dessein d'empêcher l'élection de Léopold son fils, & s'avance jusqu'à Metz pour appuyer la négociation. Le duc de Baviere ni l'archiduc Léopold, frere de Ferdinand, ne voulurent se mettre sur les rangs, malgré les insinuations de la France, mais l'élection ne fut pas sans difficulté, & Léopold ne fut nommé que le 18 juillet de l'année d'après.

Le marquis de S. Abre fait lever le siege d'Urgel aux Espagnols le 13 mai. Ils prennent Olivença le 20. Le roi prend Montmedi le 6 août, assiégé par le maréchal de la Ferté; M. de Turenne couvroit le siege. Le prince de Conti & le duc de Modene levent le siege d'Alexandrie de la Paille le 18 août. M. de Turenne prend Saint-Venant le 27, & fait lever le siege d'Ardres au prince de Condé. Il prend Mardik le 3 octobre, & remet cette place aux Anglois, ainsi qu'on en étoit convenu avec les ambassadeurs de Cromwel. Conjuration découverte contre Cromwel, que l'on devoit assassiner sur le chemin de Hamptoncourt. Les Espagnols s'emparent d'Hesdin, par la trahison de la Riviere, lieutenant de roi.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Les états généraux déclarent la guerre aux Portugais, qui venoient d'achever de les chasser du Bresil. Etablissement de l'hôpital général à Paris. Mort de la duchesse Nicole, femme du duc de Lorraine, à Paris; on l'enterre à Saint Paul: elle avoit obtenu de la cour de Rome un jugement qui avoit déclaré son mariage bon & valable avec le duc Charles IV, sans qu'il fût fait mention de la princesse de Cantecroix, que ce prince avoit épousée depuis son mariage avec Nicole; il avoit cessé de poursuivre la dissolution de son premier mariage, parce qu'il étoit mécontent de la princesse de Cantecroix, qui avoit eu, disoit-on, quelques aventures, & parce qu'il fut touché des soins que la duchesse Nicole se donnoit pour sa liberté: il lui avoit même remis toute son autorité dès l'an 1655.

Mort du premier président de Bellievre, petit-fils du chancelier de ce nom; le cardinal Mazarin le regretta peu: c'étoit le seul homme du royaume avec lequel il gardât des mesures, l'estimant assez pour le craindre.

La reine Christine fait assassiner Monaldeschi, son grand écuyer, le 10 novembre, dans la galerie des Cerfs à Fontainebleau: c'étoit à un second voyage qu'elle fit en France; elle en repartit bientôt après pour retourner à Rome, d'où la mort de Charles X la rappella en Suede en 1660; elle y trouva les esprits mal disposés, & revint à Rome pour la troisieme fois, où elle mourut en 1689 à l'âge de 63 ans.

1658.

Cette année n'offre que des victoires, qui furent un grand acheminement à la paix. Les Espagnols étoient convenus dès 1656 avec Cromwel d'attaquer Calais par armes communes; que cette place resteroit aux Anglois, & qu'en at-

tendant qu'elle fût prise, on leur donneroit Dunkerque en nantissement : ce traité n'ayant pas eu d'exécution, le cardinal profita de la circonstance, & fit le sien avec Cromwel, suivant le modele de celui des Espagnols, pour leur enlever Dunkerque. M. de Turenne gagne la bataille des Dunes le 4 juin, contre le prince de Condé & dom Juan qui étoient accourus pour secourir Dunkerque, où commandoit le marquis de Leyde : cette ville bloquée par mer par les Anglois, se rendit le 23 juin ; le roi y entra le 26 & fit remettre la place aux Anglois, suivant le traité conclu avec Cromwel. Ce fut lors de cette bataille, que le grand Condé dit au jeune duc de Glocester : *N'avez-vous jamais vu perdre une bataille ? Eh bien, vous l'allez voir :* ce prince n'avoit pas été le maître de la disposition de ses troupes. M. de Turenne, poursuivant ses conquêtes, prit Bergues-Saint-Vinox le 2 juillet, Furnes le 3, Dixmude le 7, (Bussi dit le 3) Oudenarde le 9 septembre, Menin le 17. Il bat le prince de Ligne le 19, prend Ipres le 24. Le maréchal de la Ferté prend Gravelines le 30 août.

Le roi étoit tombé malade à Calais, & avoit couru grand risque de la vie. Un médecin d'Abbeville, nommé du Saussoy, qui fut appellé, eut grande contestation avec Vallot, premier médecin, & guérit le roi avec du vin émétique, peu connu alors. Ligue appellée la ligue du Rhin, qui fut signée avec le roi entre plusieurs électeurs & princes de l'empire, après l'élection de l'empereur, en présence du maréchal de Gramont & de Lionne, pour le maintien de la paix d'Allemagne : ce fut le prince de Furstemberg, si connu par son dévouement à la France, qui eut le plus de part à cette ligue. Louis XIV avoit été proposé pour succéder à l'empire. Les électeurs font signer au nouvel empereur Léopold, fils de Ferdinand III, une capitulation par

laquelle, entr'autres engagemens, il s'oblige à ne donner aucuns secours, directement ni indirectement, aux ennemis de la France, soit comme empereur, soit comme archiduc d'Autriche, se soumettant à tout ce qui a été réglé à Munster.

En Italie, le duc de Modene avoit pris des quartiers d'hiver dans les états du duc de Mantoue, qui s'étoit déclaré pour les Espagnols malgré tout ce qu'il devoit à la France : on lui accorde la neutralité qu'il demandoit. Le marquis de Ville prend la ville de Trin le 21 juillet; Mortare se rend le 25 août au duc de Modene & au duc de Navailles. Mort du duc de Modene le 14 octobre.

La duchesse de Savoie, sœur de Louis XIII, profite des propositions que l'Espagne lui faisoit, pour ménager le mariage de la princesse Marguerite sa fille avec le roi, à qui l'Espagne ne vouloit point donner l'infante. Le cardinal Mazarin, de son côté, fortifia les espérances de la duchesse de Savoie, pour donner de la jalousie à l'Espagne; & en effet le roi se rendit à Lyon, où il arriva le 28 novembre, pour y voir la princesse Marguerite que la duchesse de Savoie y amena avec le duc son fils. Cette ruse du cardinal lui réussit, & Pimentel arriva sur le champ pour faire des propositions de mariage de la part de l'Espagne : la reine n'en fit point un secret à la duchesse de Savoie, qu'elle renvoya avec la promesse, si le mariage de l'infante manquoit, de conclure celui de la princesse sa fille. Marguerite épousa depuis Rainuce Farnese II, duc de Parme. Les Portugais manquent de prendre Badajos, & dom Louis de Haro est contraint de lever le siege d'Evas, où il fut défait à la journée de Villaviciosa par les Portugais, qui le forcerent dans ses lignes, secondés du comte de Schomberg. Mort d'Olivier Cromwel, cet homme, dit Pope, condamné à une renommée éternel-

le ; il mourut le 13 septembre, âgé de cinquante-cinq ans, & ne jouît que neuf ans de la suprême puissance, sans jamais avoir osé prendre le titre de roi qui lui fut offert : ce fut donc là le fruit d'avoir fait mourir son roi, en renversant toutes les loix de son pays ! Il fut enterré dans le tombeau des rois d'Angleterre : son fils Richard, homme de peu de mérite, lui succéda dans le Protectorat, mais il abdiqua quelques mois après, & vécut encore plus de cinquante ans en simple particulier. Le corps de Cromwel fut déterré, & Charles II remonta sur le trône en 1660.

1659.

Traité de paix conclu le 7 novembre, entre le roi de France & le roi d'Espagne, par le cardinal Mazarin & dom Louis de Haro, plénipotentiaires de ces deux puissances, dans l'isle des Faisans, sur la riviere de Bidassoa, après vingt-quatre conférences, dont la premiere avoit commencé le 13 août ; en sorte qu'en moins de trois mois deux hommes seuls parvinrent à faire une paix que tous les ministres de l'Europe n'avoient pu conclure à Munster en bien des années, & si encore, le cardinal Mazarin disoit que ce traité auroit été plutôt terminé, sans les longueurs qu'y apporta dom Louis, qui n'étoit pas instruit à fond des affaires étrangeres. Le traité des Pyrénées contient cent vingt-quatre articles : les principaux sont, le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérese, qui eut une dot de cinq cens mille écus, sous la condition de la renonciation à la succession d'Espagne : condition qui fut dès-lors reconnue inutile par dom Louis de Haro, & par Philippe IV lui-même, qui dit, *Esto es una patarata.* Le rétablissement de M. le Prince fit grande difficulté, & le cardinal Mazarin ne le passa que

par l'insinuation que lui fit dom Louis, que si le roi n'y consentoit pas, l'Espagne procureroit au prince de Condé des établissemens dans les Pays-bas, qui auroient donné bien de l'embarras; le cardinal en tira encore un autre avantage; ce fut la ville d'Avennes pour la France, & la restitution de Juliers à l'électeur Palatin. Ce ministre promettoit par un autre article, de ne point donner de secours au roi de Portugal, ce qui ne fut pas trop bien exécuté : on convint aussi de la liberté & du rétablissement du duc de Lorraine. Il y eut quantité de places rendues de part & d'autre. Le roi ne garda du côté des Pyrénées, que Perpignan, le Roussillon & le Conflans : du côté des Pays-bas, le roi gagna beaucoup; le roi d'Espagne renonça à ses prétentions sur l'Alsace, & céda la plus grande partie de l'Artois. Charles II s'étoit transporté à Fontarabie, espérant pouvoir engager les deux puissances à concourir à son rétablissement; mais l'ombre de Cromwel épouvantoit encore; le cardinal Mazarin pria ce prince de ne le point voir, & il ne fut fait aucune mention de lui dans le traité. Saint-Evremond s'avisa, dans une lettre écrite à M. de Créqui, de tourner le traité & le cardinal en ridicule. Mais si Saint-Evremond a été un bel esprit, comme on l'a prétendu, il étoit mauvais politique, de l'aveu de tout le monde : cette lettre causa sa disgrace, & l'obligea de se retirer en Angleterre où il mourut; s'il eût été mieux instruit, il auroit su que le mariage du roi avec l'infante n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, ni l'idée d'un premier moment, mais le fruit des réflexions du cardinal Mazarin, qui montra bien que l'art de lire dans l'avenir n'étoit pas une chimere pour les hommes vraiment politiques. Cet habile ministre, dès l'an 1645, c'est-à-dire quatorze ans auparavant, méditoit cette alliance, non-seulement pour faire céder alors au roi

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

ce qu'il obtint par la paix de Munster, mais pour lui acquérir des droits bien plus importans encore, tels que ceux de la succession à la couronne d'Espagne : c'est ainsi qu'il s'en expliqua dans ses lettres aux ministres du roi à Munster : » Si le roi très-chrétien pouyoit avoir les Pays-bas & » la Franche-Comté en dot en épousant l'infante d'Espa» gne, alors nous aurions tout le solide ; car nous pour» rions aspirer à la succession d'Espagne, quelque renon» ciation que l'on fit faire à l'infante ; & ce ne seroit pas » une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la vie du » prince son frere qui l'en pût exclure. « N'étoit-ce pas là lire dans l'avenir ?

Synode national tenu à Loudun par les Protestans ; ils en tenoient un tous les trois ans, & le roi leur donnoit pour cela seize mille francs : lorsque trois ans après ils voulurent se rassembler, le cardinal Mazarin leur fit entendre qu'ils devoient se contenter de leurs synodes provinciaux, & en effet il n'y a pas eu de synode national depuis celui de Loudun.

Charles-Gustave est forcé, après bien des désavantages, à faire sa paix avec les Hollandois, qui l'obligerent encore à se réconcilier avec le roi de Danemarck ; il en mourut de chagrin l'année d'après.

1660.

Mort de Gaston à Blois le 2 février, âgé de cinquante-deux ans : il avoit eu de son premier mariage avec la duchesse de Montpensier, une fille appellée *Mademoiselle*, celle qui manqua tant de mariages, & dont nous avons des mémoires. Il eut de sa seconde femme Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV, trois princesses qui furent mariées ; la premiere à Cosme III, grand duc de Toscane ; la

deuxieme à Louis-Joseph, duc de Guise, & la troisieme à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie. Ce prince *entra*, disoit le cardinal de Retz, *dans toutes les affaires*, *parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux qui l'y entraînoient*, & *il en sortit toujours avec honte*, *parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir*. M. de Chavigni écrivoit au cardinal de Richelieu, que la peur étoit un excellent orateur, pour persuader à ce prince ce qu'on vouloit de lui. » En effet, » dit Montrésor, Gaston n'avoit de crainte que pour sa » personne; c'est la seule qui m'a paru qu'il ait eue tout le » tems que je l'ai servi, ne lui en ayant jamais vu pour » aucun des siens, en quelques périls qu'ils fussent exposés » pour lui. « Voiture & Vaugelas eurent des charges dans sa maison. En attendant que le roi d'Espagne amenât l'infante sur la frontiere, le roi passa par la Provence, & fit construire une citadelle à Marseille, pour punir la ville de sa désobéissance au duc de Mercœur son gouverneur. Le roi fit aussi démolir les fortifications d'Orange, dont il s'empara sur le jeune prince d'Orange alors mineur, & qu'il ne lui rendit qu'à la paix de Nimegue.

M. de Turenne fut fait maréchal général le 6 avril, pour le distinguer des autres maréchaux de France; le maréchal de Biron & M. de Lesdiguieres avoient eu le même honneur, que le comte d'Harcourt ne put obtenir. Il faut remarquer que dans les provisions de la charge de maréchal général, le commandement sur les maréchaux de France n'y est pas spécifié. Nous avons vu M. le maréchal de Villars obtenir le même grade en 1733, & M. le comte de Saxe en 1747.

Le roi Charles II est rétabli sur le trône d'Angleterre par les soins du général Monck; il fit son entrée à Londres le 8 juin. En passant par la Hollande, il avoit fait révoquer la déclaration que Cromwel avoit fait rendre contre le prince

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

d'Orange : on sait tous les dangers qu'avoit courus ce prince poursuivi par Cromwel ; rien n'a l'air plus romanesque, surtout le chêne célebre qui lui servit de retraite. Halley, illustre astronome d'Oxford, a immortalisé ce chêne, en donnant son nom à une constellation qu'il appella le *chêne royal* ; elle étoit composée de plusieurs étoiles que cet astronome avoit observées dans l'hémisphere austral, & qui, par leur position, avoient échappé à Tycho.

Ce fut cette même année que Charles II fonda par lettres-patentes la société royale de Londres : les ouvrages qu'elle donne au public se nomment *Transactions philosophiques*. Il fit revivre aussi un réglement sur le commerce, qui a pour titre *Acte de navigation* : c'étoit l'ouvrage de Cromwel, que l'on avoit aboli à sa mort, en haine de sa personne. Charles II ne se souvint gueres, lorsqu'il fut roi, de ceux qui avoient aidé à son rétablissement, & ne sachant comme il pourroit récompenser chacun d'eux, il prit le parti de les oublier tous. Il avoit des maîtresses, dit le duc de Buckingham, qui avoient elles-mêmes d'autres amans, sans qu'il s'en mît en peine, & il y avoit autant de paresse que d'amour dans le tems qu'il leur donnoit. Enfin, croyant imiter la galanterie de la cour de Louis XIV, il n'avoit introduit dans la sienne que le libertinage : caractere manqué, & qui portant la frivolité jusques dans la religion, a laissé douter jusqu'au dernier moment de sa vie s'il mouroit catholique ou anglican.

Le roi épouse l'infante à S. Jean-de-Luz le 9 juin. Leurs majestés firent leur entrée dans Paris le 26 août, dans le plus grand appareil & avec la plus grande magnificence que l'on eût encore vue. Ce fut à cette occasion que fut bâtie la porte S. Antoine. Les ministres étrangers ne se trouverent point à l'entrée du roi & de la reine, parce que M. Fabert avoit fait décider que les maréchaux de France auroient le pas sur eux,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Mort de Charles-Gustave, roi de Suede, âgé de trente-sept ans. Traité d'Oliva le 3 mai, entre Charles XI son successeur, qui n'avoit alors que quatre ans, & la Pologne. Casimir renonce enfin à ses justes prétentions sur la Suede, qui abandonna ce qui lui restoit de ses conquêtes sur la Pologne. Le royaume de Danemarck déclaré héréditaire en faveur du brave Frédéric. Ce fut l'effet des divisions entre la noblesse d'une part, & le clergé joint au peuple, de l'autre. Fatigués des entreprises continuelles de la noblesse, ils déférerent à leur roi une puissance illimitée en renonçant à leurs privileges, & souscrivirent une charte qui rendoit la couronne héréditaire même aux filles.

Le roi envoie du secours en Candie aux Vénitiens.

1661.

Traité conclu à Vincennes le dernier février, neuf jours avant la mort du cardinal, entre le cardinal Mazarin, au nom du roi, & le duc Charles de Lorraine. Ce traité étoit un peu plus favorable à ce prince que celui des Pyrénées : il y fut arrêté que les fortifications de Nanci seroient démolies ; que le roi retiendroit Moyenvic, le comté de Clermont, Stenai & Jametz ; que le duc rentreroit dans le duché de Bar, dont il feroit hommage, à la réserve de Sirk & de quelques autres villages ; que le roi seroit mis en possession de Sarbourg & de Phalsbourg, & qu'il seroit maître des postes nécessaires pour conserver une communication libre de Metz en Alsace.

Le cardinal Mazarin meurt à Vincennes le 9 mars, âgé de cinquante-neuf ans ; il laissa pour héritier de son nom & de ses biens, le marquis de la Meilleraie, qui épousa Hortense Mancini sa niece, & prit le titre de duc de Mazarin. Il laissa quatre autres nieces Mancini, & un neveu du même nom : ce dernier fut duc de Nevers. Olimpe Mancini épousa

le

le comte de Soissons, colonel général des Suisses, mort en 1673, qui eut pour successeur dans cette charge M. le duc du Maine, âgé de 4 ans, & fut surintendante de la maison de la reine; elle a été la mere du prince Eugene, mort en 1736. (On est étonné de voir le nom de Soissons porté par des princes de la maison de Savoie; c'est que la sœur & héritiere du comte de Soissons, tué à Sedan, sans laisser d'enfans, avoit épousé un prince de Carignan.) Laure Mancini épousa le duc de Vendôme, qui depuis fut cardinal: Marie, celle que le roi avoit aimée, épousa le connétable Colonne, & Marie-Anne le duc de Bouillon. Nous avons vu les mariages de ses deux autres nieces, qui se nommoient Martinozzi.

Par rapport à M. le duc de Nevers, il faut remarquer que le cardinal Mazarin ayant acquis le duché de Nivernois, mourut avant que les lettres d'érection en duché-pairie fussent enrégistrées; que son neveu le duc de Nevers obtint des lettres de confirmation de ce duché-pairie en 1676, sur lesquelles il y eut des lettres de surannation en 1692; qu'il mourut en 1707 sans les avoir faites enrégistrer; & qu'enfin le duc de Nevers son fils a obtenu en 1720, non pas de nouvelles lettres d'érection, comme l'a écrit le pere Simplicien, mais la confirmation des lettres-patentes de 1676, sur lesquelles il y avoit eu un *soit montré*, qui empêchoit la surannation. A la vérité ce *soit montré* s'étoit égaré, mais on en retrouva la minute dans le bureau de M. de la Vrilliere, & ç'avoit été par ignorance de ce fait, que le pere de M. le duc de Nevers avoit pris en 1692 des lettres de surannation dont il n'avoit pas besoin. M. le duc de Nevers ne prit cependant son rang au parlement que du jour de sa réception, conformément à la disposition de l'édit de 1711.

Le cardinal Mazarin étoit aussi doux que le cardinal de Richelieu étoit violent: un de ses plus grands talens fut de bien

connoître les hommes. Le caractere de sa politique étoit plutôt la finesse & la patience que la force. Opposé à dom Louis de Haro, comme Richelieu l'avoit été au duc d'Olivarès, après être parvenu, au milieu des troubles civils de la France, à déterminer toute l'Allemagne à nous céder de gré ce que son prédécesseur lui avoit enlevé par la guerre, il sut tirer un avantage encore plus précieux de l'opiniâtreté que l'Espagne fit voir alors, & après lui avoir donné le tems de s'épuiser, il l'amena enfin à la conclusion de ce célebre mariage, qui acquit au roi des droits légitimes & vainement contestés sur une des plus puissantes monarchies de l'univers. Ce ministre pensoit que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, & son esprit lui fournissoit le courage conforme aux circonstances : hardi à Casal, tranquille & agissant dans sa retraite à Cologne, entreprenant lorsqu'il fallut faire arrêter les princes, mais insensible aux plaisanteries de la *Fronde ;* méprisant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures de la populace, comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer. Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque chose de plus grand, de plus vaste & de moins concerté, & dans le cardinal Mazarin, plus d'adresse, plus de mesure & moins d'écarts ; on haïssoit l'un, & on se moquoit de l'autre, mais tous deux furent les maîtres de l'Etat.

Il n'y avoit encore de bibliotheque publique dans l'université que celle de Saint-Victor, qui fut ouverte dès 1652, lorsque le cardinal Mazarin donna la sienne au collége de son nom.

Dom Louis de Haro suivit de près le cardinal Mazarin, & il mourut le 17 novembre suivant. Il avoit succédé dans le ministere sous Philippe IV au comte duc d'Olivarès : le duc de Lerme avoit eu la même place sous Philippe III,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

ainsi que le cardinal Spinosa, le cardinal Granvelle & le duc d'Albe sous Philippe II, & le même duc d'Albe sous Charles-Quint, ainsi que le pere de Granvelle.

Monsieur épouse le premier avril Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II.

Le roi fait arrêter à Nantes le 5 septembre M. Fouquet, surintendant des finances, qui s'étoit défait fort imprudemment, quelque tems auparavant, de sa charge de procureur général du parlement de Paris. De tant d'amis de sa fortune, Pelisson fut presque le seul qui lui resta fidelle; il fut condamné par des commissaires le 20 décembre 1664 à un bannissement perpétuel, qui, par des considérations d'état, fut changé en une prison pareillement perpétuelle; ce fut dans la citadelle de Pignerol qu'il fut enfermé, & il y mourut en 1680, âgé de 65 ans. M. d'Ormesson résista avec fermeté aux ministres qui vouloient le faire périr; M. Fouquet, pere du surintendant, s'étoit fait le même honneur dans de pareilles circonstances. M. Fouquet eut pour défenseur le Vayer de Boutigni qui composa à cette occasion un traité sur la peine du péculat. M. Colbert, ami de madame de Chevreuse, qui lui servit beaucoup à déterminer la reine mere à abandonner M. Fouquet, succéda au surintendant dans la seule qualité de contrôleur général, & la charge de surintendant fut supprimée; il eut les bâtimens à la place de Ratabon, & il entra au conseil; il acheta aussi la charge de secrétaire d'état de la maison du roi de M. Duplessis-Guenegaud, qui, ayant été compris dans la chambre de justice alors établie contre tous ceux qui avoient eu quelque part aux finances, y fut dépouillé de la plus grande partie de son bien, & obligé de vendre sa charge: ses grandes alliances n'empêcherent pas sa disgrace; fils d'un trésorier de l'épargne, & lui-même l'ayant été avant d'être se-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

crétaire d'état, il avoit épousé la fille du maréchal de Praslin, & avoit pour mere une Courtenai. La fortune de M. Colbert n'étoit pas l'affaire d'un jour, & l'on doit compter parmi les services du cardinal Mazarin, celui d'avoir tellement préparé sur la fin de sa vie la confiance du roi pour M. Colbert, qu'elle se trouva toute établie quand le cardinal mourur. Le Tellier & Lionne partagerent avec lui la confiance du roi : ce dernier, neveu de M. Servien, & qui avoit été connu du cardinal Mazarin, lorsqu'il négocioit à Parme pour le roi, avoit été secrétaire des commandemens de la reine, & n'avoit point de charge alors, mais il étoit ministre d'état, & avoit la commission de la marine, qu'il vendit depuis à M. Colbert; il avoit de plus tout le secret & le détail des affaires étrangeres, dont M. de Brienne ne faisoit que signer les expéditions. M. de Brienne donna sa démission en 1663, & M. de Lionne mourut en 1671 revêtu de la charge de secrétaire d'état, que lui vendit M. de Brienne en se retirant de la cour par le regret de la mort de sa femme, fille de M. de Chavigni. M. de Louvois avoit la survivance de M. le Tellier son pere, qui se démit en 1666, mais qui conserva toujours sa place au conseil, & qui succéda en 1677 à M. d'Aligre dans la dignité de chancelier.

Ici commence un regne nouveau sous le même prince. Louis XIV prouva bien par l'attention suivie qu'il donna à ses affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, que la bonté seule de son cœur l'avoit empêché de les retirer de ses mains, pour ne pas mortifier un ministre à qui il croyoit avoir de grandes obligations. Le roi lui avoit promis de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mazarin; mais la reine qui le possédoit, ne voulut pas donner sa démission, & sa résistance dégagea le roi d'une parole qu'il ne se soucioit pas de tenir.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, par une prétention chimérique sur la préséance, insulte à Londres le 10 octobre le comte d'Estrades, ambassadeur du roi, à l'entrée du comte de Brahé, ambassadeur extraordinaire de Suede : la réparation fut égale à l'offense. Batteville qui avoit déja laissé voir ses mauvaises dispositions à l'égard de la France lors de l'échange des ratifications du traité des Pyrénées, fut révoqué de son emploi, & le 24 mars de l'année suivante le marquis de la Fuentes, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, fit en présence de tous les ministres étrangers une déclaration au roi, par laquelle il assure sa majesté *que le roi son maître a envoyé ses ordres à tous ses ambassadeurs & ministres, afin qu'ils s'abstiennent & ne concourent point avec les ministres & ambassadeurs de sa majesté :* cette déclaration faite, le roi dit, adressant la parole aux ministres étrangers : *Vous avez oui la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos maîtres, afin qu'ils sachent que le roi catholique a donné ordre à tous ses ambassadeurs de céder le rang aux miens en toute occasion.* (Traité de Léonard.) En conséquence, en l'année 1669, la Fuentes s'étant trouvé à Venise dans l'église des Jésuites avec l'ambassadeur de France, il prit la place au-dessous de lui : ce fut à l'occasion de la déclaration du marquis de la Fuentes, que l'ambassadeur de Hollande qui étoit à Paris, dit : » Je savois bien que » les princes catholiques envoyoient des ambassades d'o- » bédience au pape, mais je n'avois pas encore vu qu'un » prince en envoyât à un autre prince. « M. de Brienne dans ses mémoires soupçonne Charles II, roi d'Angleterre, de n'avoir pas empêché, comme il l'auroit pu, l'insulte du baron de Batteville, croyant que dans la vue qu'il avoit

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

d'épouser l'infante de Portugal, il étoit de son intérêt que la France & l'Espagne se brouillassent.

Naissance de monsieur le Dauphin (Monseigneur) à Fontainebleau le premier novembre : il eut pour gouverneur M. le duc de Montausier, pour précepteur le président de Périgni mort en 1670, auquel succéda M. Bossuet, évêque de Meaux, dont la Bruyere a dit, *parlons d'avance le langage de la postérité, un pere de l'Eglise*, & pour lecteur M. de Cordemoi, le célebre historiographe. Madame de Montausier a la charge de gouvernante des enfans de France, qu'elle céda à madame la maréchale de la Mothe, lorsqu'en 1664 elle fut faite dame d'honneur de la reine. Madame de Ventadour, fille de la maréchale de la Mothe, a été la gouvernante de Louis XV. Chambre de justice établie le 28 décembre. Fêtes à Fontainebleau, où la cour se ressent de la galanterie du souverain. Lulli est fait surintendant de la musique. La charge de colonel général de l'infanterie est supprimée à la mort du duc d'Epernon II du nom ; en conséquence, les mestres-de-camp des régimens d'infanterie prennent la qualité de colonels : le duc d'Orléans, régent du royaume, fit revivre cette charge en faveur de M. le duc de Chartres, qui la remit au roi après la mort de son pere. Le maréchal de Gramont prend le titre de colonel des gardes, suivant l'ordonnance du 28 juillet, & arbore le drapeau blanc à ses armes, comme avoit fait le colonel général.

Les Hollandois s'étoient emparés du Bresil & des établissemens des Portugais aux Indes orientales, pendant que le Portugal étoit sous la domination de l'Espagne. Lors de la révolution de 1640, le nouveau roi de Portugal rechercha l'amitié des Hollandois, qui, malgré les traités, con-

tinuerent sourdement à lui faire la guerre. La cour de Lisbonne songea alors sérieusement à sa défense, & reprit le Bresil en 1657 : cette guerre finit par le traité conclu à la Haie le 6 août de cette année, par lequel la Hollande renonce à ses prétentions sur le Bresil.

1662.

Promotion de chevaliers de l'ordre : le maréchal de Fabert refusa l'honneur d'y être compris, en disant qu'il ne vouloit point faire de fausses preuves de noblesse : il est vrai qu'il étoit fils d'un libraire de Metz : c'étoit à lui que le cardinal Mazarin proposoit de lui servir d'espion dans l'armée : Fabert lui répondit : » Un grand ministre comme vous doit » avoir toutes sortes de gens à son service ; les uns doivent » le servir par leurs bras, les autres par les rapports qu'ils » lui font ; trouvez bon que je sois dans la classe des pre» miers. « Traité de Montmartre du 6 février, par lequel Charles IV, duc de Lorraine, fait le roi héritier de ses états, & promet, pour sureté de l'exécution, de lui remettre la ville de Marsal, à condition que tous les héritiers du duc Charles seroient déclarés princes du sang de France. Le parlement vérifia ce traité, avec la clause qu'il n'auroit lieu que quand tous ceux qui y avoient intérêt y auroient signé : cette clause fit que le traité fut sans exécution. Qui auroit dit à Charles IV que le don qu'il faisoit alors de la Lorraine sous des conditions illusoires, se réaliseroit sous Louis XV qui en deviendroit un jour le souverain par le consentement de toute l'Europe ?

Le roi fait un nouveau traité de ligue défensive avec la Hollande, pour se préparer aux desseins qu'il avoit sur les Pays-bas Espagnols. Le duc de Créqui, ambassadeur du roi, est insulté à Rome le 20 août par les Corses, solda-

tesque dont la fonction principale est d'accompagner les Sbires aux exécutions de la justice ; le pape refuse de lui en faire satisfaction. Le roi fait sortir le nonce des terres de France, se saisit d'Avignon l'année d'après, & se prépare à faire marcher une armée en Italie. Alexandre VII est forcé d'implorer sa clémence ; & en conséquence du traité signé à Pise en 1664, le cardinal Chigi, neveu du pape, vint faire excuse au roi ; les coupables furent punis, les Corses bannis à perpétuité de l'état ecclésiastique, & il fut élevé une pyramide vis-à-vis leur ancien corps-de-garde, avec une inscription qui contenoit les articles de satisfaction : cette pyramide dura tout le tems du pontificat d'Alexandre VII. Le roi voulut bien qu'elle fût abattue en 1667, lors de l'avénement de Clément IX. Avignon avoit été rendu à Alexandre VII aussitôt qu'il eut exécuté le traité de Pise. Le roi se saisit de cette même ville sous le pape Innocent XI, & la rendit à Alexandre VIII.

Le comte d'Estrades négocie la restitution de Dunkerque avec le roi d'Angleterre Charles II : elle fut enfin rendue à la France moyennant cinq millions : on en prit possession le 27 novembre, & le roi y fit son entrée le 2 décembre. Par le même traité, Mardik & tous les postes que les Anglois occupoient sur les côtes de Flandres, furent remis au roi. Le parlement d'Angleterre fut bien mécontent de ce traité, & s'en prit à Clarendon, qui y avoit eu grande part, & qui auroit couru risque de la vie s'il ne s'étoit sauvé. Un Ecossois nommé Lockart, ambassadeur d'Angleterre en France sous Cromwel, dont il avoit épousé la niece, & qui le fut aussi depuis sous Charles II, disoit qu'il n'étoit pas considéré en France en qualité d'ambassadeur du roi, comme il l'avoit été du tems de Cromwel ; cela devoit être, parce qu'il y avoit bien de la différence entre celui qui

obligea la France à prendre Dunkerque pour la lui remettre, & celui qui revendit cette place à la France quand il fut remonté sur le trône.

Le roi donne un carrousel superbe le 5 juin, dans la place qui est devant les Tuilleries, & qui en a retenu le nom. Triple alliance entre la France, l'Angleterre & la Hollande.

La cour quitte Paris, & va s'établir à S. Germain.

1663.

Le roi marche en Lorraine, & envoie le maréchal de la Ferté investir Marsal, soit faute d'exécution du traité de Montmartre, dont cependant il n'étoit plus question, soit pour s'assurer du duc Charles, dont l'inconstance n'étoit que trop connue. Ce prince signa un traité à Nomeni le premier septembre, par lequel Marsal fut remise entre les mains du roi, & le reste des états du duc de Lorraine lui fut rendu.

Le maréchal de Turenne, parent de la reine de Portugal, n'avoit pas cessé depuis la paix des Pyrénées, de représenter au roi combien il étoit utile de soutenir le Portugal contre l'Espagne : on continue d'y envoyer de l'argent, & on fait marcher des troupes qui servirent sous le comte de Schomberg, sans que la France parût y prendre part. M. de Schomberg mandoit à M. de Turenne, que les Espagnols n'étoient jaloux que du titre de roi de Portugal, & que, si le roi vouloit se contenter du titre de roi du Bresil, ils consentiroient à la paix, en le laissant jouir en souverain de tout le royaume de Portugal. Alliance renouvellée à Paris avec les Suisses le 8 novembre. Etablissement de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, ainsi que de celle de Peinture & Sculpture. Il y en eut une de Peinture

établie depuis à Rome en 1667 par M. Colbert, qui subsiste aujourd'hui dans le même éclat.

Lettre qui sert autant à la gloire du roi & de M. Colbert, qu'à celle d'Isaac Vossius.

Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime & un gage de sa protection : chacun sait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illustre par ses écrits, vous en conserverez la gloire par les vôtres : ces choses étant connues de sa majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier votre mérite, & j'ai d'autant plus de joie, qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire savoir, que je puis me servir de cette occasion, pour vous assurer que je suis, Monsieur, votre très-humble & très-affectionné serviteur, COLBERT. *A Paris, ce 21 juin 1663.*

Il y eut plusieurs gratifications pareilles accordées à différens savans de l'Europe. On juge aisément que les sciences & les arts n'étoient pas moins protégés dans le royaume. Croiroit-on que le roi seul entretient plus de savans que tous les souverains de l'Europe ensemble ! Dix-neuf professeurs royaux fondés au *collége royal ;* cinq académies ; instruction gratuite dans l'université ; la bibliotheque du roi & le cabinet des médailles, commis aux soins de quelques hommes distingués ; journalistes, censeurs ; logement dans le Louvre pour tous les illustres dans les arts.

Le beau siecle de Louis XIV commence à se développer : on pourroit y appliquer ce que dit Velleius Paterculus du siecle d'Auguste : *Eminentia cujusque operis, arctissimis temporum claustris circumdata :* les chefs-d'œuvres dans chaque genre y sont renfermés dans le cercle étroit de quelques années.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Erection de la terre de la Meilleraie en duché-pairie, en faveur de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, maréchal & grand maître de l'artillerie de France, petit-fils de François de la Porte, avocat au parlement. Le même jour son fils Armand-Charles de la Porte-Mazarini, mari d'Hortense Mancini, obtint des lettres d'érection de la terre de Rethelois en duché-pairie, sous le nom de Mazarin. Le pere & le fils furent reçus le même jour, le pere dans celle de la Meilleraie, & le fils dans celle de Mazarin.

La baronnie de S. Aignan, qui avoit passé dans la maison de Beauvilliers en 1496 par mariage, est érigée en duché-pairie en faveur de François de Beauvilliers. Son fils fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri.

Le comté de Noailles érigé en duché-pairie.

Le marquisat de Coislin, érigé en duché-pairie, éteint par la mort de l'évêque de Metz, arrivée en 1733.

L'enrégistrement de toutes ces lettres fut fait en un lit de justice, en même tems que l'enrégistrement de celles accordées dès 1648, l'effet de ces dernieres étant demeuré suspendu par la difficulté que le parlement avoit faite jusques-là de les enrégistrer, parce qu'elles avoient été données en minorité. Le roi confirme pareillement l'érection faite en 1661 de la terre de Randan en duché-pairie pour la marquise de Senecei qui avoit été sa gouvernante, & dame d'honneur de la reine mere, de la maison de la Rochefoucauld, pour sa fille veuve de Gaston de Foix, comte de Flex, & pour ses enfans. Gaston de Foix son fils fut reçu duc & pair en 1664, & cette pairie a été éteinte par sa mort en 1714.

Fameux duel des deux la Frette, Saint-Aignan & Argenlieu, contre Chalais, Noirmontier, d'Antin & Flamarens.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1664.

Expédition de Gigeri en Afrique : le roi voulant punir ces corsaires, y envoya le duc de Beaufort. On prit Gigeri le 22 juillet, après les avoir battus ; mais la mésintelligence des chefs força à la retraite, & l'on fut obligé de se rembarquer le 30 octobre. Combat de S. Godart le premier août, où les Turcs furent défaits par les Allemands, que commandoit Montecuculli, secondé par six mille François, & par le prince Charles-Léopold, neveu du duc de Lorraine. Coligni qui commandoit les François, ne se trouva pas à la bataille où la Feuillade se distingua. Malgré cette victoire, l'empereur consentit à une treve de vingt ans avec Mahomet IV, conclue le 17 septembre à Themeswar, pour se mettre en état de s'opposer aux prétentions de la France. Entreprise du canal du Languedoc, pour la jonction des deux mers, par Riquet, dont il ne vit la perfection qu'en 1680. Ce projet avoit été formé sous François I & repris sous Henri IV, mais l'exécution en étoit réservée au regne de Louis XIV. Le Brun a le titre de premier peintre du roi.

La possession de la côte de Guinée excite la guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

1665.

Denis de Salo, conseiller au parlement de Paris, donna la naissance au journal des savans, modele de tous les journaux littéraires qui ont paru depuis. Le roi fait bâtir l'Observatoire de Paris par les soins de M. Colbert. Bataille de Villaviciosa le 17 juin, où les Portugais furent vainqueurs des Espagnols. Le duc de Beaufort bat deux fois sur mer les corsaires d'Alger.

Malgré les offices du roi, l'Angleterre & la Hollande en-

trent en guerre. Charles II ne pouvoit oublier la conduite que cette république avoit tenue avec lui du tems de Cromwel. Le duc d'Yorck & le prince Robert battirent le 13 juin l'amiral d'Obdam, qui fut tué dans le combat ; il eût voulu l'éviter, mais les ordres réitérés du pensionnaire de Witt qui cherchoit à le perdre, le forcerent à accepter un combat, dont il prévoyoit l'événement. Le vice-amiral Tromp sauva le reste de la flotte. On disoit alors que les Anglois n'avoient pas su profiter de leur victoire. L'évêque de Munster excité par les Anglois, & plus encore par son génie belliqueux, prit parti contre les Hollandois : Louis XIV leur donna du secours en conséquence du traité de 1662, & fit armer une flotte commandée par le duc de Beaufort. Mort de Philippe IV, roi d'Espagne, le 17 septembre.

Grands jours tenus en Auvergne contre les seigneurs & les juges, qui accabloient les vassaux & les justiciables. Etablissement des compagnies des Indes occidentales, de diverses manufactures de glaces, de points de France, de toiles, de tapisseries, &c. On commence à élever la façade du Louvre, sur les dessins de Charles Perrault, quoique les amis de le Veau, premier architecte du roi, voulussent faire croire qu'il en étoit l'auteur ; M. Colbert leur avoit aussi associé le fameux le Brun.

On avoit voulu faire rendre en 1662 une lettre à la jeune reine, écrite en Espagnol, par laquelle on cherchoit à lui donner de l'inquiétude sur le compte du roi, dans la vue de nuire à une personne que le roi honoroit de sa bienveillance : les auteurs de cette intrigue furent reconnus : le roi pardonna à Madame ; le comte de Guiche fut exilé, de Vardes fut mis en prison, où il demeura long-tems, & la comtesse de Soissons fut envoyée dans le gouvernement

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

de Champagne qu'avoit son mari. De Vardes étoit le plus coupable de tous ; non-seulement il avoit composé la lettre que le comte de Guiche avoit traduite en Espagnol, mais il en avoit jetté le soupçon sur la duchesse de Navailles, dame d'honneur de la reine : cette calomnie fit perdre au mari & à la femme leurs emplois. Le duc fut forcé de vendre sa charge de lieutenant des chevaux-légers au duc de Chaulnes pour cinq cens mille francs, & son gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan pour trois cens mille francs. La duchesse fut aussi obligée de se défaire de sa charge de dame d'honneur en faveur de madame de Montausier, pour cent cinquante mille livres : c'étoient les plus honnêtes gens de la cour.

Erection du duché-pairie de Choiseuil en faveur du maréchal du Plessis-Praslin : ce duché est éteint par la mort du duc de Choiseuil, arrivée en 1705, qui n'a point laissé de postérité. Il a été récréé en 1758 en faveur de M. le comte de Stainville, ministre & secrétaire d'état de la guerre & de la marine.

Le marquisat d'Isles érigé en duché-pairie, sous le nom d'Aumont.

Bussi est mis à la Bastille pour ses *Amours des Gaules* : le lieutenant criminel Tardieu & sa femme sont assassinés dans leur maison par deux voleurs.

Etablissement d'une chaire de droit françois dans l'université de Bourges.

1666.

Mort d'Anne d'Autriche, âgée de soixante & quatre ans, le 20 janvier : elle étoit fille de Philippe III, sœur de Philippe IV, femme de Louis XIII, & mere de Louis XIV. Mort d'Armand, prince de Conti.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Revues à Compiegne, pour préparer les troupes aux opérations de l'année suivante. D'Artagnan est fait capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des mousquetaires, par la démission du duc de Nevers. Le roi fait bâtir le port de Cette.

Il y a deux batailles sanglantes données entre les Anglois & les Hollandois, l'une qui commença le 11 juin, & dura quatre jours; les Hollandois y eurent l'avantage: l'autre le 4 août, où les Hollandois furent battus. Le duc d'Albermale, connu auparavant sous le nom de général Monck, & le prince Robert, de la maison Palatine, fils de Frédéric, roi de Bohême, & qui mourut en 1682, commandoient la flotte angloise, & Ruyter & Corneille Tromp, celle des Hollandois. Le roi avoit déclaré la guerre aux Anglois en faveur des Hollandois; la mésintelligence entre les amiraux de ces derniers, soutenus chacun par un parti dans la république, fit un grand tort aux Hollandois. Ruyter étoit appuyé par le pensionnaire de Witt, & Tromp par le prince d'Orange. On verra dans la suite comment ces deux factions penserent perdre la république, & comme il en coûta la vie au pensionnaire. La flotte commandée par le duc de Beaufort n'avoit pu joindre. Bernard Van-Galen, évêque de Munster, fait sa paix avec la Hollande.

Les François battent les Anglois le 20 avril, & les chassent de l'isle de Saint-Christophe.

La guerre est déclarée entre l'Angleterre & le Danemarck. Embrasement de la ville de Londres, le 13 septembre; il dura quatre jours. Premier établissement de l'académie des sciences.

1667.

Cette année est une époque fameuse pour tous les sages réglemens du regne de Louis XIV. M. Colbert, qui avoit

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

rétabli les finances, porta ses vues plus loin. Justice, commerce, marine, police, tout se ressentit de l'esprit d'ordre, qui a fait le principal caractere de ce ministre, & des vues supérieures dont il envisageoit chaque partie du gouvernement: il forma à ce sujet un conseil, où toutes ces matieres seroient discutées, & d'où l'on vit sortir tant de réglemens & tant de belles ordonnances, qui sont aujourd'hui les fondemens les plus solides de notre gouvernement, & dont on ne s'est point écarté depuis. Les noms de ceux qui composerent ce conseil doivent être conservés : c'étoit M. le chancelier Seguier, M. le maréchal de Villeroi, pour qui avoit été créée la place de chef du conseil, messieurs Colbert, d'Aligre, d'Ormesson, de Lezeau, de Machault, de Seve, Menardeau, de Morangis, Poncet, Boucherat, de la Marguerie, Pussort, oncle de M. Colbert, Voisin, Hotman & Marin. Les séances en commencerent le jeudi 28 octobre 1666, & continuerent toutes les semaines, quelquefois plusieurs jours, jusqu'au 10 février de cette année.

Ordonnance civile du mois d'avril; le roi, pour la rédaction d'une ordonnance si importante, avoit jugé à propos de joindre aux commissaires nommés ci-dessus, des commissaires du parlement, entr'autres, messieurs de Lamoignon, Talon & Bignon, qui mirent la derniere main à cet ouvrage.

Pendant que M. Colbert s'occupoit à rendre le royaume florissant, M. de Louvois songeoit à faire triompher les armes du roi, en faisant valoir les droits acquis par la mort de Philippe IV à la reine Marie-Thérese sa fille du premier lit, à l'exclusion de Charles II, fils du deuxieme lit : les droits de cette princesse étoient fondés sur celui de dévolution, qui a lieu dans quelques provinces des Pays-bas, par lequel les enfans du second lit sont exclus de la succession

par

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

par les enfans du premier, sans que les mâles du second excluent les filles du premier. Le roi marche en Flandres, ayant sous lui le maréchal de Turenne. La reine l'y suivit avec toute la cour. Il y avoit deux autres corps, commandés, l'un par le maréchal d'Aumont, l'autre par M. de Créqui. Cette campagne s'appelle la campagne de l'Isle. Prise de Charleroi par M. de Turenne le 2 juin : le maréchal d'Aumont prend Armentieres le 28 mai, Saint-Vinox le 6 juin, & Furnes le 12. Le roi prend Ath le 16, & Tournai le 24, Douai & le fort de Scarpe le 6 juillet. Le maréchal d'Aumont prend Courtrai le 18, & Oudenarde le 31. Le roi prend l'Isle en neuf jours le 27 août, où il s'exposa assez pour que M. de Turenne le menaçât de se retirer, s'il ne se ménageoit pas davantage. Le comte de Marsin & le prince de Ligne, qui venoient au secours, sont battus par messieurs de Créqui & de Bellefons le 31. Le maréchal de Gramont monta la tranchée à ce siege à la tête du régiment des Gardes, quoique M. de Turenne, dont il étoit l'ancien, commandât l'armée. M. de Turenne prend Alost le 12 septembre. Le roi créa cette année le grade de brigadier pour la cavalerie, & l'année d'après pour l'infanterie & pour les dragons.

Erection de la seigneurie de Vaujour en duché-pairie, sous le titre de la Valliere, en faveur de Louise-Françoise de la Valliere, & de Marie-Anne, depuis princesse de Conti, fille naturelle du roi. Madame la princesse de Conti fit don de ce duché, avec le consentement du roi en 1688, au marquis de la Valliere son cousin-germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie en 1723, enrégistrées la même année.

M. de la Feuillade épouse l'héritiere du duché de Roannès, & est fait duc & pair. Roannès avoit été érigé en

duché-pairie dès 1579 en faveur d'Artus de Gouffier, mais les lettres ne furent point enrégistrées, non plus que celles qu'obtinrent depuis Claude & Louis de Gouffier.

Paix de Breda, dont le roi de Suede fut le médiateur, signée à Breda le 31 juillet: il y eut trois actes ou instrumens séparés, le premier entre la France & l'Angleterre, où le comte d'Estrades & Courtin convinrent que tout ce qui s'étoit pris de part & d'autre seroit rendu: le second entre l'Angleterre & le Danemarck, & le troisieme entre l'Angleterre & la Hollande: dans ce dernier il faut remarquer que le droit du pavillon fut conservé à l'Angleterre: pendant les pourparlers de cette paix, les Hollandois étoient venus brûler les vaisseaux anglois qui étoient dans la Tamise. Alphonse VI, roi de Portugal, indigne également de la couronne & de sa femme, est obligé de céder l'une & l'autre à dom Pedre son frere: cette princesse, nommée mademoiselle d'Aumale, étoit fille du duc de Nemours, que le duc de Beaufort son beau-frere avoit tué en combat singulier en 1652; sa sœur avoit eu à peu près la même aventure qu'elle: car son mariage avec le prince de Lorraine fut cassé, & elle épousa le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, veuf d'une fille de Gaston; dom Pedre ne prit que le titre de régent, tant que vécut son frere, & le roi d'Espagne Charles II, las d'une guerre qui duroit depuis 28 ans, conclut enfin le 13 février de l'année suivante, la paix avec ce prince, & reconnut la couronne de Portugal libre & indépendante de celle de Castille.

1668.

Conquête de la Franche-Comté en hiver, en moins d'un mois, par le roi en personne: il avoit sous lui le prince de Condé, que M. de Louvois, dit-on, fit préférer à M. de Turenne. M. le Prince prit Besançon en deux jours le 7 février, tandis que M. de Luxembourg prenoit Salin. Dole

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

se rendit au roi le 14, & Grai le 19. L'académie françoise eut l'honneur, pour la premiere fois, de complimenter le roi sur cette conquête.

Traité de triple alliance entre l'Angleterre, la Suede & la Hollande, du 28 janvier. La jalousie que Louis XIV commençoit de donner à l'Europe, forma cette alliance. Le chevalier Temple, ministre de Charles II, roi d'Angleterre; persuada à Jean de Witt, pensionnaire de la Hollande, de se détacher de la France; ce dernier eut tout lieu de s'en repentir. Le comte Dhona agissoit pour la Suede. Toutes ces confédérations hâterent la paix signée à Aix-la-Chapelle, le 2 mai entre la France & l'Espagne. Les conquêtes que le roi avoit faites dans les Pays-bas lui resterent: savoir, Charleroi, Binch, Ath, Douai, le fort de Scarpe, l'Isle, Oudenarde, Armentieres, Courtrai, Bergues, Furnes, avec leurs bailliages, &c. On rendit la Franche-Comté, contre l'avis de M. de Turenne: M. de Croissi, frere de M. Colbert, fut négociateur de cette paix de la part du roi. M. de Montausier est fait gouverneur de M. le Dauphin.

Le roi fait ôter des registres du parlement tout ce qui s'y étoit passé depuis l'année 1647 jusqu'en l'année 1652. Abjuration de M. de Turenne le 23 octobre: il commençoit depuis long-tems à entrevoir la vérité, mais il tenoit encore à l'erreur par les préjugés de l'éducation, & par l'attachement qu'il portoit à madame de Turenne sa femme, fille du duc de la Force, calviniste de bonne foi. Sa mort arrivée en 1666, & les instructions de M. de Meaux acheverent de décider M. de Turenne: ce fut pour lui qu'il composa son livre de l'*Exposition de la foi*, ouvrage raisonnable & solide, que les Protestans laisserent sans réplique, & qui justifie surtout l'Eglise Romaine des superstitions ridicules qu'on lui

impute. Il y eut cette année trois maréchaux de France, M. de Créqui, M. de Bellefons, & M. d'Humieres.

Création d'un conseil souverain à Tournai, que le roi érigea en parlement en 1686 : cette ville ayant été rendue en 1713, le parlement fut transféré à Douai.

1669.

Edit du 21 janvier, qui supprime les chambres de l'édit dans tous les parlemens du royaume : elles avoient été établies par l'édit de Nantes en faveur des Protestans. Ces chambres distribuées dans les parlemens du royaume, étoient miparties; mais dans le parlement de Paris, où la chambre de l'édit devoit être de six conseillers réformés & de dix catholiques, on n'y laissa qu'un seul réformé, & les cinq autres furent distribués dans les enquêtes, sans pouvoir monter à la grand'chambre : la chambre n'en avoit pas moins conservé le nom de chambre de l'*Edit*, quoiqu'il n'y eût qu'un seul réformé, pour faire souvenir qu'elle avoit été créée en leur faveur.

Troubles au sujet du formulaire, par la distinction du fait & du droit dans l'affaire de Jansénius ; la paix de Clément IX les fit cesser.

Prise de Candie par les Turcs le 16 septembre : le secours que messieurs de Beaufort & de Navailles y amenerent de France, avoit retardé de plus de trois mois la prise de cette place. M. de Beaufort périt à une sortie le 25 juin, sans que l'on ait pu retrouver son corps. Il ne faut pas omettre que le duc de Rouanès, depuis maréchal de la Feuillade, avoit mené au secours de cette place, dès l'année précédente, quatre ou cinq cens soldats, & y avoit été accompagné par deux cens gentilshommes des meilleures maisons du royaume.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Michel Koributt Wiesnowiski, du sang des Jagellons, mais sans nul mérite, est élu roi de Pologne le 19 juin, après l'abdication de Casimir, malgré la concurrence du duc de Neubourg, du prince Charles de Lorraine, & du prince de Condé. Casimir qui avoit perdu la reine Marie sa femme, de la maison de Gonzague, par laquelle il étoit gouverné, se retira en France, où le roi lui donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; avec lui s'éteignit la branche suédoise, qui régnoit en Pologne depuis Sigismond son grand-pere. Il mourut à Nevers en 1672, dans l'abbaye de Saint-Martin, ordre de Sainte Genevieve, & son corps fut transféré dans la suite en Pologne. Un autre Casimir, aussi roi de Pologne, fit tout le contraire de ce qu'avoit fait celui-ci, & quitta, l'an 1036, l'ordre de Cluni, où il s'étoit fait moine, pour remonter sur le trône.

On accorde à M. de Guise la permission d'avoir un carreau à la messe du roi, comme monsieur son pere l'avoit eu: le roi donne au duc de Vermandois, son fils naturel, la charge d'amiral, que l'on fit revivre pour lui. Grand mouvement dans les charges de la cour. Le comte de Lude a la charge de grand maître de l'artillerie, sur la démission du duc de Mazarin: le duc de Tresmes a celle de premier gentilhomme de la chambre, sur la démission du comte de Lude, & M. de Lausun celle de capitaine des Gardes, vacante par la démission du duc de Tresmes.

Création de la charge de grand maître de la garderobe pour le marquis de Guitry. Le marquis de Soyecourt est grand veneur, par la démission du chevalier de Rohan: le duc d'Aumont est premier gentilhomme de la chambre, par la démission du duc de Mortemart, qui lui succede dans le gouvernement de Paris; & le marquis de Rochefort est capitaine des Gardes, sur la démission du duc d'Aumont.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Edit du roi, portant que le commerce de mer ne dérogera point à la noblesse. S'il est vrai que le commerce soit le plus sûr moyen d'augmenter le nombre des citoyens dans un royaume; s'il est vrai que le commerce remplace les mines d'or & d'argent que la nature nous a refusées; s'il est vrai que la guerre se fasse aujourd'hui plutôt par l'opposition de richesse de nation à nation, qu'en opposant homme à homme; s'il est vrai enfin que l'on ne puisse trop honorer une profession qui a continuellement l'univers pour champ de ses opérations, & qui suppose dans ceux qui l'exercent ces ressources subites de génie dont une nation sent tout-à-coup augmenter son crédit aux dépens de ses voisins; combien doit-on s'étonner que l'on ait été si long-tems à donner une pareille loi, & encore plus, que cette même loi n'ait pu vaincre jusqu'à présent le préjugé de la vanité! On verra que l'auteur de l'*Esprit des loix*, qui ne s'étoit pas assez expliqué à ce sujet, (Liv. 20, ch. 19) a mieux développé sa pensée dans une nouvelle édition. On en étoit à cet endroit de mon édition (1756) quand la mort nous l'a enlevé: la perte de cet homme illustre cause les regrets de tous les vrais citoyens, & la douleur de tous ceux qui l'ont connu: que doit-ce être de ses amis!

M. de Lionne donna le 19 novembre une audience à Suresne à l'envoyé Turc, & il y eut usage du *cavé;* ce mot est répété deux fois dans la gazette d'alors, pour signifier du *café*, qui étoit fort nouveau en France. (*le Beuf.*)

1670.

Le marquis de Martel force les Algériens à conclure la paix le 26 janvier.

Le duc de Lorraine, qui ne cessoit de lier de nouvelles intrigues, est dépouillé de tous ses états par le maréchal de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Créqui, qui ne lui laisse qu'un pays ouvert & sans défense. On lui prend Epinal le 24 septembre, Chatté le 6 octobre, & Longwi : ce prince se retire à Cologne. Le roi apprend par M. de Pomponne, qui avoit remplacé le comte d'Estrades dans l'ambassade de Hollande, la ligue que les Hollandois avoient faite avec l'empereur & le roi d'Espagne ; & dans le dessein qu'il a de punir cette république, il songe à s'assurer du roi d'Angleterre. La duchesse d'Orléans, sœur de ce prince, fut chargée de cette négociation, dont Monsieur n'eut aucune connoissance, & dont elle avoit même voulu exclure M. de Louvois ; & pour rendre son voyage en Angleterre moins suspect, le roi parut aller visiter ses conquêtes des Pays-bas, & y mena toute la cour. M. de Lausun ; pour qui la charge de colonel général des dragons avoit été créée deux ans auparavant, commandoit l'escorte du roi, composée de sa maison & de sa gendarmerie. La duchesse d'Orléans prit le prétexte du voisinage pour passer la mer & aller voir le roi son frere, qu'elle parvint à détacher de la triple alliance. Bien des raisons l'y engageoient : ses vaisseaux brûlés dans la Tamise, tandis que la paix se négocioit à Breda entre lui & les Hollandois ; l'édit perpétuel contre l'élection d'un stathouder, & plus que tout cela, l'idée de se rendre plus absolu chez lui par son alliance avec la France. La duchesse d'Orléans y laissa madame de Portsmouth, qui servit bien la France, & qui eut depuis du même roi le duc de Richemont. Cette princesse repassa la mer le 12 juin, elle ne jouit pas long-tems du succès de son voyage, & mourut en moins de huit heures à S. Cloud le 30 du même mois, âgée de 26 ans : elle avoit reçu la vie dans un camp au milieu des guerres civiles, & elle la perdit tout-à-coup au milieu d'une cour brillante dont elle faisoit les délices.

» Madame avoit l'esprit solide & délicat, du bon sens,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

» connoissant les choses fines, l'ame grande & juste, éclai» rée sur ce qu'il faudroit faire, mais quelquefois ne le fai» sant pas, ou par une paresse naturelle, ou par une certaine » hauteur d'ame qui se ressentoit de son origine, & qui lui » faisoit envisager son devoir comme une bassesse. Elle mê» loit dans toute sa conversation une douceur qu'on ne trou» voit pas dans les autres personnes royales : on eût dit qu'elle » s'approprioit les cœurs, au lieu de les laisser en commun, » par ce je ne sais quoi tant rebattu, qui fait que l'on » plaît; les délicats convenoient que chez les autres il étoit » copié, qu'il n'étoit original qu'en Madame. (*MS. de Cosn.*)

M. de Turenne, qui avoit eu le secret de la négociation d'Angleterre, avoit eu la foiblesse de le confier; mais si sa faute fut grande, la franchise avec laquelle il en fit l'aveu au roi, est bien digne de ce grand homme. Ce même M. de Turenne avoit été retenu dans le parti des princes en 1650, par l'amour qu'il avoit pris pour madame de Longueville : cette passion ne fait jamais faire des fautes médiocres aux grands hommes.

Ordonnance criminelle du mois d'août.

1671.

Le roi engage le roi de Suede Charles XI à renoncer à la triple alliance, où la régence de Suede l'avoit fait entrer pendant sa minorité, & le détermine à rompre les engagemens qu'il avoit pris avec l'Espagne. Il regagne aussi l'empereur, assez occupé chez lui par les troubles de Hongrie, & qui ne prévoyant pas la rapidité des succès de Louis XIV, n'étoit pas fâché de voir humilier l'orgueil des Hollandois. M. de Furstemberg, évêque de Strasbourg, négocia aussi avec l'électeur de Cologne qu'il gouvernoit, & le flattant de lui faire rendre Rhimberg, que les Hollandois lui avoient pris, il lui

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

fit figner un traité, par lequel il livroit Nuitz & Keifervert, dont le roi avoit befoin pour établir des magafins fur le bas Rhin. L'évêque de Munfter avoit pris le même parti. Il reftoit l'Efpagne, gouvernée alors par la reine régente : le marquis de Villars notre ambaffadeur, ne put jamais venir à bout de la détacher des Hollandois, malgré les divifions de dom Jean & d'elle, qui la rendoient moins abfolue, & quelque crainte qu'on pût lui infpirer de fe voir enlever ce qui lui reftoit dans les Pays-bas.

L'empereur fait de fanglantes exécutions en Hongrie, où la nobleffe fouffroit impatiemment la dureté du gouvernement autrichien, qui vouloit rendre ce royaume héréditaire. Cette guerre fut bien utile au roi pendant tout le cours de fon regne, par la diverfion qu'elle entretint en fa faveur.

Monfieur fe remarie le 16 novembre à Châlons, à la princeffe Charlotte-Ifabelle, fille de Charles-Louis, électeur Palatin, celui qui, par la paix de Munfter, avoit été rétabli dans l'électorat, dont Frédéric fon pere avoit été dépoffédé lors de fon entreprife fur la Bohême. Cette princeffe morte en 1722 laiffa deux enfans, l'un Philippe, régent fous Louis XV, mort en 1723, & l'autre la ducheffe de Lorraine, morte en 1745.

Etabliffement de l'académie d'architecture. Commencement des Invalides, par les foins de M. de Louvois. Le roi, par un édit de 1674, y annexa les penfions que l'on faifoit aux oblats : ces oblats font anciens dans l'églife ; c'étoit des moines lais que le roi mettoit dans chaque abbaye de fa nomination, pour y être nourris & entretenus, & ces oblats, pour l'ordinaire, étoient des foldats eftropiés. Cet entretien fut converti en penfions que payoient les abbayes, & ces penfions, comme il vient d'être dit, furent appliquées à l'hôtel des Invalides.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Départ de madame la Princesse pour Châteauroux, le jour des Cendres, 11 février, où elle mourut en 1694.

M. de Lausun est mis en prison à Pignerol, d'où il ne sortit qu'en 1681 : c'étoit ce même homme qui étoit près d'épouser mademoiselle de Montpensier un an auparavant, & à qui le roi avoit offert, lors de la rupture du mariage, de le faire maréchal de France, honneur qu'il refusa assez légérement, sous prétexte qu'il ne l'avoit point encore mérité. Sa charge de capitaine des gardes fut donnée à M. de Luxembourg, & son gouvernement de Berri à M. de Marsillac, malgré sa résistance à l'accepter, en disant au roi, que n'étant point l'ami de M. de Lausun, il se faisoit une peine de profiter de sa dépouille : belle parole & de grande instruction ! Mort de M. de Lionne. M. de Pomponne, qui étoit ambassadeur en Suede, en fut rappellé pour occuper sa place. M. de Berni, fils de Lionne, achete la charge de maître de la garderobe quatre cens cinquante mille livres.

Cette année est une époque curieuse par rapport aux troupes suisses, & nous donne occasion de distinguer deux tems sur leur service en France, l'un depuis 1477 qu'ils ne servoient que le tems de la guerre où ils étoient employés ; l'autre depuis cette année 1671 jusqu'à présent, que leur service devint stable en paix comme en guerre.

1672.

Déclaration de guerre par la France & l'Angleterre à la Hollande, du même jour 7 avril.

Conquête de la Hollande, qui s'attira tous ses malheurs par la conduite peu mesurée de ses ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe, & sur-tout de Van Buningen en France, par l'insolence des gazetiers de ce pays, & par les médailles qu'elle fit frapper. Les maréchaux de Bellefons,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

de Créqui & d'Humieres, se retirerent pour ne point servir sous M. de Turenne, que le roi avoit fait maréchal général dès l'année 1660. Le roi avoit trois corps d'armées : il en commandoit un, ayant sous lui M. de Turenne; le prince de Condé commandoit l'autre, & le comte de Chamilli le troisieme. Celui-ci se saisit de Maseic le 15 mai. Orsoi se rend au roi le 3 juin, pendant que M. de Turenne prenoit Burich; M. le Prince prend Vesel le 4. Rhimberg se rend au roi le 6, Emeric à M. le Prince le 7, ainsi que Rées à M. de Turenne. Le pensionnaire Jean de Witt, l'homme qui connoissoit le mieux les intérêts de sa république, ne fit point de difficulté de dire, en apprenant la réduction de Rhimberg, que le roi de France pouvoit dès-lors se vanter d'avoir la moitié de la Hollande sous sa domination. M. de Beauviré prend Doëtekum le 8; le duc de Luxembourg, général des troupes de Munster, prend Grool le 9. Fameux passage du Rhin vers Thoulouis le 12 : le premier qui passa à la nage fut le comte de Guiche à la tête des cuirassiers, commandés par le comte de Revel : le jeune duc de Longueville qui avoit passé le Rhin, fut tué par son imprudence à l'âge de 24 ans, & fut cause d'une blessure que M. le prince de Condé reçut à la main : il alloit être élu roi de Pologne. M. de Turenne prend le commandement de l'armée du prince de Condé; il se rend maître d'Arnheim le 15, & le 19 du fort de Skenk, que les Hollandois n'avoient pris sur les Espagnols en 1636, qu'après neuf mois de siege. Utrecht se soumet au roi le 20, il prend Doësbourg le 21. L'évêque de Munster prend Deventer le même jour, & Zuvol le 22. Monsieur prend Zutphen le 25. Nimégue se rend le 9 juillet à M. de Turenne, Coëverden le 21 à l'évêque de Munster, Naerden fut pris le même jour par le marquis de Rochefort; on a dit que s'il n'avoit pas négligé de s'emparer de Muyden, c'é-

toit fait d'Amſterdam, & par conſéquent de toute la Hollande. Grave ſe rend le 14 au comte de Chamilli; M. de Turenne prend le fort de Crevecœur le 19 juillet, & l'Iſle & la ville de Bomel le 26 ſeptembre; & tout de ſuite il ſort des terres de Hollande pour paſſer en Allemagne, où n'ayant que douze mille hommes, il contient l'électeur de Brandebourg, qui étoit entré dans la ligue contre la France, & qui avoit pris la route de Weſtphalie à la tête de vingt-cinq mille hommes. M. de Luxembourg fait lever le ſiege de Voerden au prince d'Orange le 12 octobre : cette action fut admirée des Hollandois mêmes. M. de Montal fait lever le ſiege de Charleroi au prince d'Orange le 22 décembre : le duc de Luxembourg, à la faveur des glaces, prend Bodegrave & Suaumerdam le 28. En un mot, en peu de mois les armées du roi traverſerent trois rivieres, prirent les trois provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overiſſel, & plus de quarante villes fortifiées. Cette campagne, qui fit l'admiration de toute l'Europe, obtiendroit à peine créance aujourd'hui, ſi la campagne de 1745 ne nous avoit fait voir que rien n'eſt impoſſible aux François, quand ils ont leur maître à leur tête.

La guerre eût fini au bout de trois mois, ſi l'on avoit ſuivi l'avis de M. de Pomponne, qui vouloit que l'on ſe contentât des avantages propoſés par les Hollandois, & que l'on ſe rejettât ſur les Pays-bas catholiques, pour punir le roi d'Eſpagne de l'infraction qu'il avoit faite au dernier traité d'Aix-la-Chapelle, en ſecourant les Hollandois. Mais l'avis de M. de Louvois l'emporta ſur cet article, ainſi que ſur l'avis de M. de Turenne, qui vouloit que le roi fît démolir les places à meſure qu'il s'en emparoit, par la difficulté de les pouvoir garder. Le maréchal du Pleſſis ne fit pas cette campagne à cauſe de ſon grand âge : il dit au roi qu'il portoit envie

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

à ses enfans, qui avoient l'honneur de servir sa majesté; que pour lui il souhaitoit la mort, puisqu'il n'étoit plus bon à rien : le roi l'embrassa, & lui dit : *M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquise ; il est agréable de se reposer après tant de victoires.* M. de Vendôme est mortifié de n'être point employé ; on avoit dit au roi qu'il négligeoit le service. Il y avoit eu dès le 7 juin un combat naval donné proche de Soultsbaie, entre la flotte d'Angleterre & de France, sous le commandement du duc d'Yorck & du comte d'Estrées, & celle de la Hollande sous Ruyter. Cette bataille, suivant Ruyter, fut la plus furieuse qu'il eût vue ; on s'attribua des avantages de part & d'autre. Le danger imminent des Hollandois leur fit prendre le parti de déclarer le prince d'Orange stathouder, (grand éloge de la monarchie) & de révoquer l'édit perpétuel que les deux freres Corneille & Jean de Witt, ennemis de cette maison, avoient fait rendre à la mort de Philippe II, pour que cette charge fût supprimée. Le crédit du jeune prince d'Orange fut bientôt fatal aux deux freres ; on leur imputa les malheurs de la république, & ils furent massacrés par la populace le 22 août. La haine des deux freres pour la maison d'Orange venoit de plus loin. Guillaume II, pere de Guillaume III, d'accord avec le cardinal Mazarin, qui flattoit l'ambition de ce jeune prince, vouloit que la république, après la paix de Munster, gardât des troupes sur pied, sans doute pour en faire usage à son profit. Elle n'en voulut rien faire : Guillaume fut assez hardi de faire arrêter six des députés qui alloient à la Haye, parmi lesquels étoit le pere des de Witt. Il fit plus ; comme la grande résistance venoit de la ville d'Amsterdam, qui soupçonnoit ce prince d'en vouloir à la liberté de la Hollande, il tenta de s'en rendre maître en 1650 : son projet échoua, & il mourut bientôt

après ; on disoit que c'étoit la petite vérole ; mais le cardinal Mazarin faisoit entendre que cette mort étoit arrivée bien juste pour être naturelle : la haine des peres passa aux enfans, & les de Witt y succomberent. C'étoit le fils de ce Guillaume II, dit Guillaume III, (depuis roi d'Angleterre) qui venoit d'être fait stathouder, & qui conserva depuis sur le trône d'Angleterre cette dignité qui s'éteignit à sa mort, & que nous avons vu renaître en 1747.

Mort du chancelier Seguier. Cette place fut vacante pendant deux ans, & le roi tint le sceau pendant trois mois : ensuite il nomma M. d'Aligre garde des sceaux, qui ne fut chancelier qu'en 1674 : son pere avoit été chancelier ainsi que lui. Ce n'étoit point une chose nouvelle que le roi tînt le sceau lui-même : Louis XIII le tint au camp devant Montauban, après la mort du connétable de Luines, à qui il en avoit confié la garde. Henri IV tint le sceau en 1590, après que Montholon s'en fut démis, & en attendant que Cheverni eût été rappellé, & Henri III scella lui-même des lettres-patentes que le chancelier de Birague avoit refusé de sceller.

Le roi donne une salle dans le Louvre à l'Académie Françoise, pour ses assemblées, qui s'étoient tenues chez le chancelier Seguier jusqu'à sa mort arrivée le 28 janvier.

Madame douairiere (Marguerite de Lorraine) seconde femme de Gaston, étoit morte le 3 avril. Le duc de la Feuillade est colonel du régiment des Gardes, sur la démission volontaire du maréchal de Gramont. Le duc de Duras est capitaine des Gardes à la place du duc de Charost.

1673.

Seigneurie de Charost érigée en duché-pairie, sous le titre de Bethune-Charost.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

L'alarme étoit trop grande dans l'Europe pour qu'elle ne prît point de parti : l'empereur & l'Espagne renouvellerent un traité avec les Hollandois le 30 août. Qui auroit dit en 1609, que ce seroit l'Espagne qui défendroit la Hollande contre la France & l'Angleterre ?

L'électeur de Brandebourg & Montecuculli avoient tenté pendant plus de trois mois les moyens de passer le Rhin par Mayence, Coblens, Strasbourg & d'autres places fortes : mais ils trouverent par-tout M. de Turenne, qui les empêcha d'un côté de secourir les Hollandois, & de l'autre de faire diversion dans l'Alsace. L'électeur qui se vit dépouillé de toutes les places qu'il possédoit dans la Westphalie, conclut enfin dans le mois de mai un traité de neutralité avec le roi. Il avoit donné avis à M. de Turenne qu'il y avoit un homme dans son armée qui lui avoit offert de l'empoisonner : ce malheureux, nommé Villeneuve, avoit fait les mêmes offres à M. de Turenne contre l'électeur, & les deux lettres de ces généraux, par lesquelles ils s'avertissoient mutuellement, se croiserent. Le roi prend Mastrich en treize jours, le 29 juin, pour s'assurer la communication avec ses conquêtes de Hollande ; puis, après avoir passé en Alsace pour assurer la neutralité de Strasbourg entre l'empereur & lui, & pour maintenir la bonne intelligence avec les Suisses, il laissa le commandement de ses armées à ses généraux. Quoique le siege de Mastrich n'aît duré que treize jours, il est mémorable par les actions réciproques de valeur des assiégeans & assiégés. Cette ville, qui fut rendue à la paix de Nimégue, a été prise depuis sous Louis XV, au mois de mai 1748, par le maréchal général comte de Saxe, ayant sous ses ordres le maréchal de Loewendal. On doit remarquer, pour l'instruction de ceux qui viendront après nous, le secret avec lequel cette derniere entreprise a été formée

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

& conduite, & les moyens qu'on employa pour donner le change aux ennemis jusqu'au dernier moment. Il est beau d'avoir fait servir une opération nécessaire, telle que le ravitaillement de Bergopzoom, que l'on avoit prise la campagne d'auparavant, à cacher un dessein plus grand encore, qui étoit la prise de Mastrich; de s'être porté sur l'Escaut pour achever plus surement de soumettre la Meuse, & d'avoir fait cesser tout-à-coup, par une exécution aussi hardie qu'imprévue, une guerre que l'animosité des ennemis sembloit devoir éterniser. On lira un jour le projet de cette ouverture de campagne, avec autant de curiosité, que l'on a lu l'instruction de M. de Louvois au maréchal d'Humieres pour la prise de Gand.

Déclaration de guerre de l'Espagne à la France, du 15 octobre, & de la France à l'Espagne du 20.

Les Hollandois & les Espagnols reprennent le 14 septembre Naerden, mal défendue par du Pas, dont cependant M. de Turenne faisoit cas : il fut dégradé, & racheta sa réputation aux dépens de sa vie au siege de Grave, où il fut tué l'année suivante. Bonn se rend à Montecuculli le 12 novembre. M. de Louvois impute à M. de Turenne les avantages remportés par les ennemis, quoique ce général eût fait tout ce qu'il pouvoit pour empêcher la jonction des Impériaux aux Hollandois. M. de Rochefort prend Tréves le 15 novembre. Le roi est obligé d'évacuer plusieurs villes conquises. Il y eut cette année trois combats de mer, l'un le 7 juin, le second le 14, & le troisieme le 22 août, qui ne produisirent aucun événement. C'étoit le prince Robert qui commandoit la flotte angloise à la place du duc d'Yorck, dont la religion commençoit déja à être suspecte à l'Angleterre. Le comte d'Estrées commandoit toujours celle de France, & les Hollandois joignirent Tromp à Ruyter. (Madame

dame de Sevigné disoit que depuis le bataille d'Actium, on ne voyoit pas que les combats de mer eussent rien produit.) Dès le 28 mars, on avoit nommé des plénipotentiaires pour aller traiter la paix à Cologne. Le duc d'Yorck, veuf de mademoiselle Hidde, fille du comte de Clarendon, dont il avoit eu la princesse Marie, femme du prince d'Orange, & la princesse Anne, depuis reine d'Angleterre, épouse la 30 septembre Marie d'Est, fille du duc de Modene, & de Laure Martinozzi; (elle fut mere de Jacques III né en 1688.) Edit du 10 février, par lequel le roi déclare que la régale s'étend sur tous les diocèses de son royaume, à l'exception de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Deux évêques seuls dans le royaume refuserent de se soumettre à cet édit : c'étoient ceux d'Alet & de Pamiers : & ce qu'on peut remarquer, c'est qu'après avoir refusé dans le tems de signer le formulaire, ils appellerent au pape de tout ce que le roi fit en faveur de la régale. On réforme la chambre des filles de la reine, qui n'eut plus dans la suite que des dames du palais.

Mort de Moliere : le théâtre fut fermé pendant quinze jours ; il avoit ouvert son théâtre en 1659 au petit Bourbon, avec une troupe sous le nom de la troupe de Monsieur; il y eut alors à Paris trois troupes de comédiens, celle de l'hôtel de Bourgogne, celle du Marais, & celle du petit Bourbon. Le roi ayant fait démolir en 1660 la salle du petit Bourbon pour bâtir le grand portail du Louvre, donna la salle du Palais-royal à Moliere, dont la troupe prit en 1665 le titre de la troupe du roi. Il n'est pas étonnant que Moliere changeât la destinée des théâtres : après sa mort, arrivée le 17 février, le roi donna la salle du Palais-royal à Lulli: la troupe de Moliere, qui n'avoit plus de chef, se partagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne & dans celle du

Marais : celle du Marais vint s'établir dans le jeu de Paume de la rue de Seine, ayant issue dans celle des fossés de Nesle, (aujourd'hui *Mazarine*) vis à-vis de la rue Guénegaud, avec le titre de la troupe du roi, & enfin les deux troupes de l'hôtel de Bourgogne & du Marais furent réunies en 1680. L'hôtel de Bourgogne demeuré vuide, fut occupé par les comédiens italiens. L'ouverture du collége Mazarin en 1688, fit déloger les comédiens françois ; & en vertu & par arrêt du conseil de la même année, ils furent établis dans la salle qu'ils occupent aujourd'hui, qui étoit le jeu de Paume de l'Etoile.

1674.

La France va être abandonnée à ses propres forces : les deux dernieres campagnes lui avoient suscité des ennemis, & celle-ci lui enleve ses alliés. Le roi d'Angleterre fait la paix le 19 février avec la Hollande, mais il refuse à son parlement de se déclarer contre le roi. M. de Turenne avoit maintenu, par les opérations habiles de la derniere campagne, l'électeur de Cologne & l'évêque de Munster dans notre alliance ; ils tenterent cette année quelques entreprises dans le pays de Groningue, mais ils furent bientôt rappellés par les irruptions que l'on fit dans leurs propres états, & ils s'accommoderent avec les Hollandois, qui rendirent Rhimberg à l'électeur de Cologne.

L'empereur fit enlever le 14 février à Cologne le prince Guillaume de Furstemberg, frere de l'évêque de Strasbourg, & depuis évêque du même lieu, sous le prétexte qu'il retenoit l'électeur de Cologne dans notre alliance : cet attentat commis dans une ville où se tenoit le congrès pour la paix, rompit toute négociation.

L'électeur Palatin, malgré les obligations qu'il avoit à la

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

France, ſigne le 10 mars une ligue offenſive avec l'empereur. Conquête de la Franche-Comté, dont le roi s'empare pour la ſeconde fois, & qui lui reſta. Si le duc de Lorraine avoit été cru, il nous auroit prévenu de ce côté-là ; mais l'empereur aima mieux ſe porter en Alſace, parce qu'il comptoit la conquérir pour lui. Le duc de Navailles prend Grai le 28 février, & Veſoul le 11 mars : Beſançon ſe rend au roi le 15 mai, & Dole le 6 juin : Monſieur le dauphin vint à ce ſiege. Le parlement, qui étoit à Dole, fut transféré dans la ſuite à Beſançon, ainſi que l'univerſité. M. de la Feuillade prend Salins le 22. Au retour de cette conquête, le parlement étant venu complimenter le roi, M. Talon, avocat-général, fit une nouveauté, & après la harangue du premier préſident, au lieu de ſaluer ſimplement le roi en paſſant, il le harangua : les gens du roi ſe ſont maintenus dans cette poſſeſſion.

Le roi avoit trois armées, l'une en Allemagne, la deuxieme en Flandres, & la troiſieme en Rouſſillon.

En Allemagne, le vicomte de Turenne paſſa le Rhin à Philiſbourg le 12 juin, & voulant combattre le duc de Lorraine & le comte de Caprara avant qu'ils euſſent été joints par le duc de Bournonville, il les attaqua à Sintzeim, petite ville du Palatinat, entre Philiſbourg & Hailbron, où il les battit le 16 juin : ſon armée étoit d'environ douze mille hommes, celle des ennemis d'autant, mais ils avoient l'avantage du terrein, & nos troupes étoient fatiguées d'une longue marche, ayant fait trente-cinq lieues en quatre jours. La retraite des ennemis au-delà du Nekre & du Mein, laiſſa le Palatinat à la merci des vainqueurs, qui étant fortifiés de quelques troupes, battirent l'arriere-garde ennemie à Ladembourg, le 5 juillet, malgré la jonction du duc de Bournonville, & porterent par-tout le fer & la flamme, en

représailles des cruautés qui avoient été exercées sur quelques-uns de nos soldats qui s'étoient écartés de l'armée. L'électeur Palatin, outré des malheurs de son pays, qu'il ne devoit imputer qu'à son infidélité, envoya un cartel à M. de Turenne; ce général y répondit avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade; mais en même tems il ne put s'empêcher de mander au roi, *que ces ravages réfroidissoient bien plus ses alliés, qu'ils ne les réchauffoient.*

L'électeur de Brandebourg, qui n'avoit plus à craindre pour la Westphalie, manqua au traité qu'il avoit fait l'année précédente avec M. de Turenne, & chercha à se joindre à l'armée impériale.

Le projet du duc de Lorraine étoit de chasser le vicomte de Turenne de l'Alsace, & de pénétrer tout de suite en Lorraine, quand l'électeur de Brandebourg auroit joint: il passa le Rhin en conséquence à Spire & à Strasbourg, qui manqua à la neutralité qu'elle avoit promise au roi: M. de Turenne, moins fort d'un tiers que les ennemis, jugea cependant qu'il falloit tout risquer, ou que la France alloit être ouverte aux Impériaux; il marcha avec son armée, qui n'étoit que de vingt-deux mille hommes, pour combattre celle des ennemis, qui étoit de quarante; il les attaqua à Ensheim près de Strasbourg le 4 octobre, & il les battit une seconde fois; Churchil (depuis Marlboroug) s'y distingua: M. de Boufflers eut grande part à cette journée. Ce n'étoit rien faire; la jonction de l'électeur de Brandebourg eût ôté à tout autre qu'à M. de Turenne l'espérance de sauver l'Alsace: il profite de la nécessité où avoient été les généraux ennemis de se répandre dans la haute Alsace, pour y faire subsister une armée de soixante mille hommes, il feint de repasser en Lorraine, & il vient retomber tout-à-coup sur Mulhausen, où il battit un corps de six mille che-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

vaux le 29 décembre : cette action mit le trouble dans l'armée ennemie, & la força à demeurer sur la défensive. Les succès de M. de Turenne ressembloient à son caractere ; ils étoient solides & sans ostentation ; ce n'étoit point des batailles rangées, qui souvent ne font que du bruit sans produire aucun avantage ; c'étoit des combats utiles qui sauvoient son pays, & où la conduite du général ne mettoit rien au hasard. On peut dire de lui ce qu'on disoit de César, qu'il faisoit la guerre comme il vouloit, & non comme il plaisoit à la fortune.

En Flandres, se donna le 11 août la bataille de Senef, village entre Marimont & Nivelle : il y eut deux actions le même jour. M. le Prince avoit une armée de cinquante mille hommes contre une de près de quatre-vingt-dix mille, commandée par le prince d'Orange, ayant sous lui le jeune duc de Lorraine, le comte de Souche, Monterei, le prince de Vaudemont & le comte de Valdec. L'objet de M. le Prince étoit d'empêcher le siege de Charleroi ; en effet il battit l'arriere-garde des ennemis à Senef, & cet avantage eût suffi à un autre général ; mais il ne s'en contenta pas, & il attaqua le reste de l'armée du prince d'Orange, qui fit la faute de prêter le flanc à notre armée en décampant. La bataille fut sanglante, ou plutôt ce fut l'assemblage de plusieurs grands combats : suivant le rapport des curés, il y eut environ vingt-sept mille corps d'enterrés dans un espace de deux lieues. Les généraux y firent des prodiges de valeur des deux côtés, & le champ de bataille nous resta. Le prince d'Orange voulut se donner l'honneur de cette victoire, en faisant le siege d'Oudenarde, qu'il fut obligé de lever le 21 septembre, à l'approche du prince de Condé. Le général Rawenhaup prend Grave le 26 octobre : le prince d'Orange s'y étoit rendu pour en hâter le succès ; le marquis de Cha-

milli se signala dans la défense de cette place, qu'il ne rendit qu'après quatre-vingt-treize jours. Il lui fallut deux ordres consécutifs, quoique la garnison fût réduite depuis long-tems à vivre de chair de cheval ; & s'il avoit encore attendu vingt-quatre heures, la Meuse qui déborda le lendemain, auroit forcé le prince d'Orange à lever le siege. Dinan est pris par le général Spork le 18 novembre. Les Espagnols & les Hollandois prennent Hui le 2 décembre. En Roussillon, le comte de Schomberg, si fameux par ses exploits en Portugal, empêcha les projets des Espagnols sur Perpignan.

Sur mer, l'amiral Tromp, après avoir fait une descente à Bellisle sur les côtes de Bretagne, est obligé de se rembarquer le 28 juin, à l'arrivée de M. de Coetlogon, & l'amiral Ruyter ayant fait une descente au Fort-royal à la Martinique, fut aussi obligé de se rembarquer le 21 juillet, après avoir perdu douze cens hommes par le canon d'un vaisseau du roi, commandé par M. d'Amblimont. Les Messinois, fatigués de la dureté du gouvernement Espagnol, se soulevent : le chevalier de Valbelle leur amene du secours, ce qui fit une diversion utile, parce que les Espagnols furent obligés de détacher des troupes de leur armée de Roussillon, pour en envoyer en Sicile.

Conjuration du chevalier de Rohan, qui devoit livrer Quillebeuf aux Hollandois, & faire révolter la Normandie ; il eut le cou coupé le 28 novembre, ainsi que madame de Villiers : un des complices qui fut pendu, étoit un maître d'école, nommé Vanden-Ende, dont le trop fameux Spinosa avoit été le disciple. On représenta devant le roi, quelques jours avant l'exécution, la tragédie de Cinna, pour exciter sa clémence, mais ses ministres lui firent sentir la nécessité d'un exemple, & le chevalier de Rohan fut livré

au fupplice que méritoit fa folie. L'archevêché de Paris eft érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enrégiftrées qu'en 1690, en faveur de M. de Harlai, & fes fucceffeurs archevêques de Paris. On eft furpris que l'évêque de Paris ne fe foit pas trouvé un des pairs de France, & qu'aujourd'hui encore depuis l'érection du duché de Saint-Cloud en duché-pairie, il n'ait que le rang de fa création, & ne faffe point partie des anciens pairs : c'eft que dans l'origine il n'avoit point de feigneurie que relevât du roi.

Erection d'une académie à Soiffons. Quebec eft érigé en évêché.

1675.

La campagne continuoit toujours en Alface : la faute qu'avoient faite les ennemis de divifer leurs troupes, leur fit prendre le parti de fe refferrer. L'électeur de Brandebourg raffembla l'armée de Colmar, dont le pofte fembloit inattaquable. M. de Turenne s'avança fur eux, & ayant feint de les attaquer par Colmar où ils avoient appuyé leur gauche, il fe pofta fur le Turkeim où étoit leur droite, les y attaqua le 5 janvier, & après un fanglant combat, les força non-feulement d'abandonner leur camp, mais de repaffer le Rhin avec vingt mille hommes qui leur reftoient de foixante mille, dont leur armée étoit compofée en entrant en campagne. L'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine & le duc de Bournonville, rejetterent les uns fur les autres la honte de cette campagne.

Les avantages remportés par M. de Turenne dans les quatre derniers combats, femblent n'être fondés que fur les fautes des ennemis, dont ce général fut profiter, & ce feroit un grand éloge pour tout autre capitaine ; mais ce qui le met hors de pair, c'eft que ces fautes, non-feulement il les

avoit prévues, mais il y avoit amené les ennemis, comme par degrés, par les fausses apparences qu'il leur présentoit : c'est ce qui est prouvé par une lettre qu'il avoit écrite au roi dès le 30 octobre de l'année précédente, où il exposoit les moyens qu'il devoit employer pour forcer les ennemis à repasser le Rhin. M. de Turenne revint à la cour, où le roi l'avoit mandé après le combat de Turkeim : il laissa le commandement de son armée au marquis de Vaubrun, qui acheva de nettoyer l'Alsace, en se rendant maître de Dachstein le 29 janvier, de Molsheim & de Mutzig, qui étoient les seules places qui restoient aux confédérés ; & en s'emparant de plusieurs autres places dans le Brisgaw, qui communiquoient aux deux côtés du Rhin, tandis que notre garnison de Philisbourg achevoit de ruiner le Palatinat.

Le seul désir de M. de Turenne, au milieu de toute sa gloire, étoit de se retirer : le roi ne l'en laissa pas le maître ; il le fit repartir le 11 mai pour s'opposer aux entreprises de Montecuculli, que la jalousie des confédérés avoit empêché de commander la derniere campagne. *Celle ci*, dit le chevalier Folard, *fut le chef-d'œuvre du vicomte de Turenne & du comte de Montecuculli ; il n'y en a point de si belle dans l'antiquité ; il n'y a que les experts dans le métier qui puissent en bien juger.* M. de Turenne assemble son armée à Schelestat ; il s'avance à Benfeld, & de-là vient camper le 27 mai au village d'Achenheim à une lieue de Strasbourg, pour maintenir cette ville dans la neutralité, & pour rompre le projet des ennemis de rentrer en Alsace : leurs mouvemens le déterminerent ensuite à faire passer le Rhin à son armée le 7 juin ; & après avoir épuisé pendant deux mois tout ce que l'art de la guerre peut fournir de ressources pour les campemens, pour les marches & pour les contre-marches, il crut enfin avoir trouvé le moment d'atta-

quer Montecuculli avec avantage, lorſqu'un boulet de canon ôta la vie à ce grand homme le 27 juillet, près Salſbac : il étoit âgé de ſoixante-quatre ans, & fut enterré à Saint-Denis le 29 août. Le ſecret de cette journée, qui devoit être triomphante, périt avec lui : bien loin d'attaquer les ennemis, on ne ſongea plus qu'à ſe retirer; la diſpute pour le commandement entre le comte de Lorges & le marquis de Vaubrun, ajoutoit encore au malheur des circonſtances ; enfin la belle retraite faite par le comte de Lorges, parut une victoire dans la conſternation où étoit l'armée : Montecuculli le pourſuivit, & le premier août ſe donna le combat d'Altenheim, où le marquis de Vaubrun fut tué ; l'avantage fut égal des deux côtés par le courage ſeul de nos troupes qui ſe placerent d'elles-mêmes. M. de Vendôme fut bleſſé à cette action : l'armée françoiſe repaſſa le Rhin à Altenheim, & les ennemis à Straſbourg. M. le Prince, qui avoit pris le commandement de l'armée de M. de Turenne, fait lever le ſiege d'Haguenau à Montecuculli le 22 août, celui de Saverne le 14 ſeptembre, & le force à repaſſer le Rhin ; ce fut le dernier exploit de M. le Prince ; la goutte, dont il étoit tourmenté, le força de ſe retirer. C'eſt une choſe digne de remarque, que cette année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe. M. de Turenne fut tué, M. le Prince ſe retira, & Montecuculli en fit de même, diſant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre ſa gloire contre des gens qui ne faiſoient que commencer à commander des armées.

Dans les Pays-bas, le comte d'Eſtrades avoit mis garniſon françoiſe le 27 mars dans la citadelle de Liege, dont les Impériaux vouloient s'emparer pour faciliter aux Hol-

landois le siege de Mastrich. Le roi prit Dinan le 29 mai, ayant sous lui le maréchal de Créqui, qui avoit enfin consenti, ainsi que les maréchaux d'Humieres & de Bellefons, à céder à M. de Turenne. Le marquis de Rochefort prit Hui le 6 juin, & le duc d'Anguien prit Limbourg le 21, avant que le prince d'Orange, qui avoit eu la petite vérole, eût pu y apporter du secours. Le maréchal de Créqui est battu à Consarbrick le 11 d'août, en voulant jetter du secours dans Treves, assiégé par le prince de Luneboųrg. Il n'est pas vrai, comme plusieurs l'ont écrit, que le duc de Lorraine commandât l'armée des ennemis; il n'y étoit pas; le duc Georges-Guillaume de Brunswick eut l'honneur de cette victoire, ainsi que le duc de Zéel, le duc de Holstein & le général Chauvel. Ce fut à l'occasion de cette défaite que M. le Prince dit, qu'il ne manquoit que cette disgrace au maréchal de Créqui, pour le rendre un des plus grands généraux de l'Europe : en effet les deux campagnet de 1677 & 1678, firent voir les talens supérieurs de ce général, & effacerent l'affaire de Consarbrick : il s'y étoit fait battre par son trop de mépris pour les ennemis, dont l'armée étoit le double de la sienne, & pour n'avoir pas connu les gués qui étoient aux deux côtés du pont par où ils l'attaquerent : il est vrai que sa cavalerie l'abandonna. Après cette défaite, M. de Créqui se jetta dans Treves, lui quatrieme, & y fut fait prisonnier, lorsque cette place capitula le 6 septembre, par la trahison insigne d'un nommé Boisjourdan, qui fit la capitulation à l'insçu du maréchal. Boisjourdan qui s'étoit sauvé fut arrêté, & eut la tête tranchée : ce misérable avoit autrefois été condamné à mort pour un assassinat dans la forêt de Senlis; l'évêque de Munster avoit obtenu sa grace, & son grand-pere, sous Charles IX, avoit livré la ville du Mans.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Le prince d'Orange assiégea Binch le dernier jour d'août, & s'en rendit maître en peu de jours. Le roi de Suede entra en guerre cette année contre l'électeur de Brandebourg en faveur de la France. Les Hollandois, les Espagnols & le Danemarck se déclarerent aussitôt contre lui. Cette guerre fut malheureuse pour lui : Vrangel, son général, l'y servit mal, & il perdit la Poméranie; mais le roi la lui fit rendre par le traité de Nimegue. Prise de Bremerfurt en Allemagne, sur la Suede, le 29 octobre, par les troupes de Lunebourg, suivie de celle de Wolgast par l'électeur de Brandebourg le 10 novembre. Vismar est rendu au roi de Danemarck le 22 décembre. En Sicile, le marquis de Valavoir avoit fait entrer le 3 janvier un secours dans Messine : le 9 février, le duc de Vivonne & le sieur du Quesne défirent la flotte espagnole devant Messine : le 17 août M. de Vivonne prit Agousta, mais on manqua Sarragousse & Catane, & le peu d'activité du général, jointe à l'indiscipline des troupes, rétablit les affaires des Espagnols.

En Catalogne, le comte de Schomberg, après s'être rendu maître de Figuieres, de Baschara, & de quelques autres petites places, prit Bellegarde le 27 juillet, dont les Espagnols s'étoient emparé l'année d'auparavant, il fut fait maréchal de France, & le maréchal de Navailles alla le remplacer à la fin de la campagne.

Congrès de Nimegue, où le roi nomme pour ses plénipotentiaires le maréchal d'Estrades, M. de Croissi, & le comte d'Avaux, neveu de celui qui avoit été plénipotentiaire à Munster. Le roi fait huit maréchaux de France, le 30 juillet, messieurs d'Estrades, le duc de Navailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg, & le marquis de Rochefort. Il fut réglé qu'ils ne rouleroient

plus ensemble, mais que le plus ancien commanderoit aux autres. Madame Cornuel disoit de cette promotion, *que c'étoit la monnoie de M. de Turenne.*

Mort du vieux duc Charles de Lorraine le 18 septembre, âgé de soixante & douze ans. Ce prince né avec beaucoup de valeur & de grands talens pour la guerre, n'étoit cependant qu'un aventurier, qui eût pu faire fortune, s'il fût né sans biens, & qui ne sut jamais conserver ses états : il étoit en galanterie comme en guerre : mari de la duchesse Nicole, il épousa la princesse de Cantecroix, sous le prétexte que son premier mariage étoit nul ; mais la cour de Rome en jugea autrement. Il devint ensuite amoureux à Paris de Marianne Pajot, qu'il voulut épouser du vivant de la princesse de Cantecroix : le contrat en fut passé le 18 avril 1662 ; mais le roi qui ne vouloit pas que son ennemi même s'avilît, fit mettre Marianne dans un couvent, ainsi que la demoiselle de Saint-Remi, que Charles avoit voulu épouser depuis ; il devint amoureux en 1663 de la dame de Ludres, chanoinesse de Poussai, qu'il eût épousée sans les oppositions de la princesse de Cantecroix. Cette princesse mourut en 1663, & il réhabilita son mariage avec elle avant sa mort : il en avoit eu M. de Vaudemont & la princesse de Lislebonne : enfin étant âgé de soixante-trois ans il épousa en 1665 Marie-Louise d'Apremont, malgré les oppositions que madame de Ludres fit à ce mariage.

Son neveu Charles V lui succéda dans ses états, ou plutôt dans l'espérance de les recouvrer. L'empereur n'a point eu de plus grand général ni d'allié plus fidelle : il lui fit épouser sa sœur Eléonore-Marie, fille de l'empereur Ferdinand III & reine douairiere de Pologne : de ce mariage nâquit le duc Léopold I, qui fut rétabli dans ses états à la paix de Riswick, & qui épousa la princesse d'Orléans, niece de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Louis XIV : il fut le pere de l'empereur François I, décédé en 1765, à qui, par le traité de Vienne de 1735, les convenances générales de l'Europe ont fait tomber le grand duché de Toscane, qui faisoit le principal partage de la maison de Médicis, en échange permanent de la Lorraine, dont Louis XV a été mis en possession, & qui a été réunie à la couronne, l'usufruit réservé au roi de Pologne Stanislas, le pere de la reine. Ce traité s'étoit fait du vivant du grand duc, qui à sa mort ne laissoit point d'héritier; elle arriva deux ans après.

Nous dirons un mot de la Toscane. Jean-Gaston de Médicis, grand duc de Toscane, mourut le 9 juillet 1737; il étoit le second fils de Cosme III, grand duc de Toscane, & de la princesse d'Orléans, fille de Gaston, qui quitta son mari, & vint mourir à Paris le 17 septembre 1721 : il ne laissa point d'enfans; il y avoit deux cens trente-sept ans que la Toscane étoit sous la domination de la maison de Médicis. Alexandre de Médicis qui avoit épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles V, fut créé duc de Florence par ce prince en 1531 : son cousin obtint depuis en 1569 le titre de grand duc, que lui accorda le pape Pie V, & qui lui fut confirmé par l'empereur, après la mort de Jean-Gaston, dernier possesseur, qui mourut sans enfans : le grand duché, comme il vient d'être dit, passa à François I, empereur.

1676.

Le congrès de Nimegue n'empêcha pas la continuation de la guerre, elle fut sanglante sur mer, & nous y eûmes trois grands avantages. L'amiral Ruyter, parti des côtes de Hollande le 18 août 1675 pour secourir la flotte espagnole, voulut s'opposer au secours que du Quesne conduisoit à

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Messine ; ce fut le premier combat donné le 8 janvier ; il fut long, l'avantage nous demeura, & Messine fut secourue. La flotte hollandoise avoit été si maltraitée, que Ruyter ne songea plus qu'à s'en retourner ; mais ayant reçu des ordres contraires, il se donna un second combat le 22 avril entre les mêmes généraux. Ruyter y perdit la vie, & le siege d'Agousta qu'il avoit commencé fut levé. Les Hollandois perdirent dans Ruyter ce que nous avions perdu dans M. de Turenne, & le roi eut la générosité de le plaindre. Enfin, dans le combat du 2 juin, le maréchal de Vivonne, qui avoit battu dès le 25 mars sept mille Espagnols près Messine, acheva de détruire dans la Méditerranée la flotte espagnole & hollandoise, & prit la Scalette le 20 novembre. Les succès furent différens dans la mer Baltique. L'amiral Tromp, joint aux Danois, battit les Suédois le 11 juin. Il y avoit eu deux autres actions entre les Danois seulement & les Suédois, le 4 & le 5 du même mois, sur les côtes du Schonen, dont l'événement est resté fort équivoque : les deux rois y combattoient.

Le roi de Danemarck entre en Suede, où il a de grands avantages. Sur terre le roi eut quatre armées : celle qu'il commandoit en Flandres, où il mena Monsieur, avec les maréchaux d'Humieres, de Schomberg, de la Feuillade & de Lorges. (Ce dernier fut fait alors capitaine des gardes à la mort du maréchal de Rochefort.) M. de Créqui commandoit un corps séparé. Il y en avoit une seconde en Allemagne sous M. de Luxembourg : une autre entre Sambre & Meuse, commandée par le maréchal de Rochefort, & la quatrieme en Roussillon sous le maréchal de Navailles. Le roi fait sauter la citadelle de Liege le 31 mars ; il prend Condé en personne le 26 avril. Monsieur prend Bouchain le 11 mai ; ce fut à ce siege que l'on manqua l'occasion de

combattre le prince d'Orange près de Valenciennes : le roi se rappelloit toujours ce moment avec regret : il avoit fait sa disposition, & témoignoit un désir extrême d'acquérir cette nouvelle gloire, mais il en fut empêché par les irrésolutions de ses généraux & de son ministre.

Aire prise le 31 juillet par le maréchal d'Humieres, tandis que le prince d'Orange assiégeoit Mastrich : c'étoit le brave Calvo qui y commandoit dans l'absence du maréchal d'Estrades, qui étoit aux conférences de Nimegue. On n'a pas oublié ce que Calvo, Catalan de nation, dit aux ingénieurs qu'il avoit avec lui : *Messieurs, je n'entends rien à la défense d'une place ; tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas me rendre.* En effet, après un nombre infini d'actions pendant quarante jours entre les assiégeans & les assiégés, le prince d'Orange fut obligé de lever le siege le 27 août à l'approche de l'armée du maréchal de Schomberg : son désastre fut complet ; car les bâtimens de transport où le Prince avoit chargé son artillerie, ses vivres & tous les débris du siege, furent attaqués par le comte de Montal & le duc de Villeroi, qui firent remonter ces bâtimens par la Meuse pour les conduire à Mastrich.

Le jeune duc de Lorraine prit Philisbourg le 17 septembre : cette ville bloquée depuis six mois fut vaillamment défendue pendant soixante & dix jours de tranchée ouverte par du Fay. Ce fut la faute du maréchal de Rochefort, qui commandoit pendant l'hiver dans la Lorraine & les trois Evêchés, & qui, ayant laissé fortifier imprudemment aux ennemis le poste de Lauterbourg, rendit le secours de Philisbourg impossible ; cependant on s'en prit au maréchal de Luxembourg qui commandoit l'armée. M. de Turenne regardoit Philisbourg comme la place la plus importante à conserver, mais nous n'avions pas alors Strasbourg. A l'occasion de la

défense de Philisbourg par du Fay, le roi disoit qu'il y avoit quatre hommes que les ennemis respecteroient dans ses places, Montal, Chamilli, Calvo & du Fay.

Traité conclu le 15 octobre entre le roi de Pologne Sobieski & les Turcs, par lequel tout ce que le feu roi Michel avoit cédé aux Turcs lui fut rendu, à l'exception de la ville de Caminiek. Le maréchal de Créqui s'empare de Bouillon le 30 octobre. M. de Luxembourg envoie un détachement qui s'empare de Montbelliard le 14 décembre; il étoit sous Brisac, & sa bonne contenance, jointe à la fidélité des Baslois qui refuserent des passages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de passer le Rhin, & d'exécuter les desseins qu'il avoit sur la Lorraine & sur la Franche-Comté.

Le roi de Suede défait le roi de Danemarck au combat de Lunden le 12 décembre, & le force à quitter la Suede.

Le comte d'Estrées reprend le 10 décembre le fort de Cayenne en Amérique sur les Hollandois qui l'avoient pris six mois auparavant, & s'empare de l'Isle qui nous est restée depuis. Il n'y eut rien en Roussillon. Création des Grenadiers à cheval; Louis XV créa en 1749 les Grenadiers de France, formés des Grenadiers de milice ou Grenadiers royaux créés en 1744 & 1745.

Albi érigé en archevêché: l'archevêque de Bourges, son métropolitain, conserva l'appel comme primat.

Marie-Marguerite d'Aubrai de Brinvilliers est décapitée & brûlée pour crime de poison.

1677.

Le roi désiroit sincérement la paix; mais voyant qu'il n'y pouvoit contraindre les ennemis qu'à force de succès, & que ces succès dépendoient de la promptitude, il eut pris les trois plus fortes places des Pays-bas, & Monsieur eut battu les ennemis

ennemis avant le tems où pour l'ordinaire les armées commencent à entrer en campagne.

Le roi part de S. Germain le 28 février, tandis que M. de Luxembourg investit Valenciennes ; la tranchée est ouverte la nuit du 9 au 10 de mars, & le 17, par la valeur des mousquetaires qui s'emparent de la contrescarpe, tous les ouvrages sont emportés en plein jour, & la ville capitule quand on s'y attendoit le moins.

La ville de Cambrai est rendue au roi le 5 avril, après neuf jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 17, quoique le roi eût affoibli son armée par le secours qu'il envoya à Monsieur qui faisoit le siege de S. Omer.

Le prince d'Orange vient au secours de S. Omer, dont Monsieur faisoit le siege, & perd le 11 la bataille de Cassel, où il fut battu à plattes coutures, & où Monsieur, ayant sous lui les maréchaux d'Humieres & de Luxembourg, donna de grandes preuves de valeur : il eut un cheval de tué sous lui, un coup de mousquet dans ses armes ; le chevalier de Lorraine parlant à lui, eut un coup de mousquet dans le chapeau, qui lui effleura le front ; le chevalier de Nantouillet eut la cuisse percée à ses côtés, & quelques-uns de ses domestiques furent tués derriere lui. Ensuite Monsieur ayant pris S. Omer le 20 du même mois, le roi & lui revinrent à Versailles. Ce fut au retour de ces expéditions, que le roi dit à Racine & à Despréaux, chargés d'écrire son histoire : *Je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette derniere campagne ; vous auriez vu la guerre, & votre voyage n'eût pas été long ;* Racine lui répondit : *votre majesté ne nous a pas donné le tems de faire faire nos habits.*

Le prince d'Orange, dans la crainte d'être attaqué par M. de Luxembourg, leve le siege de Charleroi le 14 août, défendu par Montal : ce prince n'avoit pas été plus heureux

en 1672 devant la même place que le même Montal défendoit. La prise de Treves en 1675, & celle de Philisbourg en 1676, donnerent l'espérance au jeune duc de Lorraine, dit Charles V, de pouvoir reconquérir ses états : il comptoit que Treves & Luxembourg lui donneroient passage sur la Sarre & sur la Meuse, tandis que par Philisbourg le prince de Saxe-Eisenac entreroit dans l'Alsace. Le baron de Monclar défendit l'Alsace contre ce dernier, & le maréchal de Créqui fut opposé au duc Charles avec une armée fort inférieure. Ce prince passa la Sarre, & s'avança jusques sur Metz : mais il ne put rien entreprendre par l'habileté du maréchal de Créqui, qui le côtoya jour par jour, & qui lui coupa les vivres de tous les côtés. Il ne fut pas plus heureux sur la Meuse, dont le maréchal de Créqui défendit les passages, & il se vit contraint de retourner en Alsace, où M. de Créqui le devança. M. de Monclar avoit tellement resserré les troupes du prince de Saxe, qu'elles furent obligées de capituler proche Strasbourg le 24 septembre, pour se retirer à Rastat avec un passeport du maréchal. Ce même maréchal battit encore un corps de troupes du duc Charles le 7 octobre au combat de Cokesberg, près Strasbourg, où le maréchal de Villars, jeune alors, se distingua : enfin il termina cette glorieuse campagne par la prise de Fribourg le 14 novembre en cinq jours de tranchée ouverte. Cette ville, de simple hameau, parvenue à l'honneur de ville murée en 1120, & devenue le patrimoine de la maison d'Autriche en 1386, lui fut enlevée par Gustave-Adolphe en 1632 : elle rentra sous la domination de l'empereur en 1638, & depuis elle y est restée, malgré les trois fameuses journées, où le duc d'Anguien & M. de Turenne battirent Montecuculli, jusquà la conquête qu'en fit cette année le maréchal de Créqui : elle fut cédée au roi par le traité de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Nimegue, & rendue à la maison d'Autriche par celui de Riswick. Le maréchal de Villars la prit de nouveau en 1713 sur l'empereur, à qui le roi la rendit par le traité de Rastat. Enfin en 1744 Louis XV prit cette ville en personne, & instruit par le passé, fit sauter les fortifications de la ville, ainsi que celles des châteaux : la tranchée fut ouverte le 22 septembre, la ville se rendit le 7 novembre, & les châteaux le 26 du même mois, la garnison prisonniere de guerre : le prince de Soubise y eut le bras cassé. Fribourg revint à l'empereur par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748.)

Le roi donne mille écus de pension à Racine & à Despréaux, pour travailler à l'histoire de son regne.

Le maréchal d'Humieres prend Saint-Guillain, le 11 décembre. Le comte d'Estrées, qui avoit déja eu un avantage sur l'amiral Binck à Tabago le 23 février, s'empare de cette place le 12 décembre. Défaite du comte de Monterei dans le Lampourdan le 4 juillet par le maréchal de Navailles : il étoit fils de dom Louis de Haro.

Le prince d'Orange épouse la princesse Marie, fille du duc d'Yorck (depuis Charles II.) On ne prévoyoit pas que cette alliance coûteroit un jour la couronne à son beau-pere. Deux choses sont à remarquer dans ce mariage ; l'une, que la cérémonie s'en fit à Londres le jour destiné à célébrer chaque année la découverte de la conspiration des poudres : l'autre, que le prince d'Orange, en qualité de stathouder, demanda aux états généraux leur agrément pour ce mariage, & que cette démarche ne fut point regardée comme une démarche de politesse, mais comme un devoir ; en effet, les députés de toutes les provinces convoqués, arrêterent le 11 avril un rescrit, par lequel il fut déclaré, que la république agréoit & approuvoit le choix de son stathouder, pour la princesse Marie d'Angleterre, & ordonnoit en

Ggg 2

même tems que ce mariage fût notifié de la part de l'état aux ministres de l'empereur & des autres princes qui résidoient à la Haye. Le maréchal d'Estrades jugea de bonne heure de quoi le prince d'Orange étoit capable, en disant, qu'on *verroit revivre en lui Guillaume-le-Taciturne, Maurice & Frédéric-Henri.* Le duc d'Yorck (depuis Jacques II) en jugeoit de même que le maréchal d'Estrades ; & la hauteur avec laquelle le prince d'Orange vint à Londres faire la demande de la princesse Marie, eût dû ouvrir les yeux à Charles II ; mais le malheur fit qu'il prit cette hauteur pour de la franchise.

Le roi de Suede prend le château d'Elsimbourg le 9 janvier : sa flotte est battue par les Danois, le 11 juin & le 11 juillet : il bat le roi de Danemarck à Lendskroon le 24 juillet. L'électeur de Brandebourg prend Stetin le 26 décembre. Le parlement de Paris abolit le congrès par arrêt du 18 février.

1678.

Le roi, pour donner le change aux ennemis, s'étoit transporté en Lorraine dès le mois de février, avec la reine & toute sa cour, & avoit fait investir Charlemont, Namur & Luxembourg ; puis tout-à-coup passant des bords de la Moselle à ceux de l'Escaut, la ville de Gand fut investie par le maréchal d'Humieres, & prise le 9 mars, n'ayant soutenu que quatre jours de siege : le château capitula le 12. Cette conquête étoit importante, parce que c'étoit à Gand que devoit se faire le dépôt général de l'armée des alliés, en attendant qu'ils fussent en état d'assembler leurs forces. Ypres se rend au roi le 25 après sept jours de siege, malgré les difficultés augmentées par les inondations, & la brave résistance du marquis de Conflans qui y commandoit pour

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

les Espagnols: ce furent deux assauts donnés en même tems, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, à la contrescarpe de la ville & à celle de la citadelle, qui hâterent cette prise : le duc d'Elbœuf, aide de camp du roi, y eut la jambe cassée. Cette ville, qui resta au roi par le traité de Nimegue, & qui fut cédée à l'empereur par celui d'Utrecht, fut enfin reprise par Louis XV en personne en 1744.

La promptitude de ces expéditions excita une si grande fermentation dans le parlement d'Angleterre, que Charles II y fut autorisé à faire des emprunts à sept pour cent, de telles sommes qu'il jugeroit à propos pour le maintien de ses armes. Cette démarche qui n'avoit pour but que de donner du secours aux ennemis de la France, jointe à l'interdiction du commerce entre les deux royaumes, ordonnée par le même parlement, étoit bien contraire à la qualité de médiateur qu'avoit prise Charles II, mais il n'en étoit pas le maître. On le força aussi à redemander les troupes Angloises qui avoient été au service de France dès le commencement de la guerre, & qui lui furent renvoyées en assez mauvais état.

Le roi, qui avoit rempli son objet, quitta l'armée le 2 juin, & revint à Saint-Germain. Ce prince, en partant de Paris, avoit dit aux députés du parlement, qu'il laissoit sa puissance entre les mains de M. le chancelier, pour ordonner de tout en son absence, suivant qu'il le jugeroit à propos. Il faut remarquer que le roi faisoit tous ces voyages à cheval.

M. de la Bretesche, colonel de dragons, surprend le 4 mai le château & la ville de Leuve à quatre lieues de Louvain. Le maréchal de Navailles prend Puicerda le 28.

Cette campagne fut aussi glorieuse pour le maréchal de Créqui que l'avoit été la précédente, & toutes les deux

peuvent être d'une grande instruction dans l'art militaire. L'objet du duc de Lorraine étoit de reprendre Fribourg, & de rentrer dans la Lorraine par la haute Alsace. Le maréchal de Créqui, après avoir défait un détachement du prince de Bade, marche vers le pont de Rhinsfeld, où il bat les Impériaux le 6 juillet; il attaque près Gegembak le duc de Lorraine, dont il bat l'arriere-garde le 23, & tout de suite emporte le fort de Kell le 27, & brûle une partie du pont de Strasbourg du même côté; enfin il s'empare de Lictemberg le 15 octobre.

La licence avec laquelle les troupes françoises vivoient en Sicile, y avoit indisposé les esprits; c'étoit tous les jours de nouvelles conspirations, que la nonchalance de M. de Vivonne ne prévenoit ni ne punissoit. L'Angleterre, prête à se déclarer pour les Hollandois, eût rendu le retour de nos troupes très-difficile: on se détermina à abandonner ce royaume, & M. de la Feuillade chargé du retour, embarqua sur sa flotte le 8 avril ce qu'il put emmener de Messinois qui avoient été dans le parti de la France. Le comte de Konigsmarc défait les Danois le 18 janvier dans l'isle de Rugen, & il est forcé d'abandonner cette isle le 22 septembre. Le château d'Elsimbourg est rendu aux Danois le 7 juillet: ils levent le siege de Bahus le 21. Le roi de Suede reprend Christiandstat le 14 août. L'électeur de Brandebourg emporte Stralzund le 19 octobre, & Gréipswalde le 25.

Paix de Nimegue, dont le roi dicta les conditions. Il y eut trois traités; l'un entre la France & la Hollande, signé le 10 août: le second avec l'Espagne, signé le 17 septembre; & le troisieme avec l'empereur & l'empire, à la réserve de l'électeur de Brandebourg, & de quelques autres princes. Ce qu'il y a de remarquable dans le traité si-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

gné avec les Hollandois, auxquels on rendit Maſtrich, c'eſt qu'après avoir été l'unique objet de la guerre de 1672, ils furent les ſeuls à qui tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Eſpagne, il fut convenu que la Franche-Comté reſteroit au roi, ainſi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Caſſel, Menin, Bavai, Maubeuge & Charlemont. Il eſt important de faire une remarque par rapport à la propriété de la Franche-Comté. Après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI réunit, comme l'on ſait, le duché de Bourgogne à la couronne; mais la Franche-Comté demeura à Marie de Bourgogne, aux droits de ſa triſayeule Marguerite, héritiere de Philippe de Rouvre, & femme de Philippe-le-Hardi, premier duc de la ſeconde maiſon de Bourgogne; elle lui fut conteſtée: Marie, par ſon mariage avec Maximilien, fut mere de Marguerite, fiancée à Charles VIII, auquel elle devoit apporter pour dot la Franche-Comté: ce mariage n'eut pas lieu, & la Franche-Comté revint à Philippe-le-Beau, frere de Marguerite, qui la laiſſa à ſon fils Charles-Quint, dont la poſtérité l'a conſervée juſqu'à la paix de Nimegue, qu'elle fut cédée & réunie irrévocablement à la France. La baſe du traité avec l'empereur, qui ne fut ſigné que le 5 février 1679, fut celui de Munſter: par l'un des articles le roi lui cede ſes droits ſur Philiſbourg, & l'empereur cede au roi ſes droits ſur Fribourg: Huningue, qui n'étoit alors qu'une ſimple redoute, reſta au roi, & eſt devenue depuis une place de guerre qui tient toute la tête du Rhin. Le duc de Lorraine, mécontent des conditions de ce traité, n'y fut point compris, & ne fut rétabli dans ſes états qu'à la paix de Riſwick; mais ce qui honore la mémoire du roi, c'eſt qu'il fit rendre à

ſon allié le roi de Suede, tout ce que l'électeur de Brandebourg & le roi de Danemarck lui avoient pris. Cela n'empêcha pas le chevalier Temple de dire que les ambaſſadeurs de France avoient traité les affaires de Suede avec beaucoup d'indifférence, ni Puffendorff de rapporter les paroles du chancelier Oxenſtiern, » que pour trois millions de ſubſides » que la Suede avoit reçus de la France, il lui en avoit » coûté cinquante, ſans compter la réputation de ſes ar» mes. « Mais auſſi le roi de Suede, comme il arrive toujours dans les tems de guerre, en accrut beaucoup ſon autorité ſur les peuples. Après le premier traité ſigné avec la Hollande le 10 août, le prince d'Orange qui, dit-on, feignit de l'ignorer, attaqua M. de Luxembourg à Saint-Denis près Mons le 14 août; ce général prit prétexte de faire lever le blocus de Mons que nous faiſions, juſqu'à ce qu'on eût donné la ſatisfaction au roi de Suede : mais en effet il ne vouloit que la continuation de la guerre, & comptoit ſurprendre M. de Luxembourg : cette mauvaiſe foi ne ſervit qu'à relever la valeur des François ; le combat fut ſanglant, & l'avantage nous demeura.

Buſſi-Lamet, inſtruit des galanteries de ſa femme avec le marquis d'Albret, la force à lui donner un rendez-vous, où M. d'Albret eſt aſſaſſiné : il étoit frere d'un ſecond lit du maréchal d'Albret, tous deux bâtards d'Albret. Etienne, d'où ils deſcendoient, avoit été légitimé par François I. Le marquis d'Albret étoit revenu pour ce rendez-vous de l'armée, ſur un congé de M. le maréchal de Schomberg; & M. de Louvois manda au maréchal, que le roi avoit été ſurpris qu'il eût accordé un congé à un officier général, ſans en avoir reçu ſes ordres.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1679.

Mort du cardinal de Retz. On a de la peine à comprendre comment un homme qui passa sa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer ; esprit hardi, délié, vaste & un peu romanesque, sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnoit sur le peuple, & faisant servir la religion à sa politique, cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hasard, & ajustant souvent après coup les moyens aux événemens. Il fit la guerre au roi, mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rebellion ; magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite, plus de chimeres que de vues ; déplacé dans une monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni sujet fidelle ni bon citoyen ; aussi vain, plus hardi, & moins honnête homme que Cicéron ; enfin plus d'esprit, moins grand & moins méchant que Catilina. Ses mémoires sont très-agréables à lire ; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire son plus grand ennemi ? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme, sur la fin de sa vie, n'étoit plus rien de tout cela, & qu'il devint doux, paisible, sans intrigue, & l'amour de tous les honnêtes gens de son tems, comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit, & des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge, ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, & avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, soit de son vivant, soit après sa mort.

Comme le traité avec l'empereur ne fut conclu qu'au

commencement de cette année, on prit Nuitz dans le mois de janvier, qui fut rendu à l'électeur de Cologne lorsque l'empereur eut signé.

L'électeur de Brandebourg fait enfin sa paix le 29 juin: il y fut forcé par les pertes qu'il fit dans le courant de cette campagne. Calvo prit sur lui la ville & le duché de Cleves le 25 mars. Le marquis de Sourdis lui prit Lipstad le 14 mai, & le maréchal de Créqui le battit deux fois près de Minden. Tout l'Empire accéda au traité de Nimegue dans le courant de cette année.

Marie-Louise, fille de Monsieur & de Henriette d'Angleterre, épouse le roi d'Espagne Charles II à Burgos le 18 novembre.

Mort de madame de Longueville le 15 avril. On fait le rôle qu'elle joua dans la guerre civile de Paris. Sœur du grand Condé, elle partagea ses querelles autant par le goût qu'elle avoit pour l'intrigue, que par amitié pour lui. Le cardinal de Retz a dit d'elle, *Héröine d'un grand parti, elle en devint l'aventuriere.* Le prince de Marsillac, depuis duc de la Rochefoucauld, (l'auteur des Maximes) lui avoit été fort attaché. Célebre édit des duels. Suppression des chambres de l'édit de Toulouse & de Bordeaux. Mort de mademoiselle de Duras, dame d'atour de Madame, qui avoit été protestante: elle avoit fait son abjuration entre les mains de M. Bossuet, après avoir assisté aux fameuses conférences tenues entre ce prélat & le ministre Claude en 1678, époque célebre dans l'histoire de l'église. Mort de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, le 17 septembre, prince de mérite, & persécuté par la reine douairiere d'Espagne.

Disgrace de M. de Pomponne, secrétaire d'état des affaires étrangeres, qui avoit succédé en 1671 à M. de

Lionne ; sa place fut donnée à M. Colbert de Croissi, frere du contrôleur général, qui négocioit alors en Baviere le mariage de Monseigneur. On reprochoit entr'autres choses à M. de Pomponne de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimegue, les villages qui sont entre Fribourg & Brisac; en effet, lorsque le roi eut fait depuis son entrée dans Strasbourg, & qu'il voulut aller visiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner sans s'arrêter en chemin, parce que c'étoit terres de l'Empire. Cette faute n'eût peut-être pas été relevée, ainsi que d'autres négligences que l'on imputoit à M. de Pomponne, si M. de Louvois & M. Colbert n'avoient pas eu envie de sa place : ils concoururent tous deux, contre leur ordinaire, à la même fin ; mais M. de Louvois, qui agissoit pour M. Courtin, fut fort surpris de voir que la préférence fût donnée au président Colbert. Le roi commence les bâtimens de Marli.

1680.

Premier établissement des François dans les Indes Orientales, par la confirmation de l'acquisition qu'ils avoient faite de Pondichery en 1674.

Déclaration du 11 janvier, contre les empoisonneurs & les devins. La Voisin est brûlée le 22 février, après avoir été convaincue de poison : elle se mêloit aussi de deviner ; plusieurs personnes, qu'une vaine curiosité avoit conduites chez elle, furent embarrassées dans cette affaire. Madame de Bouillon parut devant les juges ; madame la comtesse de Soissons se sauva en Flandres, & M. le maréchal de Luxembourg fut mis à la Bastille, poursuivi par la jalousie de M. de Louvois, dont la Reynie servit trop bien la passion ; mais il en sortit bientôt après. Antoinette Bourignon meurt à

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Franeker le 30 octobre ; c'étoit un cerveau brûlé : elle prêchoit le fanatisme, & avoit ses disciples.

Madame de Montespan s'assure un rang plus indépendant à la cour, en acquérant pour deux cens mille écus la charge de surintendante de la maison de la reine, que madame la comtesse de Soissons est forcée de lui vendre.

Louis-le-Grand (car ce fut alors que ce titre lui fut donné de l'aveu même des étrangers) fait fortifier Sar-Louis, pour mettre la Lorraine à couvert, & fait élever le fort de Huningue à la tête de la haute Alsace. Le conseil de Brisac, par arrêt du 22 mars, réunit les terres démembrées de l'Allemagne ; & la chambre de Metz, par un pareil arrêt du 12 avril, réunit au domaine tous les fiefs démembrés des trois Evêchés. Le roi donne le 24 juillet un édit pour l'exécution de ces arrêts. Les princes intéressés dans ces réunions, prétendirent qu'elles étoient une infraction à la paix. Ces contestations donnerent lieu à un congrès qui se tint à Courtrai l'année suivante, & furent les premieres semences de la haine qui se renouvella contre la France, & qui éclata enfin en 1689.

Mariage de Monseigneur le 7 mars avec Marie-Anne-Victoire de Baviere. Le goût de cette princesse pour la retraite empêcha qu'elle ne fût heureuse en France, où elle auroit eu un grand crédit, si elle s'étoit souciée de plaire davantage au roi : mais elle n'aimoit qu'à passer ses journées seule avec une femme de chambre Allemande, nommée Bessola : après bien de tentatives, le roi la laissa dans cette solitude où elle se plaisoit tant, &, comme de raison, il ne lui resta personne : on lui donna madame de Richelieu pour dame d'honneur ; elle l'étoit de la reine depuis la mort de madame de Montausier ; & pour la dédommager on fit son mari chevalier d'honneur de madame la dauphine ; cette

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

princesse eut deux dames d'atour, madame la maréchale de Rochefort & madame de Maintenon: la premiere fut depuis dame d'honneur de madame la duchesse de Chartres; la derniere refusa par modestie la place de dame d'honneur, à la mort de madame la duchesse de Richelieu, & elle la fit donner à madame la duchesse d'Arpajon. Le roi nomme huit personnes de condition, qu'on appelloit Menins, avec six mille livres de pension, pour accompagner Monseigneur.

Le roi donne ordre de faire baisser par-tout le pavillon aux Espagnols : il visite les ports de Flandres avec la reine & toute la cour.

Le 26 décembre parut la plus grande comete qu'on ait encore vue. M. Newton a démontré le premier que les cometes étoient de vraies planetes, & M. Halley est le premier qui ait prédit le retour périodique de quelques-unes. On croit que la grande comete de l'année 1680 est la même qui avoit paru en 1106, en 531, & l'année de la mort de César, & que sa période est de 575 ans environ. Ce fut à l'occasion de cette comete que parut l'ouvrage de Bayle, intitulé, *Pensées diverses sur la comete ;* ce phénomene jetta une grande terreur dans les esprits *: nous nous étonnons trop de ce qui arrive rarement, & point assez de ce qui arrive tous les jours.* Etablissement d'une chaire pour le droit françois. Il y avoit eu l'année d'auparavant un édit portant rétablissement des *leçons du droit conjointement avec celles du droit canonique.* On est surpris de trouver une décrétale du pape Honorius III de 1255, par laquelle ce pontife défendoit d'enseigner le droit civil dans l'université de Paris ; on l'est plus encore de voir que Philippe-le-Bel, conformément à cette décrétale, transféra l'école du droit civil à Orléans, & que l'ordonnance de Blois de 1579 persiste à priver la ville de Paris de ce secours, pour y laisser subsister

seule l'école du droit canonique. Cela s'explique, en disant que l'intention du pape Honorius n'avoit pour objet que les ecclésiastiques, qu'il craignoit qu'ils ne fussent détournés de l'étude de la théologie & de celle du droit canon, par l'étude du droit civil, & qu'alors nos rois n'avoient pas encore reconnu l'utilité de l'étude du droit civil. Quoi qu'il en soit, Louis XIV rétablit les choses telles qu'elles devoient être, & ce fut précisément cent ans après l'ordonnance de Blois. Ce droit civil n'étoit autre que celui de Justinien. (Voyez l'année 1137.) N'est-il pas bien étonnant que le code composé six cens ans auparavant à Constantinople, oublié depuis, soit devenu la loi de tant de pays, où les empereurs n'avoient jamais commandé, comme la France, l'Espagne, l'Allemagne, &c. c'est qu'il n'y a gueres de maximes du droit naturel ou du droit des gens, qui ne se rencontrent dans le digeste.

1681.

Ordonnance de la marine, que les Anglois ont regardée comme un chef-d'œuvre, & qu'ils ont copiée.

Le roi fait perfectionner les ports de Brest & de Toulon, il augmente la marine de plus de 60000 matelots. M. du Quesne coule à fond le 23 juillet plusieurs vaisseaux de Tripoli qui s'étoient retirés dans le port de Chio, & le 4 de décembre il conclut une paix avec ces peuples.

Le 19 mai on commence à naviguer sur le canal de Languedoc.

Le comté de Chinei, dans les Pays-bas, est cédé au roi par les Espagnols le 31 juillet. Capitulation de Strasbourg, qui se rend au roi le 30 septembre : elle fut signée par M. de Louvois & par M. de Monclar, commandant en Alsace à la place du duc de Mazarin qui en étoit gouverneur : le

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

roi y fait son entrée le 23 octobre, accompagné de la reine, de Monseigneur & de toute sa cour. Le marquis de Chamilli, fameux par la défense de Grave, fut fait gouverneur de Strasbourg; François Egon de Furstemberg en étoit évêque, son frere Guillaume lui succéda l'année d'après.

Le roi reçoit à Ensisheim une députation générale des treize cantons & de leurs co-alliés, pour le complimenter.

Pendant que Strasbourg capituloit, M. le marquis de Boufflers prenoit le 30 septembre possession de Casal, ville capitale du Montferrat, appartenant au duc de Mantoue, qui convint d'y recevoir une garnison françoise commandée par M. de Catinat. Mort de madame la duchesse de Fontange; le fils qu'elle avoit eu du roi mourut peu de tems après sa naissance.

1682.

L'édit de 1673, au sujet de l'étendue de la régale, ayant été reçu par les évêques de l'assemblée de 1682, le pape Innocent XI leur adressa des brefs qui renfermoient des maximes contraires à celles qui étoient contenues dans l'édit: ces brefs donnerent lieu à examiner des propositions présentées par la Sorbonne en 1663, & le résultat de l'assemblée furent les quatre propositions contenues dans la déclaration des députés du clergé touchant la puissance ecclésiastique. La premiere, que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois; la seconde, que le concile est au-dessus du pape, conformément à ce qui a été reconnu dans les sessions quatrieme & cinquieme du concile de Constance; la troisieme, que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, sans donner d'atteinte aux libertés de l'église gallicane; & la quatrieme, qu'il appartient prin-

cipalement au pape de décider en matiere de foi, que ses décrets obligent toutes les églises, que ses décisions néanmoins ne sont *irréformables* qu'après que l'église les a acceptées. Cette déclaration fut confirmée par l'édit du roi, regiſtré au parlement le 23 mars.

Le roi, sur le refus que fit l'Espagne de lui donner des équivalens pour le comté d'Aloſt, fait bloquer Luxembourg: mais ayant appris les préparatifs des Turcs contre l'empereur, il ordonna la levée du blocus le premier avril.

Le roi établit des compagnies de Cadets pour les troupes de terre, & des compagnies de Gardes marine.

Le roi s'établit à Versailles le 6 mai: il exile plusieurs des jeunes gens les plus considérables de la cour, à cause de leurs mœurs. Du Bois-Baillet eſt envoyé pour faire fonction d'intendant dans la province de Béarn, où il n'y en avoit jamais eu, & où le parlement de Pau avoit exercé jusques-là toute l'autorité; il devoit aussi présider aux états de la province, ce qui avoit été fait jusqu'alors par l'intendant de Guyenne, à qui on donnoit chaque fois une commission particuliere.

On porte au parlement, dans le mois de mars, une déclaration en faveur de M. le duc du Maine, à l'égard de la souveraineté de Dombes que mademoiselle de Montpensier lui avoit donnée. Le roi déclare qu'il reconnoit & tient pour souveraineté sous sa protection la seigneurie de Dombes, en se réservant, comme ses prédécesseurs, *la bouche & les mains*, lequel devoir sera fait comme d'un moindre souverain à un puissant son protecteur, & non comme d'un sujet à son roi, ni d'un vassal à son seigneur; accorde aux seigneurs de Dombes le pouvoir de juger en dernier ressort, & défend au parlement de Paris de plus comprendre le pays de Dombes dans les rôles des provinces de Lyonnois, &c.

&

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

& autres qui ressortissent au parlement. Cette déclaration ne fait que rétablir les princes de Dombes dans les droits dont ils jouissoient avant la confiscation qui fut faite de cette principauté sur le connétable de Bourbon. La principauté de Dombes étoit entrée dans la branche de Bourbon par Louis II, duc de Bourbon, à qui Edouard de Beaujeu en fit don l'an 1400.

Le roi envoie M. de Menars, intendant de Paris, & beau-frere de M. Colbert, au temple des Huguenots de Charenton, pour leur demander de quelle profession de foi ils étoient, n'y ayant que celle de Calvin dont l'exercice fût souffert en France, ce qu'on faisoit très-sagement pour les désunir, parce qu'il étoit vrai que presqu'aucun d'eux n'étoit de la même croyance que l'autre. M. Justel, calviniste, étant âgé de cinquante-six ans, épousa mademoiselle de Lormes sa proche parente, avec une dispense de M. le chancelier; il alla se marier dans la chapelle de l'ambassadeur d'Angleterre, par mépris pour les ministres de Charenton, sans leur en avoir rien communiqué. M. Simon, à qui il fit aussitôt savoir son mariage, lui représenta qu'il étoit nul, & qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques de se marier *coram proprio parocho*. En effet, il fallut qu'il présentât une requête à M. le lieutenant civil pour la réhabilitation de son mariage; & il fut ordonné que conformément aux loix du royaume, il se marieroit dans la paroisse qui étoit à Charenton. (*Lettres de Simon.*)

Naissance de M. le duc de Bourgogne le 6 août.

Bombardement d'Alger par M. du Quesne, le 30 du même mois. Construction de la machine de Marli.

Institution d'une académie royale à Nismes.

Monseigneur entre au conseil des dépêches: ce conseil, dans les commencemens, étoit un peu différent de ce qu'il

eſt aujourd'hui ; tous ceux qui le compoſoient y aſſiſtoient debout, même le chancelier ; il n'y avoit d'aſſis qu'un ſecrétaire d'état lorſqu'il écrivoit : mais alors on n'y rapportoit pas de procès.

La comete qui parut cette année eſt, comme M. Halley l'a démontré, la même qui avoit paru en 1531 & en 1607 : ſa période eſt de ſoixante-quinze ou ſoixante-ſeize ans environ. M. Halley avoit prédit ſon retour pour la fin de 1758 ou le commencement de 1759, & cette prédiction, vérifiée par les calculs de M. Clairaut, a été exactement accomplie. La comete a été vue pour la premiere fois en décembre 1758, & les aſtronomes l'ont obſervée pendant les premiers mois de l'année 1759 : on ne ſauroit douter qu'elle ne reparoiſſe vers l'année 1835.

1683.

Mort de la reine Marie-Thérefe, âgée de quarante-cinq ans, le 30 juillet, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait avec le roi en Bourgogne & en Alſace. On ne ſauroit donner une idée plus juſte des mœurs de cette princeſſe, & en même tems de la hauteur de ſes ſentimens, qu'en rapportant une réponſe qu'elle fit un jour : c'étoit à une Carmélite qu'elle avoit priée de lui aider à faire ſon examen de conſcience pour une confeſſion générale à laquelle elle ſe diſpoſoit : cette religieuſe lui demanda ſi, en Eſpagne, dans ſa jeuneſſe, avant d'être mariée, elle n'avoit point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la cour du roi ſon pere : *Oh non, ma mere*, dit-elle, *il n'y avoit point de rois.*

Mort de M. Colbert, âgé de ſoixante-quatre ans, le 6 ſeptembre. L'éclat & la proſpérité de ce regne, la grandeur du ſouverain, le bonheur des peuples, feront regretter à

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

jamais le plus grand ministre qu'ait eu la France : ce fut par lui que les arts furent portés à ce degré de splendeur qui a rendu le regne de Louis XIV le plus beau regne de notre monarchie : & ce qui est à remarquer, c'est que cette protection signalée qu'il leur accorda n'étoit peut-être pas en lui l'effet seul du goût & des connoissances : ce n'étoit pas par sentiment qu'il aimoit les artistes & les savans, c'étoit comme homme d'état qu'il les protégeoit, parce qu'il avoit reconnu que les beaux arts sont souvent capables de former & d'immortaliser les grands empires. Homme mémorable à jamais. Ses soins étoient partagés entre l'économie & la prodigalité : il économisoit dans son cabinet, par l'esprit d'ordre qui le caractérisoit, ce qu'il étoit obligé de prodiguer aux yeux de l'Europe, tant pour la gloire de son maître, que par la nécessité de lui obéir ; esprit sage, & n'ayant point les écarts du génie. *Par negociis neque supra erat.* (Tacite.) Il ne fut que huit jours malade : on a dit qu'il étoit mort hors de la faveur ; grande instruction pour les ministres ! M. le Pelletier lui succede dans la place de contrôleur général.

Alger est bombardée pour la seconde fois par M. du Quesne le 26 & le 27 juin. M. de Tourville force les Algériens l'année d'après à demander la paix. Siege de Vienne, entrepris par le grand Visir Cara Mustapha, à la tête de deux cens mille hommes. L'empereur & l'impératrice se sauverent de Vienne. Jean Sobieski, roi de Pologne, secondé du duc de Lorraine, fait lever le siege le 12 septembre : (*fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes*, dit alors un prédicateur prêchant à Vienne.) Cette action, où les infidelles furent mis en fuite, ne coûta pas la vie à plus de six cens Chrétiens, & les Turcs y perdirent au plus huit cens hommes. L'empereur de retour reçut

Hhh 2

assez froidement le roi de Pologne, sans doute parce qu'il lui devoit trop. Il se donna dans la suite deux combats entre les Polonois & les Turcs, l'un le 7, l'autre le 9 octobre : dans le premier, les Turcs furent vainqueurs, & Sobieski courut grand risque de la vie; dans le second, où étoit le duc de Lorraine, les Turcs furent défaits. Ce prince & Sobieski prennent la ville de Gran, le 26 octobre; il en coûta la vie à Cara Mustapha, que le grand seigneur fit étrangler. Ce ministre qui avoit succédé à Coproli, gagné par l'argent des Hollandois, avoit empêché dès l'an 1677 que M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, ne continuât de jouir, ainsi qu'il avoit fait par le passé, des honneurs du sopha, & lui avoit donné tous les dégoûts qu'il avoit pu, jusqu'à trouver mauvais les réjouissances que fit cet ambassadeur pour les succès de Louis XIV; mais M. de Guilleragues qui le remplaça, ayant persisté à ne point recevoir son audience si cet honneur ne lui étoit accordé, l'obtint enfin lors de la mort du Visir, arrivée en 1682, qui vengea la France de l'insolence de ce ministre.

Le roi reprend les armes, faute d'exécution du traité de Nimegue. Le maréchal d'Humieres fait le siege de Courtrai, qui se rend le 6 novembre. Le comte de Vermandois, fils légitimé du roi, qui y étoit, mourut quelques jours après. Dixmude se rend le 10. Le maréchal de Créqui bombarde Luxembourg. Naissance du duc d'Anjou, (Philippe V) le 19 décembre. Le roi donne le maréchal de Navailles pour gouverneur à M. le duc de Chartres; il mourut la même année; le maréchal d'Estrades eut la place, & il mourut en 1686, ce qui fit dire à Benserade, qu'on ne pouvoit pas élever de gouverneur à M. le duc de Chartres. Le maréchal d'Estrades avoit la vice-royauté de l'Amérique, qui fut donnée à sa mort au maréchal d'Estrées. Le duc de

la Vieuville est fait gouverneur de M. le duc de Chartres.

Le roi de Pologne tente vainement un accommodement entre l'empereur & Tekeli.

1684.

Le maréchal de Bellefons bat le duc de Bournonville le 12 mai à Pontmayor en Catalogne, & va faire le siege de Gironne, qu'il fut contraint de lever le 23, faute d'avoir reçu les secours nécessaires. Le duc de Savoie épouse le 8 mai Anne-Marie, fille de Monsieur, dont l'aînée avoit épousé Charles II, roi d'Espagne. De ce mariage sont issues madame la duchesse de Bourgogne, mere du roi, & la premiere femme de Philippe V.

Les Génois, au mépris de leur alliance avec la France, entretenoient des intelligences avec l'Espagne, & même avec les Algériens, dont ils favorisoient les pirateries : M. de Saint-Olon leur en demanda réparation; ils la refuserent : le roi fait bombarder Gênes dans le mois de mai par le marquis du Quesne : M. de Seignelai étoit sur la flotte.

Luxembourg rendu le 4 juin au maréchal de Créqui, après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Le roi, qui avoit mené des dames à cette campagne, couvroit le siege. M. de Relingue se défend le 10 juillet contre vingt-cinq galeres espagnoles dans la Méditerranée.

Un ambassadeur d'Alger vient faire ses soumissions au roi le 4 juillet. Les Algériens avoient rendu à M. d'Amfreville, à la considération du roi, plusieurs esclaves Chrétiens de toutes nations : quelques Anglois qui étoient du nombre, s'aviserent de soutenir que l'on ne les mettoit en liberté que par la crainte que l'on avoit du roi leur maître; d'Amfre-

ville leur prouva le contraire, en les rendant aux Algériens, qui les remirent à la chaîne.

Treve de Ratisbonne pour vingt ans, signée le 10 août entre la France & l'Espagne, & le 16 entre la France & l'Empire; le pensionnaire Fagel, dévoué au prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour s'y opposer: le roi garde Luxembourg. Envoyés de Siam à Versailles, ils eurent audience de M. de Seignelai & de M. de Croissi; & ils virent le roi dans la galerie le 27 novembre, comme il alloit à la messe, mais ils n'eurent point d'audience. Le roi de Siam en avoit envoyé d'autres en 1680, qui avoient péris sur mer. Le chevalier de Chaumont fut envoyé l'année suivante en qualité d'ambassadeur vers le roi de Siam: l'abbé de Choisi l'y accompagna, & eut aussi les patentes d'ambassadeur. On connoît la relation qu'il a faite de ce voyage.

Le duc de Lorraine, après avoir remporté plusieurs avantages contre les Turcs dans le cours de la campagne, est obligé de lever le siege de Bude le premier novembre: il l'avoit commencé le premier juillet.

Le roi ayant réuni en 1674 au châtelet de Paris le bailliage du palais, & toutes les justices des seigneurs qui étoient dans la ville & dans les fauxbourgs de Paris, créa par le même édit un nouveau siege présidial, avec le même nombre d'officiers dont étoit composé l'ancien châtelet; mais ces deux jurisdictions étant sans cesse en dispute sur leurs limites, & ces disputes troublant l'ordre de la police, le roi supprima le nouveau châtelet dix ans après son établissement; les charges furent remboursées à ceux qui ne furent pas incorporés dans l'ancien châtelet, & le roi rétablit le bailliage du palais, & une partie des justices des seigneurs, qu'il avoit supprimées.

Mort de la princesse palatine le 6 juillet: elle étoit fille

du duc de Mantoue, & cadette de la reine de Pologne : elle avoit épousé le prince Edouard, fils de l'électeur Palatin, roi de Bohême, après que le duc de Guise (celui de Naples) qui la devoit épouser, lui eut manqué de parole : elle fut la mere de madame la princesse, de madame d'Hanovre, & de la princesse de Salmes. On sait le rôle qu'elle avoit joué à la cour.

1685.

Mort de Charles II, roi d'Angleterre, le 16 février : *avec de grands défauts, il n'avoit presque point de vertus pour les réprimer, & ce n'étoit gueres chez lui que quelques défauts plus légers qui servoient de contrepoids aux autres.* (Burnet, hist. d'Angleterre.) Hamilton a dit aussi de lui, qu'il étoit capable de tout dans les affaires pressantes, & incapable d'application quand elles ne l'étoient pas. Jacques II son frere lui succede ; la religion catholique le rendoit suspect aux Anglois : Charles II avoit été obligé de l'éloigner, & il y avoit eu plusieurs bills présentés pour l'exclure de la couronne. On doit à ce prince, n'étant encore que duc d'Yorck, (& ce fut le plus beau tems de sa vie) l'invention de communiquer les ordres, & de les faire entendre à une armée navale, au moyen des flammes & des pavillons : le maréchal de Tourville perfectionna depuis cette invention. Le pape intercede pour les Génois : le roi lui promet de ne point prendre leur ville, & de ne faire aucune conquête sur eux, pourvu qu'ils lui fassent la satisfaction qu'il désire : en conséquence le doge, nommé Francesco-Maria Impériali, accompagné de quatre sénateurs, vient faire sa soumission au roi le 15 de mai : il se couvrit à l'audience qu'il eut dans la galerie, où le roi le reçut en grand appareil. La loi de Gênes est que le doge perd sa dignité & son titre, sitôt qu'il

est sorti de la ville ; mais le roi voulut qu'il les conservât, sans quoi ce n'auroit plus été qu'un simple Génois qui auroit paru devant lui.

Si les Génois éprouverent alors les effets de la clémence du roi, ils ressentirent bien autrement les effets de la protection de Louis XV, lorsqu'en 1746 la reine de Hongrie, par une entreprise aussi injuste que rigoureusement exécutée, s'empara de Gênes, & en enleva les trésors. En vain ces généreux républicains rechasserent les ennemis de leur ville ; il leur eût fallu succomber enfin sous une puissance formidable, que leur courage n'avoit fait qu'irriter, si Louis XV ne les avoit secourus, en leur envoyant successivement M. le duc de Boufflers, qui y mourut, & M. le duc, depuis maréchal de Richelieu. Il fit plus ; & ce prince s'arrêtant au milieu de ses conquêtes, ne s'occupa, au moment de la paix qu'il donna à ses ennemis à Aix-la-Chapelle, que des avantages & du salut de ses alliés, rétablit Gênes dans toutes ses possessions, & crut gagner assez s'il faisoit voir à toute l'Europe, que sa justice & sa modération étoient égales à son courage & à sa puissance.

Fête de Sceaux, donnée au roi le 16 juillet, par M. de Seignelai. Il y avoit eu le mois auparavant un carrousel à Versailles. M. le Duc épouse mademoiselle de Nantes, fille légitimée du roi, le 24 juillet.

Le maréchal d'Estrées bombarde Tripoli le 22 juin ; delà il fait voile à Tunis, qui conclut sa paix avec le roi le 30 août.

Révolte du duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, qui est pris les armes à la main, & qui est décapité le 25 juillet. Il avoit conspiré plus d'une fois sous le regne de Charles II, & avoit mis à prix la tête de Jacques II.

Le duc de Baviere épouse la fille de l'empereur Léopold ;

il en eut un fils, que Charles II, roi d'Efpagne, avoit fait fon héritier par un premier teftament, mais dont la mort violente, à ce que l'on prétendit, donna occafion à un fecond teftament, qui mit Philippe V fur le trône d'Efpagne.

Combat de Gran, où le duc de Lorraine & l'électeur de Baviere battirent les Turcs, le 16 août; cette victoire fut fuivie de la prife de Neuhaufen, vaillamment défendue & emportée d'affaut le 19 du même mois. Meffieurs les princes de Conti, le prince de Turenne, & d'autres François qui étoient venus à cette guerre, s'y diftinguerent.

Révocation de l'édit de Nantes, par édit du 22 octobre: cette révocation n'eut lieu qu'après la mort de M. Colbert. Tekeli, devenu fufpect aux Turcs, eft arrêté; fa détention fut caufe de la perte de Caffovie, que les Impériaux prirent le 25 octobre. Mort de Louis-Armand, prince de Conti, à Fontainebleau le 12 novembre, de la petite vérole, qu'il gagna de la princeffe de Conti fa femme, fille du roi; il n'en eut point d'enfans. Le prince de la Roche-fur-Yon, fon frere, a continué cette branche par fon mariage avec la fille aînée de M. le Prince.

Mort de M. le chancelier le Tellier, à Paris le 31 octobre; il eut pour fucceffeur M. Boucherat. Mort de M. de Guilleragues, ambaffadeur à Conftantinople; il avoit rétabli les honneurs du fopha, que M. de Nointel n'avoit pas fu conferver.

1686.

Etabliffement de Saint Cyr; le roi y avoit déja uni la manfe abbatiale de Saint-Denis, mais la réunion ne fut confirmée par le pape qu'en 1690. Cette communauté étoit auparavant à Noifi: madame de Maintenon prit le titre de fupérieure, avec tous les droits attachés à la qualité de fondateur; elle

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

s'y retira à la mort du roi, pour n'en plus sortir; elle y est morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le 15 avril 1719: on lit dans son épitaphe par l'abbé de Vertot, *révérée de Louis-le-Grand*, *environnée de toute sa gloire*. M. de Chaumont ramene des ambassadeurs de Siam; ils eurent audience dans la galerie le premier septembre.

Le maréchal d'Estrées paroît devant Cadix avec la flotte du roi, & force l'Espagne à faire raison aux marchands François de quinze cens mille livres qui leur étoient retenues sous de mauvais prétextes. Prise de Bude par le duc de Lorraine le 2 septembre: ce prince fit une grande faute de ne pas marcher tout de suite à l'armée othomane, qu'il eût détruite dans la consternation où elle étoit.

Statue de la place des victoires élevée par le maréchal de la Feuillade, en l'honneur du roi le 28 mars.

Naissance de M. le duc de Berri le 31 août.

Mort funeste de M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes; son fils lui succéda dans cette charge à l'âge de vingt-huit ans: il fut le huitieme premier président de sa maison; un de leurs ayeux, nommé Jean de Nicolaï, avoit été chancelier de Louis XII, en son royaume de Naples. M. de Vendôme reçoit Monseigneur à Anet; on y représenta Acis & Galatée, le dernier opéra de Lulli.

Le nonce Ranuzzi eut l'honneur de manger avec le roi le 6 novembre, après avoir reçu de sa majesté le bonnet de cardinal.

Opération de la fistule faite au roi le 18 novembre.

Mort du grand Condé à Fontainebleau, âgé de soixante-six ans, le 11 décembre: le titre de grand, qui lui a été donné par la nation, a consacré sa gloire, & les plus fameux orateurs n'ont rien laissé à dire sur la mémoire de ce héros: il avoit quitté Chantilli, où il se tenoit depuis sa retraite,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

pour venir à Fontainebleau voir madame la duchesse, sa petite-fille, qui avoit la petite vérole : peut-être que le désir de faire par-là sa cour au roi, ajoutoit encore à l'intérêt qu'il prenoit à cette princesse ; on ne l'en auroit pas soupçonné en 1652 ; il voulut sans doute, après avoir fait les mêmes fautes que son pere, donner le même exemple d'un retour sincere & d'un dévouement sans réserve. La goutte dont il étoit tourmenté lui avoit fait refuser le commandement de l'armée en 1676 ; l'exemple du connétable Vrangel l'avoit frappé ; & voyant que la goutte & la gravelle de ce général lui avoient fait perdre tout ce qu'il avoit d'honneur, & avoient perdu en même tems les affaires de Suede, il avoit dit au roi que chaque particulier, s'il étoit sage, en devoit craindre autant pour lui-même.

Camp de Maintenon pour la construction de l'aqueduc ; le marquis d'Huxelles commandoit les troupes, & Caillavel, capitaine aux Gardes, y faisoit la fonction d'aide-major.

Etablissement de l'académie d'Angers.

1687.

La fameuse ligue d'Ausbourg, projettée l'année d'auparavant, est conclue pendant le carnaval de Venise, où le duc de Savoie & l'électeur de Baviere se rendirent. Le moteur de cette ligue étoit le prince d'Orange qui ne cherchoit qu'à brouiller : le duc de Neubourg, nouvel électeur Palatin, s'y porta avec ardeur : il croyoit qu'il étoit de son intérêt de susciter assez d'ennemis au roi pour empêcher qu'il ne fit valoir les prétentions de madame sur la succession du feu électeur son frere. L'empereur, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg, &c. en un mot tous les confédérés de la derniere guerre se réunirent.

Un article séparé du traité entre l'Angleterre & la Hol-

lande, portoit que ces deux puissances s'obligeroient d'aider la maison d'Autriche, » le cas arrivant de la mort de Char» les II sans héritiers légitimes, à se mettre en possession » de la monarchie Espagnole, & à s'y maintenir: « tant cet événement, quoiqu'éloigné, faisoit déja l'attention de toute l'Europe.

Affaire des franchises, qui ne contribua pas peu à fortifier la ligue d'Ausbourg. Le pape Innocent XI avoit pris la résolution d'abolir les franchises dont les ambassadeurs de l'Europe jouissoient à Rome non-seulement pour leur hôtel, mais même pour les quartiers où ils demeuroient; tous les ambassadeurs y avoient consenti; mais le roi qui avoit des sujets de se plaindre du pape, voulut maintenir ses droits: la mort du duc d'Estrées, son ambassadeur à Rome, parut au pape une occasion favorable pour éteindre ce droit, dont il n'y avoit plus que lui qui fût en possession; sa sainteté rend une bulle le 12 mai, qui supprime les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome, & qui excommunie ceux qui prétendront les conserver. Ce fut dans ces circonstances que M. de Lavardin, nommé par le roi, pour remplacer le duc d'Estrées, arriva à Rome avec une grande suite, le 16 novembre: le pape qui ne pouvoit ignorer les intentions du roi, interdit l'église de Saint Louis, où M. de Lavardin avoit fait ses dévotions la nuit de Noël.

Les états de Hongrie sont forcés de déclarer leur couronne héréditaire dans la maison d'Autriche; mais seulement en faveur des mâles, tant de la branche d'Allemagne que de celle d'Espagne; car, ce ne fut qu'en 1722 que les états s'engagerent à Charles VI, de reconnoître sa fille pour leur souveraine: l'archiduc Joseph en est couronné roi le 9 décembre.

Le château de Versailles fut achevé cette année; le roi y logeoit déja.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Mort du duc & du maréchal de Créqui. Le duc de Gêvres ſuccede au premier dans le gouvernement de Paris.

1688.

M. de Lavardin avoit fait afficher par toute la ville de Rome, dès le 27 du mois de décembre, ſes proteſtations contre l'excommunication lancée par le pape à l'occaſion des franchiſes : le procureur général appelle au concile général de la bulle du 12 mai, & de la ſentence du 26 décembre qui prononçoit l'interdit ; le parlement lui donne acte de ſon appel : on s'aſſure du nonce qui étoit à Paris, en mettant des gardes auprès de lui, & le roi ſe ſaiſit d'Avignon, comme il avoit fait en 1663. L'avocat général parla de la convocation du concile ; & ſur ce que le pape avoit refuſé des bulles, & laiſſoit par-là trente-cinq cathétrales en France deſtituées de paſteurs, il propoſa de rétablir l'ancien uſage, & de rappeller la pragmatique, puiſque le pape manquoit au concordat.

Voici les cauſes qui rallumerent la guerre. La jalouſie que la France continuoit de donner par les droits qu'elle avoit exercés en explication du traité de Nimegue, les prétentions du roi pour Madame, ſa belle-ſœur, ſur la ſucceſſion du feu Charles, électeur Palatin, l'affaire des franchiſſes, l'élection ou poſtulation de l'archevêché & de l'électorat de Cologne, qui fut conféré au prince de Baviere à la ſollicitation du pape Innocent XI, malgré la demande qu'en faiſoit le roi pour le cardinal de Furſtemberg, enfin l'invaſion de l'Angleterre par le prince d'Orange, & les nouvelles certaines de la ligue d'Auſbourg, toutes ces conſidérations déterminerent le roi à reprendre les armes.

Le marquis de Boufflers prend Keiſerlauder le 20 ſeptembre ; il s'empare enſuite de Creutznach & d'Oppenheim.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

M. d'Huxelles prend Neustat. On se saisit d'Hailbron le 15 octobre, de Heidelberg, & de Mayence le 25. Monclar investit Philisbourg, & Monseigneur en vient faire le siege, ayant sous lui le maréchal de Duras pour commander, & M. de Vauban pour la direction du siege. Philisbourg, mal défendu par M. de Staremberg, se rend le 29; le chevalier de Longueville fut tué le lendemain par un accident: cette même ville fut assiégée en 1734 par le maréchal de Berwick, qui y fut tué, & prise par le maréchal d'Asfeld; mais elle fut rendue par le traité de Vienne en 1738. Monseigneur prend Manheim le 11 novembre, & Frankendal le 18. On bombarde Coblens pour punir l'électeur de Treves d'y avoir reçu des troupes de l'électeur de Saxe: on s'empare aussi de Treves, Spire, Wormes, &c. M. le duc & M. le prince de Conti étoient à cette campagne, ainsi que M. le duc du Maine.

Belgrade emportée d'assaut le 6 septembre par l'électeur de Baviere: le prince Louis de Bade avoit défait quinze mille Turcs le 6 août.

Révolution d'Angleterre: le prince d'Orange, accompagné du maréchal de Schomberg, avoit mis à la voile le 30 octobre; se vent contraire l'obligea de relâcher dans quelques ports de Hollande, d'où il ne put repartir que le 11 de novembre; il débarque à Torbai le 15. Le roi Jacques, reconnoissant trop tard la vérité des avis que le roi lui avoit donnés, s'avance à la tête de ses troupes jusqu'à Salisbery: tout le monde l'abandonne, entr'autres Churchil, depuis duc de Marlboroug, son favori; il reprend le chemin de sa capitale, d'où il est obligé de sortir; il s'embarque le 21, & est rappellé à Londres, mais il n'y reste pas long-tems, & sur un ordre du prince d'Orange son gendre, il en sortit le 27 pour n'y plus rentrer, & se retira à Rochester. M. de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Barillon, ambaſſadeur du roi, lui avoit offert de ſa part un ſecours de trente mille hommes; mais Sunderland le détourna de l'accepter, & fut depuis le miniſtre de Guillaume. M. de Seignelai offrit au roi d'armer quarante vaiſſeaux, qui ſeroient prêts auſſitôt pour empêcher la flotte hollandoiſe de paſſer; mais M. de Louvois s'oppoſa à ce projet, & fut d'avis de faire une diverſion: cet avis eût été bon ſi c'eût été en aſſiégeant Maſtrich, dont la défenſe auroit occupé les Hollandois; mais, par l'événement, le ſiege de Philiſbourg, en attirant toute l'Allemagne, laiſſa les Hollandois en état d'agir.

Le roi déclare la guerre aux Hollandois le 3 décembre.

Le maréchal d'Eſtrées avoit bombardé Alger le premier juillet.

Arrêt du 14 février, qui condamne Langlade aux galeres, à cauſe d'un vol fait à M. de Montgomeri; le voleur véritable arrêté en 1690 pour d'autres crimes, avoua celui-là. Mort de mademoiſelle de Guiſe le 3 mars; elle étoit petite-fille de Henri, tué à Blois cent ans auparavant.

Révolution arrivée à Siam: Opra Pitracha, favori du roi, s'empare du trône & fait mourir M. Conſtance, miniſtre du feu roi, le 5 de juin: la France perdit à cet événement des établiſſemens qu'elle avoit dans ce royaume. L'empereur s'empare d'Albe-Royale le 19 mai. Le chevalier de Tourville, accompagné du comte d'Eſtrées & du comte de Château-Renaud, oblige le 2 juin Papachin, vice-amiral d'Eſpagne, après un combat de 3 heures, de ſaluer de neuf coups de canon le pavillon du roi. Nouvelle taxe ſur les gens d'affaires. La reine d'Angleterre, conduite par le comte de Lauſun, arrive à Calais le 21 décembre avec le jeune prince de Galles, né à Londres le 20 juin.

Terre de Beaufort érigée en ſimple duché en faveur de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, fils aîné du maréchal de Luxembourg, mort en 1695, & pere du maréchal de Luxembourg, mort en 1765 : le nom de Beaufort fut changé l'année suivante en celui de Montmorenci ; huit ans après, en 1696, la terre de Châtillon-sur-Loing fut érigée en duché, en faveur de Paul-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, troisieme fils du maréchal, par lettres du mois de février. Angélique de Montmorenci, sa tante, veuve en premieres noces de Gaspard de Coligni, quatrieme du nom, & en secondes noces du duc de Mekelbourg, l'avoit institué son héritier, d'où il prit le titre de duc de Châtillon.

Monseigneur opine dans le conseil de finance, où il ne faisoit qu'assister auparavant.

1689.

Grande promotion de chevaliers de l'ordre ; ce fut la huitieme faite par le roi, & la vingt-huitieme depuis l'institution de l'ordre : on comptoit alors soixante & douze places vacantes. Mort de la reine d'Espagne, que son mari aimoit beaucoup, & que l'on prétend qui fut empoisonnée par les ministres d'Espagne ; je croirois plutôt que ce fut par les ministres de Vienne qui étoient les maîtres dans Madrid, & qui craignoient l'empire qu'avoit la jeune reine sur l'esprit du roi. Le pouvoir des ministres de l'empereur en Espagne étoit si reconnu, que dès 1680 la marquise de Villars, dont le mari y étoit ambassadeur, mandoit à madame de Coulanges, « voulez-vous que je vous dise une nouvelle, c'est » que ni le roi, ni les deux reines, ni le premier ministre, » n'ont de crédit ici. « Le roi Jacques, qui s'étoit sauvé de Rochester avec le duc de Berwick, son fils naturel, arrive le 7 de janvier à Saint-Germain, où la reine étoit arrivée la

la veille. M. de Lausun, qui avoit servi & accompagné sa fuite de Londres à Calais, eut enfin permission de revenir à la cour.

Le trône d'Angleterre étant déclaré vacant, les états assemblés sous le nom de *Convention*, déferent la couronne le 17 février au prince & à la princesse d'Orange ; ils sont proclamés le 24 du même mois, & couronnés le 21 d'avril : on en fait autant en Ecosse.

L'empereur conclut avec la Hollande une alliance contre la France ; les Hollandois s'engagent, par un article secret, d'empêcher de toutes leurs forces, qu'après la mort de Charles II, il ne monte de prince François sur le trône d'Espagne, au préjudice des enfans de Léopold.

La diette de Ratisbonne déclare la France & le cardinal de Furstemberg ennemis de l'Empire. Le prince d'Orange déclare la guerre à la France le 17 mai ; le roi la déclare à l'Angleterre & au prince d'Orange le 25 juin. Cette guerre est bien différente de celle de 1672, où le roi d'Angleterre étoit neutre, & où le roi de Suede faisoit une forte diversion en faveur de la France. Quelle différence aussi de l'année 1648 à celle-ci ! Le roi étoit à Munster le garant de la liberté germanique contre l'empereur, & en 1689 il devint la terreur de toute l'Allemagne. Ce fut l'ouvrage du prince d'Orange, qui exagera toujours depuis l'ambition de Louis XIV pour cacher la sienne. Les alliés engagerent aussi le roi de Suede dans la ligue générale, & procurerent son accommodement avec le Danemarck, par le traité d'Altena, pour que ces deux princes n'eussent plus qu'à se livrer aux intérêts de la cause commune.

Le roi fait rembarquer Jacques II sur une flotte, commandée par Gabaret, pour l'Irlande, où il arriva le 17 mars, & fut reçu par Tirconel, vice-roi de cette isle, qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

lui étoit resté fidelle : le comte de Château-Renaud lui mene du secours le 12 mai, & rentre à Brest le 28, après avoir mis en fuite Herbert, vice-amiral d'Angleterre, & avoir pris en revenant sept vaisseaux hollandois richement chargés. Les Irlandois royalistes levent le siege de Londonderi le 31 juillet. Le roi déclare la guerre au roi d'Espagne, après avoir tenté en vain de l'engager dans la défense de Jacques II, dont la cause étoit celle de tous les rois.

Prise de Campredon le 23 mai, par le duc de Noailles, qui la fit démolir en présence des ennemis qui vouloient la reprendre.

On persuade au roi de ravager le Palatinat, pour se faire une barriere entre ses ennemis & lui. Il ne le pardonna pas à M. de Louvois.

Le maréchal d'Humieres est battu à Valcourt le 27 août par le prince de Valdec. L'électeur de Brandebourg prend Keiservert le 28 juin; le marquis de Boufflers force Kocheim sur la Moselle le 26 août.

Les ennemis font le siege de Mayence & de Bonn; Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, se rend au duc Charles de Lorraine le 8 septembre, après sept semaines de tranchée ouverte; le marquis d'Huxelles eût tenu encore plus long-tems si la ville avoit été mieux approvisionnée; mais comme cela regardoit M. de Louvois, il eut la prudence de ne s'en point plaindre, & ce ministre lui en sut gré; il avoit commencé sa fortune par demander à être inspecteur dans un tems où il n'y avoit gueres que des lieutenans-colonels qui prissent cet emploi; le marquis, depuis maréchal d'Harcourt, suivit la même route. Le baron d'Asfeld rend la ville de Bonn le 12 octobre, après une belle défense : l'électeur de Brandebourg en faisoit le siege, & eut besoin que le duc Charles l'y joignît avec l'armée impériale.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

M. d'Asfeld mourut à Aix-la-Chapelle, des blessures qu'il avoit reçues à ce siege.

Les Algériens sont forcés de nouveau à demander la paix, que le roi leur accorda le 25 septembre.

M. de Pontchartrain succede dans la place de contrôleur-général à M. Pelletier, qui s'en démet volontairement, & qui conserva sa place de ministre & les mêmes prérogatives au conseil. Le roi donna à M. de Seignelai entrée dans les conseils ; c'est ce qu'on appelle être ministre ; car depuis 1659 le roi n'a point donné de lettres de ministre d'état. Le premier président de Novion se démet de sa charge en faveur de M. de Harlai, procureur-général, qui lui paye cent mille écus de brevet de retenue qu'il avoit sur cette charge, & qui vend celle de procureur-général sept cens mille francs à M. de la Brisse, gendre du premier président de Novion. M. de Novion, petit-fils du premier président, achete la charge de président à mortier de M. de Croissi, à qui le roi donne, pour M. de Torci son fils, la survivance de sa charge de secrétaire d'état. M. de Pomereu est envoyé intendant en Bretagne, où il n'y en avoit jamais eu. L'ambassade de Constantinople est donnée à M. de Châteauneuf, par la mort de M. de Girardin. M. de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre, & chef du conseil des finances, est nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, & l'abbé de Fénélon son précepteur : l'abbé Fleuri, qui a écrit l'*Histoire ecclésiastique*, & qui avoit été précepteur des princes de Conti & du comte de Vermandois, fut sous-précepteur. Le roi fait ordonner que l'on porte à la monnoie toute l'argenterie, & il en donne l'exemple. Etablissement de la Tontine, proposée plus de trente ans auparavant par un nommé Tonti.

Combat de M. de Brionne & de M. de Hautefort.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1690.

La mort d'Innocent XI, ennemi déclaré de la France, arrivée le 12 août de l'année précédente, & l'exaltation d'Ottoboni, sous le nom d'Alexandre VIII, le 6 octobre, suspendirent les différends de Rome & de la France: M. le duc de Chaulnes avoit relevé M. de Lavardin dans l'ambassade de Rome, où il n'avoit pu s'accorder avec le cardinal d'Estrées, trop accoutumé à gouverner le duc d'Estrées son frere. Le roi rendit Avignon au pape, qui écrivit un bref, rempli d'estime & de confiance, à une personne de la cour, qui y étoit dans une haute considération. Mort de madame la dauphine, le 20 avril: un peu avant qu'elle expirât, M. de Meaux dit au roi, qui étoit dans sa chambre; *il faudroit que sa majesté se retirât; non, non*, reprit le roi, *il est bon que je voie comment meurent mes pareils.* Mort de Charles V, duc de Lorraine, âgé d'environ quarante-huit ans, le 17 avril, à Velz près Lintz. On dit qu'il écrivit, en mourant, à l'empereur la lettre suivante. » Sacrée majesté, suivant vos ordres, je suis parti d'Inspruc pour me » rendre à Vienne; mais je suis arrêté ici par un plus grand » maître; je vais lui rendre compte d'une vie que je vous » avois consacrée toute entiere: souvenez-vous que je quitte » une épouse qui vous touche, des enfans à qui je ne laisse » que mon épée, & des sujets qui sont dans l'oppression. « Il ne se passa rien sur le Rhin, où Monseigneur commandoit, ayant sous lui le maréchal de Lorges.

L'électeur de Baviere n'osa attaquer Philisbourg.

Bataille de Fleurus près de Charleroi, gagnée le premier juillet, contre le prince de Valdec, par le maréchal de Luxembourg; il avoit été joint par M. de Boufflers qui commandoit un corps séparé sur la basse Meuse, avant que M.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

de Valdec en fût averti : le mouvement hasardeux, mais décisif pour le gain de la bataille, que fit faire M. de Luxembourg à sa cavalerie, & qui ne pouvoit être apperçu par M. de Valdec, à cause de l'inégalité du terrein, fit que l'aîle droite des ennemis se trouva prise en flanc, tandis que M. de Valdec croyoit que nous marchions à lui par un front égal à celui qu'il occupoit : c'est une des plus belles actions de M. de Luxembourg. La cavalerie hollandoise fit fort mal, mais leur infanterie montra beaucoup de valeur ; il y avoit eu la veille une attaque, que M. de Luxembourg avoit fait faire pour couvrir la jonction de M. de Boufflers ; ce fut M. le duc du Maine qui la commanda, & qui défit près de deux mille hommes de cavalerie. M. de Luxembourg eut le gouvernement de Normandie.

Combat naval donné le 10 juillet à la hauteur de Dieppe, dans le canal où M. de Tourville, vice-amiral de France, & M. de Château-Renaud battirent les flottes angloise & hollandoise : cette victoire ne fut pas équivoque ; on poursuivit les ennemis, & le comte d'Estrées, fils du maréchal, fit une descente à Teingmouth le 5 août, où il brûla quatre vaisseaux de guerre ennemis & plusieurs vaisseaux marchands.

Bataille de la Boine le 11 juillet, où le prince d'Orange défit le roi Jacques : cette victoire décida du sort de l'Angleterre ; le maréchal de Schomberg y fut tué, & le prince d'Orange fut effleuré d'un boulet de canon, qui pensa terminer cette fameuse querelle. Le bruit de sa mort s'étant répandu dans Paris, on s'y laissa emporter à des démonstrations de joie bien honorables pour ce prince. Cependant, malgré sa victoire, il fut obligé de lever le 10 septembre le siege de Limeric, défendue par Boisseleau, capitaine aux Gardes, & par les troupes irlandoises. Qu'il me soit permis de faire une réflexion en voyant combattre M. de Schomberg contre

le roi Jacques, & de rappeller un fait qui n'est peut-être pas trop connu ; c'est que ce même Schomberg avoit été lieutenant de la compagnie des gendarmes Ecossois, dont Jacques, alors duc d'Yorck, étoit le capitaine : ce qui me fera faire encore une remarque, (milice françoise) c'est que depuis l'institution de cette compagnie par Charles VII, ce furent presque toujours des seigneurs de la maison de Stuart qui la commanderent ; & que Marie Stuart, depuis son retour en Ecosse, désira que le commandement de cette compagnie fût désormais affecté à un des fils des rois d'Ecosse ; & en effet Charles I l'avoit été après la mort de Henri son frere aîné, ainsi que Jacques II le fut après son père, car il n'est pas sûr que Charles II l'ait été.

Le duc de Savoie, d'accord avec l'empereur, sans le paroître, comptoit pouvoir nous surprendre : le roi, après des négociations inutiles, instruit de ses liaisons, lui déclare la guerre le 13 juin ; M. de Catinat l'attaqua le 18 août à Stafarde, où il remporta une victoire complette ; la prise de Saluces suivit cette victoire, ainsi que celle de Suze, qui se rendit le 12 novembre. M. de Saint-Ruth réduisoit la Savoie pendant ce tems-là.

Mort de M. de Seignelai le 3 novembre : sa charge de secrétaire d'état de la marine fut donnée à M. de Pontchartrain contrôleur général, qui entra au conseil. Le roi créa deux charges nouvelles de présidens à mortier, seize de conseillers, & une troisieme charge d'avocat général, dont feu M. Daguesseau, depuis chancelier, fut revêtu ; il créa aussi une charge de premier président du grand conseil, qu'acheta M. Bignon, & qu'a eue depuis M. de Vertamon son gendre, & huit charges de présidens : il donne à Racine la charge de gentilhomme ordinaire, vacante par la mort de Torf.

Les Anglois reprennent sur nous l'isle de Saint-Christo-

phe dans le mois de décembre. Mignard succede à le Brun dans la place de premier peintre du roi.

1691.

Suite de la guerre contre le duc de Savoie. M. de Feuquieres, qui commandoit dans Pignerol, poursuit par-tout les Barbets, & rend le chemin des vallées libre jusqu'à Briançon. M. de Catinat prend Villefranche le 21 mars, Nice le 2 avril, Veillane le 30 mai, Carmagnole le 9 juin, que les ennemis reprirent, & Montmélian le 21 décembre. Bulonde avoit levé le siege de Coni le 29 juin, sur la nouvelle qu'il eut que le prince Eugene, si célebre depuis, marchoit au secours ; il fut envoyé prisonnier dans la citadelle de Pignerol.

Le roi prend Mons le 9 avril, défendu par le prince de Bergue, après seize jours de tranchée ouverte, accompagné de tous les princes, & ayant sous lui le maréchal de Luxembourg & le maréchal de la Feuillade ; il l'avoit fait investir par M. de Boufflers : le prince d'Orange donna quelque inquiétude pendant ce siege, en s'approchant de Notre-Dame de Hall : ce fut à ce siege que le roi donna le rang de colonel aux capitaines aux gardes Françoises & Suisses. Louis XV fit assiéger depuis cette même ville par M. le prince de Conti, qui s'en rendit maître le 10 juillet 1746 après quinze jours de tranchée ouverte. M. de Boufflers bombarde Liege le 4 juin, pour punir les habitants d'avoir reçu les alliés dans leur ville.

Le maréchal de Luxembourg, à qui le roi avoit laissé le commandement de son armée, s'étoit campé sous Tournai à la fin de la campagne, attendant que les ennemis allassent prendre leurs quartiers d'hiver : le prince d'Orange qui étoit retourné en Hollande, croyant la campagne finie, avoit

laissé le commandement de son armée au prince de Valdec, qui étoit campé à Leuze. La distance de Tournai à Leuze, fit penser au prince de Valdec qu'il pouvoit décamper sans précaution. Le maréchal de Luxembourg averti, part de Tournai, avec un corps de cavalerie, & bat son arriere-garde le 18 septembre au combat de Leuze; la maison du roi & la gendarmerie s'y distinguerent; M. de Luxembourg n'avoit que vingt-huit escadrons contre soixante & quinze.

Bataille de Kilconnel en Irlande le 22 juillet, gagnée par les rebelles. M. de Saint-Ruth qui avoit quitté la Savoie, & qui commandoit les troupes de France, y fut tué: la prise de Limeric & de toute l'Irlande fut la suite de cette défaite; cependant, suivant la capitulation de Limeric, M. de Château-Renaud ramena tous les François & quinze mille Irlandois. En Allemagne, M. maréchal de Lorges fut sur la défensive.

Le duc de Noailles prend la Seu d'Urgel le 11 juillet; c'étoit une place importante, parce qu'elle ouvroit le chemin pour entrer dans l'Aragon.

Mort de M. de Louvois le 16 juillet: on a dit qu'il n'étoit pas mort de sa mort naturelle; d'autres ont cru qu'il étoit mort de chagrin: en effet, sur les fins il avoit beaucoup perdu de sa faveur. Quoique le siege de Mons eût été bien servi, le roi trouva qu'il avoit trop duré, puisque le prince d'Orange avoit eu le tems d'en tenter le secours. Bulonde, pour se justifier de la levée du siege de Coni, avoit montré, disoit-on, une lettre de M. de Louvois: le duc de Savoie faisoit servir de prétexte à sa haine contre la France, la conduite de ce ministre à son égard. Mayence auroit résisté plus long-tems, s'il avoit été mieux approvisionné. Le ravage du Palatinat, enfin le bombardement de Liege, tout cela, à ce que l'on assuroit, avoit indisposé le roi naturel-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

lement juste & clément. M. de Louvois s'en apperçut en travaillant avec lui ; il prenoit des eaux, il fut saisi & mourut. Quoi qu'il en soit de ces faits, ce que l'on ne garantit point, M. de Louvois étoit né avec de grands talens, qui avoient principalement la guerre pour objet ; il rétablit l'ordre & la discipline dans les armées, ainsi qu'avoit fait M. Colbert dans les finances. Mieux informé souvent que le général lui-même, aussi attentif à récompenser qu'à punir, économe & prodigue suivant les circonstances, prévoyant tout, & ne négligeant rien, joignant aux vues promptes & étendues la science des détails ; profondément secret, formant des entreprises qui tenoient du prodige par leur exécution subite, & dont le succès n'étoit jamais incertain, malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devoient y concourir : l'instruction donnée au maréchal d'Humieres pour le siege de Gand, fut regardée comme un chef-d'œuvre dans son genre. Mais il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zele pour la gloire de son maître, & que, se contentant de voir le roi devenu l'objet du respect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt la terreur. M. de Barbesieux, son second fils, lui succede dans la place de secrétaire d'état dont il avoit la survivance ; Villacerf, dans la surintendance des bâtimens, dont Mansard eut l'intendance. M. de Louvois jouissoit des postes étrangeres, c'est-à-dire, du prix des lettres de tous les bureaux des villes frontieres & conquises ; à sa mort, le roi voulut en connoître le produit ; M. Rouillé, grand-pere du ministre, fut chargé de la régie des postes étrangeres, dont il rendoit compte au roi seul tous les trois mois, ayant été dispensé par des lettres-patentes d'en compter ni au conseil ni à la chambre des comptes : cette régie a duré depuis le mois de juillet 1691, jusqu'au mois de janvier 1695.

Monseigneur entre au conseil d'état : le roi y fait entrer en même tems M. de Beauvilliers, & M. de Pomponne qui avoit été renvoyé en 1679 ; il donne à ce dernier soixante mille livres de pension, outre vingt qu'il avoit déja.

Le comte d'Estrées bombarde Barcelone le 10 août, & Alicante le 22. Le premier président obtient les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prince de Bade bat les Turcs à Salankemen le 19 août.

Mort d'Alexandre VIII : il avoit en mourant distribué à ses neveux tout ce qu'il avoit amassé d'argent ; ce qui fit dire à Pasquin, qu'il auroit mieux valu pour l'église être sa niece que sa fille.

Edit important, qui ordonne le dépôt des terriers de la couronne à la chambre des comptes.

1692.

M. de Boufflers a le régiment des Gardes, vacant par la mort de M. de la Feuillade, & vend sa charge de général des dragons au comte de Tessé. Le roi fut trois mois sans nommer au régiment des Gardes, voulant en faire le détail par lui-même.

Le roi n'avoit pas renoncé à rétablir Jacques II : ce prince s'avança vers les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefons : on crut avoir des intelligences sûres dans la flotte des ennemis, & M. de Tourville reçut ordre de l'attaquer fort ou foible ; il le fit, & le combat, après avoir duré le 29 mai depuis le matin jusqu'à la nuit, avec des efforts signalés de valeur de nos troupes, ne fut décisif en faveur des ennemis que par notre retraite, quoiqu'ils eussent quatre-vingt-huit vaisseaux contre quarante-quatre ; mais ce qui rendit cette affaire malheureuse, c'est que notre flotte s'étant dis-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

perſée ſur les côtes de Bretagne & de Normandie, l'amiral Anglois nous brûla treize vaiſſeaux à la Hougue & à Cherbourg. On a dit ſur ce combat de mer, que l'on auroit pu attendre que l'eſcadre du comte d'Eſtrées, qui venoit de Toulon à Breſt, fût arrivé.

Le roi, commandant en perſonne, prend la ville de Namur le 5 juin, après ſept jours de tranchée, & le château le 30. Le prince d'Orange & l'électeur de Baviere voulurent en vain la ſecourir; ils en furent empêchés par le maréchal de Luxembourg qui couvroit le ſiege, & par la ſituation du pays, dont il avoit profité pour leur fermer le paſſage. Ce fut un beau ſpectacle de voir à ce ſiege M. de Vauban aſſiéger le fort Cohorn défendu par Cohorn lui-même, *le rival de Vauban, mais jamais ſon égal.* Cette même ville repriſe par le prince d'Orange en 1695, fut ſoumiſe de nouveau à Louis XV en 1746, que le comte de Clermont s'en empara après huit jours de tranchée ouverte. Combat de Steinkerque le 3 août: ç'a été le plus ſanglant de toute la guerre: on ſait que M. le maréchal de Luxembourg fut ſurpris par la fauſſe lettre d'un eſpion; il ne crut en effet que l'armée ennemie s'approchoit, que quand il apprit que la brigade de Bourbonnois venoit d'être attaquée; il répara cette ſurpriſe; & après deux attaques ſans ſuccès, à la troiſieme il ſe mit avec M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le prince de Conti, meſſieurs de Vendôme, &c. à la tête de la brigade des gardes, & força le prince d'Orange à repaſſer les défilés par où il étoit venu: ce prince qui avoit cherché pendant toute la campagne une affaire de poſte, afin qu'il n'y eût que l'infanterie qui pût combattre, dut apprendre à Steinkerque ce que ſavoit faire celle de France, comme il avoit appris à Leuze combien notre cavalerie étoit redoutable.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Le duc de Savoie se venge bien des affronts des deux dernieres campagnes ; il ravage le Dauphiné comme nous avions ravagé le Palatinat, prend Embrun le 17 août, & Gap ensuite : M. de Catinat avoit une armée trop foible pour s'opposer à cette entreprise, qui eût peut-être eu des suites plus fâcheuses, si le duc de Savoie ne fût pas tombé malade.

Le maréchal de Lorges bat le prince de Virtemberg le 17 septembre au combat de Phortzeim, & force le landgrave de Hesse à lever le siege d'Ebernbourg le 8 octobre. Le marquis de Feuquieres avoit battu quelques troupes des ennemis vers la petite Hollande dès le premier du mois ; le marquis d'Harcourt défait dans le comté de Chinei, le 8 septembre, plus de quatre mille Allemands ; M. de Boufflers bombarde Charleroi le 19 octobre.

Le duché d'Hanovre est érigé en électorat le 19 décembre ; mais les oppositions des princes de l'Empire firent que le duc d'Hanovre ne fut admis qu'en 1711, quoique les états de l'Empire l'eussent reconnu dès 1708.

Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV, le 18 février, & de M. le duc du Maine avec Anne-Louise-Benedicte de Bourbon, fille de M. le Prince, le 19 mars.

Le roi renouvelle à M. le duc de Chartres en faveur de son mariage, la donation qu'il avoit déja faite à *Monsieur* du Palais-royal, que le cardinal de Richelieu avoit laissé à la couronne, & lui en fait don à titre d'apanage. L'académie de peinture & de sculpture, qui étoit établie dans le Palais-royal, est placée au Louvre.

Réglement par lequel le roi déclare que désormais les survivances n'annulleroient point les brevets de retenue antérieurs ; ce réglement fut fait à l'occasion de la charge du marquis de Tilladet, capitaine des Cent-Suisses de la garde, lorsqu'elle passa au marquis de Courtanvaux.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Les Impériaux prennent le grand Varadin le 5 juin, & les Turcs, sur qui les Vénitiens avoient eu de grands avantages dans les dernieres campagnes, levent le siege de Lépante le 19 décembre.

Le pape persistant à refuser les bulles, le roi, par arrêt du mois de janvier, envoie les nommés en possession du revenu de leurs évêchés.

1693.

Le pape Innocent XII, qui avoit succédé dès l'an 1691 au pape Alexandre VIII, envoie enfin des bulles à tous ceux qui avoient été nommés aux évêchés par le roi depuis les contestations entre la cour de Rome & la France; les cardinaux d'Estrées & de Janson ménagerent cet accommodement. Chacun des nouveaux évêques écrivit une lettre de soumission au pape, pour lui marquer la douleur qu'ils avoient de ce qui s'étoit passé : on continue cependant en France de suivre les maximes contenues dans la déclaration du clergé.

Institution de l'ordre de Saint-Louis, institution admirable quand elle est bien ménagée. Louis XV, voulant accorder une marque de distinction à ses officiers qui ne sont pas de la religion catholique, créa en 1759 l'ordre du mérite militaire.

Prise de Furnes le 6 janvier par M. de Boufflers, qui y fait quatre mille Anglois prisonniers. M. de Tallard leve le siege de Rhinfelds le 8.

Création de sept maréchaux de France le 27 de mars : messieurs de Choiseul, de Villeroi, de Joyeuse, de Boufflers, de Tourville, de Noailles, de Catinat.

Mort de mademoiselle de Montpensier, âgée de soixante-six ans, le 5 avril; c'étoit une princesse haute, franche, courageuse, de peu d'esprit, ayant manqué plus de maria-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

ges que la reine Elisabeth n'en avoit rompus, mais espérant toujours qu'on alloit la marier, n'imaginant pas que l'on pût aimer dans une autre vue, sage par hauteur, & ayant pourtant fini par aimer M. de Lausun, que l'on disoit qu'elle avoit épousé : elle nous a laissé des mémoires qu'il faut lire; elle les reprend depuis sa naissance, c'est-à-dire, depuis le 7 mai 1627 jusqu'en 1688 ; ils sont assez mal écrits pour que l'on puisse assurer qu'ils sont d'elle, & ils ont une naïveté qui plaît à ceux qui aiment à lire des faits véritables. Elle laissa sa maison de Choisi à Monseigneur, & fit Monsieur, son cousin-germain, son légataire universel.

Le maréchal de Lorges prend Heidelberg le 21 mai, & le château deux jours après ; il y eut beaucoup de cruautés commises, & les tombeaux des électeurs Palatins ne furent pas respectés.

Le roi étant parti pour son armée de Flandres, tombe malade au Quesnoi, & s'en retourne à Versailles ; ç'a été sa derniere campagne ; il détacha Monseigneur pour aller en Allemagne : ce prince marcha au prince de Bade, campé sous Hailbron ; mais l'attaque de son camp ayant été jugée impossible, & Monseigneur n'ayant pu l'attirer au combat, il repartit sur la fin du mois d'août. M. de Luxembourg fait attaquer près Mastrich le 15 juillet, un détachement commandé par le comte de Tilli, qui fut mis en fuite. Le maréchal de Villeroi prend Hui le 24 juillet.

Depuis le départ du roi, le maréchal de Luxembourg cherchoit les moyens d'attirer le prince d'Orange à une action : pour y parvenir, il tâcha de le déposter du Mont S. André, où ce prince s'étoit retranché ; il en vint à bout en feignant d'attaquer Liege : le prince d'Orange & le duc de Baviere s'approcherent de cette ville pour la défendre, & le maréchal apprenant qu'ils avoient quitté leur camp, ne songea plus qu'à les attaquer.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Bataille de Nervinde le 29, gagnée par M. de Luxembourg contre le prince d'Orange, où, pour prix de sept ou huit mille hommes que nous perdîmes, le champ de bataille nous resta; il est vrai que la perte des ennemis fut encore plus considérable : on leur prit soixante & seize pieces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie de leur artillerie, soixante étendards & vingt-deux drapeaux; on fit deux mille prisonniers, & on leur tua près de douze mille hommes : nos princes y firent des prodiges de valeur à leur ordinaire. La suite de cette victoire fut la prise de Charleroi par le maréchal de Villeroi le 11 octobre, M. de Vauban conduisoit les attaques, & M. de Luxembourg couvroit le siege.

Le duc de Savoie, qui avoit entrepris le siege de Pignerol, est attaqué & défait à la Marsaille par le maréchal de Catinat le 4 octobre : messieurs de Vendôme, brouillés avec M. de Luxembourg, qui ne leur avoit pas rendu justice à Steinkerque, étoient à cette armée où ils se distinguerent; la gendarmerie, qui n'étoit arrivée d'Allemagne que la veille, eut grande part à cette victoire. Les suites de cette action furent la désolation de toute la campagne de Turin, qui avoit été précédée de l'incendie de la Venerie, en représailles des ravages du Dauphiné; le duc ne put garder Sainte-Brigitte qu'il avoit prise au commencement de la campagne, ni Pignerol qu'il avoit bombardée, ni s'emparer de Casal, dont il avoit fait le blocus.

Du coté des Pyrénées, le maréchal de Noailles prend Roses le 9 juin; le comte d'Estrées en faisoit le siege par mer.

Sur mer, les Anglois, qui firent une descente à la Martinique, en furent chassés avec perte le 5 avril; & le 27 juin le maréchal de Tourville ayant attaqué entre Lagos & Cadix le vice-amiral Rook, qui escortoit la flotte de Smirne,

lui brûla quatre vaisseaux de guerre, & prit, ou brûla, ou coula à fond plus de quatre-vingt vaisseaux richement chargés. On dit alors que M. de Tourville n'avoit pas su profiter de son avantage, & ce général en rejetta la faute sur M. Gabaret. Le 5 octobre les Hollandois prirent sur nous Pondicheri; mais la compagnie Françoise y rentra en 1699, en exécution du traité de Riswick. Bombardement de Saint-Malo par les Anglois le 29 novembre: un vaisseau qu'ils nommoient *la machine infernale*, n'eut d'autre effet qu'un grand bruit, & quelques maisons endommagées.

Nouveau régiment des Carabiniers, créé pour M. le duc du Maine. Procession de la châsse de sainte Genevieve, pour faire cesser les calamités causées par la disette de cette année.

1694.

Avantages du maréchal de Noailles en Catalogne; il passe le Ter à la vue des Espagnols, & les défait le 27 mai; il prend Palamos d'assaut le 7 juin, & le château & la garnison se rendent à discrétion le 10. M. de Tourville battoit le château du côté de la mer. M. de Noailles se rend maître le 25 juin de la forte place de Gironne; de-là il marche à Ostalric, dont le château fut pris le 20 juillet, malgré les sept retranchemens que les Espagnols avoient faits l'un sur l'autre par le seul endroit qui fût accessible. Enfin il prit Castel-Follit le 8 septembre, & il termina cette campagne par faire lever le siege d'Ostalric au duc d'Escalonne. Le roi d'Espagne alarmé de tant de revers veut faire la paix; l'empereur & le prince d'Orange s'y opposent. La reine mere, qui étoit Autrichienne, dispose de tout le conseil du roi, & gagne la jeune reine, en soutenant le baron de Perlis, dont le roi avoit pris de la jalousie. Le duc d'Ossonne resté fidelle

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

fidelle à son maître, est empoisonné, & la cour de Madrid est divisée entre un roi foible & un gouvernement dévoué à la cour de Vienne.

Marche fameuse de Monseigneur & du maréchal de Luxembourg de Vignamont au pont d'Espierres, du 22 août au 25 : l'armée fit quarante lieues en quatre jours ; & par cette promptitude, Monseigneur, moins fort de moitié que le prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Escaut & la Lis jusqu'à l'Océan, & empêcha le prince d'Orange d'attaquer les places maritimes qui étoient menacées par la flotte ennemie.

Le prince d'Orange reprend Hui le 18 septembre.

Sur mer, les ennemis insulterent nos ports sans succès : ils firent une descente à Brest le 18 juin, d'où ils furent chassés avec perte : le 22 juillet ils bombarderent Dieppe, dont les maisons furent réduites en cendres par la faute des habitans qui n'y apporterent point de secours : le Havre fut aussi bombardé le 26 du même mois, mais il n'y eut point de dommage ; enfin s'étant approchés de Dunkerque le 21 septembre avec deux machines pareilles à celle qu'ils avoient employée l'année précédente devant Saint-Malo, l'une joua sans nul effet, & l'autre ayant fait son effet sur elle-même, ensevelit ceux qui étoient dedans. Le capitaine Jean Bart fut plus heureux, les Hollandois s'étoient emparés d'un convoi de bled que le roi faisoit venir de la mer Baltique, à cause de la disette qui étoit dans le royaume ; il les attaqua n'ayant que six frégates le 19 juin à la hauteur du Texel ; de huit vaisseaux qu'ils avoient, il en prit trois, mit en fuite les cinq autres, & ramena nos vaisseaux dans nos ports. Jean Bart fut anobli.

Il ne se passe rien en Allemagne ni en Italie.

Les Polonois battent les Turcs à plattes coutures sur les

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

bords du Niester le 6 octobre. Les Vénitiens prennent l'isle de Chio le 14 octobre, mais ils la reperdirent quatre mois après.

Déclaration qui donne au duc du Maine & au comte de Toulouse la préséance sur tous les pairs. Cette déclaration avoit été précédée d'un arrêt qui avoit maintenu messieurs les princes de Vendôme dans le rang à eux accordé en 1610, & dont ils ne jouissoient plus ; mais le duc de Vendôme ne prit séance au parlement qu'après M. le duc du Maine.

Mort de l'abbé de Longueville. Cette mort excita une grande contestation pour la succession de Neufchâtel. L'abbé de Longueville avoit fait deux testamens, le premier en faveur de M. le prince de Conti, le deuxieme en faveur de madame de Nemours sa sœur ; madame de Nemours fit une donation entre-vifs de toute la succession de M. de Longueville, (dont elle excepta ensuite les biens situés en Suisse) au chevalier de Soissons, fils naturel du comte de Soissons tué à la Marfée ; il étoit son cousin-germain, parce que la mere de madame de Nemours étoit sœur du comte de Soisson, & avoit été légitimé en 1643 ; elle lui fit prendre le nom de prince de Neufchâtel, lorsqu'il épousa la fille de M. de Luxembourg ; le procès pour Neufchâtel fut jugé par les Etats du pays en faveur de madame de Nemours.

Le roi achete de madame de Guise le palais d'Orléans, qui se nomme aujourd'hui le Luxembourg. Il donne à M. le duc du Maine, qui depuis dix ans étoit colonel général des Suisses, la charge de grand maître d'artillerie, vacante par la mort de M. le maréchal d'Humieres, qui l'avoit eue en 1685 à la mort du duc de Lude. Erection des jeux floraux de Toulouse en académie.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1695.

Mort de M. le maréchal de Luxembourg à Versailles le 4 janvier, âgé de soixante-sept ans; il étoit fils posthume du comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée en 1627, pour s'être battu en duel; sa charge de capitaine des Gardes fut donnée à M. de Villeroi: les événemens qui suivirent la mort de ce grand capitaine, justifierent bien les regrets du roi, & ceux de toute la France.

La princesse Marie, femme du prince d'Orange, meurt de la petite vérole le 7 janvier, à l'âge de trente-trois ans.

Etablissement de la capitation, qui devoit finir, & qui en effet cessa à la paix.

M. de Crenan rend Casal au duc de Savoie le 11 juillet, à condition que les fortifications seroient démolies, & la ville rendue au duc de Mantoue.

Belle retraite de M. de Vaudemont le 14 juillet devant le maréchal de Villeroi & M. le duc du Maine, qui manquerent de l'attaquer.

M. de Montal prend Dixmude en vingt-six heures le 28 juin, & Deinse le 29. Le maréchal de Villeroi, sur le refus que firent les ennemis de promettre de ne point insulter nos places maritimes, bombarde Bruxelles le 13, le 14 & le 15 août; mais ces diversions n'empêcherent pas le prince d'Orange d'investir Namur le premier juillet; il prit la ville le 4 août, & le château le 2 septembre, sans que le maréchal de Villeroi qui s'étoit avancé sur les bords de la Mehaigne, pût rien entreprendre: M. de Boufflers qui s'étoit jetté dans la ville pour la défendre avec le comte de Guiscard qui en étoit gouverneur, fut arrêté prisonnier lorsque la ville & le château furent rendus, sous prétexte que nous avions manqué aux capitulations de Dixmude & de Deinse; mais il fut

bientôt relâché : ce siege est l'action la plus éclatante du prince d'Orange.

En Catalogne le maréchal de Noailles étant tombé malade, M. de Vendôme prit sa place, & fit lever le siege de Palamos le 25 août à M. de Castanaga ; il fallut depuis démolir cette place, ainsi que les autres que l'on avoit prises aux ennemis, & que l'on ne pouvoit soutenir faute de vivres.

L'indisposition des deux généraux, le prince de Bade & le maréchal de Lorges, rendit la campagne d'Allemagne fort tranquille : il n'y eut pas plus d'événement sur mer ; quelques prises, entr'autres, celle que fit M. de Nesmond, quelques insultes sur les côtes, & rien de plus : la lassitude des deux partis annonçoit la paix. Edit célebre concernant la jurisdiction ecclésiastique, & les appels comme d'abus.

M. de Noailles succede à M. de Harlai à l'archevêché de Paris. L'abbé de Fénélon, précepteur des enfans de France, est nommé à l'archevêché de Cambrai : le pape accorde au roi un indult à vie pour y nommer. Il y avoit eu dès l'an 1682 un concordat passé entre le chapitre & le roi, par lequel le chapitre remettoit son droit d'élection, & le roi celui de régale.

Le roi donne le gouvernement de Bretagne à M. le comte de Toulouse, pour réunir dans sa personne les deux amirautés. Anciennement les gouverneurs des provinces maritimes étoient amiraux de leurs provinces, mais la seule province de Bretagne a conservé ce droit. Monseigneur, à qui Mademoiselle avoit laissé en mourant sa maison de Choisi, l'échange contre Meudon, moyennant quatre cens mille livres de retour qu'il donne à madame de Louvois. Meudon avoit appartenu à M. Servien qui y dépensa beaucoup, & qui l'avoit acheté du duc de Guise. La maison de Choisi ayant

depuis été vendue par M. le duc de Villeroi, gendre de madame de Louvois, à madame la princesse de Conti, M. le duc de la Valliere, son héritier, la vendit au roi en 1739.

Mort de madame de Guise, fille de Gaston.

1696.

Traité négocié par le comte de Tessé, entre le roi & le duc de Savoie, & conclu le 4 juillet; il ne parut d'abord que sous le nom de neutralité d'Italie : on promet de rendre à ce prince tout ce qu'on lui avoit pris, & entr'autres, la ville de Pignerol, qui étoit comme la clef de ses états, & qui depuis l'année 1630 servoit de passage aux François du Daphiné en Piémont : on convient du mariage de la princesse Marie-Adélaïde sa fille avec M. le duc de Bourgogne, & en considération de ce mariage, on lui accorde tous les honneurs des têtes couronnées. Ce prince, en attendant qu'il pût se déclarer, & voulant encore toucher les subsides de cette année, que lui payoient l'Angleterre & la Hollande, promettoit ses offices pour engager ses alliés à la même neutralité; il les y termina par le siege de Valence qu'il entreprit le 24 septembre, conjointement avec M. de Catinat. Paix avec la Savoie, publiée à Paris le 10 septembre. Le contrat de mariage fut signé le 15.

Nos armées de terre n'entreprirent rien, non plus que celles des ennemis; seulement M. de Vendôme battit un corps de cavalerie du prince de Darmstadt à Ostalric en Catalogne le premier juin.

Sur mer, les alliés bombarderent Calais le 13 avril, le fort de l'isle de Rhé & les Sables d'Olonne le 15 & le 16 juillet, le tout sans effet. Bart prit le 18 juin cinq vaisseaux de guerre Hollandois venant de la mer Baltique, & cinquante vaisseaux marchands. M. de Nesmond fit une nou-

velle prise le 31 mars. Jacques II s'étoit avancé, mais inutilement, jusqu'à Calais avec le marquis d'Harcourt, le premier du même mois, dans l'espérance de faire une nouvelle tentative sur l'Angleterre.

M. de Frontenac, gouverneurde la nouvelle France, fait dans le mois de juillet contre les Iroquois, une expédition, par laquelle il assure Quebec & tout le Canada contre les courses de ces barbares.

Mort de Sobieski, roi de Pologne, le 17 juin; il avoit épousé, n'étant encore que grand maréchal de Pologne, Marie-Casimir de la Grange, veuve du Palatin de Sandomir, & qui devint reine par l'élection de son mari. Son pere Henri de la Grange d'Arquien mort en 1707, âgé de quatre-vingt-seize ans, devint, de capitaine des Gardes Suisses de Monsieur, frere du roi, cardinal, par la protection de la reine sa fille; sa sœur aînée avoit épousé le marquis de Bethune, & fut dame d'atour de la reine Marie-Thérese. Marie-Casimir mourut au château de Blois en 1716.

Mort de M. de Croissi; M. de Torci son fils, fort jeune alors, lui succede dans sa charge, étant aidé des conseils de M. de Pomponne, dont il avoit épousé la fille, & qui étoit rentré au conseil dès l'an 1691.

1697.

Cette année est célebre par le traité de Riswick, qui donna la paix à toute l'Europe. Le roi y envoie pour plénipotentiaires messieurs de Harlai, de Créci, & de Callieres, qui négocioient déja secrétement depuis plus de trois ans. Cependant, comme l'empereur & l'Espagne marquoient encore quelques oppositions à la paix, les opérations militaires n'en furent point retardées.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

En Flandres, le maréchal de Catinat prend Ath le 5 juin. Le prince d'Orange empêche le projet qu'avoit M. le maréchal de Villeroi fur Bruxelles & fur la forteresse des Trois-Trous.

Le comte de Harrach étoit passé en Espagne pour y faire des insinuations au sujet de cette grande succession, en faveur de l'archiduc Charles, espérant que s'il pouvoit amener Charles II à déclarer l'archiduc pour son successeur, la reconnoissance de cette déclaration feroit un des principaux articles du traité de Riswick ; mais comment l'empereur pouvoit-il se flatter d'obtenir une pareille demande contre le droit légitime des petits-enfans de Louis XIV, & après eux, contre les droits du prince de Baviere & de M. le duc d'Orléans ? La prise de Barcelone fit échouer toute cette intrigue.

M. de Vendôme fait le siege de Barcelone, défendue par le prince de Darmstadt, & investie par mer par le comte d'Estrées & par le bailli de Noailles ; il bat le comte de Velasco, vice-roi de Catalogne, qui voulut secourir les assiégés ; mais le siege n'en fut pas moins meurtrier, & ce ne fut qu'après cinquante-deux jours de tranchée ouverte que Barcelone se rendit le 10 août. M. de Vendôme fut fait vice-roi de Catalogne, & le comte de Coigni commanda dans Barcelone : cette conquête détermina le roi d'Espagne & l'empereur à consentir à la paix.

En Allemagne le prince de Bade prend Ebernbourg le 27 septembre.

Expédition de M. de Pointis, chef d'escadre, sur Carthagene en Amérique ; il y débarque le 15 avril, prend Carthagene avec toutes ses richesses, fait ruiner toutes les fortifications, & les murailles de la ville & des forts, se rembarque, évite une escadre de vingt-quatre vaisseaux

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV,

Anglois, en combat une de sept, & rentre à Brest le 9 août : la prise fut estimée à dix millions. M. de Nesmond enleve le 20 août trois vaisseaux Anglois chargés de plusieurs millions. M. d'Iberville reprend le fort Nelson le 5 septembre, dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaisseaux Anglois, & en avoir coulé un troisieme à fond. M. du Gué-Trouin avoit, dès le 25 avril, enlevé la flotte Hollandoise venant de Bilbao.

M. d'Argenson est fait lieutenant général de police : cet homme de la plus ancienne noblesse, & d'un génie supérieur, à qui la ville de Paris doit l'ordre & la sureté dont elle jouit, ne trouva pour lors d'obstacle à une plus grande élévation, que le besoin que l'on avoit de lui dans des tems difficiles, où il étoit si important que la capitale du royaume fût tranquille; mais enfin il fut fait garde des sceaux, & président du conseil des finanes en 1718. Il est mort le 8 mai 1721. Il avoit succédé dans la charge de lieutenant de police à M. de la Reynie, qui d'intendant de feu M. le duc d'Epernon, avoit été maître des requêtes, & étoit devenu lieutenant de police lorsqu'en 1667 l'on en sépara les fonctions de la charge de lieutenant civil. M. de la Reynie mourut le 14 juin 1709, âgé de quatre-vingt-dix ans passés. M. d'Argenson est le véritable instituteur de la police de Paris, chef-d'œuvre dont le grand ressort est de se mouvoir aisément & sans bruit.

Mort d'Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malthe : son oncle avoit été élevé à la même dignité en 1601; il a pour successeur Raimond Perellos de Roccafull, Aragonois. Réglement qui donne aux intendans des finances, que le roi fait conseillers d'état, leur séance au conseil, du jour qu'ils ont été faits intendans des finances.

Le 27 de juin François-Louis de Bourbon, prince de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Conti, fut proclamé roi de Pologne par le cardinal Radziejouski, primat du royaume; & deux heures après Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, qui avoit fait abjuration, le fut par l'évêque de Cujavie. La reine douairiere de Pologne ne connut gueres ses véritables intérêts dans cette grande affaire : elle étoit mere de trois princes; il étoit naturel qu'elle cherchât à conserver la couronne à l'aîné, mais son inclination pour le second, nommé Alexandre, fit qu'elle rabaissa le prince Jacques son aîné, & qu'elle perdit par cette manœuvre tous les partisans du feu roi; ainsi elle ne put conserver la couronne dans sa maison, & elle n'eut plus de crédit à offrir aux autres concurrens. On crut ici que M. l'abbé de Polignac, chargé de cette négociation, n'avoit pas pris les bons partis, & on envoya M. l'abbé de Châteauneuf avec des nouvelles instructions. On dépêche des deux côtés des courriers aux princes élus. L'électeur de Saxe, qui étoit le plus près, arrive en Pologne & signe les *Pacta conventa* le 21 juillet; il se fit sacrer à Cracovie le 15 septembre. M. le prince de Conti n'arrive à la rade de Dantzic que le 26, & voyant que son parti s'affoiblissoit tous les jours, quoique son élection fût la seule juridique, il se rembarque le 6 novembre. Les divisions ne cesserent dans ce royaume que l'année suivante, où les partis se réunirent enfin, & où l'électeur, qui avoit répandu des sommes immenses, fut reconnu roi par toute la nation.

Quatre traités de paix conclus à Riswick. Charles XI, roi de Suede, qui étoit médiateur, mourut âgé de quarante-deux ans. Ce prince despotique avoit aboli chez lui l'autorité du Sénat : Charles XII son fils, quoiqu'en minorité, continua la médiation; son père, en minorité comme lui, avoit été médiateur de la paix d'Oliva.

Le premier traité fut signé avec la Hollande le 20 sep-

tembre à minuit. Les traités de Munster & de Nimegue servirent de base à ce traité. Pondicheri nous fut rendu.

Le second, signé avec l'Espagne, une heure après, contenoit la restitution des places prises en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chinei, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Brisac. La ville de Dinan fut aussi rendue à l'évêque de Liege, & l'isle de la Ponza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi sacrifioit par ce traité, il étoit aisé de se douter que la mort prochaine du roi d'Espagne en étoit le motif.

Par le troisieme traité conclu avec l'Angleterre, le vingt-un, le roi s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la possession des royaumes & pays dont il jouissoit.

Enfin, par le quatrieme avec l'empereur, signé le 30 octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Vestphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité, le duc de Lorraine fut rétabli dans ses états, à peu de choses près, ainsi que le duc Charles son grand oncle en avoit joui en 1670.

Cérémonie du mariage de M. le duc de Bourgogne avec la princesse de Savoie le 7 décembre.

Penthievre érigé en duché-pairie pour M. le comte de Toulouse : cette terre avoit été érigée d'abord en faveur de la maison de Luxembourg, avoit passé par mariage à celle de Vendôme, de-là, par acquisition, à madame la princesse de Conti, & vendue par elle à M. le comte de Toulouse.

1698.

Ambassades réciproques de tous les princes de l'Europe; le marquis d'Harcourt en Espagne, M. de Bonrepos en Hollande, le marquis de Puisieux en Suisse, le comte de Cha-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

milli en Danemarck, M. de Guiscard en Suede, à la place de M. d'Avaux, le marquis de Villars à Vienne, & M. de Tallard à Londres : ce fut-là que se conclut le premier traité de partage de la monarchie d'Espagne, qui n'eut point d'exécution par la mort du prince de Baviere. Ce traité de partage fait entre le roi, le roi d'Angleterre & les Etats-généraux, est signé à la Haye le 11 octobre. Le prince électoral de Baviere y est désigné roi d'Espagne ; M. le Dauphin a pour sa part les royaumes de Naples & de Sicile, & les places dépendantes de la monarchie d'Espagne, situées sur la côte de Toscane ou isles adjacentes, la ville & le marquisat de Final, la province de Guipuscoa, nommément les villes de Fontarabie & Saint-Sébastien situées dans cette province, & le port du Passage : on donne à l'archiduc Charles d'Autriche le duché de Milan.

Le roi d'Espagne, irrité de voir que l'on partageât sa couronne de son vivant, & voulant empêcher qu'elle ne fût démembrée après lui, fait un premier testament, par lequel il appelle le prince de Baviere au trône d'Espagne, comme son plus proche héritier, attendu la rénonciation de Marie-Thérese d'Autriche.

On conteste la réalité de ce testament, & en effet aucun des historiens n'en parle ; mais voici sur quoi on s'est fondé pour en faire mention. On lit dans les mémoires du comte de Harrach, qu'il y avoit eu un premier testament de Charles II, en faveur du prince de Baviere. Lamberti rapporte (T. 1. p. 96.) une lettre du ministre du roi de France, écrite en Italien au roi d'Espagne, où il parle de ce testament comme d'une chose certaine : le continuaterur de Mezerai n'en fait aucun doute ; enfin voici ce que l'on trouve dans les mémoires de D. au 16 décembre 1698. » De » Guilville, major du régiment de Normandie, arriva de

» Madrid ; c'eſt un des officiers de confiance que le marquis » d'Harcourt avoit amené avec lui en Eſpagne : on apprend » par lui que le roi d'Eſpagne continue à ſe mieux porter, » mais que cependant il a fait un teſtament, par lequel il » nomme le prince électoral de Baviere pour ſon héritier, » & il nomme ſa femme régente durant la minorité du » prince électoral ; ce teſtament n'eſt pas encore public en » Eſpagne, mais ſa majeſté catholique l'a montré à ſes con- » ſeillers d'état, & le cardinal Portocarrero, qui eſt du » conſeil, l'a appris au marquis d'Harcourt : c'eſt ſur cela » qu'il a fait partir de Guilville qui ne retournera pas en » Eſpagne. Le marquis d'Harcourt ne demeurera pas en- » core long-tems en ce pays-là. « On trouve encore dans les mêmes mémoires au 7 novembre 1700. » Le roi d'Eſ- » pagne fit, il y a un mois, un teſtament nouveau qu'il » ſigna de ſa main, &c. « ce qui prouve qu'il y en avoit un antérieur.

Reſte après cela à expliquer quel étoit l'ordre des héritiers de Charles II, au cas qu'il mourût ſans enfans, (ce qui arriva) c'étoient, 1°. les enfans de Marie-Thérèſe, fille du premier lit de Philippe IV, & femme de Louis XIV. 2°. Le prince électoral de Baviere, dont la mere étoit fille de Marguerite-Théreſe d'Autriche, fille du ſecond lit de Philippe IV, & premiere femme de l'empereur Léopold. 3°. Louis XIV & Monſieur, ſon frere, enfans d'Anne d'Autriche, laquelle étoit fille aînée de Philippe III, & qui avoit épouſé Louis XIII. 4°. L'archiduc Charles, fils de Léopold, ayant droit par ſa grand-mere Marie-Anne d'Autriche, ſeconde fille de Philippe III, & femme de Ferdinand III, pere de Léopold. 5°. M. le duc de Savoie aux droits de ſa biſayeule Catherine, fille de Philippe II, & femme de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Camp de Compiegne; M. le duc de Bourgogne y arrive le 30 août; il en étoit le généralissime, & avoit sous lui M. le maréchal de Boufflers, qui y vécut avec tant de magnificence, que le roi dit à Livri, *qu'il ne falloit pas que M. le duc de Bourgogne tînt de table, parce que*, dit-il, *nous ne pourrions mieux faire que le maréchal, & M. le duc de Bourgogne ira dîner avec lui quand il ira au camp.* Ce camp étoit un spectacle que le roi vouloit donner à toute sa cour, & qui devoit servir d'instruction à son petit-fils.

M. le duc d'Elbœuf épousa le 13 octobre mademoiselle de Chartres à Fontainebleau, au nom du duc de Lorraine Léopold; ce prince avoit une patente de l'empereur, qui lui accordoit le titre d'altesse royale, comme étant fils d'une archiduchesse qui avoit été reine de Pologne; mais la France ne voulut pas reconnoître ce titre, & ce n'est que depuis le voyage que ce prince a fait en France pendant la régence de M. le duc d'Orléans, que le roi a consenti à lui donner de l'*altesse royale.* Le roi nomme pour la premiere fois à l'archevêché de Besançon, M. de Gramont, en vertu d'un indult du pape, parce que lors du concordat, la Franche-Comté n'étoit pas à la France.

Madame Guyon est mise à la Bastille pour l'affaire du Quiétisme. Les disputes entre M. l'évêque de Meaux & M. l'archevêque de Cambrai à ce sujet font grand bruit: tous les partisans de ce dernier sont renvoyés de la cour.

Le Czar Pierre voyage *incognito* en Hollande & en Angleterre, & passe à la cour de Vienne pour retourner dans ses états: » Plusieurs princes avoient avant lui renoncé à » des couronnes par dégoût pour le poids des affaires, mais » aucun n'avoit cessé d'être roi pour apprendre mieux à ré- » gner. « (*Histoire de Brandebourg.*)

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1699.

Traité de Carlowitz, entre la Porte, l'Empereur, la Moscovie, la Pologne & les Vénitiens; il y en eut quatre; le premier avec l'empereur, contenoit une treve de vingt-cinq ans, & les Turcs lui cédoient la Transilvanie, sans avoir voulu consentir à lui livrer Tekeli, qui mourut tranquille, bon catholique à Constantinople en 1705. Le second traité étoit avec la Pologne : c'étoit une paix perpétuelle : les Turcs cédoient la forteresse de Caminiek, qui emportoit avec elle la Podolie & l'Ukraine; la Pologne, de son côté, leur abandonnoit la Moldavie : par le troisieme traité, qui n'étoit qu'une treve, les Moscovites conservoient Asoph, qu'ils reperdirent depuis par le traité de Prut, & qui leur est enfin resté par le traité de Belgrade : par le quatrieme, la Morée resta aux Vénitiens, sur lesquels elle a depuis été reconquise par les Turcs. Le roi d'Angleterre & la Hollande furent les médiateurs de ce traité; ils vouloient sans doute mettre l'empereur en état d'agir lors de la mort de Charles II, qui ne pouvoit pas vivre long-tems.

M. le prince de Conti, en vertu d'un arrêt du parlement du 13 décembre 1698, veut troubler madame de Nemours dans la possession de Neufchâtel, qui lui avoit été adjugée par les états de cette principauté; mais le roi d'Angleterre s'étant mis sur les rangs comme héritier de la maison de Châlons, le roi ordonna à M. le prince de Conti d'abandonner sa prétention : Messieurs de Matignon & de Villeroi, &c. avoient aussi leurs droits, qu'ils firent valoir par des mémoires.

Mort du prince électoral de Baviere à Bruxelles le 6 février, âgé de sept ans.

Constitution en forme de bref, du douze mars, par la-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

quelle Innocent XII condamne le livre de M. de Cambrai, intitulé *Explication des maximes des Saints.* Cette conſtitution fut remiſe aux évêques par le roi, & ſur les procès-verbaux de toutes les aſſemblées, intervint la déclaration du 4 août : cette déclaration fut enrégiſtrée le 14 août au parlement, ſur les concluſions de M. d'Agueſſeau, depuis chancelier, mort en 1751. Le diſcours qu'il prononça à cette occaſion eſt un monument immortel de la ſolidité des maximes de l'égliſe de France, & honorera à jamais la mémoire de ce grand magiſtrat. La ſoumiſſion de M. de Cambrai aux déciſions de l'égliſe, répondit à l'opinion que l'on avoit de la ſageſſe de ce prélat.

Le roi donne audience le 6 février à l'ambaſſadeur du roi de Maroc. On fut fort étonné, quand il ſe préſenta à S. Germain devant le roi d'Angleterre, de le voir tout d'un coup proſterné aux pieds de ce prince ; c'eſt qu'il avoit été priſonnier trois ans à Londres, & que Jacques II lui avoit rendu la liberté. M. de Monaco, ambaſſadeur du roi, fait ſon entrée à Rome le 8 février. Le duc de Lorraine rend hommage au roi le 25 novembre, pour ſon duché de Bar.

Le Calendrier avoit été réformé en 1582 par le pape Grégoire XIII, & les Proteſtans n'avoient pas voulu admettre ce changement ; ils l'accepterent cette année, à la réſerve de l'Angleterre, de la Suede & du Danemarck, qui ſe tinrent toujours à l'ancien ; c'eſt ce qui fait la différence de dix jours du vieux au nouveau ſtile : en 1752 ces trois puiſſances ont enfin adopté le nouveau ſtile. M. de Pontchartrain ſuccede à M. le chancelier Boucherat, mort le 25 ſeptembre, & M. Chamillard eſt fait contrôleur général à la place de M. de Pontchartrain. M. le duc de Bourgogne entre au conſeil des dépêches, où il n'opina pas d'abord ; il entra dans la ſuite au conſeil d'état.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Statue équeftre élevée à la place des conquêtes, ou de Louis-le-Grand, autrement dite *de Vendôme*. Le roi avoit donné cette place à la ville pour en faire une place octogone, de quarrée qu'elle étoit ; & en même tems la ville s'engagea à bâtir un hôtel pour les moufquetaires noirs, tel qu'on le voit aujourd'hui dans le fauxbourg Saint-Antoine, comme il y en a un au fauxbourg Saint-Germain pour les moufquetaires gris.

La célebre Hortenfe Mancini, ducheffe de Mazarin, meurt à Londres. Elle étoit fœur de madame la ducheffe de Bouillon, toutes deux nieces du cardinal.

M. de Torci eft fait furintendant des poftes, par la mort de M. de Pomponne fon beau-pere. M. Manfart eft furintendant des bâtimens, par la démiffion de M. de Villacerf.

1700.

Année Sainte, ouverture du Jubilé.

Difpute pour favoir fi le fiecle doit commencer en 1700 ou 1701.

Le Czar ordonne que l'année qui commençoit en Ruffie au mois de feptembre, commence déformais au premier janvier.

La mort du prince électoral de Baviere donne lieu au fecond traité de partage figné à Londres le 13 mars, & à la Haye le 25 entre les mêmes puiffances, par lefquelles le premier l'avoit été. Ce fecond traité ne changeoit rien au premier par rapport à M. le Dauphin, finon que l'on y ajoutoit la Lorraine, & en dédommagement, le duc Léopold avoit le Milanois, que l'on ôtoit à l'archiduc pour lui donner tout le refte de la monarchie d'Efpagne. Les deux conditions de ce traité furent que l'empereur accepteroit dans trois mois les conventions qu'il contenoit, & que jamais la couronne d'Efpagne

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

d'Espagne ne pourroit être réunie à l'empire sur une même tête. Léopold se croyoit si sûr du roi d'Espagne, qu'il dédaigna les avantages qu'il obtenoit par ce traité, & il ne fut plus tems d'y revenir lorsqu'on eut connoissance du testament de Charles II; ainsi l'ambition seule de l'empereur causa la guerre suivante. Léopold avoit d'autant plus de tort de ne pas accepter alors le traité de partage, que dès l'année 1668 il en avoit été signé un pareil à Vienne entre le commandeur de Gremonville & le comte d'Avesberg.

Second testament de Charles II, roi d'Espagne, du 2 octobre, par lequel, après avoir consulté le pape, il déclare héritier de toute la monarchie d'Espagne, Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de M. le Dauphin; à son défaut, soit qu'il mourût, soit qu'il devînt roi de France, il appelle le duc de Berri, aux mêmes conditions, à son défaut l'archiduc Charles, sous la même réserve de ne pouvoir réunir l'empire & la couronne d'Espagne, & puis enfin le duc de Savoie. M. le duc d'Orléans, frere du roi, qui avoit été oublié dans ce testament, fit ses protestations le premier décembre. On a dit que le maréchal d'Harcourt avoit eu part au deuxieme testament: c'est être mal instruit; les grands hommes n'ont que faire d'un mérite emprunté; le maréchal partit de Madrid avant qu'il en fût question, & n'y retourna en qualité d'ambassadeur extraordinaire, que quand Philippe V y fut arrivé.

Mort de Charles II, roi d'Espagne, le premier de novembre, âgé de trente-neuf ans. Le roi accepte le testament le 11 du même mois, & il le déclare à l'ambassadeur d'Espagne le 16. Philippe V est proclamé roi à Madrid le 24, & part de Versailles le 4 décembre. Le roi donna le 3 février suivant des lettres-patentes, par lesquelles il conserve au roi d'Espagne & à ses enfans mâles le droit de succéder à

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

la couronne de France. L'Angleterre & la Hollande reconnoissent le nouveau roi ; le duc de Savoie & le duc de Baviere firent plus, ils agirent pour lui. L'empereur fit ses protestations, les autres puissances de l'Europe demeurerent neutres, & tout le monde se prépara à la guerre. Assurément l'empereur eut bien à s'imputer d'avoir manqué un si bel héritage ; il ne s'agissoit que d'envoyer l'archiduc au roi Charles qui le demandoit avec un secours de douze mille hommes, qu'il se chargeoit même d'entretenir. La sécurité de ce prince lui fit négliger cette demande par les mêmes motifs qui l'avoient porté à refuser d'accéder au traité de partage ; & quand il vit la France préférée, il cria à l'injustice : comme si Charles II n'avoit pas eu autant de droit de ramener les choses à l'ordre de la nature, que Philippe IV en avoit eu de l'intervertir par les renonciations.

Disgrace du cardinal de Bouillon ; il avoit été fait grand aumônier de France après la mort du cardinal Barberin, & étoit neveu de M. de Turenne.

Guerre du Nord, commencée par le roi Auguste, le roi de Danemarck Frédéric IV, & le Czar, contre Charles XII, âgé de dix-huit ans. L'électeur de Saxe vouloit assujettir la Pologne, en se rendant plus puissant par la conquête de la Livonie. Le roi de Danemarck vouloit s'emparer de Sleswic sur le duc de Holstein, beau-frere du roi de Suede, le Czar aguerrir ses sujets, & enlever à la Suede ses possessions entre le golfe de Finlande & la mer Baltique, & le roi de Suede, seul contre tous, conserver les conquêtes de ses ancêtres, & venger sa jeunesse méprisée. Le roi Auguste en fut la premiere victime ; le Czar y courut risque de son empire, & Charles XII périt comme un aventurier, ayant pu devenir l'arbitre de l'Europe.

Le roi de Suede, à la tête de huit mille hommes, défait

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

le 18 & le 30 octobre à Nerva, le Czar qui en avoit quatre-vingt mille : il avoit peu auparavant fait lever le siege de Riga au roi Auguste.

Conseil de commerce créé par arrêt du conseil : il y en avoit eu un à-peu-près semblable créé par Henri IV en 1617, qui cessa à sa mort. Le cardinal de Richelieu reprit les mêmes vues, & ce nouveau conseil cessa encore à la mort de Louis XIII, qui suivit de près celle du cardinal. Louis XIV l'ayant enfin rétabli en 1700, ce conseil ne fit que changer de forme à sa mort, & fut rétabli tel qu'il subsiste aujourd'hui.

Arrêt du conseil du 10 mai, qui ordonne que M. l'abbé de Luxembourg rapportera les provisions de grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, dont il avoit été pourvu en 1693, attendu que cet ordre est régulier.

Mort d'Innocent XII, le 27 septembre. Le cardinal Albani lui succede, âgé de cinquante-un ans, & prend le nom de Clément XI. Il ne fut sacré évêque que depuis son exaltation, ce qui ne s'étoit pas vu depuis Clément VIII. Ce pape fit, dans la suite de la guerre qui s'alluma, le personnage de pere commun. Assemblée du clergé à Saint-Germain-en-Laye. M. de Noailles, archevêque de Paris, est cardinal.

1701.

Mort de M. de Barbesieux, secrétaire d'état pour la guerre, le 5 janvier : M. Chamillard, qui étoit déja contrôleur général, lui succéda.

Ce fut cette année que se forma la grande alliance contre la France. Les alliés n'avoient d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourroient de la succession d'Espagne, & ce ne fut qu'après les avantages qu'ils remporterent dans la

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

suite, que les prétentions s'augmenterent au point de vouloir détrôner Philippe V. Par quelle fatalité, cette guerre, la plus juste de toutes celles de ce regne, a-t-elle été la plus malheureuse !

Le duc de Baviere, à qui Charles II avoit donné le gouvernement des Pays-bas, fait entrer des troupes françoises dans Nieuport, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi, Namur & Luxembourg ; il y avoit vingt-deux bataillons hollandois dans ces villes : le roi eut la délicatesse de ne vouloir pas les arrêter, pour qu'on ne lui imputât point d'avoir fait les premiers actes d'hostilité, (principe aussi noble que dangereux.) Ce que raconte M. de Puysegur dans son traité de l'art de la guerre à ce sujet, est fort curieux. » Charles II étant mort, le roi m'envoya chercher & me dit... » je suis fort inquiet de voir les troupes de Hollande dans » la plupart des places des Pays-bas Espagnols ; de plus, l'é- » lecteur de Baviere y a sept à huit mille hommes des sien- » nes, tandis que le roi mon petit-fils en a très-peu. Il est » vrai que l'électeur de Baviere traite avec moi, mais en mê- » me tems il en fait de même avec le roi d'Angleterre. Je » vous ai choisi pour vous envoyer à Bruxelles éclairer la » conduite de l'électeur, & prendre des mesures pour faire » entrer mes troupes dans les places où les Hollandois ont » garnison ; donnez toute ma confiance au marquis de Bed- » mar, & dites-lui que j'envoie le maréchal de Boufflers à » Lille, & que tous les secours dont il aura besoin, soit » de troupes, de munition ou d'argent, il n'a qu'à vous » le dire, & sur ce que vous manderez au maréchal de Bouf- » flers, il a ordre de lui envoyer le tout.

Alliance offensive & défensive du roi de Portugal avec la France & l'Espagne. La guerre commence par l'Italie, où Mantoue avoit reçu garnison françoise. Le prince Eugene

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

commandoit l'armée de l'empereur, M. de Vaudemont celle du roi d'Espagne, & M. de Catinat les troupes du roi qui n'étoient qu'auxiliaires. Le duc de Savoie, dont la seconde fille épousa le roi d'Espagne le 11 septembre, devoit être généralissime de ces deux armées.

Le prince Eugene entre en Italie par les états de Venise; on auroit pu s'y opposer en s'emparant des gorges du Trentin, mais il eût fallu pour cela passer sur les terres des Vénitiens, & il y avoit une neutralité que l'on crut devoir garder, quoiqu'ils fussent devenus fort suspects; le prince Eugene ne fut pas si circonspect: le même esprit de ménagement fait que M. de Catinat, qui avoit ordre de ne point attaquer le premier, se contente de défendre l'entrée du Mantouan & du Milanois.

Combat de Carpi le 9 juillet: M. de Saint-Fremont, qui gardoit ce poste, y fut forcé; le prince Eugene resta maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda, & M. de Catinat fut obligé de se retirer derriere l'Oglio & l'Adda, pour empêcher l'ennemi d'entrer dans le Milanois par le Bressan.

Les échecs continuels que recevoit M. de Catinat, lui firent soupçonner que l'habileté du prince Eugene n'y avoit pas la seule part; il manda à la cour ses inquiétudes sur M. de Savoie: la bonne foi du roi ne lui permit pas d'admettre de pareils soupçons, & il envoya M. le maréchal de Villeroi relever M. de Catinat.

Combat de Chiari le premier septembre, où le duc de Savoie, le maréchal de Villeroi & le maréchal de Catinat, qui n'avoit pas encore quitté l'armée, furent repoussés avec une grande perte. M. de Catinat n'étoit point d'avis de cette entreprise qui étoit téméraire, & dont le succès même auroit été inutile. On n'avoit peut-être jamais vu un général s'exposer avec autant de courage que le fit le duc de Savoie, devant un ennemi avec lequel on le pouvoit déja croire d'intel-

ligence. Ligue de l'empereur, du roi Guillaume & des Hollandois.

Le roi & le roi d'Espagne accordent réciproquement aux ducs, grands d'Espagne, & à leurs femmes, les mêmes honneurs dans leurs cours. C'est l'occasion de dire un mot de la *Grandesse*. Le titre de Grands, *Magnates*, aussi ancien que la nation, n'étoit donné qu'aux princes du sang, & à quelques maisons puissantes. Sous le regne de Ferdinand le Catholique, les principaux seigneurs Castillans y parvinrent; leur plus beau droit étoit l'honneur de se couvrir devant le roi: Charles-Quint en réduisit le nombre; & parmi les hommes titrés, il n'y admit plus que les ducs, quoique les titres de marquis & de comtes ne soient pas en Espagne des titres vains & arbitraires, comme ils le sont devenus en France & en Italie. Cette distinction forma par la suite les différentes classes de Grands qui subsistent encore aujourd'hui.

L'électeur de Cologne, qui ne demandoit que la neutralité, que l'empereur lui refusa, reçoit garnison françoise dans la citadelle de Liege le 23 novembre; il en reçoit ensuite dans toutes ses places. Cologne reçut par surprise garnison hollandoise. Mort de Monsieur, frere unique du roi, à Saint-Cloud le 9 juin, âgé de soixante-un ans. Le roi conserve à M. le duc d'Orléans tous les honneurs de fils de France, les gardes, les grands officiers, &c.

Mort de Jacques II, roi d'Angleterre, âgé de soixante-huit ans, à Saint-Germain-en-Laye le 16 septembre, prince digne d'une meilleure fortune, si la fortune étoit le prix du courage, de la franchise & de la religion: le roi, après sa mort, reconnut Jacques III son fils pour roi de la Grande-Bretagne; le pape le reconnut de même. N'étoit-ce pas donner une juste occasion de ressentiment à l'Angleterre, qu'il étoit si important pour lors de ménager?

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Le roi créa deux charges de directeurs des finances, l'une pour M. d'Armenonville, l'autre pour M. Rouillé du Coudrai, qui fut remplacé l'année d'après par M. Desmarets. M. d'Armenonville avoit été fait intendant des finances par son alliance avec M. le Pelletier qui avoit épousé sa sœur ; il fut secrétaire d'état & garde des sceaux sous la régence de Louis XV, & M. de Morville, son fils, secrétaire d'état à sa place.

Sédition excitée à Naples le 23 septembre, en faveur de l'archiduc ; elle fut appaisée par les soins du duc de Médina-Céli, vice-roi.

Le duc de Glocester, fils de la princesse Anne, étant mort l'année précédente, le parlement d'Angleterre déclare le 13 mars, qu'arrivant le décès du roi Guillaume, ou de la princesse Anne de Danemarck, sans enfans, la princesse Sophie, douairiere d'Hanovre qui est la plus prochaine à la la succession dans la ligne protestante, est appellée à la couronne, & ses descendans après elle.

Frédéric I, électeur de Brandebourg, fils de Frédéric-Guillaume, dit le grand électeur, avoit été proclamé roi de Prusse à Konigsberg dès le 15 janvier, il est mort en 1713 : c'est son petit-fils Frédéric qui, depuis la mort de son pere en 1740, devenu redoutable à la maison d'Autriche par cinq batailles gagnées, tient aujourd'hui la balance dans l'Allemagne, & se distingue également par les talens de son esprit, par son amour pour la justice, témoin le *Code Frédéric*, & par la gloire de ses armes : ce que j'écrivois alors (1749) n'étoit que le présage de la gloire dont ce héros a achevé de se combler. Le roi de Suede bat les Saxons le 18 juillet, près de Riga, & prend le fort de Dunemonde le 21 décembre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1702.

La mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, arrivée le 19 mars, à l'âge de cinquante-deux ans, ne change rien au systême des alliés; la reine Anne, sa belle-sœur, lui succede. On avoit dit de lui qu'il étoit stathouder d'Angleterre & roi de Hollande; en effet, les Anglois cesserent de l'aimer dès qu'ils l'eurent pris pour maître, & les Hollandois lui conserverent un amour qu'il leur rendoit bien. Il se déplaisoit en Angleterre, où il recevoit des dégoûts continuels, & d'où on le força de renvoyer sa garde hollandoise: c'est un des plus grands chagrins qu'il ait eus de sa vie. La fortune s'étoit épuisée pour lui en le faisant roi, elle l'abandonna depuis, il fut malheureux à la guerre; mais ses malheurs ne servirent qu'à faire voir les ressources de son génie, & il fut toujours battu sans avoir jamais été défait. Il n'a point laissé d'enfans ni de la reine Marie, ni de la comtesse d'Orknei sa maîtresse déclarée.

Le duc de Modene livre le 6 janvier sa forteresse de Bersello aux Impériaux, qui étoient aussi entrés dans la Mirandole. Surprise de Crémone le premier février, par le prince Eugene qui en fut chassé sur le champ par la valeur des François & des Irlandois: le maréchal de Villeroy y fut fait prisonnier.

La Hollande, l'Angleterre & l'empereur déclarent la guerre à la France, qui la déclare à son tour à ces trois puissances.

Le roi d'Espagne part de Madrid pour aller se faire reconnoître dans le royaume de Naples: en passant par Gênes, il traite le doge d'*altesse*, & le fait couvrir lui & tous les sénateurs, comme représentant le corps de la république; l'empereur Charles-Quint leur avoit fait le même traite-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

ment ; il vient ensuite à l'armée, dont on avoit ôté le commandement au duc de Savoie, & qui avoit pour général M. de Vendôme, depuis que le maréchal de Villeroi avoit été fait prisonnier.

M. de Vendôme défait le général Viscomti à Santa-Vittoria, au-delà du Crostolo le 26 juillet. Albergotti s'empare de Reggio, & puis de Modene. Le prince Eugene est obligé de lever le blocus de Mantoue le premier août. Bataille de Luzara le 15 août, où le roi d'Espagne étoit en personne. Cette bataille, dont les deux partis s'attribuerent l'honneur, produisit l'effet qu'en attendoit M. de Vendôme, qui fut la prise de Luzara & de Guastalle. Le marquis de Créqui, fils du maréchal, y fut tué sans laisser de postérité.

En Flandres, il n'y eut pas de grands événemens ; M. le duc de Bourgogne, ayant sous lui M. de Boufflers, poussa les ennemis jusques sous le canon de Nimegue le 11 juin. Les ennemis prirent Venlo le 23 septembre, Ruremonde le 7 octobre, & la citadelle de Liege le 23.

En Allemagne, M. de Blainville rendit Keiservert, dans l'électorat de Cologne, le 15 juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte : le duc de Baviere surprit Ulme le 8 septembre : M. de Mélac défendit Landau près de quatre mois, & le rendit enfin le 11 septembre.

Bataille de Frédélinghen, le 14 octobre, où le marquis de Villars, qui avoit été détaché de l'armée que commandoit le maréchal de Catinat depuis son retour d'Italie, & qui avoit pris Neubourg, poste important, le 11, défit l'armée impériale, commandée par le prince Louis de Bade : cette victoire lui valut le bâton de maréchal de France. Les Impériaux eurent beau, suivant leur usage, chercher à rendre cette affaire douteuse ; au moins ne le fut-il pas que les en-

nemis ne penserent plus à rentrer en Alsace, que le maréchal de Villars fut en état, la campagne d'après, de prendre le fort de Kell, & de joindre le duc de Baviere, en s'ouvrant un passage par les vallées de la forêt noire. La cavalerie commandée par M. de Magnac eut une grande part à la gloire de cette journée.

Le prince Frédéric de Brandebourg leve le siege de Rhîmberg le 30 octobre. Le comte de Tallard prend Treves le 25 octobre, & la ville & le château de Traerbac le 6 novembre. Nos troupes entrent dans Nanci le 3 décembre.

Entreprise manquée par les Anglois sur Cadix, dont ils se vengerent sur notre flotte.

Défaite entiere du comte de Château-Renaud par le duc d'Ormond le 22 octobre, dans le port de Vigo; il y avoit conduit les gallions venant du Mexique, qui furent ou pris, ou coulés à fond, ou brûlés, mais dont M. de Château-Renaud avoit fait enlever une grande partie des effets. Le roi, au nom de Philippe V, transporte au duc de Baviere le 7 novembre la souveraineté des Pays-bas Espagnols.

Arrêt du conseil du 12 mai, qui juge que l'archevêque de Rouen est indépendant de la primatie de Lyon, qui d'ailleurs est reconnue en cette qualité par les archevêques de Sens, de Tours & de Paris.

Le roi de Suede, qui étoit entré au mois de mai dans Varsovie, d'où le roi Auguste s'étoit retiré, déclare qu'il ne sortira point de la Pologne que son ennemi ne soit détrôné, & le poursuit à Clisson près de Cracovie, où il le défit le 19 juillet : s'il ne s'étoit pas cassé la cuisse en tombant de cheval, dès ce moment le roi Auguste eût été sans ressource.

Arrêt du parlement du 19 décembre, portant défense *de prendre aucune personne prisonniere pour dettes dans sa maison, sans la permission du juge.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1703.

Création de dix maréchaux de France le 14 janvier : Messieurs de Chamilli, d'Estrées, de Château-Renaud, de Vauban, de Rozen, d'Huxelles, de Tessé, de Montrevel, de Tallard & d'Harcourt. Il y eut alors vingt maréchaux de France. Le duc d'Harcourt est fait capitaine des gardes à la mort de M. le maréchal de Lorges.

Le prince Eugene ne commande point cette année, le comte de Staremberg prend sa place.

Le duc de Savoie conclut le 5 de janvier une ligue avec l'empereur : cette défection fut une des principales causes de tous les malheurs de cette guerre. Fra-Paolo (mort en 1623) écrivoit cent ans auparavant : » On pourroit s'aider » de la Savoie, s'il pouvoit y avoir quelque sureté à traiter » avec le Savoyard ; mais c'est un Protée qui change con- » tinuellement de forme, & dont les seuls caprices pour- » roient épuiser en peu de tems le trésor de Saint-Marc ; » & l'on disoit en 1610, de Charles-Emmanuel, que son » cœur étoit couvert de montagnes comme son pays. « Les ennemis reprirent Rhimberg le 9 février ; le maréchal de Tallard fit lever le siege de Traerbac le 15.

Le maréchal de Villars, après s'être emparé sans résistance des villes d'Offembourg & de Rastadt, & des redoutes que les ennemis avoient sur la Quinche, prend le fort de Kell le 9 mars : l'électeur prend Neubourg sur le Danube le 3 février, il bat les ennemis à Passau le 11 mars, & Burglenfeld le 28, s'empare de Ratisbonne le 8 avril, & est joint le 12 mai à Dutlingen par le maréchal de Villars, qui avoit pris sa route par la forêt noire.

Le projet de l'électeur étoit de s'emparer du Tirol, sur lequel il avoit d'anciens droits, tandis que le duc de Ven-

dôme entreroit dans le Trentin, pour ouvrir une communication du Milanois avec la Baviere, & couper les passages à l'armée impériale; il prend Kuftein le 18 juin, & Inspruk le 26. M. de Vendôme, de son côté, force le passage des montagnes à l'entrée du Trentin le 26 juillet; mais Staremberg qui l'avoit prévenu, avoit détaché le général Vaubonne pour occuper les gorges & les châteaux sur la route du Trentin; cet obstacle, joint à la défection ouverte du duc de Savoie, rappella M. de Vendôme en Italie, & força M. de Baviere à abandonner Inspruk, & à venir rejoindre le maréchal de Villars, qu'il avoit laissé en Suabe pour observer le prince de Bade. Pendant la marche de M. de Vendôme, M. de Vaubecourt avoit pris Bersello le 27 juillet.

Le maréchal de Villars apprend que le prince Louis de Bade a fait un détachement pour surprendre Ausbourg; il envoie M. de Légal pour attaquer le détachement; mais les ennemis instruits de cette marche, s'avancent sur lui vers Munderkinguen; M. de Légal, quoique surpris & moins fort qu'eux, les met en déroute le 30 juillet. Malgré cet avantage, la ville d'Ausbourg reçoit les troupes impériales le 5 septembre. Les deux armées de l'électeur & du maréchal passent le Danube à Donavert, pour empêcher la jonction du comte de Stirum au prince Louis de Bade; la méprise d'un signal avoit fait engager au marquis d'Usson, avant l'arrivée de toute l'armée, un premier combat, où il eut quelque désavantage; mais il fut bientôt réparé, & le comte de Stirum fut entiérement défait à Hocstet: cette bataille se donna le 20 septembre.

Aux Pays-bas, le maréchal de Villeroi, à qui la liberté avoit été rendue, force Tongres le 10 mai: Marlboroug prend la ville de Broon le 15, défendue vaillamment par le marquis d'Alegre, & la ville de Hui le 26 juin. C'est ici

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

que paroît pour la premiere fois cet illustre Anglois (Marlboroug) qui prit la place de Guillaume III dans la grande alliance, & qui en devint le modérateur & l'arbitre. Ce général adoptant la haine que le prince Eugene portoit à la France, s'en servit pour sa propre grandeur, & la porta si haut, qu'il fit depuis trembler sa souveraine.

Combat d'Ekeren le 30 juin. Le baron de Spaart avoit forcé les lignes du pays de Vaas, défendues par le comte de la Motte, & y avoit perdu beaucoup de monde; le baron d'Obdam en voulut faire autant sur celles d'Anvers, mais il y trouva le maréchal de Boufflers & le marquis de Bedmar. Ce combat fut long, ou plutôt ce furent plusieurs combats occasionnés par la position des lieux coupés de digues & de canaux : le baron d'Obdam y fut battu avec une grande perte de son armée, qui se retira sous Lillo. Les ennemis prirent Limbourg le 27 septembre, & la ville de Gueldres le 17 décembre, après un bombardement & un blocus de quatorze mois.

M. de Vendôme fait désarmer & arrêter les troupes du duc de Savoie le 29 septembre; il bat le 26 octobre le général Viscomti qui menoit quinze cens cavaliers à ce prince, mais il ne put empêcher M. de Staremberg, qui lui avoit dérobé deux jours de marche, de conduire un secours considérable au duc de Savoie.

En Allemagne, M. le duc de Bourgogne, ayant sous lui le maréchal de Tallard & M. de Vauban, prit le vieux Brisac en quatorze jours, & força les assiégés de capituler le 6 septembre. Bataille de Spire le 15 novembre. M. le maréchal de Tallard faisoit le siege de Landau; le prince de Hesse (roi de Suede, qui succéda à Charles XII) joint au prince de Nassau, vint au secours avec une armée composée d'Anglois, de Hollandois & d'Allemands. M. de Tal-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

lard quitte le siege où il laissa M. de Laubanie, & livra bataille au prince de Hesse, qui fut entiérement défait. L'armée étoit d'un tiers plus foible que celle des ennemis. La lenteur de la marche de Pracontal, que le maréchal de Villeroi avoit détaché malgré lui de son armée de Flandres, & à qui il avoit ordonné de faire de petites journées, pensa être fatale à M. de Tallard; & cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de désespoir. Folard loue extrêmement M. de Tallard: le lendemain ce général prit Landau, & Laubanie en eut le gouvernement.

Le roi de Portugal entre dans la grande alliance le 16 mai. L'empereur & le prince Joseph son fils, qui avoit été élu roi des Romains dès 1690, renoncent par acte du 12 septembre à tous leurs droits sur la monarchie d'Espagne, en faveur de l'archiduc Charles. Les Impériaux se saisirent d'Amberg, capitale du haut Palatinat, le 30 de novembre.

Le roi d'Espagne fait une déclaration en forme d'interprétation du testament de Charles II, en faveur de M. le duc d'Orléans.

Soulevement des Cevenes, que l'on ne peut terminer malgré tous les soins du maréchal de Montrevel à poursuivre & à châtier les rebelles nommés *Camisars*. Sur mer, les Anglois furent repoussés par Gabaret, le 18 mai à la Guadaloupe. M. de Goetlogon battit le 22 mai cinq vaisseaux de guerre qui escortoient une flotte angloise & hollandoise; il y en eut quatre de pris, & le cinquieme fut coulé à fond, mais la flotte eut le tems de se sauver pendant le combat. L'amiral Rook tente une descente inutile à Belle-Isle le 6 juin. M. de Saint-Pol attaque le 10 août une flotte hollandoise au nord d'Ecosse; il bat les vaisseaux de guerre qui l'escortoient, & prend plusieurs des autres bâtimens. M. Ducasse rapporte trois millions de la Havane. M. du

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Quesne fait brûler par M. de Beaucaire, capitaine de frégate, la ville d'Aquilée, où les ennemis avoient un grand dépôt. Le roi de Suede bat cinq mille Saxons le premier mai à Pultausk; il prend Elbing le 10 décembre; il avoit bombardé Thorn le 14 octobre, la patrie de Copernic.

1704.

Cette année voit changer toute la face de l'Europe. L'empereur qui trembloit pour sa capitale, donna la loi dans l'Empire; l'Espagne, jusques-là tranquille, va entrer en guerre pour défendre l'intérieur de la monarchie; trois souverains d'Italie sont chassés de leurs états; le roi de Pologne Auguste est détrôné, & la France, qui n'avoit eu que des succès, éprouve les plus grands revers.

En Espagne, l'archiduc Charles ayant pris le titre de roi d'Espagne, débarque le 9 mars à Lisbonne, avec huit mille hommes de troupes angloises & hollandoises commandées par le duc de Schomberg. On frappa alors une médaille avec cette inscription : *Charles III, par la grace des hérétiques, roi catholique.* Le roi d'Espagne commence par avoir de grands avantages sur les Portugais : c'étoit M. de Berwick qui commandoit les troupes françoises que le roi y avoit envoyées; après leur avoir pris plusieurs petites places dans le courant du mois de mai, il se rend maître de Port-Alegre le 8 juin. Les Portugais furent plus heureux sur la fin de l'année, & ne laisserent rien au roi d'Espagne de ses conquêtes. Le prince de Darmstadt, qui avoit tenté de surprendre Barcelone par une intelligence qui fut découverte, fait voile avec l'amiral Rook vers Gibraltar, dont il s'empare le 4 août : en vain, pour faciliter à M. de Pointis & à M. de Villadarias les moyens de reprendre une si importante place, la flotte françoise commandée par M.

le comte de Toulouse, ayant sous ses ordres M. le maréchal de Cœuvres, attaque le 24 août celle des ennemis, sur laquelle elle eut l'avantage. Gibraltar est demeuré aux Anglois. Ce combat donné à onze lieues au nord & sud de Malaga, eût été aussi utile à l'Espagne, qu'il avoit été glorieux pour M. le comte de Toulouse, si on avoit encore attaqué le lendemain les ennemis, comme il le vouloit; c'étoit aussi l'avis de M. de Relingue, qui, étant blessé à mort, conseilla un nouveau combat; mais on ignoroit le mauvais état de la flotte ennemie; & la perte que nous avions faite d'environ quinze cens hommes, détermina, par l'avis de M. d'O, à ne point engager une seconde action.

En Italie, le duc de Modene ayant traité avec l'empereur, M. de Vendôme s'empara de son duché: le duc de la Mirandole, qui avoit traité avec la France, éprouva le même sort de la part des Impériaux; & le duc de Mantoue, voyant ses états devenus le théâtre de la guerre, vint à Paris, où il épousa mademoiselle d'Elbœuf: il a été le dernier duc de cette maison, dont le duché érigé par Charles-Quint en 1530, est demeuré depuis à la maison d'Autriche. Le grand prieur de Vendôme prend Revere le 10 avril. M. de la Feuillade, qui s'étoit emparé sur la fin de l'année précédente de toute la Savoie, à la réserve de Montmélian, prend le château de Suze le 12 juin, ensuite la ville de Pignerol. M. de Vendôme prend Verceil le 20 juillet, & depuis le 17 septembre jusqu'au 28, il se rend maître de la ville d'Yvrée, de la citadelle & du château. Le grand prieur s'empare de Sensano le 25 novembre.

En Allemagne, ce n'étoit plus le maréchal de Villars qui y commandoit, il s'étoit brouillé avec l'électeur de Baviere, rebuté par l'incertitude de son caractere, & par les mauvais conseils dont il étoit environné: ce fut le maréchal de Marsin qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

qui le remplaça. L'électeur s'empare de Passau le 9 janvier. M. de Marlboroug, après avoir forcé un détachement de l'armée de Baviere, s'empare de Donavert le 2 juillet : cette conquête lui donna un pont sur le Danube, & séparoit nos troupes du haut du Danube d'avec celles qui étoient au-dessous ; cependant cette position n'eut gueres avancé les ennemis, qui ne pouvoient pénétrer en Baviere sans s'éloigner des dépôts de Nuremberg & de Nortlingue, d'où ils tiroient leurs subsistances : ainsi, en évitant de les attaquer, on les eût forcés de se retirer du côté du Meiss. On raisonna autrement : le renfort amené par le maréchal de Tallard, redoubla le désir qu'avoit l'électeur de combattre ; & le mercredi 13 août se donna la bataille d'Hocstet, où le prince Eugene & M. de Marlboroug remporterent une victoire complette sur les armées de France & de Baviere, commandées par l'électeur & les maréchaux de Tallard & de Marsin. M. de Tallard qui y perdit son fils, y reçut une blessure, & fut fait prisonnier comme il alloit retirer les troupes qui étoient dans le village de Plintheim. On est encore à comprendre comment ces troupes, au nombre de vingt-sept bataillons & de quatre régimens de dragons, consentirent à se rendre sans la moindre défense ; le prince de Bade faisoit pendant ce tems-là le siege d'Ingolstat. La suite de cette défaite fut la perte de plus de quatre-vingt lieues de pays : nous étions sur le Danube, & nous repassâmes le Rhin, sans que la brave résistance de M. de Laubanie pût empêcher la prise de Landau, dont le roi des Romains & le prince de Bade se rendirent les maîtres le 23 novembre. Prise de Traerbac par les Impériaux le 19 novembre.

Le maréchal de Villars calme les troubles des Cevennes.

La campagne de Flandres se borna au bombardement de Namur par M. d'Owerkerque, général des Hollandois, dans

le mois de juillet; Marlboroug s'empare le 29 octobre de la ville de Treves, que nous avions abandonnée. Le maréchal de Boufflers est fait capitaine des Gardes par la mort du maréchal de Duras, & se démet avec peine du régiment des Gardes, que le roi vouloit donner au duc de Gramont. On balançoit entre ces deux charges, & lorsque M. de Boufflers eut le régiment des Gardes en 1692, on disoit que le duc de Noailles, capitaine des Gardes, le demandoit en quittant sa charge.

Arrêt du conseil des dépêches, du 17 février, qui juge que M. l'archevêque de Reims peut occuper la place de doyen du conseil, contre la prétention de M. de la Reynie.

Disgrace de madame des Ursins en Espagne, qui reprit sa faveur dans la suite. Introduction des billets de monnoie.

Stanislas Leczinski, palatin de Posnanie, âgé de vingt-six ans, est élu roi de Pologne le 12 juillet. Défaite des Saxons sur la Duna le 6 août: autre combat, dans lequel ils furent encore battus le 19, malgré la belle résistance du général Schullembourg, dont la retraite fut admirée par Charles XII lui-même. Nerva prise par les Moscovites le 21. Le roi Auguste entre le 5 septembre dans Varsovie, d'où il sortit le 29 octobre, à l'arrivée de Charles XII. Les Saxons qui avoient remporté un avantage le premier novembre, sont battus le 7 par le roi de Suede & le roi Stanislas; le roi Auguste se retire à Dresde; il fait enlever, chemin faisant, les deux freres Sobieski, pour empêcher que l'un d'eux ne fût élu en sa place.

Création d'une cour des monnoies à Lyon.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1705.

En Italie, M. le grand-prieur enleve des quartiers des ennemis le 2 février : M. de la Feuillade prend Villefranche d'assaut le 7 mars, & le château le 3 avril ; il prend Nice le 9 : ces deux expéditions, en donnant un port au roi, ôtoient au duc de Savoie toute espérance d'être secouru par mer. Prise de Verue par M. de Vendôme le 10 avril : ce siege avoit commencé dès le 22 octobre de l'année précédente ; M. de Vendôme n'en vint à bout qu'en coupant enfin la communication que cette ville avoit avec le Crescentin. Prise de la Mirandole le 11 mai : c'étoit M. de Lapara qui conduisoit le siege. Il mourut l'année d'après devant Barcelone. Prise de Chivas par M. de la Feuillade le 28 juillet. Bataille de Cassano le 16 août : le prince Eugene, qui avoit toujours eu une armée fort inférieure à celle des deux couronnes, avoit fait de la guerre d'Italie une guerre de chicane : il étoit question pour lors de mener du secours au duc de Savoie, & pour cela il vouloit passer l'Adda, défendue par M. de Vendôme ; il fit attaquer le pont de Cassano ; l'action, où l'infanterie seule donna, fut sanglante, M. le prince Eugene y fut blessé, M. de Vendôme eut un cheval tué sous lui ; les ennemis se retirerent avec une grande perte : le duc de Savoie ne fut pas secouru, & le champ de bataille nous resta. Le grand-prieur s'étant brouillé avec M. son frere, quitte l'armée pour ne plus servir.

Soncino se rend à M. de Vendôme le 23 octobre : Montmélian se rend le 11 décembre.

En Espagne, le maréchal de Tessé est obligé de lever le siege de Gibraltar le 22 avril, malgré ce que M. de Pointis avoit pu tenter par mer. Les Portugais prennent Salva-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

terra, Valencia d'Alcantara, & Albuquerque dans le mois de mai.

Le roi d'Espagne fait arrêter M. de Leganès, suspect de trahison, & il est conduit le 10 juin à la citadelle de Pampelune, d'où on le transfere à Vincennes.

Gironne se déclare pour l'archiduc le 4 octobre. Barcelone se rend à l'archiduc le 9. Le maréchal de Tessé fait lever le siege de Badajos le 16 au marquis de Las-Minas.

Le maréchal de Villars occupe le camp de Sirk ; il couvre par ce moyen Thionville & Sar-Louis, & s'oppose aux projets qu'avoient les alliés de pénétrer dans la Champagne : c'est une des plus belles campagnes de ce général. On s'attendoit à une action, & M. de Marlboroug, dont l'armée étoit beaucoup plus forte que celle du maréchal, eût bien voulu l'attaquer, mais la bonté du poste le tint en respect, & il fut obligé de décamper le 16 juin pour passer en Flandres, & d'abandonner tous les magasins qu'il avoit dans Treves. Milord Marlboroug se plaignit avec beaucoup de hauteur du prince Louis de Bade, qui avoit manqué, disoit-il, à tout ce qu'il lui avoit promis, & qui avoit empêché toutes les opérations de cette campagne : ce qui est singulier, c'est que ce milord se disculpa auprès du maréchal de Villars de ce qu'il ne l'avoit pas attaqué. Le maréchal de Villars fait deux détachemens de son armée, l'un aux Pays-bas, l'autre sur le Rhin ; il force les lignes de Veissembourg le 3 juillet; Hombourg se rend au marquis de Conflans le 26. Le maréchal affoibli par le détachement qu'il avoit envoyé à l'électeur de Baviere, ne put défendre les lignes de Haguenau contre le prince de Bade, qui les força le 28 septembre, & qui entra le 5 octobre dans la ville, que M. de Peri abandonna secrétement pour sauver sa garnison, que le prince de Bade vouloit faire prisonniere de guerre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Aux Pays-bas, l'électeur prend la ville d'Hui le premier juin, & les alliés la reprennent le 12 juillet. Ce prince, après avoir levé le siege de la citadelle de Liege, étoit campé à Vignamont avec le maréchal de Villeroi; mais, comme les lignes qu'ils avoient faites étoient trop étendues, elles furent forcées le 18 juillet, au poste qu'occupoit M. de Roquelaure; M. de Caraman, conseillé par Steckemberg, lieutenant colonel d'Alsace, y eut l'honneur de la retraite en formant un bataillon quarré que les ennemis ne purent rompre: l'armée se retira sous Louvain, & les ennemis prirent Tillemont & Leuve.

L'électeur prit Dieſt le 25 novembre.

La mort de l'empereur Léopold, arrivée dès le 6 mai, n'avoit rien changé à la face des affaires. Ce prince, né vertueux, étoit sans talens; l'ambition qui régla toutes ses démarches, étoit plutôt une passion du conseil de Vienne, qu'une passion qui lui fût propre. L'empereur son fils hérita de ses ministres, comme de ses domaines & de ses dignités, & son conseil continua d'agir sous son nom, comme il avoit fait sous le nom de Léopold.

La bulle *Vineam Domini Sabaoth* fut enrégistrée au parlement le 4 septembre: c'étoit une condamnation du fameux cas de conscience qui avoit été approuvé par quarante docteurs de Sorbonne en 1701, & qui, en renouvellant la question du fait & du droit, rendoit la signature du formulaire inutile, par rapport à la condamnation des cinq propositions de Jansénius.

Les Suédois battent les Moscovites le 26 juillet près de Mittau, & le 31 près de Varsovie. Mittau se rend aux Moscovites le 16 septembre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1706.

Cette année mit le comble aux revers de la France.

En Espagne, si on en excepte Villaréal, que le comte de Las-Torres força le 8 janvier, tout le reste de la campagne ne fut qu'un tissu de disgraces. Alcantara se rend le 16 avril à milord Galouai. Le roi d'Espagne, ayant sous lui le maréchal de Tessé, leve le siege de Barcelone le 12 mai, après trente-sept jours de tranchée. La Catalogne est ouverte à l'archiduc : Ciudad-Rodrigo est pris par les Portugais. Carthagene se rend le 13 juin aux Anglois : milord Galouai s'empare de Salamanque le 7 juin, & marche à Madrid, d'où la reine est obligée de sortir : l'archiduc est proclamé roi. Philippe V, sans perdre courage, se met à la tête des troupes que commandoit le maréchal de Berwick, à quatre lieues de cette capitale, & poursuit les ennemis ; ils quittent Madrid à son approche, & faute de subsistances, finissent par prendre le chemin du royaume de Valence, étant toujours poursuivis par le maréchal de Berwick. Ils prennent le 8 août Alicante, vaillamment défendue par Mahoni, qui reprit Carthagene le 18 novembre. L'isle d'Ivica se rend à l'archiduc le 20 septembre, & celle de Majorque le 25. Le marquis de Bai prend Alcantara sur les Portugais le 14 décembre.

En Flandres se donna la bataille de Ramilli le 23 mai, jour de la Pentecôte. L'électeur de Baviere & le maréchal de Villeroi commandoient l'armée de France ; le duc de Marlboroug, le duc de Virtemberg, & le maréchal d'Owerkerque celle des alliés. Notre aile gauche, couverte par la petite Gette & par les marais qui la bordent, ne pouvoit ni être attaquée, ni attaquer ; en conséquence milord Marlboroug fortifia sa gauche de tout ce qu'il prit sur sa droite,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

qui lui devenoit inutile, au lieu que l'électeur & le maréchal de Villeroi ne toucherent point à leur gauche ; en sorte que leur droite eut seule à soutenir toute l'armée ennemie, qui s'étoit formée sur plusieurs lignes : cette mauvaise disposition de l'armée Françoise causa sa défaite, & cette défaite devint une déroute entiere par la confiance perdue, & par le trouble qui s'empara des esprits : nous n'eûmes pas plus de trois ou quatre mille hommes de tués dans cette bataille, & nous perdîmes Anvers, Louvain, Malines, Lierres, Bruxelles, Bruges, Gand, Oudenarde, Ostende, Menin, Dendermonde, Ath, &c. Louis XV a repris toutes ces villes, & y ajouté, tant dans le comté de Flandres, que dans le Brabant & pays de Hainaut, les villes ou forts d'Ipres, Furnes, Courtrai, la Kenoke, Tournai, Nieuport, Dixmude, Gramont, Alost, Deinze, Ninove, Lessines, Enguien, Soignies, Plassendal, Wilvorden, &c. Le maréchal de Villeroi fut rappellé, & le même malheur qui nous poursuivoit, fit retirer, pour le remplacer, M. de Vendôme de l'Italie où il commandoit, & donna lieu aux nouvelles disgraces qui nous firent perdre le Milanez, le Piémont & la Savoie.

Les commencemens de la campagne d'Italie avoient été favorables. Le maréchal de Berwick, qui n'étoit pas encore passé en Espagne, prend le château de Nice le 4 janvier. Bataille de Calcinato le 19 avril, où M. de Vendôme défait le comte de Reventlau, général Danois ; la perte des ennemis fut telle, que le prince Eugene, qui n'étoit arrivé que le lendemain de la bataille, ne put soutenir l'approche de M. de Vendôme qui poursuivoit la victoire, & qui défit encore le même jour plus de deux mille hommes : ce prince fut forcé de se retirer dans le Trentin, pour y attendre des secours d'Allemagne. Les mesures de M. de Vendôme étoient si bien prises, qu'il avoit annoncé cette victoire au roi lors-

qu'il partit de la cour pour se rendre en Italie. Il eût été à souhaiter que dans la suite de cette campagne, il n'eût pas laissé passer l'Adige, & puis le canal Blanc au prince Eugene ; & qu'étant seul qui pût réparer ses fautes, il n'eût pas été rappellé en Flandres, après Ramilli, pour y remplacer le maréchal de Villeroi. Il remit l'armée à M. le duc d'Orléans.

M. de la Feuillade ayant investi Turin le 13 mai, avoit ouvert la tranchée la nuit du 2 au 3 juin ; il avoit été question de ce siege dès l'année derniere, & M. le maréchal de Vauban offrit alors d'y aller comme volontaire, & uniquement pour donner ses conseils à M. de la Feuillade. Levée du siege de Turin le 7 septembre. Le prince Eugene, après une longue & pénible marche, où il ne trouva pas les obstacles auxquels il auroit pu s'attendre, attaque nos lignes & les força ; M. le duc d'Orléans y fut blessé ; le maréchal de Marsin y perdit la vie. L'objet du prince Eugene étoit de ravitailler Turin, & il n'eût osé se promettre un plus grand avantage ; mais il vit surpasser ses espérances par le parti que l'on prit : au lieu de se retirer sous Casal, qui auroit maintenu le Milanois, on regagna Pignerol ; en sorte qu'en moins de quatre heures on reperdit le Modenois, le Mantouan, le Milanois, le Piémont, & enfin le royaume de Naples. La victoire complette que remporta le 9 du même mois le comte de Médavi près de Castiglione, contre le prince de Hesse (depuis roi de Suede) devint inutile. Folard jette tout le blâme de cette affaire sur le maréchal de Marsin, & sur Albergotti : sur le premier qui négligea, malgré les ordres de M. le duc d'Orléans, de fortifier, de toutes les troupes qui demeuroient inutiles dans le reste des retranchemens, la partie par où le prince Eugene nous attaqua, & qui étoit d'une très-petite étendue ; & il condamne Albergotti d'avoir

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

refusé de se dégarnir du poste qu'il occupoit, & où il n'y avoit rien à faire, pour envoyer du secours à l'attaque du prince Eugene : d'ailleurs il ne pensa pas qu'il fallût sortir des lignes. Le roi fait faire en vain des propositions de paix, plus avantageuses aux alliés que les espérances même qu'ils avoient conçues en formant la grande alliance, & que ce qui leur en resta par l'événement. La faute des ministres de Louis XIV en 1672, auroit dû corriger ses ennemis.

En Allemagne, le maréchal de Villars soutenoit l'honneur de nos armes ; il avoit fait lever le blocus de Fort-Louis, en s'emparant des retranchemens de Drusenheim que le prince de Bade avoit abandonnés. Le maréchal de Marsin qui n'avoit pas encore passé en Italie, étoit avec lui ; le comte du Bourg qui commandoit l'avant-garde, avoit battu le premier mai huit cens chevaux des ennemis. Le maréchal de Villars détacha le marquis de Vieuxpont, qui se rendit maître de Drusenheim le 2 mai, & M. de Peri qui prit Haguenau le 11. Ce général campa à Spire, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, & finit par se rendre maître le 20 juillet de l'isle du Marquisat.

Les électeurs de Baviere & de Cologne sont mis au ban de l'Empire par un décret du 29 avril.

Union des royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, *qui ne feront plus qu'un seul & même parlement*, *sous le nom de* Parlement de la Grande-Bretagne. La reine Anne vint à bout de ce que le roi Guillaume n'avoit pu exécuter.

Les Saxons sont encore défaits par les Suédois à la bataille de Frawstat le 13 février : la victoire fut complette, & le roi Auguste se retira à Cracovie, pendant que Charles XII détruisoit en Lithuanie le reste du parti Saxon. Ce prince s'avance ensuite dans la Saxe, & contraint enfin le roi Auguste à signer à Alt-Raenstad le 24 septembre le traité par lequel il renonce à la couronne de Pologne.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1707.

Le comte de Villars, frere du maréchal, reprend l'isle de Minorque le 5 janvier. Les troupes Françoises & Espagnoles évacuent toute la Lombardie par une capitulation signée le 13 mars : Modene avoit capitulé le 10 février, & le château de Milan le 20 mars.

Le général Thaun s'empare de Capoue le 2 juillet, le château se rend le 5 ; la ville de Naples lui ouvre ses portes le 8, & tout le reste du royaume suit la révolution. Gaëte se rend le 30 septembre, le château de Suze le 4 octobre, & Orbitello le 21 décembre.

Bataille d'Almanza le 25 avril : les Portugais & les Anglois commandés par milord Galouai & M. de Las-Minas, y furent entiérement défaits par le maréchal de Berwick ; le chevalier, depuis maréchal d'Asfeld, & le marquis d'Avarai, eurent grande part au succès de cette journée. Une chose assez singuliere, c'étoit de voir un Anglois (le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II,) commander l'armée de France ; & de voir celle des Anglois sous les ordres de milord Galouai, François, connu sous le nom de Ruvigni, qui étoit sorti de France lors de la révocation de l'édit de Nantes. M. le duc d'Orléans, quelque diligence qu'il eût faite, n'avoit pu arriver que le lendemain de cette action : les suites de cette victoire furent aussi rapides que l'avoient été celles de nos défaites. Requena se soumet à M. le duc d'Orléans le 3 mai, & Valence le 8 ; les autres villes de ce royaume suivirent l'exemple de la capitale, à la réserve de quelques-unes que réduisit le chevalier d'Asfeld Son altesse royale marche aussitôt vers l'Aragon : Saragosse lui ouvre ses portes le 25 du même mois. Le duc d'Ossonne prend Serpa le 26 : M. de Mahoni prend Alcira

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

le 18 juin ; Mequinença se rend le 7 juillet, & Monçon le 7 août. Le duc de Noailles se rend maître de Puicerda & de toute la Cerdagne, & fait bâtir une citadelle à Puicerda aux dépens de la Cerdagne Espagnole.

Le marquis de Bai prend Ciudad-Rodrigo le 4 octobre.

La ville de Lérida, l'écueil des plus grands capitaines, est assiégée par le duc d'Orléans ; il la prend le 13 octobre après onze jours de tranchée ouverte : le château ne se rendit que le 12 novembre.

Le duc de Savoie & le prince Eugene levent le siege de Toulon le 22 août : l'entreprise étoit aussi grande qu'elle fut mal exécutée. Le maréchal de Tessé fit attaquer le 15 août la hauteur de Sainte-Catherine, dont ils s'étoient emparés ; ils ne songerent plus qu'à la retraite, & tout cet appareil se termina à quelques bombes que jetta l'amiral Schouel, & qui ne firent pas grand mal : le marquis de Goesbriand y acquit beaucoup d'honneur. La maison d'Autriche n'est pas heureuse dans ses entreprises sur la Provence : on a vu que Charles-Quint y échoua du tems de François I en 1536, & depuis, l'armée de la reine de Hongrie en a été rechassée sous le regne de Louis XV en 1747 par le maréchal de Bellisle, qui ayant été fait duc héréditaire en 1742, pour récompense de l'élection de l'empereur Charles VII, fut fait pair en 1747 pour avoir sauvé la Provence.

Le maréchal de Villars surprend les lignes de Stolophen le 22 mai : ces lignes s'étendoient depuis Stolophen jusqu'au pied de la montagne de la forêt Noire. Messieurs de Vivant & de Broglio ayant assemblé les troupes sous Lauterbourg, aborderent en bon ordre à l'isle de Neubourg, tandis que M. le maréchal de Villars, s'étant avancé jusqu'à Bihel, entra dans les lignes que les ennemis avoient abandonnées, & établit son quartier à Rastadt. Cette entreprise donna en-

trée dans le cœur de l'Allemagne : ce général s'empara du duché de Virtemberg ; il fit contribuer jusqu'à Ulm, & même au-delà du Danube ; il prit Schorendorf, battit le général Janus à l'abbaye de Lorck, le fit prisonnier avec plus de deux mille hommes, & envoya faire des courses jusqu'à Mariendal, &c. C'étoit le margrave de Bareit qui commandoit pour les Impériaux depuis la mort du prince Louis de Bade, arrivée le 14 janvier ; l'électeur d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre, remplaça le margrave, & après avoir surpris le marquis de Vivant auprès d'Offembourg, contraignit le maréchal à repasser le Rhin.

Il n'y eut rien en Flandres. Milord Marlboroug avoit passé en Saxe avant l'ouverture de la campagne ; on dit qu'il gagna Piper, ministre de Charles XII, à force d'argent, & que ce prince se laissa persuader d'employer ses forces contre le Czar, où il perdit sa réputation & son armée, tandis qu'il auroit pu se couvrir de gloire en se rendant le pacificateur de l'Europe ; mais Charles XII ne se laissoit décider par personne, & il a depuis justifié Piper, en avouant qu'il avoit pris cette résolution de lui-même : ce prince étoit très-vrai ; il aimoit à rendre justice au mérite, sans jamais avoir adopté aucune action qu'il n'eût pas faite, & qui eût pu lui attirer des louanges, dont il étoit l'ennemi déclaré, même quand il les méritoit. Il n'y eut jamais d'homme plus doux ni plus simple dans le commerce, ni en même tems de courage plus effréné à la guerre ; le possible n'avoit rien de piquant pour lui, il lui falloit des succès hors du vraisemblable.

Sur mer, le chevalier de Forbin prit le 13 mai deux vaisseaux de guerre Anglois, & vingt navires marchands : il fit une autre prise vers le Nord dans le mois de juillet, de quarante vaisseaux Anglois & Hollandois, & le 21

octobre, étant joint avec M. du Gué-Trouin, il combattit une flotte Angloise sans grand avantage.

Introduction des billets de la caisse des emprunts. M. le Premier est arrêté sur le chemin de Versailles, la veille de la Chandeleur, par un parti venu de Courtrai, & commandé par un colonel des troupes de Hollande, nommé Gueston : on le reprit à quatre lieues au-delà de Ham. Madame de Montespan qui avoit été surintendante de la maison de la reine, meurt aux eaux de Bourbon le 28 mai. Mort de madame la duchesse de Nemours le 16 juin : les états de Neuchâtel investissent le 3 novembre le roi de Prusse de cette principauté & de celle de Valengin : cette possession lui fut confirmée à la paix d'Utrecht, au préjudice des légitimes prétendans.

Conspiration dans Geneve, dont le duc de Savoie est soupçonné, attendu ses anciennes prétentions sur cette république.

1708.

Si M. de Vendôme fit des fautes pendant cette campagne, il faut convenir que les contradictions qu'il y éprouva ne contribuerent pas à les réparer. Les intelligences que l'on avoit dans Gand, & qui en assuroient la conquête, déterminerent le roi à procurer à M. le duc de Bourgogne l'honneur de cette expédition : en effet il s'empara de cette ville le 5 juillet, ayant sous lui M. de Vendôme, tandis que le comte de la Mothe s'emparoit de Bruges & de Plassendal.

De-là le siege d'Oudenarde fut résolu, comme on en peut juger par la marche que l'on fit pour occuper le poste de Lessines ; mais on trouva l'armée des alliés commandée par le duc de Marlboroug & par le prince Eugene, qui

avoit déja passé l'Escaut : il fallut combattre, & le 11 juillet se donna le combat d'Oudenarde ; les ennemis y eurent quelqu'avantage, parce que nous arrivâmes trop tard, & qu'il n'y eut qu'une tête de notre armée qui attaqua successivement & par brigade un front d'infanterie plus fort & plus étendu que le nôtre. M. de Vendôme vouloit que l'armée couchât sur le champ de bataille, dans l'intention de recommencer le lendemain, mais l'avis de décamper prévalut, & on eut raison, parce que nous nous serions trouvés dans une position plus mauvaise encore que celle de la veille, notre armée étant séparée par celle des ennemis : on se retira vers Gand, & la perte que l'on fit dans cette marche de nuit, fut plus grande que celle de la journée.

Les ennemis font le siege de Lille ; ils ouvrent la tranchée dès la nuit du 22 au 23 août : M. le maréchal de Boufflers défendoit cette capitale de son gouvernement. Les détails de ce siege, qui dura quatre mois, seroient trop longs, & les réflexions nous meneroient fort loin. M. de Vendôme vouloit attaquer les ennemis, & il n'en fut pas le maître ; le comte de la Mothe chargé de couper un convoi des ennemis qui n'avoient plus de subsistances, fut battu le 28 septembre à Vinendale, & enfin, contre toute raison, le prince Eugene vint à bout d'une entreprise que le succès pouvoit à peine justifier ; la ville de Lille se rendit le 23 octobre, & la citadelle le 8 décembre. La belle défense que fit M. de Boufflers lui valut la dignité de pair de France, & à son fils aîné la survivance du gouvernement de Flandres, qui passa par la mort de cet aîné au second fils ; le fils de celui-ci, n'ayant encore que quinze ans, succéda depuis dans le même gouvernement, pour récompense des services que le duc de Boufflers son pere rendit à l'état, en défendant contre les Autrichiens la ville de Gênes, où il com-

ÉVENEMENS REMARQUABLES fous LOUIS XIV.

mandoit les troupes de France & d'Efpagne, & où il mourut le deux juillet 1747, le jour même que les ennemis en leverent le fiege.

M. de Vendôme s'empare de Leffingue le 25 octobre : ce pofte ôtoit la communication d'Oftende au camp des ennemis, & eût été utile deux mois plutôt. Il en étoit de même du projet que l'électeur fit d'attaquer Bruxelles : cette ville n'eût pu être fecourue dans le mois de feptembre par les ennemis, qui avoient affez d'affaires devant Lille, mais on ne s'en avifa que le 26 novembre ; le prince Eugene & milord Marlboroug furent alors en état de s'y porter, & après avoir paffé l'Efcaut le 27 novembre, ils s'avancerent vers Bruxelles, & forcerent l'électeur de décamper. M. de la Mothe rend la ville de Gand aux alliés le 30 décembre.

La tentative de Jacques III fur l'écoffe n'avoit pas été plus heureufe. Le comte de Forbin commandoit l'armement, & les troupes de débarquement étoient aux ordres du comte de Gacé, qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer, & qui prit le nom de Matignon : l'efcadre arriva le 23 mars à l'embouchure de la riviere d'Edimbourg, mais perfonne n'ayant répondu aux fignaux, la flotte revint à Dunkerque le 7 avril, & Jacques III refta en Flandres, où il finit la campagne. On frappa une médaille, où d'un côté étoit le bufte de ce prince fans aucune légende, & de l'autre les trois royaumes tels qu'on les voit fur la carte, avec cette légende : *Redde cujus eft.*

Les Anglois s'emparent de la Sardaigne le 15 août, & du Port-Mahon le 29 feptembre : la Jonquiere, qui y commandoit, fut jugé à Toulon par le confeil de guerre, & dégradé.

Du côté de la Savoie, le maréchal de Villars força le 11 août les deux villes de Sezane à la vue du duc de Savoie,

qui de son côté prit le 31 le fort de Fenestrelle, après s'être emparé du fort d'Exile, & de celui de la Perouse. L'empereur donne au duc de Savoie l'investiture du Montferrat.

En Espagne, Mahoni prend Alcoi le 9 janvier : le duc d'Orléans prend Tortose le 11 juillet : le chevalier d'Asfeld prend Denia dans le royaume de Valence le 12 novembre, & Alicante le 3 décembre. Le comte de Staremberg entreprend en vain le 4 décembre de reprendre Tortose. Les Infidelles avoient repris, dans le mois de janvier, Oran, cette ville fameuse, dont la conquête avoit fait l'ambition & comblé la gloire du cardinal Ximenès : le comte de Montemar l'a reprise en 1732.

Les Moscovites abandonnent Grodno le 8 février, à l'approche du roi de Suede : ce prince attaque le 14 juillet trente mille Moscovites retranchés dans la ville d'Holoffin ; il les met en fuite, passe le Boristhene, traite avec les Cosaques, & vient camper sur le Dezena. Le Czar en personne attaque près Leszno le général Lewenhaupt le 8 octobre, & bat près de quatre mille Suédois.

Albéroni, protégé par M. de Vendôme, obtient du roi une pension de mille écus ; l'abbé du Bois avoit obtenu quelques années auparavant un bénéfice par la protection de M. le duc d'Orléans. Qui auroit pu reconnoître dans ces deux hommes les deux premiers ministres futurs de la France & de l'Espagne ? Ils furent l'un & l'autre cardinaux ; l'abbé du Bois mourut en 1723, & le cardinal Albéroni fut disgracié en 1719, & mourut en 1753.

M. Chamillard remet le 27 février le contrôle général des finances à M. Desmarets.

M. Mansard, surintendant des bâtimens, étoit mort à Marli le 11 mai. M. d'Antin, qui lui succede, n'a que la qualité de directeur général des bâtimens ; il eut celle de surintendant

furintendant en 1716, par un édit de création de cette charge, en même tems que de celle de furintendant des postes en faveur de M. de Torci : mais l'une & l'autre furent supprimées en 1726, & M. d'Antin fut fait de nouveau directeur général des bâtimens.

1709.

Le pape Clément XI, forcé de reconnoître l'archiduc pour roi d'Espagne, s'en excuse auprès de Philippe V, en disant que cette reconnoissance ne donne point un droit nouveau à ce prince : ce n'étoit pas ainsi que parloient Grégoire VII & Boniface VIII.

Le roi envoie le président Rouillé, & ensuite M. de Torci à la Haye, pour tenter de mettre fin à une guerre qui épuisoit l'Europe, & que la rigueur de la présente année rendoit encore plus insoutenable ; mais les ennemis firent de si étranges propositions, que l'on fut obligé de continuer la guerre. On a prétendu que le pensionnaire Heinsius étoit gagné par milord Marlboroug, dont les vues ambitieuses ne se bornoient pas à commander des armées. Le voyage de M. de Torci fut l'effet d'une sage politique ; il comptoit bien ne rien obtenir, mais c'étoit beaucoup de faire juge toute l'Europe du refus opiniâtre des ennemis aux facilités presque incroyables que le roi avoit apportées à la paix, & d'exciter par cet affront les François à de nouveaux efforts. En conséquence le roi écrivit à tous les gouverneurs des provinces.

C'étoit le maréchal de Villars qui commandoit en Flandres l'armée françoise, beaucoup moins forte que celle des alliés. Le comte d'Artagnan force Varneton sur la Lis le 4 juillet. Campement du maréchal de Villars, sa droite à Courriere, & sa gauche tirant sur Bethune, ayant à la tête de son

camp la Baſſée & le Pont-Avendin, ce qui réduiſit les ennemis à s'attacher au ſiege de Tournai, au lieu de former ceux de Douai & d'Arras, dont la priſe leur eût donné une plus grande entrée dans le pays.

Le marquis de Surville rend la ville de Tournai aux ennemis le 29 juillet, après vingt-un jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 5 ſeptembre : M. de Beauvau, évêque de Tournai, refuſe au prince Eugene de faire chanter le *Te Deum*. C'étoit ſous les murs de cette même ville, que trente-ſix ans après, Louis XV en perſonne, ayant avec lui M. le dauphin, & ſous ſes ordres le maréchal comte de Saxe, devoit remporter (à Fontenoi le 11 mai 1745) une victoire ſignalée contre le duc de Cumberland, qui vouloit lui en faire lever le ſiege, & qui ne put l'empêcher de s'en rendre le maître après vingt-deux jours de tranchée ouverte.

Le prince Eugene & le duc de Marlboroug paſſerent l'Eſcaut pour venir faire le ſiege de Mons ; le maréchal de Villars raſſemble ſon armée & marche au ſecours. Bataille de Malplaquet le 11 ſeptembre : on a dit que M. de Villars auroit pu attaquer avec avantage l'armée des ennemis le 9 & le 10, parce qu'alors la ſienne étoit plus forte ; & en effet, il ſemble que c'eût été d'abord ſon intention, mais il lui coûtoit ſans doute d'expoſer une armée qui étoit la reſſource de la France. On ajoute encore, mais ſans fondement, que le maréchal avoit été arrêté par quelques négociations que les généraux de l'armée ennemie avoient entamées pour donner le tems aux troupes qu'ils avoient laiſſées ſous Tournai d'arriver. Quoi qu'il en ſoit, ſitôt qu'ils les eurent reçues, ſe trouvant beaucoup plus forts que le maréchal, ils vinrent l'attaquer le 11 à huit heures du matin : ç'a été la bataille la plus meurtriere & la plus longue de toute cette guerre ; le champ de bataille reſta aux ennemis ; ils obtinrent ce qu'ils

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

vouloient, qui fut de prendre Mons ; & malgré cela cette journée fut glorieuse à la France, par le courage & la volonté que les troupes firent voir ; les soldats qui manquoient de pain depuis trois jours, jetterent gaiement celui qu'on leur venoit de donner pour courir se battre. M. le maréchal de Villars fut blessé ; M. le maréchal de Boufflers, par cette générosité vraiment romaine, qui a fait son caractere, avoit demandé & avoit obtenu d'aller servir sous les ordres du maréchal de Villars, quoiqu'il fût son ancien ; il fit la retraite en si bon ordre, qu'il ne laissa ni canon, ni prisonniers ; le chevalier de Luxembourg étoit à l'arriere-garde, & nous nous retirâmes vers le Quesnoi. Grand fourrage, où le comte de Broglio battit le prince de Lobkowitz le 11 octobre. Les ennemis prennent Mons le 20.

En Allemagne, le comte du Bourg sauva la haute Alsace. Le comte de Merci ayant traversé le canton de Basle avec sa cavalerie, s'avança entre Huningue & Brisac, où il se rejoignit à son infanterie, au moyen d'un pont qu'il avoit fait jetter vis-à-vis de Neubourg, que nos troupes ne défendirent point. De-là ce général marcha au comte du Bourg, que le maréchal d'Harcourt avoit détaché avec dix-huit escadrons, six bataillons & quatre cens grenadiers : ce fut le 26 août qu'ils se rencontrerent à Rumersheim ; le comte du Bourg les battit, & ils eurent près de sept mille hommes tués ou noyés. Le comte du Bourg, pour récompense, fut fait chevalier de l'ordre : il a été maréchal de France en 1724. Nous avons vu sous Louis XV, le maréchal de Coigni rendre un service plus mémorable encore pour le salut de cette même province, lorsque le prince Charles y entra après avoir passé le Rhin ; le maréchal prit son parti de l'attaquer à Wissembourg, & sauva par cette prompte résolution la haute Alsace.

En Espagne, le chevalier d'Asfeld avoit pris le château

d'Alicante le 17 avril, & le marquis de Bai avoit battu milord Galouai le 7 mai dans la campagne de la Gudina sur la frontiere de Portugal; il enleva aux Portugais le château d'Alconchel le premier juin. Le duc de Noailles, qui commandoit en Catalogne, attaqua le 7 août deux régimens des ennemis qui sortoient de Figuieres; ils furent tous tués ou pris : ce général attaqua encore le 2 septembre dix-huit cens chevaux campés à demi-portée du canon de Gironne, & les mit en fuite; le général de l'armée palatine fut fait prisonnier. Le maréchal de Bezons n'avoit pas été si heureux, & il avoit laissé prendre Balaguier à M. de Staremberg.

Du côté de la Savoie, M. Dillon qui commandoit vers Briançon, mit en fuite le 28 août le général Rebender, qui s'étoit avancé pour l'attaquer dans ses retranchemens.

La bataille de Pultowa, donnée le 11 juillet, fut le terme des prospérités de Charles XII; il fut défait par le Czar, à qui il avoit enfin appris à vaincre, toute son armée détruite ou prisonniere, & lui contraint de se sauver : il passa le Boristhene, gagna Oczakow, & se retira à Bender. Ce revers entraîna la perte du parti de ce prince : le roi Auguste rentra dans la Pologne, le Czar l'y suivit; les Suédois en sortirent; le roi Stanislas ne put résister à tant de forces réunies, & se rendit à Bender auprès du roi de Suede. Les événemens de la vie du roi Stanislas sont bien remarquables. Les Polonois, témoins de la valeur de ce prince, & charmés de la sagesse & de la douceur de son gouvernement pendant le court espace qu'avoit duré son regne, l'élurent encore une fois après la mort d'Auguste (1733.) Cette élection n'eut pas lieu, par le secours que la Russie donna à son concurrent; mais Stanislas conservant toujours, de l'aveu de toute l'Europe, le titre de roi dont il étoit si digne,

fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux sujets. *Voy. l'année* 1675. Je ne puis me dispenser de faire honneur à M. Huet, d'avoir préſagé la grandeur future de la Moscovie, dans son *histoire du commerce & de la navigation des anciens*. Voici ses termes : » S'il s'élevoit parmi eux, » quelque jour, un prince avisé qui, reconnoissant les fautes » de leur politique, prît soin d'y remédier en façonnant leur » esprit féroce & leurs mœurs âpres & insociables, cette » nation deviendroit formidable à tous ses voisins.

Le pere le Tellier est confesseur du roi à la place du pere de la Chaise, mort le 20 janvier. Le pere de la Chaise avoit succédé au pere Ferrier en 1674, & le pere Ferrier au pere Annat en 1670. Mort de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, le 22 février, âgé de quarante-cinq ans ; il étoit le second fils d'Armand, prince de Conti, mort en 1666, & d'Anne Martinozzi, princesse d'une vertu exemplaire, morte en 1672. Les batailles de Gran, de Steinkerque & de Nervinde, où il se signala, n'avoient pu faire oublier au roi le voyage de Hongrie, où il étoit allé sans permission ; mais lorsqu'il fut nommé à la couronne de Pologne, il retrouva dans le cœur du roi tous les sentimens dont il étoit digne : il fut pere de Louis-Armand II, prince de Conti, mort en 1727, & ayeul de Louis-François, prince de Conti, mort en 1776, qui, à l'exemple du grand Condé, le frere de son bisayeul, a battu presqu'au même âge les ennemis du roi, la premiere fois qu'il a commandé ses armées. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, dit M. le Prince, meurt le premier avril âgé de soixante-six ans. M. Voisin succede à M. Chamillard le 10 juin dans la place de secrétaire d'état de la guerre.

Le duché de Villars & le duché d'Harcourt sont érigés en duchés-pairies.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV,

Il y a quelque mutinerie dans Paris, excitée par la cherté du pain.

Les vaisseaux de France arrivés de la mer du Sud avec une charge d'or & d'argent, furent d'un grand secours pour le royaume, épuisé par la guerre & désolé par la famine que le froid excessif de l'hiver avoit causée.

Mort de l'abbesse de Maubuisson, princesse Palatine, sœur de l'électeur, pere de madame & du prince Edouard, dont la fille épousa M. le Prince.

1710.

Congrès de Gertrudemberg, où le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac se rendent dans le mois de mars. Le roi, touché des malheurs de ses sujets, porta les offres pour la paix jusqu'à promettre de fournir de l'argent aux alliés pour les aider à ôter la couronne à son petit-fils; ils vouloient plus, & ils exigeoient qu'il se chargeât seul de le détrôner: on peut juger par cette proposition de toutes les autres; il fallut continuer la guerre.

En Espagne, les succès des alliés sembloient rallentis depuis deux ans; mais la bataille de Saragosse gagnée par M. de Staremberg contre le marquis de Bai le 20 août, replongea Philippe V dans de nouveaux malheurs, qui laissoient d'autant moins de ressource à ce prince, que Louis XIV avoit retiré ses troupes d'Espagne, pour défendre ses propres états. Philippe V quitte Madrid le 9 septembre pour la seconde fois, & se retire à Valladolid; M. le duc de Vendôme, que ce roi avoit demandé à son grand-pere pour dédommagement de tous les secours dont il le privoit, vient l'y joindre. Ce que peut un seul homme! Philippe V n'avoit ni troupes ni argent; tout parut renaître à l'arrivée du général: bientôt le roi d'Espagne fut en état de poursuivre

l'armée des alliés : l'armée de l'archiduc dépérissoit en Castille faute de vivres, que les Espagnols aimoient mieux brûler que de lui fournir ; il craignit d'être coupé par le duc de Noailles, qui étoit entré dans le Lampourdan avec les troupes qu'il avoit pu rassembler sur son propre crédit, & il partit le 11 novembre pour regagner Barcelone.

Le roi d'Espagne rentre dans Madrid, & tout de suite, ayant passé le Tage avec M. de Vendôme, il prend d'assaut le 9 décembre la ville de Brihuega, & fait prisonniers cinq mille Anglois que le général Stanhope y avoit conduits. Staremberg étant accouru au secours de cette place, le roi d'Espagne lui livre la bataille le 10 décembre à Villaviciosa : ce prince commandoit l'aile droite, & M. de Vendôme la gauche. Staremberg battu, non sans une grande résistance, fit une très-belle retraite : cette victoire fut suivie de la soumission de plusieurs places. Philippe V entra triomphant dans Saragosse, & les affaires commencerent à prendre une face nouvelle.

Le duc de Médina-Celi, convaincu de trahison, est conduit au château de Segovie, & ensuite à Fontarabie où il mourut.

En Flandres, M. Albergotti rend la ville de Douai le 25 juin, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. M. le comte de Vauban, nommé alors Dupuis-Vauban, neveu du maréchal, rend Bethune le 29 août, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Le 19 septembre M. de Ravignan prend un convoi des ennemis, qu'ils conduisoient sur la Lis après avoir battu leur escorte. Saint-Venant se rend aux ennemis le 29 septembre. Le marquis de Goesbriand rend la ville d'Aire le 9 novembre, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

Sur la mer, une flotte ennemie de vingt-quatre vaisseaux

de guerre fait une descente au port de Cette : cette entreprise étoit d'une grande conséquence par rapport au Vivarais & aux Cevennes, & par le danger qu'il y avoit que les ennemis ne prissent un établissement, qu'il leur eût été aisé de soutenir par le secours de la mer. Le duc de Noailles accouru du Roussillon avec neuf cens chevaux, mille grenadiers, & du canon qu'il fit venir avec une diligence incroyable, sauva cette place ; il força les ennemis à s'éloigner d'Agde ; il en battit six cens près de Cette, & reprit le fort dont ils s'étoient emparés.

Le cardinal de Bouillon sort de France : le parlement, par arrêt du 20 juin, sur les conclusions du procureur général, le décrete de prise de corps ; les revenus de ses abbayes sont saisis : l'ennui de l'exil lui avoit fait prendre ce parti ; il est mort en 1715 à Rome.

Mort de Louis de Bourbon, dit M. le Duc, le 3 mars, âgé de quarante-deux ans ; il fut pere de M. le Duc, qui succéda à M. le duc d'Orléans dans la place de principal ministre, & qui est mort en 1740. Mariage de M. le duc de Berri avec mademoiselle d'Orléans.

Le roi regle, que dorénavant les enfans de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront, comme petits-fils de sa majesté, le même rang, les mêmes honneurs & les mêmes traitemens dont avoit joui M. le duc du Maine ; & il ordonne que ce réglement soit écrit sur le registre du grand-maître. M. le duc de Vendôme épouse, le 15 mai à Sceaux, mademoiselle d'Anguien.

Etablissement de la levée du dixieme des revenus, dont l'édit est enrégistré à la chambre des vacations le 26 octobre.

Bataille d'Elsimbourg le 10 mars, où les Suédois eurent un grand avantage sur les Danois. Wibourg en Finlande,

prise le 25 juin par les Moscovites : Riga se rend à eux le 11 juillet, le fort de Dunemonde le 12 août, Revel le premier novembre.

Warti est érigé en duché-pairie, sous le nom de Fitz-James, en faveur du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II & d'Arabelle de Churchill, sœur du duc de Marlboroug, pour en jouir par lui & son fils du second lit, attendu que son fils du premier lit, dit le duc de Liria, étoit grand d'Espagne. M. de Berwick désira établir une seconde branche en France.

Etablissement d'une académie des sciences & belles-lettres à Lyon.

1711.

En Espagne, l'expédition la plus considérable de toute cette campagne, fut la prise de Gironne par M. le duc Noailles : il fallut toute la constance de ce général pour en venir à bout ; il avoit ouvert la tranchée devant le Fort-rouge dès le 27 décembre ; son armée fut comme assiégée par les débordemens ; mais enfin il prit la ville basse d'assaut le 23 janvier, & la ville haute se rendit par capitulation le 25 ; la grandesse en fut le prix. Il a été maréchal de France en 1734, & ministre d'état en 1743. Le maréchal son pere avoit pris la même ville en 1694. Les Allemands abandonnerent Balaguier le 23 février. Les habitans de la plaine & viguerie de Vic, qui s'étoient soulevés les premiers dans la Catalogne, furent forcés par la prise de cette ville à donner des quartiers de rafraîchissemens à notre armée. L'Aragon acheve de se soumettre par la prise de Venasque, dont le marquis d'Arpajon, fils du duc, qui avoit négligé de faire enrégistrer ses lettres, se rendit maître le 16 septembre ; il s'empara peu de jours après de Castel-Léon. Le comte de Muret avoit pris la ville

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

de Cardonne le 17 novembre, mais il fut obligé de lever le siege du château le 24 décembre.

En Flandres, le comte d'Harling s'empare le 28 mai des éclusès de Harlebeck sur la Lis, un peu au-dessous de Courtrai. Les alliés qui s'étoient emparés du château d'Arleux le 6 juillet, se presserent de le fortifier par l'importance du poste, & couvrirent leurs travailleurs par dix bataillons & douze escadrons; le comte de Gassion & le marquis de Coigni les surprirent le 12, & les battirent; mais le poste étant toujours resté aux ennemis, le maréchal de Montesquiou l'emporta le 23 juillet. Le maréchal de Villars, en conséquence des ordres de la cour, n'avoit pas cru devoir commettre la tête de son armée avec celle du duc de Marlboroug qui venoit de passer le Sanzet: la même raison le détermina, au lieu de se porter à Thun-l'Evêque (ce qui engageoit une affaire indispensable) à prendre poste sur les hauteurs de Cambrai, sa droite sous le feu de cette place, & sa gauche au ruisseau de Marquion qu'il venoit de passer: cette position rompoit le véritable projet du duc de Marlboroug qui vouloit une bataille, & le réduisit à profiter de l'éloignement du maréchal pour passer l'Escaut dans la nuit, & aller investir Bouchain, qu'il prit le 13 septembre.

Le marquis de Coigni avoit attaqué & défait près de Landreci, le 15 août, sept escadrons qui couvroient un fourrage des ennemis.

Il n'y eut rien en Allemagne où commandoient les maréchaux d'Harcourt & de Bezons, ni du côté de la Savoie où le maréchal de Berwick, qui commandoit depuis deux ans contre le général de Thaun, mit à couvert la Provence & le Dauphiné.

Sur mer, le sieur Saus s'empara le 16 janvier de la plus grande partie de la flotte de Virginie. Il y eut un combat

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

à-peu-près égal à Vado sur la côte de Gênes entre nos vaisseaux & ceux des Anglois. En Canada, les Anglois manquerent le 3 septembre une entreprise sur Quebec.

Expédition sur Rio-Janeiro au Brésil, dans les mois de septembre & d'octobre, par M. du Gué-Trouin, qui causa un dommage de plus de vingt-cinq millions aux Portugais, & qui en valut plus de sept à nos armateurs.

Duché-pairie de Chaulnes. Le comté de Chaulnes avoit été érigé en duché-pairie en 1621 en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frere du connétable de Luines. Louis-Auguste d'Albert, arriere-petit-fils du connétable, se trouva substitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut sans enfans; & comme il n'en descendoit pas, le roi lui accorde de nouvelles lettres.

Combat à Falczim sur le Pruth le 20 juillet, où le Czar investi par le Turc, se trouvoit sans nulles ressources; mais l'avarice du grand Visir le sauva, malgré les instances du roi de Suede qui arriva dans ce moment à l'armée. L'article le plus important du traité qu'ils conclurent, fut la restitution d'Asof aux Turcs. Le visir fut déposé pour s'être laissé corrompre par argent, & avoir conclu une paix honteuse.

Le roi de Danemarck s'empare de Rostok le 19 août.

Le Czar, dont nous ne parlerons plus, mourut en 1725. Il avoit augmenté son revenu de vingt-cinq millions à cinquante, & on dit qu'aujourd'hui ils montent jusqu'à cent. Les révolutions que causa la succession à ce grand empire, depuis sa mort jusqu'à nos jours, sont trop curieuses pour n'en pas donner le précis. Alexis Czar, mort en 1676, avoit laissé trois enfans; Fœdor, mort sans postérité en 1682, Jean & Pierre: Fœdor régna jusqu'à sa mort en 1682. Jean & Pierre régnerent ensemble après lui, ou plutôt Pierre, qui annonçoit déja ses grandes destinées, régna seul; Jean,

prince infirme & aveugle, mourut en 1696, & laissa deux filles : Pierre-le-Grand mourut en 1725 : la princesse Catherine sa femme, dont les grandes qualités faisoient oublier la bassesse de son extraction, régna seule après lui ; elle mourut en 1727, & laissa pour successeur, par le pouvoir que Pierre lui en avoit laissé, Pierre II, petit-fils de Pierre-le-Grand. Pierre II étant mort en 1730, Anne, duchesse de Curlande, fille du Czar Jean, & grand-tante de Pierre II, lui succéda ; & étant morte en 1740, elle déclara pour son successeur Jean de Brunswick, petit-fils de sa sœur, âgé de trois mois ; la régence fut donnée à Anne de Meckelbourg sa niece, femme du duc de Brunswick, & mere de Jean de Brunswick. Ainsi l'empire se perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis ; mais cette régence ne dura gueres, & en 1741 Anne & son fils furent dépossédés par Elisabeth, seconde fille de Pierre-le-Grand. Cette princesse déclara pour son successeur Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein-Gottorp, fille de sa sœur aînée, morte en 1728, qu'elle fit nommer grand duc de Russie en 1742. Ce Charles-Pierre-Ulric avoit été appellé à la couronne par les Suédois, à la mort du prince de Hesse leur dernier roi, mort sans enfans d'Ulrique, sœur cadette de Charles XII, à qui il devoit la couronne ; mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'empire aux droits de sa mere, fille aînée du Czar, & avoit fait profession de la religion grecque. Charles-Pierre-Ulric fut depuis proclamé Czar, sous le nom de Pierre III, à la mort de sa tante la Czarine Elisabeth, en janvier 1762. Il régna jusqu'au 28 juin même année, que sa femme Catherine Alexiewna d'Anhalt fut mise à sa place ; il mourut le 23 juillet suivant, laissant un fils Paul Petrowitz, né le premier octobre 1754, de son mariage avec Catherine Alexiewna d'Anhalt, laquelle se fit

couronner Czarine à Moscou le 3 octobre 1762, son fils restant sous sa tutelle. Toutes ces dates sont suivant le vieux style, toujours conservé en Russie.

Monseigneur meurt de la petite vérole, âgé de cinquante ans, au château de Meudon le 14 avril.

Mort du vieux duc de Lesdiguieres (Canaple); à sa mort ce duché fut éteint; il avoit été érigé en 1611 en faveur du connétable de ce nom, & en même tems, par une grace singuliere, en faveur de M. de Créqui son gendre. Mort du maréchal de Boufflers; sa charge de capitaine des gardes est donnée au duc de Charost.

Ce que la raison ni la justice n'avoient pu gagner jusqu'ici sur l'obstination des alliés, une intrigue de cour en vint à bout. La reine Anne ouvrit enfin les yeux sur l'obsession où la tenoit la duchesse de Marlboroug; ses fidelles serviteurs ou les envieux de Marlboroug profiterent de ces dispositions, & on parvint à lui faire voir que, pour servir l'ambition de ce général, les Anglois faisoient seuls tous les frais d'une guerre où ils étoient seuls sans intérêts. Le docteur Sachevrel, ministre Anglican, & un des principaux chefs du parti, nommé *Toris*, seconda ses vues, & échauffa les esprits dans ses sermons. Les parens de Marlboroug furent renvoyés, & sa puissance à l'armée fut restreinte, en attendant que l'on pût lui ôter le commandement; cependant on négocioit fortement en Angleterre pour la paix: diverses conférences de M. Prior & de M. Menager avoient fort avancé ce grand ouvrage. La mort de l'empereur Joseph, arrivée le 17 avril, fournissoit de nouveaux moyens aux négociateurs. Si la crainte d'un événement incertain avoit causé la guerre pour empêcher que les monarchies de France & d'Espagne ne pussent jamais être unies, que pouvoit-on répondre à la réunion actuelle de l'Empire & de l'Espagne

sur la tête de l'archiduc, qui venoit d'être élu empereur le 12 octobre ? Enfin, tant de considérations réunies agirent sur la reine Anne ; cette princesse ne songea plus qu'à ramener ses alliés, ou, sur leur refus, à s'en détacher, & les préliminaires furent signés à Londres dans le mois d'octobre : les principaux articles furent, que le roi reconnoîtroit la reine de la grande Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette couronne, suivant l'établissement présent ; que l'on prendroit des mesures justes & raisonnables pour empêcher que les couronnes de France & d'Espagne fussent jamais unies sur la tête d'un même prince ; que les Hollandois auroient entre leurs mains des places fortes pour servir de barrieres ; que l'Empire & la maison d'Autriche auroient pareillement une barriere sûre & convenable ; que les fortifications de Dunkerque seroient démolies après la conclusion de la paix, &c.

Le marquisat d'Antin est érigé en duché-pairie : ce fut à cette occasion, & pour statuer sur la contestation née auparavant entre M. le maréchal de Luxembourg & les autres ducs & pairs, qu'intervint le célebre édit du mois de mai, qui ordonne que les nouveaux ducs n'auront rang que du jour de leur réception, & non de la date de la premiere érection de la terre érigée nouvellement pour eux en duché-pairie.

Erection du duché-pairie de Rambouillet, où il se trouve une clause bien remarquable : Rambouillet relevoit du roi à cause de la tour du châtelet ou du comté de Paris ; & quoique ce comté ait été la premiere seigneurie de France réunie à la couronne par Hugues Capet, cependant le roi distrait la terre de Rambouillet de cette mouvance, pour ne relever à l'avenir que de la tour du Louvre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1712.

Ouverture du congrès à Utrecht le 29 janvier. Ce fameux congrès qui donna la paix à l'Europe, ne fut terminé que l'année d'après. Les plénipotentiaires de tous les princes s'y rendirent, excepté ceux du roi d'Espagne, parce qu'il n'étoit pas reconnu par les alliés ; ceux de l'empereur s'y rendirent, mais ils s'en retirerent lorsque la paix fut signée, & ce prince resta seul en guerre avec la France ; ceux du roi furent le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac, & M. Menager. Le sieur du Teil fut secrétaire de l'ambassade : c'étoit l'abbé Gautier qui avoit entamé les négociations à Londres. Guillaume III négocia la paix de Riswick, sans la participation de l'empereur & de l'Empire, & la reine Anne, à la paix d'Utrecht, s'autorisa de cet exemple.

Le roi d'Espagne transporte à l'électeur de Baviere & à ses successeurs la souveraineté des Pays-bas Espagnols.

Mort de madame la dauphine, Marie-Adélaïde de Savoie, ci-devant duchesse de Bourgogne, à Versailles, dans sa vingt-sixieme année, le 12 février : M. le dauphin ne lui survit que de six jours, & meurt à Marli le 18, âgé de 30 ans. M. le duc de Bretagne, l'aîné des deux princes qu'ils laisserent, les suivit de près, & mourut à Versailles le 8 mars, âgé de cinq ans. M. le duc d'Anjou (Louis XV) fut aussi en grand danger.

La guerre produisit peu d'événemens en Espagne. Les ennemis font une entreprise inutile sur Venasque ; ils ne sont pas plus heureux devant Cervera ni devant Roses ; le marquis de Brancas soutint aussi pendant huit mois le blocus de Gironne, dont il étoit alors gouverneur, & par sa constance força les ennemis à se retirer. Le roi d'Espagne lui envoya la toison d'or : c'est lui qui depuis a été deux fois ambas-

ſadeur à Madrid, qui fut fait grand d'Eſpagne en 1729, & maréchal de France en 1741.

La campagne de Flandres attira ſeule l'attention, & fut le théâtre des événemens qui hâterent la concluſion de la paix.

Le duc de Marlboroug perd tous ſes emplois. C'eſt une choſe ſinguliere que le cours de la vie de cet homme. Favori de Jacques II, il le quitta ſans ménagement pour Guillaume III, par lequel il fut diſgracié : la reine Anne n'étant encore que princeſſe de Danemarck, avoit pris ſon parti dans ſa diſgrace ; elle l'avoit depuis comblé de biens, & elle le trouva dans toutes les cabales oppoſées au déſir qu'elle avoit de la paix. Le duc d'Hanovre ayant ſuccédé à la reine Anne, le rétablit dans tous ſes emplois ; il mourut le 27 juin 1722 âgé de 74 ans, & fut inhumé à l'abbaye de Weſtminſter dans la chapelle de Henri VII.

Le duc d'Ormond commande en Flandres à la place de Marlboroug. Le comte d'Albermale brûle le 2 mars quelques fourrages dans les fauxbourgs d'Arras. Le comte de Broglio prend le poſte de l'Ecluſe le 30 mars ; il fut fait maréchal de France en 1734, & duc héréditaire en 1742 ; il eſt mort en 1745.

Le prince Eugene prend le Queſnoi le 4 juillet. Combat de cavalerie le 7 juillet, à l'occaſion d'un fourrage où le comte de Broglio, ayant paſſé la Scarpe pour couvrir les fourrageurs, défit huit cens chevaux des ennemis; autre fourrage entrepris par les ennemis, où ils furent battus le 10 proche Valenciennes. Le duc d'Ormond ſe ſépare de l'armée des alliés le 17 juillet. La ſuſpenſion d'armes eſt publiée dans l'armée françoiſe & angloiſe. Dunkerque eſt conſignée aux Anglois le 19 juillet juſqu'à la concluſion de la paix. Le prince Eugene, malgré cette ſéparation, aſſiege Landreci.

La

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

La témérité heureuse des campagnes précédentes rendoit le prince Eugene plus entreprenant ; s'il eût été attaqué à Lille, il n'eût peut-être pas été battu à Denain.

. Affaire de Denain. Le maréchal de Villars vouloit secourir Landreci ; mais trouvant le prince Eugene trop bien retranché ; il se détermina à forcer le poste de Denain, qui favorisoit le passage des convois que les ennemis faisoient venir de Marchiennes à Landreci : pour y parvenir, il étoit question de tromper le prince Eugene, & de lui donner de la jalousie sur son camp de Landreci, afin de l'engager à dégarnir celui de Denain, c'est à quoi le maréchal de Villars réussit. Les dispositions qui précéderent cette grande journée, où la France trouva son salut, font autant d'honneur à ce général que la victoire même. Denain fut forcé le 24 juillet, Marchiennes, où étoient tous les magasins des ennemis, le 30 du même mois. Le siege de Landreci fut levé le 2 août. Saint-Amand fut prise par Albergotti. Douai se rendit au maréchal de Villars le 8 septembre, le Quesnoi le 4 octobre, & Bouchain le 19. La suspension d'armes entre la France, l'Espagne & l'Angleterre, publiée à Paris le 24 d'août, fut prolongée ; il y en eut une pareille pour le Portugal. On m'a assuré que milord Marlboroug, étant à Aix-la-Chapelle, où il reçut une lettre du prince Eugene, qui lui envoyoit le plan de sa position, lui dépêcha sur-le-champ un courrier, pour lui demander le risque où il s'étoit mis par cette position ; le courrier arriva trop tard. A quoi tiennent les grands événemens !

. Le roi Catholique renonce à la couronne de France, pour lui & pour ses descendans, par acte du 5 novembre : & réciproquement M. le duc de Berri & M. duc d'Orléans renoncent à leurs prétentions sur l'Espagne. Les lettres patentes données par le roi sur ces renonciations, furent enré-

giſtrées au parlement le 15 mars de l'année ſuivante. » Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain » ordre de ſucceſſion, devient deſtructive du corps politique » pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une » autre loi politique ne puiſſe changer cet ordre ; & bien » loin que cette même loi ſoit oppoſée à la premiere, elle » y ſera dans le fond entiérement conforme, puiſqu'elles » dépendront toutes deux de ce principe, *le ſalut du peuple* » *eſt la ſuprême loi.* « (Eſprit des loix.)

Traité d'Araw en Suiſſe, conclu le 2 août, par l'entremiſe du comte du Luc, qui met fin aux troubles excités entre les Cantons proteſtans & catholiques ; ces derniers appuyoient l'abbé de Saint-Gal contre les peuples du Tokembourg.

Mort de Louiſe-Marie Stuart, fille de Jacques II, dans ſa vingtieme année, à Saint-Germain le 18 avril. La reine ſa mere y mourut le 7 mai 1718.

Louis-Joſeph de Vendôme, fils de Louis duc de Vendôme, qui fut depuis cardinal, meurt à Vignaros en Eſpagne le 11 juin, âgé de cinquante-huit ans: le roi d'Eſpagne lui avoit accordé le même rang qu'avoit Dom Juan d'Autriche ; & il étoit traité comme prince de ſa maiſon. Les talens éminens de M. de Vendôme pour la guerre, ſon courage & ſa bonté faiſoient aiſément reconnoître en lui l'arriere-petit-fils de Henri IV.

1713.

La paix eſt ſignée à Utrecht : voici l'énumération des traités. Traité de Barriere entre l'Angleterre & la Hollande, ſigné le 29 janvier. Traité pour l'évacuation de la Catalogne, & pour la neutralité d'Italie, du 14 mars. Traité avec le Portugal, touchant les poſſeſſions hors l'Europe.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Traité entre le roi de France & le roi de Prusse; les articles les plus importans sont, le septieme, le huitieme, le neuvieme & le dixieme : par le septieme & le huitieme, le roi, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du roi d'Espagne, cede au roi de Prusse la ville de Gueldres, &c. par le neuvieme, le roi le reconnoît pour souverain de Neufchâtel & de Valengin; par le dixieme, le roi de Prusse renonce à tous droits sur la principauté d'Orange; par deux autres articles, le roi, tant en son nom qu'en celui du roi d'Espagne, promet de donner à l'avenir le titre de Majesté au roi de Prusse, qui s'engage de rendre la ville de Rhimberg à l'électeur de Cologne. Par le traité avec la Savoie, les limites de la France & de la Savoie sont réglées par la sommité des Alpes, & le roi reconnoît le duc de Savoie pour roi de Sicile, suivant la cession qui lui en avoit été faite par le roi d'Espagne; l'échange s'en fit depuis contre la Sardaigne en 1718. Le quatrieme, le neuvieme, le dixieme, le douzieme & le treizieme article du traité avec l'Angleterre, sont importans & conformes aux préliminaires signés au mois d'octobre 1711. Par le traité avec la Hollande, le roi, tant pour lui que pour ses alliés, s'engage de remettre à leurs hautes puissances, en faveur de la maison d'Autriche, suivant le traité de Barriere, qu'ils feront entr'eux, ce que lui ou ses alliés possedent des Pays-bas catholiques, &c. il leur remet encore les duché, ville & forteresse de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, &c. & s'engage de rapporter une cession de l'électeur de Baviere de tous les droits qu'il avoit sur les Pays-bas, sous la condition que ce prince sera rétabli dans ses états. Le roi rendit plusieurs autres places. Tous ces traités furent signés le 11 avril. Jacques III avoit fait ses protestations dès le 25. La paix est signée le 13 juillet entre l'Espagne d'un côté, la Grande-Bretagne & la

Savoie de l'autre : par ce traité, Gibraltar & Port-Mahon, avec toute l'isle de Minorque furent cédés à l'Angleterre, qui reçut d'ailleurs de grands avantages par rapport au commerce des Indes occidentales. Minorque fut reprise depuis par le courage des François, que commandoit le maréchal de Richelieu, & rendue aux Anglois en 1763.

Le roi rend un édit le 18 septembre, portant que la liberté du commerce, stipulée dans les traités de paix, ne peut autoriser les protestans réfugiés à s'établir dans son royaume sans sa permission, ni les nouveaux convertis à passer dans les pays étrangers.

La guerre continue avec l'empereur. Le maréchal de Villars, après s'être emparé sans résistance des villes de Spire, Wormes, Keiserlauter, &c. fait investir Landau par le maréchal de Besons le 21 juin, & s'en rend le maître le 20 août ; il passe le Rhin, & dans le dessein qu'il avoit de prendre Fribourg, dont le général Vaubonne lui fermoit le passage, il attaque ce général & le défait le 20 septembre dans ses retranchemens. On ouvre la tranchée devant Fribourg la nuit du 30 septembre au premier octobre : il y eut dans ce siege, qui fut long & difficile, deux actions principales, l'une à l'attaque de la lunette, & la seconde à celle du chemin couvert ; le régiment des Gardes se distingua dans cette derniere. Le baron d'Ars qui commandoit pour l'empereur dans Fribourg, se voyant hors d'état de se défendre plus long-tems, se retire précipitamment avec sa garnison dans les châteaux, la nuit du dernier octobre au premier novembre, & la capitulation pour les châteaux & le fort se fait le 16 du même mois.

Le maréchal de Villars & le prince Eugene se rendent à Rastadt, où se devoient tenir les conférences pour la paix.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

En Espagne, l'archiducheſſe s'étoit embarquée le 18 mars pour retourner en Allemagne par l'Italie, laiſſant le comte de Staremberg pour commander les troupes qui ne purent pas s'embarquer avec elle: il partit lui-même le 10 juillet; mais la Catalogne n'en fut pas plus tranquille, & la ville de Barcelone ne ſe rendit que l'année d'après.

M. le Duc épouſe mademoiſelle de Conti, & M. le prince de Conti épouſe mademoiſelle de Bourbon le 9 juillet.

Le roi donne la qualité d'hiſtoriographe, & deux mille francs de penſion au pere Daniel; cet auteur eſt plus impartial & plus inſtruit que bien des gens ne l'ont cru.

L'empereur Charles VI vend à la république de Gênes, pour la ſomme de ſix millions, le marquiſat de Final & ſes dépendances, pour en jouir avec les mêmes prérogatives que Charles II, roi d'Eſpagne & ſes prédéceſſeurs, qui avoient enlevé cette ville à la maiſon de Caretto. Final avoit été pris ſur Philippe V dans le courant de cette guerre par les alliés de l'empereur.

Les ennemis du roi de Suede avoient ſurpris un ordre de la Porte pour le faire ſortir de Bender; ſur ſon refus, ils l'attaquerent dans ſa maiſon le 12 février, & firent une eſpece de ſiege. Jamais ce prince ne courut plus de riſque, ni ne fit voir un plus grand courage. Le grand-ſeigneur déſavoua cette violence, mais le roi de Suede n'en obtint pas plus de ſecours; les Moſcovites avoient pris le même jour Fridericſtadt.

Lettres patentes qui confirment l'établiſſement de l'académie royale des Inſcriptions, commencée en 1663, & de celle des ſciences, commencée en 1666.

Etabliſſement d'une académie des ſciences & belles-lettres à Bordeaux.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1714.

M. le duc de Berri entre au conseil des finances, il entroit déja au conseil des dépêches.

Le parlement enrégistre le 15 février les lettres patentes données le 14 du même mois sur la constitution *Unigenitus*, suivant & conformément à l'arrêt du même jour.

Traité de paix signé à Rastadt le 6 mars par le prince Eugene au nom de l'empereur, & par le maréchal de Villars au nom du roi. Ce traité remettoit les choses, par rapport aux frontieres du côté de l'Allemagne, dans l'état où elles étoient après la paix de Riswick, & par rapport aux Pays-bas, comme elles avoient été réglées à Utrecht : il fut arrêté que les choses resteroient en Italie sur le pied où elles étoient depuis que l'empereur s'en étoit emparé, sa majesté impériale promettant de rendre aux princes d'Italie, tels que les ducs de Guastalle & de la Mirandole, &c. les états dont il les avoit dépouillés ; condition aussi juste que mal exécutée. L'empereur s'engageoit aussi à ne pas troubler la neutralité d'Italie, convenue par le traité du 14 mars 1713. Les électeurs de Cologne & de Baviere étoient rétablis dans leurs états & dans leurs dignités, & le roi reconnoissoit la dignité électorale dans la maison d'Hanovre. L'électeur de Baviere est mort en 1726, & son fils l'empereur Charles VII en 1745.

La paix fut conclue avec l'Empire à Baden en Argaw le 7 septembre ; ce traité contenoit à-peu-près les mêmes articles que ceux dont étoit composé le traité de Rastadt. Les Plénipotentiaires de la part de l'empereur, à qui les princes de l'Empire avoient remis leurs intérêts, étoient le prince Eugene & les comtes de Goës & de Seilern : de la part du roi, c'étoit le maréchal de Villars, le comte du Luc & M. de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Saint-Conteſt. Il n'étoit fait dans ce traité aucune mention de Philippe V, auſſi l'empereur ne le reconnoiſſoit-il pas pour roi d'Eſpagne, de même que le roi d'Eſpagne ne reconnoiſſoit pas Charles VI pour empereur.

Traité de paix & de commerce entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, ſigné à Utrecht le 26 juin.

La reine d'Eſpagne, Marie-Louiſe de Savoie, étoit morte à Madrid dans ſa vingt-ſixieme année le 14 février : le roi d'Eſpagne ſe remaria à la princeſſe de Parme le 24 décembre. De ce mariage, entr'autres enfans, vint l'infant Dom Philippe duc de Parme, lequel de ſon mariage avec Louiſe-Eliſabeth, fille de Louis XV, eut Iſabelle de Parme, mariée le 6 octobre 1760 avec l'archiduc Joſeph, fils aîné de l'empereur, & morte en couches de la petite vérole le 28 novembre 1763. Louiſe-Eliſabeth eſt morte à Verſailles en 1759, & le duc de Parme à Alexandrie en 1765. La reine Anne mourut le 12 août, & le prince Georges-Louis de Brunſwick, duc d'Hanovre, lui ſuccéda. Ces deux événemens arrivés un an plutôt auroient pu mettre de grands obſtacles à la paix.

Edit enrégiſtré au parlement le 2 août, qui appelle à la couronne les princes légitimés & leurs deſcendans, au défaut des princes du ſang ; il y eut une déclaration rendue le 23 mai ſuivant, qui, en confirmant cet édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du ſang : Louis XV, par un édit de 1717, révoqua l'édit de 1714 & la déclaration de 1715, réſervant néanmoins aux princes légitimés les honneurs portés par l'édit de 1714, & ſe réſervant de ſtatuer ſur l'entrée & ſéance au parlement, & ſur les honneurs de la cour, par rapport à meſſieurs les prince de Dombes & comte d'Eu ; mais le 26 août 1718, le roi rendit un édit dans le lit de juſtice tenu aux Thuilleries,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

par lequel sa majesté révoquoit non-seulement l'édit de 1714 & la déclaration de 1715, mais même l'édit de 1694. Le même jour le roi rendit une déclaration qui rétablissoit M. le comte de Toulouse, pour sa vie seulement, dans l'état où il étoit par l'édit de 1717. Enfin, par une déclaration de 1723, le roi rend à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouse, & après la démission des pairies du duc du Maine, à ses enfans, leur vie durant seulement, les honneurs dont ils jouissoient au parlement après les princes du sang, & avant les pairs; & ce, en vertu de leurs pairies, quand même elles seroient moins anciennes que celles d'aucuns desdits ducs & pairs: *N'entendant toutefois, que lorsqu'ils viendront prendre séance, ils puissent traverser le parquet, ce que nous réservons aux seuls princes de notre sang, ni être précédés de plus d'un huissier, ni que leurs suffrages soient pris autrement qu'en les appellant du nom de leur pairie, en leur ôtant le bonnet, ainsi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard.* La même année, tous les honneurs de la cour furent rendus à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouse. En 1727 le roi fit expédier de pareils brevets en faveur de messieurs les princes de Dombes, comte d'Eu & duc de Penthievre, & en 1745 ces honneurs passerent au fils de M. le duc de Penthievre, qui avoit épousé mademoiselle de Modene.

Le roi envoie au parlement, le 30 août, son testament, avec un édit qui portoit que le testament seroit mis en dépôt au greffe du parlement, & qu'il ne seroit ouvert qu'après sa mort. Par ce testament, qui étoit du 2 août, le roi établissoit un conseil de régence, dont M. le duc d'Orléans devoit être le chef, & la personne du jeune roi étoit mise sous la tutelle & garde du conseil de régence, ayant M. le duc du Maine pour surintendant de son éducation. Le par-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

lement s'étant assemblé le lendemain de la mort du roi avec les princes du sang, les pairs & les grands officiers de la couronne, le titre de régent fut déféré unanimement à M. le duc d'Orléans. Ce prince, *poursuivi par la calomnie*, (Volt.) en fut bien absous par la vigilance assidue qu'il apporta à la conservation des jours précieux du roi ; il donna, pour notre bonheur, l'exemple unique d'une régence tranquille. La France n'avoit plus d'ennemis, mais elle n'avoit point d'alliés, & il n'hésita point à s'en faire un du roi d'Angleterre, dont les intérêts étoient les mêmes que les siens ; il avoit à maintenir les droits légitimes de sa naissance à la couronne, qui lui étoient assurés par les renonciations, comme le roi Georges avoit les siens au trône d'Angleterre, qui furent reconnus par les traités d'Utrecht. La réunion de ces deux princes assura la tranquillité de l'Europe.

La prise de Barcelone par le maréchal de Berwick, acheva de rendre la paix à l'Espagne : cette conquête fut l'ouvrage de presque toute l'année, par la résistance opiniâtre des assiégés : le blocus avoit duré onze mois, & on compta soixante-un jours de tranchée ouverte jusqu'au 11 septembre que l'assaut fut donné à cette ville, qui se rendit le 12. Il ne resta plus à Philippe V de rebelles à soumettre que les Majorquins, qui y furent forcés l'année d'après par le chevalier d'Asfeld.

M. le duc de Berri meurt à Marli le 4 mai, dans sa vingt-huitieme année. M. le chancelier de Pontchartrain se retire de la cour & des affaires, malgré la résistance du roi, qui perdoit à regret un si grand magistrat & un si habile ministre : la vivacité de son esprit ne prit rien sur la paix qu'il fut conserver dans sa solitude, & il fut plus grand encore par sa généreuse retraite, que par les importans emplois qu'il remplit avec des talens supérieurs : il est mort le 22 décembre 1727,

âgé de quatre-vingt-cinq ans ; M. Voisin, déja secrétaire d'état, lui succéda dans l'office de chancelier.

Citation de Malte sur la nouvelle du grand armement qui se faisoit à Constantinople ; mais, ou ce n'avoit pas été l'intention du grand-seigneur d'attaquer Malte, ou il en fut détourné par la connoissance qu'il eut du bon état où étoit cette isle : tous ses efforts tomberent sur les Vénitiens.

Le roi de Suede ayant traversé l'Allemagne *incognito*, arrive à Stralsund le 22 novembre au matin, suivi seulement de trois de ses officiers. Ce prince, dont nous ne parlerons plus, fut tué en 1718 au siege de Fridericstadt : ce qui se passa après sa mort, au sujet de cette couronne, est trop curieux pour être omis, quoiqu'il ne soit pas de ce regne. Charles XII laissa deux sœurs ; l'aînée Hedewige, qui avoit épousé le duc de Holstein, fut exclue du trône, parce qu'elle fut regardée comme étrangere au royaume où elle ne demeuroit pas : sa sœur Ulrique avoit épousé Frédéric landgrave de Hesse du consentement de la nation, qui désira qu'elle succédât à son frere Charles XII ; mais elle aima mieux que la couronne passât à son mari ; & sur son abdication Frédéric son mari fut élu, sous la condition que s'ils avoient des héritiers, ils succéderoient à la couronne, & qu'à défaut d'héritiers la couronne deviendroit élective. Comme par la suite il n'eut point d'enfans ni d'espérance d'en avoir, la nation exerça ses droits, & procéda à l'élection d'un successeur désigné : ce fut le duc de Holstein, petit-fils d'Hedewige, lequel avoit pour mere Anne, fille du Czar Pierre I ; mais comme il fut déclaré grand duc de Moscovie, aux droits de sa mere, par l'impératrice Elisabeth qui n'avoit point d'enfans, (ç'a été depuis le Czar Pierre III) il lui fallut renoncer à l'élection de Suede ; & alors les Suédois jetterent les yeux sur Adolphe-Frédéric, duc de Holstein, de la branche

cadette, qui n'avoit nul droit à cette couronne, & qui a succédé à Frédéric, landgrave de Hesse, mort en 1751. Le grand-seigneur qui avoit fait sa paix avec la Moscovie & la Pologne, réunit ses forces contre les Vénitiens, à qui il enleve la Morée.

Disgrace de madame des Ursins, qui étoit allée au-devant de la jeune reine, à quinze lieues de Madrid, & qui en reçut ordre sur-le-champ de sortir des terres d'Espagne.

La baronnie de Frontenai, érigée en duché-pairie, sous le nom de Rohan-Rohan : elle l'avoit déja été en 1626, mais les lettres n'avoient point été enrégistrées.

Le vicomté de Joyeuse érigé en duché-pairie en faveur du prince d'Epinoi : il est éteint.

L'ambassadeur d'Angleterre se plaignoit assez hautement à la cour des travaux que le roi faisoit faire au port de Mardick ; il demanda à ce sujet une audience particuliere ; il l'eut, & parla au roi avec plus de véhémence que de retenue : sa majesté ne l'interrompit point ; mais lorsqu'il eut achevé, elle lui dit : *M. l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres, ne m'en faites pas souvenir.*

1715.

Le congrès d'Utrecht finit par le traité signé entre l'Espagne & le Portugal le 13 février ; celui de la Barriere, qu'on négocioit à Anvers avec l'empereur & les Hollandois, ne fut conclu que le 15 novembre.

Le chevalier d'Asfeld ayant débarqué à l'isle Majorque le 16 juin, acheva de s'emparer de cette isle le 2 juillet par la prise de Palma qui en est la capitale.

Le roi donne audience à l'ambassadeur de Perse le 19 février. Envoyé de Tripoli.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Alliance renouvellée avec les Cantons Catholiques & le Valais, le 9 mai, par le comte du Luc. Ce traité qui contient trente-cinq articles, est à-peu-près le même qui fut passé en 1663 avec tous les Cantons : le cinquieme article mérite d'être remarqué : le roi s'y engage à donner du secours aux Cantons Catholiques en cas qu'ils fussent inquiétés par quelques puissances étrangeres, & même à secourir le parti le plus foible, en cas qu'il arrivât de la division dans la Suisse.

Le maréchal de Tallard avoit obtenu en 1712 des lettres d'érection en duché du marquisat d'Hostun : il le céda à Marie-Joseph son fils, lors de son mariage en 1713 avec la fille du prince de Rohan : le roi accorde au fils de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie du duché d'Hostun.

Il est jugé au conseil des dépêches, que les Jésuites pourront entrer dans leurs biens jusqu'à l'âge de trente-trois ans : M. Chauvelin (depuis garde des sceaux) étoit le rapporteur.

Les courtisans commencerent à s'appercevoir le 12 août que le roi étoit incommodé; on traitoit de sciatique une douleur qu'il ressentoit à la jambe & à la cuisse. Il ne sortit pas de son appartement depuis ce jour-là ; il avoit voulu faire lui-même la revue de la gendarmerie, qui s'étoit rendue dans l'avant-cour du château de Versailles, mais sa santé ne lui ayant pas permis, il chargea M. le duc du Maine de faire cette revue le 22 août, au champ de Mars, près de Marli: M. le Dauphin, vêtu en uniforme, vint voir la gendarmerie après la revue, & M. le duc d'Orléans le salua à la tête des gendarmes d'Orléans.

Mort de Louis *le Grand*, le premier septembre ; il étoit digne de ce nom, indépendamment de toutes ses conquêtes.

On a remarqué avec raison, que les regnes d'Auguste & de Louis XIV se ressembloient par le concours des grands hommes dans tous les genres, qui a illustré leurs regnes; mais

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

on ne doit pas croire que ce soit l'effet seul du hasard ; & si ces deux regnes ont de grands rapports, c'est qu'ils ont été accompagnés à-peu-près des mêmes circonstances. Ces deux princes sortoient des guerres civiles : de ce tems où les peuples toujours armés, nourris sans cesse au milieu des périls, entêtés des plus hardis desseins, ne voient rien où ils ne puissent atteindre ; de ce tems où les événemens heureux & malheureux, mille fois répétés, étendent les idées, fortifient l'ame à force d'épreuves, augmentent son ressort, & lui donnent ce désir de gloire qui ne manque jamais de produire de grandes choses.

Voilà comme Auguste & Louis XIV trouverent le monde : César s'en étoit rendu le maître, & avoit devancé Auguste ; Henri IV avoit conquis son propre royaume, & fut l'ayeul de Louis XIV. Même fermentation dans les esprits : les peuples, de part & d'autre, n'avoient été pour la plupart que des soldats, & les capitaines des héros. A tant d'agitations, à tant de troubles intestins, succede le calme que produit l'autorité réunie ; les prétentions des républicains & les folles entreprises des séditieux détruites, laissent le pouvoir dans la main d'un seul ; & ces deux princes devenus les maîtres, (quoiqu'à des titres bien différens, puisqu'Auguste n'étoit qu'un usurpateur) n'ont plus à s'occuper qu'à rendre utile à leurs états cette même chaleur, qui jusqu'alors n'avoit servi qu'au malheur public ; leur génie & leur caractere particulier se ressembloient encore par-là, ainsi que leurs siecles. L'ambition & l'ardeur de la gloire avoient été égales entre eux : héros sans être téméraires, entreprenans sans être aventuriers ; tous deux avoient été exposés aux orages de la guerre civile, tous deux avoient commandé leurs armées en personne ; l'un & l'autre avoient su vaincre & pardonner : la paix les trouva encore semblables par un certain air de grandeur

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

par leur magnificence & leur libéralité : chacun d'eux possédoit ce goût naturel, cet instinct heureux qui sert à démêler les hommes ; leurs ministres pensoient comme eux, & Mecene protégeoit auprès d'Auguste, ainsi que Colbert auprès de Louis XIV, tout ce que Rome & la France avoient de génies distingués. Enfin, le hasard les ayant fait naître l'un & l'autre dans le même mois, tous deux moururent presqu'au même âge ; & ce qui contribue à rendre les regnes célebres, aucuns princes ne régnerent si long-téms.

Par combien de moyens il falloit que la nature préparât deux siecles si beaux ! Le même fonds qui avoit produit des hommes illustres dans la guerre, produisit des génies sublimes dans les lettres, dans les arts & dans les sciences : l'émulation prit la place de la révolte ; les esprits accoutumés à l'indépendance, ne la chercherent plus que dans les vues saines de la philosophie ; il n'étoit plus question d'entreprendre sur ses pareils, il fallut s'en faire admirer ; la supériorité acquise par les armes fut remplacée par celle que donnent les talens de l'esprit : en un mot, les mêmes circonstances réunies donnerent à l'Univers les regnes d'Auguste & de Louis XIV.



REMARQUES PARTICULIERES.

NOus finirons cet ouvrage par quelques remarques sur la troisieme race, comme nous avons fait sur les deux premieres.

Ceux qui trouvent l'histoire Grecque ou l'histoire Romaine plus intéressante que la nôtre, ne se méfient pas assez des préjugés de leur enfance : j'aurois pardonné cette méprise avant que nos bons historiens eussent paru ; mais qu'aujourd'hui l'on compare, par exemple, M. de Thou dans ce qu'il a écrit de notre histoire avec l'histoire romaine de Tite-Live, on reconnoîtra que nous ne le cédons ni pour le mérite des écrivains, ni pour la variété & la singularité des événemens, ni pour la grandeur des personnages, ni pour leur magnificence, ni pour leur galanterie, ni même pour le merveilleux, en quoi ces deux auteurs, & sur-tout M. de Thou, sont moins excusables. Mais l'histoire ancienne tenoit à une religion embellie par la fable & par la poésie, qui ont été l'objet des études de notre jeunesse : les prodiges de notre tems nous semblent absurdes, tandis que nous nous plaisons à de vieux contes que nous ne croyons pas davantage : la Grece nous rappelle des idées plus agréables que la Sueve ou la Pannonie, Troye & Carthage nous semblent plus grandes que Tolbiac & Orléans, parce que l'Iliade & l'Enéide sont de plus beaux poëmes que ceux de Clovis & de la Pucelle. Cependant, à qui lira notre histoire avec des yeux philosophiques, il y a autant de connoissance à prendre du cœur humain, tout autant de profit à faire sur les mœurs, tout autant de regles de conduite à acquérir, & la France y paroîtra d'autant plus grande, qu'elle n'a jamais eu d'ennemis médiocres à combattre ; que la marine des anciens, dénuée d'artillerie, n'offre que des jeux d'enfans, en comparaison de nos combats de mer, que les progrès qu'a faits le

REMARQUES PARTICULIERES.

commerce nous ont ouvert des mondes nouveaux, dont les anciens n'avoient pas même des ſoupçons, & que notre intérêt doit croître en liſant notre hiſtoire, à proportion que l'univers s'y étend à nos yeux.

Je ne parle pas des progrès des ſciences & des arts que nous voyons s'augmenter à meſure que l'autorité de nos rois s'affermit; de l'état brillant des lettres qui éclairent nos conquêtes, en même tems qu'elles leur doivent tout leur éclat, & qui ſont propres à embellir l'hiſtoire: Charlemagne, François I, Louis XIV, nous donnent des ſiecles auſſi grands que tout ce que l'on nous raconte des républiques de Grece & de Rome, & de l'empire des Céſars. Ainſi donc, ſans abandonner l'étude de l'hiſtoire ancienne, à laquelle nous invitent les écrivains célebres qui nous l'ont fait connoître, aimons à étudier la nôtre; je n'en ai donné d'autre motif que celui de la curioſité & du plaiſir, quand je pourrois y joindre le devoir où doit être tout homme de chercher à s'inſtruire des loix, des mœurs & des uſages de ſon pays.

Que la ſimplicité des premiers tems ne nous rebute pas. Il y a autant à gagner pour la connoiſſance de l'eſprit humain & de ſes progrès. N'eſt-ce pas une choſe curieuſe, par exemple, de retrouver dans une nation, qui peut bien le diſputer aujourd'hui au plus bel âge de la Grece, pour la ſublimité de ſes ouvrages dramatiques, de retrouver le tems de ces tragédies informes appellées *Myſteres?* quel chemin il a fallu faire pour parvenir du *théâtre de la Trinité* à celui de l'hôtel de Bourgogne, des miracles de ſainte Catherine, de la comédie de la paſſion, &c. à Polieucte, à Athalie, &c. mais une conſidération plus importante ſe préſente à ce ſujet, c'eſt par rapport à la religion. Nous ne revenons pas de ſurpriſe de voir les myſteres repréſentés avec l'autorité des magiſtrats, dont la ſévérité à cet égard ne peut être ſuſpecte.

C'eſt

REMARQUES PARTICULIERES.

C'eſt ce que nous avons de plus ſacré, Jeſus-Chriſt, la Vierge, &c. repréſentés avec une familiarité ſi éloignée de nos idées & de nos reſpects; cela s'explique par la différence des tems, & nous fait connoître l'ignorance, la ſimplicité, l'innocence d'alors. Non, ce n'étoit point profanation de la religion, tout étoit ſpectacle pour un peuple groſſier, qui étoit attiré dans les égliſes, où les cérémonies même du ſervice divin étoient mêlées de ces ſpectacles. » On ne célébroit pas ſeulement les fêtes, on les repréſentoit; le jour des Rois, trois prêtres habillés en rois, conduits par une figure d'étoile qui paroiſſoit au haut de l'égliſe, alloient à une creche, où ils offroient leur don, &c. « De-là le peuple couroit au théâtre, où il retrouvoit les mêmes ſujets; c'étoit encore lui remettre les choſes de la religion ſous les yeux: » leur foi étoit fortifiée par l'habitude qu'ils contractoient avec ces objets, & en entendre parler, c'étoit les avoir vus. « (*Fontenelle.*) Ne ſerions-nous pas réduits aujourd'hui à regretter ces tems de ſimplicité, où l'on ne raiſonnoit pas, mais où l'on croyoit?

Ce furent donc là les ayeux du grand Corneille! tout a commencé ainſi dans le monde. La tragédie grecque n'eut pas une noble origine. Qu'il y a loin de Theſpis à Sophocle! Après les repréſentations des myſteres, les idées s'étendirent, le ton changea inſenſiblement, & cet eſpace ne fut gueres que de Charles VI à Henri II. Jodelle donna alors des tragédies & des comédies, Baïf ſous Charles IX, Garnier ſous Henri III & Henri IV, & enfin ſous Louis XIII, Hardi, Mairet, Triſtan & Corneille.

Comme la forme de cet ouvrage ne m'a gueres permis de m'étendre ſur chaque matiere, je rappellerai ici quelques-unes de celles qui m'ont paru les plus importantes, & je les renfermerai toutes ſous l'idée générale du plan que nos rois

REMARQUES PARTICULIERES.

se sont formés, de faire cesser les usurpations, sur chaque partie du gouvernement, soit la justice, soit les armes, soit les choses ecclésiastiques qui intéressent la puissance séculiere, soit les grands fiefs, &c. Commençons par la justice qui est l'article le plus important, & qui demande plus de détail.

Nos rois avoient beaucoup à faire pour regagner l'autorité royale qui étoit presque anéantie. Il falloit changer les préjugés & les usages de toute une nation, & cela est peut-être plus difficile à exécuter que de la conquérir; *le royaume de France*, comme nous l'avons déja dit, étoit tenu alors selon les loix des fiefs, *se gouvernant comme un grand fief*, *plutôt que comme une monarchie.* Un tel abus venoit de l'usurpation des seigneurs, & quelqu'extraordinaire que cela nous puisse paroître aujourd'hui, cependant il est aisé de connoître que c'étoit la forme de notre gouvernement dès le commencement de la troisieme race, si nous considérons qu'il y avoit trois points essentiels dans lesquels les loix du gouvernement de l'état étoient conformes aux loix par lesquelles les fiefs étoient régis. 1°. La majorité de nos rois ne commençoit, ainsi que la féodale, qu'après l'âge de vingt-un ans accomplis: témoin S. Louis, qui étant né le 25 avril 1215, ne fut déclaré majeur que le 25 avril 1236, quoiqu'il eût succédé dès le mois de novembre 1226 au roi Louis VIII son pere. 2°. Les rois tenoient réciproquement des fiefs de leurs sujets: cet abus fut aboli, comme nous l'avons expliqué au regne de Philippe I. 3°. Enfin la troisieme chose qui justifie que le royaume fut gouverné pendant près de trois cens ans comme un grand fief, est qu'encore fort avant dans le treizieme siecle, le vassal qui prétendoit que le roi *lui veoit le jugement de sa cour*, c'est-à-dire, refusoit d'y faire juger le différend d'entr'eux, avoit sur ce refus la faculté de poursuivre son droit par les armes, & même de contraindre ses ar-

REMARQUES PARTICULIERES.

rieres vassaux à se joindre à lui contre le roi, quoique lui & eux fussent nés ses sujets.

Il faut convenir que de tels usages ne sont gueres conformes aux idées que nous nous sommes faites d'un état monarchique, il falloit bien de la prudence & de la suite pour rétablir les choses en l'état où elles étoient du tems de Charlemagne. Ce prince lui-même auroit eu bien de la peine à en venir à bout, s'il avoit trouvé l'autorité démembrée, telle qu'elle l'étoit à l'avénement de Hugues Capet; aussi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un seul prince, & on peut dire que jusqu'à Philippe-le-Bel qui établit les parlemens, & qui acheva d'affermir par-là l'autorité légitime, chacun de ses prédécesseurs y contribua.

Comme la justice est le plus fort lien des peuples & des rois, ce que nos rois avoient de plus pressé, étoit de la retirer des mains de leurs sujets qui l'avoient usurpée.

Sous la premiere race, & long-tems encore sous la seconde, les ducs & comtes, en qualité de gouverneurs dans les provinces, administroient tous les droits royaux & souverains dans l'étendue de leur duché ou comté. Ils donnoient les bénéfices militaires, quand *vacation* arrivoit, jugeoient par jugement souverain les appellations des centeniers, qui étoient des juges ordinaires établis par le roi; mais c'étoit toujours au nom du roi, parce qu'alors il n'y avoit point d'autre justice que la royale. Ils faisoient battre la monnoie au nom du roi, donnoient toutes sortes de réglemens & provisions: c'étoit par leur ordre que les levées d'hommes, deniers, vivres, munitions, pionniers, étoient faites. Enfin, tout ce qui concernoit le domaine royal, la justice, la police & la finance, étoit en leur disposition, chacun dans son gouvernement, le tout sous le nom & autorité du roi, comme ses lieutenans & officiers.

REMARQUES PARTICULIERES.

Lorsque ces ducs & comtes, profitant de la foiblesse du gouvernement, eurent érigé leurs offices en propriétés & patrimoines héréditaires, ces mêmes droits leur demeurerent. Alors toutes les marques de l'autorité royale furent effacées dans les provinces, excepté dans celles que possédoit Hugues Capet, comme duc & comte, lorsqu'il parvint à la couronne; & à ces marques de l'autorité royale fut substitué un droit seigneurial.

La premiere tentative que firent nos rois, pour ne pas laisser les seigneurs maîtres absolus du sort de leurs sujets, fut d'envoyer, comme nous l'avons dit ailleurs, dans ces mêmes provinces, des commissaires qui se nommoient *Missi dominici*, à l'instar de ceux que l'on envoyoit sous la premiere & sous la seconde race, mais avec cette différence, que les premiers étoient envoyés par le roi, pour examiner ses propres juges, au lieu que ceux-ci alloient examiner les seigneurs qui s'étoient emparés de la justice royale. Ces nouveaux commissaires, qui s'appelloient alors *juges des exempts*, devoient tenir en bride les seigneurs, éclairer de près leurs actions, & recevoir les plaintes des sujets qui se trouveroient avoir été maltraités par eux, & par leurs lieutenans ou officiers; ils devoient vuider sommairement ces plaintes, si faire se pouvoit, sinon les renvoyer aux grandes assises du roi. *Voyez au regne de Louis-le-Gros.*

Ces commissaires gênoient trop l'indépendance des seigneurs, pour qu'ils ne s'y opposassent point: ils firent si bien qu'on n'en renvoya plus.

Cependant l'autorité royale s'affoiblissoit, & les vassaux avoient pris la place des sujets, car ce n'étoit plus des sujets, que des peuples qui pouvoient être armés contre le roi par leurs seigneurs, & qui, pour conserver leur bien, ne connoissoient d'autre tribunal que celui de ce même seigneur.

REMARQUES PARTICULIERES.

Il eût été plus court, sans doute, d'abolir en entier les justices, & les remettre dans la main du roi; mais c'est ce qui ne se pouvoit pas : il restoit deux partis à prendre; le premier étoit de diminuer l'étendue & l'autorité de ces justices, soit en leur retranchant la connoissance de plusieurs contestations, soit par les appels de leurs jugemens pardevant le juge royal. Le second parti fut de leur ôter, sinon la propriété, au moins l'exercice de la justice : ce qui les rendoit moins considérables; car il y a une grande différence entre faire rendre la justice en son nom, ou la rendre soi-même : le peuple ne connoît que son juge, & ne remonte pas plus haut, au lieu que lorsque le seigneur réunit la propriété & l'exercice de la justice, il ne lui manque rien pour se faire obéir.

Le premier expédient qui fut donc imaginé par nos rois pour remplacer les *Missi dominici*, ou commissaires, dont les seigneurs ne vouloient plus entendre parler, fut de créer de grands baillis dans les villes qui étoient alors réunies au domaine, & qui n'étoient que quatre, lors de ce premier établissement, *toutes les autres villes & bailliages de France appartenans alors aux ducs & comtes.* Ce quatre grands bailliages étoient Vermandois, Sens, Mâcon & Saint-Pierre-le-Moutier; quand ces baillis furent créés, il fut question de les employer de façon qu'ils pussent attirer à eux la connoissance de quelques affaires des villes des seigneurs. On imagina pour cela les cas royaux, c'est-à-dire, ce qui intéressoit le roi; car cela ne s'étendoit pas encore à ce que nous entendons aujourd'hui par cas royaux, qui intéressent également le public; le motif de ces cas royaux, dont les baillis devoient être juges, fut que, comme il arrivoit souvent plusieurs cas dans les terres des seigneurs où le roi avoit intérêt, *il n'étoit pas raisonnable que le roi demandât justice à ses su-*

REMARQUES PARTICULIERES.

jets & vassaux, & qu'il étoit juste que ses juges en prissent connoissance : on comprend aisément que ces cas royaux s'étendoient plus ou moins, suivant le plus ou le moins de puissance des seigneurs, que l'on reprenoit davantage sur les plus foibles, & que l'on prenoit patience avec les plus opiniâtres. Dès que le roi avoit réuni quelque ville au domaine, la justice de ce domaine devenoit celle du roi, quoiqu'auparavant elle relevât d'un autre seigneur, sans que pour cela il fût dû aucune indemnité au seigneur, & aussitôt un nouveau bailli étoit créé, qui attiroit par l'attribution des cas royaux toutes les causes qu'il pouvoit du tribunal des seigneurs voisins au sien. Nous avons un édit de 1190, par lequel Philippe Auguste, devenu plus grand terrien que ses prédécesseurs, établit des baillis dans toutes les principales villes. Ainsi donc par l'institution des baillis juges des cas royaux, on obtint le premier effet que l'on s'étoit proposé, qui étoit au moins de distraire tout ce que l'on pouvoit des justices des seigneurs.

L'appel étoit une voix encore plus étendue de diminuer l'autorité que les seigneurs s'étoient acquise par l'usurpation de la justice, puisque les cas royaux ne pouvoient pas embrasser tout, au lieu que l'appel étoit général, & qu'un juge dont les sentences peuvent être réformées, perd beaucoup de son pouvoir, tandis que le juge qui a le droit de les réformer, possede la véritable autorité. Voici comme on y parvint.

Le premier prétexte que l'on employa, *fut la défaute de droit* : les hauts seigneurs refusoient-ils justice ? on se pourvoyoit à la cour du roi, *per viam querelæ* : les hauts seigneurs jugeoient-ils contre la loi des fiefs ? autre cas d'appel. On comprend que ce second cas étoit d'une grande étendue, puisque tout homme qui avoit perdu son procès, ne manquoit pas de dire qu'on l'avoit jugé contre la loi. Mais il ne

REMARQUES PARTICULIERES.

faut pas croire que l'on en usât ainsi avec tous les hauts seigneurs. Il y en avoit de si considérables, qu'ils jugeoient souverainement & sans appel. Le duc de Normandie & le comte de Toulouse poussoient les droits régaliens jusqu'à un pareil excès ; & bien long-tems après que les ducs ne rendoient plus la justice par eux-mêmes, & qu'ils avoient des tribunaux où l'on rendoit la justice pour eux, les ducs de Normandie conserverent ce droit : l'échiquier de Normandie étoit aussi absolu dans ce qu'il prononçoit pour cette province, que l'étoit le parlement du roi. Aussi est-il expressément dit dans la charte accordée aux Normands en 1315 par Louis Hutin, quoiqu'alors la Normandie eût été réunie, que conformément à l'ancienne coutume de la province, nulle des causes qui seront jugées dans cet échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, de quelque maniere que ce soit, & que l'on ne pourra non plus ajourner les Normands pour les affaires du duché devant le même parlement ; il y a bien plus, c'est que ces ducs de Normandie étoient plus puissans chez eux que le roi, puisque le roi souffroit des seigneurs dans son royaume qui y rendoient la justice, & que tant qu'il y eut des ducs de Normandie, du sang normand & angevin, *nul seigneur n'eut la haute justice dans cette province :* ce qui fait qu'encore aujourd'hui nous voyons si peu de hautes justices seigneuriales en Normandie.

Il n'en fut pas de même des ducs de Guienne & des ducs de Bourgogne. Sur la fin du treizieme siecle, il étoit déja assez ordinaire qu'on appellât des sénéchaux du duc de Guienne au parlement : cela est justifié par les lettres patentes du roi Philippe-le-Hardi du mois de juin 1283, par lesquelles il donne à Edouard, roi d'Angleterre, duc d'*Aquitaine*, toute les amendes, forfaitures & autres peines qui seront prononcées au parlement au regard de l'Aquitaine, & dans les cas

REMARQUES PARTICULIERES.

d'appels des jugemens donnés par les fénéchaux dudit roi d'Angleterre en Gafcogne, Agénois, Querci, Périgord, Limofin, Xaintonge : on appelloit auffi des jugemens du duc de Bourgogne à un bailliage royal, & de-là à la cour du roi. C'eft ce que prouve une déclaration donnée par Charles de France, régent du royaume, pendant la prifon du roi Jean fon pere; il eft dit qu'avant que le comté de Mâçon fût joint au domaine de la couronne par l'acquifition qu'en fit S. Louis en 1238, le comte de Mâcon & fes fujets, & pareillement l'archevêque, doyen & chapitre, & les habitans de Lyon, l'évêque & chapitre de Mâcon, l'évêque & chapitre de Châlons, les abbayes de Fontini, (Tournus) & de Cluni, le duc de Bourgogne *qui eft pair de France*, le comte de Foreft, le feigneur de Beaujeu, leurs terres & leurs fujets, étoient tous refforțiffans au châtel & châtellenie de Saint-Jengoul : *& que pour connoître des caufes du reffort de fouveraineté, & icelles oyr & déterminer, nos feigneurs les rois de France avoient accoutumé de toute ancienneté avoir bailliage royal & bailli audit lieu qui étoient appellés bailliage & bailli de Jengoul, duquel bailli l'en appelloit pour le tems*, en parlement à Paris & non ailleurs.

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit la juftice des feigneurs diminuée foit par les cas dont on leur enlevoit la connoiffance, foit par les appels : il faut examiner à préfent comment fe faifoient ces appels, & ce ne fera pas le point le moins curieux de cet article.

Les ducs & les comtes fe lafferent de rendre la juftice, & commirent des lieutenans pour la rendre à leur place, fe réfervant toujours à la vérité le droit de tenir les affifes ou grands plaids : mais le duc ou le comte s'étant encore ennuyé de tenir les affifes lui-même, en commit le foin à un bailli ; de forte que le bailli devint le juge d'appel du lieutenant ou vicomte.

REMARQUES PARTICULIERES.

C'étoit des sentences de ce bailli que l'on appelloit devant le bailli royal; lorsque ce bailli s'étoit absolument écarté des regles dans le jugement qu'il avoit rendu, & que le grief étoit clair & manifeste, & l'iniquité évidente, on avoit la voie de recours au bailli royal, comme on l'eut depuis au parlement, lorsqu'il fut rendu sédentaire, & qu'il ne fut plus occupé que des affaires des particuliers. La partie plaignante donnoit donc sa requête, non pas contre l'autre partie, mais contre le juge même, pour venir rendre compte de sa conduite & des motifs de son jugement. C'étoit au juge à soutenir le bien jugé de sa sentence, contre la partie qui l'avoit appellé devant le juge du roi; & c'est de-là qu'est venu le terme d'appel.

Comme ces appels n'étoient reçus que dans les cas où on avoit énoncé dans la requête de ces sortes de fautes de la part du juge, que l'on appelle *lata culpa quæ dolo æquiparatur*, l'affaire devenoit personnelle pour le juge appellé. Si les faits étoient prouvés, il étoit puni par le même arrêt qui réformoit sa sentence; si l'appellant ne pouvoit prouver les faits par lui avancés, il étoit condamné à une amende, & en des dépens, dommages & intérêts envers le juge.

On se relâcha dans la suite, & on fut plus facile à recevoir des requêtes d'appel sur des faits plus légers, & quelquefois sur une énonciation générale d'injustice: les juges se trouvoient moins intéressés dans ces dernieres requêtes; ils y donnoient moins d'attention, & alors les parties en faveur de qui leur sentence étoit rendue, se joignirent à eux pour en soutenir le bien jugé: on ordonna même dans la suite, que la partie seroit intimée pour soutenir le bien jugé de la sentence; & quand les affaires furent multipliées au point que le parlement fut obligé de tenir ses séances toute l'an-

REMARQUES PARTICULIERES.

née, comme il étoit impossible que les juges des provinces fussent toute l'année à la suite de la cour pour rendre compte de leurs jugemens, on fit des rôles par province, & le bailli ou sénéchal de chaque province se rendoit à la suite de la cour, à l'appel du rôle de la province, assistoit à toute la plaidoirie du rôle, pour rendre compte des motifs de chaque sentence. On cessa alors d'intimer les juges sur chaque affaire, parce que la publication du rôle de la province étoit une intimation générale : la premiere espece d'intimation subsiste encore pour le premier cas qui l'a introduite ; & lorsqu'il y a du fait personnel du juge, on permet sur la requête donnée à cet effet, & suivant la qualité des cas énoncés, d'intimer le juge en son nom, & de le prendre à partie. Mais en même tems que l'on a conservé, pour l'utilité publique, l'usage d'intimer les juges en de certains cas, pour les contenir dans le devoir, on s'est relâché avec raison sur l'usage de les faire assister à des plaidoiries, où la partie qui soutient le bien jugé de la sentence qui est intimée elle-même, a intérêt d'en soutenir la validité.

Nous nous sommes un peu étendus sur l'histoire de ces appels; revenons à notre objet : l'introduction des appels fut un des grands moyens dont on se servit pour donner atteinte aux justices des seigneurs ; & non-seulement leur justice en souffrit, mais le reste de leur autorité en fut bien endommagé ; ce droit de ressort de justice étant sans doute, dit Loyseau, le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté : par le moyen de ce ressort, la puissance de faire loix a été retranchée aux seigneurs indirectement, en tant que le parlement ne suivoit ni n'approuvoit leurs ordonnances au jugement des procès.

La même raison qui avoit engagé les ducs & comtes à renoncer à l'exercice de leur justice, fit que les baillis royaux

REMARQUES PARTICULIERES.

s'en dispenserent. Comme ce n'étoit pas des gens de loix que le roi avoit pris pour cette importante fonction, & qu'il les avoit choisis parmi les plus grands seigneurs de sa cour, les fonctions de la guerre où ils étoient engagés pour le service du roi, ne leur permettoit pas d'exercer leurs offices de baillis, & ils prirent des lieutenans; mais lorsqu'ils voulurent ensuite y rentrer, le roi, qui s'étoit apperçu que l'exercice de la justice dans la main de ces seigneurs les rendoit trop considérables, & pouvoit exposer leur fidélité à secouer le joug de l'obéissance, ce qui étoit déja arrivé aux ducs & comtes, ne voulut plus leur permettre de reprendre leurs fonctions de juges, quand ils voulurent y revenir, & les força de laisser juger en leur place les officiers qu'il y avoit commis. (*Ordonnance de Philippe-le-Bel* 1287.)

Voilà l'administration de la justice reprise des mains de l'usurpation, rentrée dans celles du roi, & remise enfin dans celles des magistrats; mais disons, à l'honneur de notre monarchie, que les magistrats n'y sont pas, comme ailleurs, bornés à la simple administration de la justice, & que nos rois les ont admis à un plus noble partage; ils y sont l'œil du prince; ils sont sa garde & sa force; ses lumieres ne peuvent s'étendre à tout: ils l'éclairent. Ils sont sa garde pour le défendre des surprises; ils sont sa force pour l'exécution de ses loix; car lui seul est en droit d'en donner, sans quoi la monarchie ne seroit qu'un vain nom. Les princes sont des hommes, ils peuvent se tromper; ils peuvent être trompés; leur sagesse est de vouloir en être avertis; ils en ont fait un devoir aux magistrats, parce que, comme les magistrats sont plus près du peuple, ils sentent mieux ses besoins. Mais d'un autre côté, comme le secret de l'état ne peut leur être confié, ils ignorent souvent les motifs & la nécessité de telle & telle loi: c'est ce secret de la domination que Tacite

REMARQUES PARTICULIERES.

appelle *jus dominationis*, *& arcana imperii*. Qu'en résulte-t-il? c'est qu'après avoir rempli le devoir de leurs fonctions, après avoir exposé la vérité comme ils la voient, leur résistance doit finir, où la volonté du prince, plus instruit qu'eux, persiste dans sa détermination; qu'il est de l'ordre qu'ils se soumettent, parce que le droit doit enfin rester à quelqu'un, parce qu'aux termes de l'édit de Charles IX, » l'autorité royale seroit au contraire sujette aux volontés de ses officiers, ce qui seroit trop préjudiciable à la majesté d'un roi de France, laquelle est si pleine & si absolue, qu'elle se laisse bien modérer aux remontrances d'un sénat, mais non jamais s'y assujettir; « & parce qu'enfin, ce qui étoit fait pour le bien général, en deviendroit le trouble, & en pervertiroit l'usage; car, dit Hincmar, tous étoient obligés de se soumettre à sa décision. Le roi décidoit souverainement, suivant ce mot de Beaumanoir: » le roi est souverain par-dessus tous, & a de son droit le général garde du Reaulme, pour quoi il puet faire liex, établissemens, comme il li plest pour le quemun profit, & che que il établit i doit être tenu. « N'altérons point des maximes si sages. *Eclairer le prince & lui obéir*: tels sont les vrais principes.

Voilà jusqu'ici quelques points principaux de notre droit public sommairement éclaircis: nous passerons à deux autres articles qui ne sont pas moins curieux; savoir, la nature du domaine, & la vénalité des charges.

C'est une maxime constante, que le domaine du roi est inaliénable; & c'est une erreur de croire que ce n'a été que depuis Philippe-le-Hardi, lorsque les appanages commencerent à être plus connus, *(Voyez à l'année 1283)* que nos rois ont cessé de pouvoir aliéner leur domaine.

Ce qui a pu induire en erreur sur ce dernier article, c'est

REMARQUES PARTICULIERES.

qu'en effet, jusqu'à Philippe-le-Hardi, nos rois aliénoient leurs domaines, mais cette aliénation pour l'ordinaire ne regardoit que leurs enfans; & si l'on trouve quelques autres aliénations de certains domaines, faites même hors la famille royale, cela ne prouve pas pour cela que le domaine de la couronne soit aliénable.

En effet, si nous voyons que nos rois donnoient des portions de domaines à leurs filles, il faut prendre garde si ces domaines faisoient partie du domaine royal; car si ce n'étoit que des domaines particuliers, alors cela ne prouve pas que le domaine royal soit aliénable. Louis-le-Débonnaire, (*Thegan*, *Perard*, *recueil des pieces pour servir à l'histoire de Bourgogne*) étoit si magnifique & si libéral, qu'il donna à plusieurs gentilshommes de sa cour des terres & seigneuries, mais elles avoient autrefois été à son ayeul & à son trisayeul: Charles-le-Chauve (*Perard*) en usa de même, mais les dons qu'il faisoit lui appartenoient, *jure proprietario*, en propriété; d'où il faut conclure que nos rois de la premiere & de la seconde race avoient un domaine particulier dont ils étoient les maîtres; & que lorsqu'on les voit disposer de ces domaines, de même que quelques-uns des rois de la troisieme race, qui avoient, ainsi qu'eux, des domaines particuliers, *res juris nostri*, *res proprietatis nostræ*, il faut bien se garder de croire pour cela que le domaine royal fût aliénable; & pour entendre cette distinction, il faut concevoir que nos rois avoient deux sortes de domaines, dont l'un appartenoit à leur couronne, & l'autre, suivant l'expression de Dumoulin, à leur personne *organique*. Les domaines restoient séparés dans la personne du prince, & n'étoient pas réunis au domaine royal, lorsque le prince montoit sur le trône. Ce ne fut que par l'ordonnance de Moulins de 1566, qu'il fut ordonné que le domaine particulier du prince mon-

REMARQUES PARTICULIERES.

tant ſur le trône, ſeroit réuni de droit à la couronne au bout de dix ans ; ce qui prouve qu'auparavant il y avoit des domaines particuliers ; & qu'ils n'étoient pas réunis à la couronne.

Il y a, dit Pontanus dans ſon commentaire ſur la coutume de Blois : (ce Pontanus vivoit en 1439 & écrivoit, ſuivant l'uſage qui avoit eu cours dans les ſiecles précédens, & qui étoit encore en vigueur dans le ſien) » il y a, dit-il, deux ſortes de domaines, l'un de la couronne, l'autre du prince : le domaine de la couronne eſt inaliénable ; les rois n'en ont que la ſimple adminiſtration, ainſi que les maris, les peres, les prélats, ont la ſimple & nue adminiſtration des biens de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs égliſes : ils n'en peuvent diſpoſer au profit des particuliers, à titre de donation ni autre, & ſont, au contraire, obligés de le conſerver en ſon entier, & de le tranſmettre ſans aucune diminution à leurs ſucceſſeurs au royaume ; mais quant au domaine du prince, qu'il définit, celui qui advient par acquiſition ou par ſucceſſion, il en eſt, dit-il, tellement le maître, qu'il en peut faire & diſpoſer à ſa volonté, au profit de telle perſonne que bon lui ſemble. «

Dumoulin va plus loin, & dit que, quand même le roi auroit tenu ſon patrimoine particulier confuſément avec le patrimoine royal, & que quand il auroit ſouffert que les revenus de l'un & de l'autre euſſent été reçus, régis & adminiſtrés par les mêmes officiers, cela n'en auroit pas opéré la réunion, laquelle ne ſe pouvoit faire tacitement, mais au contraire ſe devoit faire expreſſément & ſolemnellement par des actes authentiques : on entend bien que tout cela étoit antérieur à l'ordonnance de Moulins.

Il eſt, je crois, ſuffiſamment prouvé par ce qui vient

REMARQUES PARTICULIERES.

d'être dit, que nos rois avoient des domaines particuliers, & que l'aliénation libre qu'ils en faisoient ne prouve rien par rapport au domaine de la couronne. Mais en convenant de la distinction de ces deux domaines, on pourra m'opposer des exemples de l'aliénation même du domaine royal faite à des particuliers ; que dois-je répondre ? sinon que les infractions à la loi ne la détruisent pas, & que la loi fondamentale de l'état est que le domaine est inaliénable : c'est ce qui me reste à prouver, & ce qui fait l'objet principal de cet article.

De quoi auroit servi de réunir des domaines à la couronne, si ce n'étoit pour empêcher qu'ils en fussent jamais séparés ? Ainsi la Normandie conquise par Philippe Auguste, l'Artois acquis par son mariage, le duché de Bourgogne échu par succession au roi Jean, le comté de Toulouse échu aux descendans de saint Louis, par le mariage de l'héritiere de ce comté avec Alphonse, frere de saint Louis, le comté de Champagne acquis par l'échange que fit Philippe de Valois avec la fille de Louis Hutin : tous ces fiefs furent réunis à la couronne pour qu'ils cessassent d'être *disponibles*, & pour n'en être plus séparés. C'est donc la réunion des fiefs au domaine de la couronne, qui opere leur inaliénabilité, parce que le domaine royal est inaliénable ; & le duché de France réuni à la couronne, en est un bel exemple lors de l'élection de Hugues Capet.

Telle a été la doctrine de tous les tems, & telle est la doctrine de nos jours. On appelloit patrimoine du prince, dit Giannone, les fonds qui lui appartenoient, & qui ne dépendoient point de la couronne, pour les distinguer, tant du patrimoine de ses sujets, que de celui du fisc, que l'on nommoit *sacrum patrimonium*. (*Voyez* au code l. 12.) Mais, sans nous perdre dans des exemples anciens, renons-

REMARQUES PARTICULIERES.

nous-en à des preuves plus modernes, qui prouvent la tradition & la chaîne de ces principes.

Pourquoi le parlement de Paris s'opposa-t-il si fortement à l'enrégistrement des lettres-patentes que donna Henri IV le 13 avril 1590 & le 31 décembre 1596, par lesquelles il déclara vouloir tenir son patrimoine séparément & distinctement du domaine de la couronne ? si ce n'est parce qu'il jugeoit que du moment qu'il étoit réuni il devenoit inaliénable : plus les besoins d'argent que pouvoit avoir Henri IV, dans ce moment où la couronne lui étoit disputée, sembloient être un motif légitime de vendre ses propres domaines, plus le parlement jugeoit-il qu'il n'y avoit de moyen de l'empêcher, que de les réunir. A la bonne heure que le roi engageât pour un tems quelques-uns de ces mêmes domaines, comme nos rois ont toujours fait dans des nécessités urgentes : mais ce que vouloit Henri IV, c'étoit de pouvoir vendre sans retour, parce que cette vente lui auroit valu beaucoup plus qu'un simple engagement. Les parlemens de Bordeaux & de Toulouse avoient obéi à Henri IV, mais le parlement de Paris, véritable défenseur des loix fondamentales de la monarchie, ne voulut jamais fléchir, & eut lieu de s'applaudir de sa résistance, lorsqu'enfin Henri IV reconnoissant la nécessité & l'utilité de la loi des réunions, rendit son édit du mois de juillet 1607, par lequel il unit inséparablement son patrimoine, tenu en fief de la couronne, ou domaine sacré de son état : ce qui même étoit inutile, puisque l'ordonnance de Moulins y avoit pourvu.

Cette impuissance où sont nos rois d'aliéner leur domaine, est tellement une loi fondamentale de l'état, que le roi, dit Juvenal des Ursins, le jure à son sacre expressément, en promettant qu'il n'aliénera rien de son héritage ; &, dans des mémoires dressés par le commandement de Charles VII, le même

REMARQUES PARTICULIERES.

même auteur continue en disant, » ce seroit chose trop » merveilleuse que le roi pût aliéner partie de l'héritage de » la couronne, *& de le non-aliéner jure à son sacre.* « Bouchel dans la Bibliotheque Françoise, dit : » les rois ne manquent jamais, lors de leur couronnement, de jurer qu'ils » conserveront intacts les droits & l'honneur de leur cou» ronne. « M. le Bret dit la même chose. C'est donc, dit Chopin, par un privilege d'origine, que le patrimoine impérial, ainsi que le royal, est réputé sacré. Ecoutons ce que répondit M. de Selve, premier président du parlement de Paris, lorsque les ambassadeurs de l'empereur vinrent demander l'accomplissement de la parole qu'avoit donnée François I, de céder la Bourgogne pour prix de sa liberté : » ledit seigneur roi ne peut aliéner ledit duché, car il est obligé » d'entretenir les droits de la couronne, laquelle est à lui & » à son peuple, & à ses sujets commune. « Cette question de savoir si le roi peut aliéner son domaine dans un cas aussi pressant que celui de la captivité, feroit la matiere d'une autre dissertation, mais elle sert beaucoup dans la question présente, puisque si le roi captif ne peut aliéner partie de son domaine pour prix de sa liberté, encore moins le peut-il pour en tirer de l'argent.

Mais ce qui emporte la conviction, & par où je finis, ce sont les paroles de Charles IX dans le préambule de son ordonnance du domaine de l'an 1566, ordonnance qui, après avoir été composée sur les cahiers des états, (ce qui prouve le concours des états & de l'autorité royale) & donnée à Moulins au mois de février 1566, fut enrégistrée au parlement de Paris le 13 mai de la même année. » Comme à » nostre sacre, dit le roi, nous ayons, entr'autres choses, » promis & juré garder & conserver le domaine & patri» moine de nostre couronne, l'un des principaux nerfs de

REMARQUES PARTICULIERES.

» nostre état... Et parce que *les regles & maximes anciennes » de l'union & conservation de nostre domaine* sont à aucun » assez mal, & autres peu connues, nous avons estimé très-» nécessaire de les faire recueillir, &c. « ce qui prouve que le roi ne comptoit pas faire une loi nouvelle ; sur quoi, dans les notes de cette ordonnance, il est dit : » le domaine de la » couronne est comme la dot du royaume, donnée au roi à » cause de la royauté, & par conséquent inaliénable, de mê-» me que la dot qu'une femme a apportée à son mari. «

Cette maxime qui dépouilla les rois en faveur du domaine, est bien ancienne : l'un des Antonins le reconnut, lorsqu'après son élection, il dit ces mots remarquables à sa femme, qui lui reprochoit de n'être pas assez libéral, *nous n'avons plus rien*, pour signifier que l'intérêt public & l'intérêt particulier se trouvant confondus dans ce prince, il ne possédoit plus rien en particulier, & que les biens qu'il avoit eus, réunis à ceux de l'état, avoient changés de nature, & étoient devenus un propre de l'empire, attachés non plus à la personne du prince, mais à sa couronne.

Ainsi par tout ce qui vient d'être dit, voici les principes concernant le domaine. Avant l'ordonnance de 1566, tout ce qui n'étoit pas réuni au domaine étoit *disponible ;* mais du moment de la réunion, il devenoit *inaliénable :* & depuis l'ordonnance du domaine de 1566, les domaines libres de nos rois, administrés par les receveurs publics, sont devenus partie du domaine royal, au bout de dix ans de possession, sans qu'il soit besoin d'acte de réunion. Finissons par ce passage de Cujas : *eâ de re cùm consulerer, respondi nullam esse legem specialem quæ id prohibuisset ; sed hanc esse legem omnium regnorum, cum ipsis regnis natam, & quasi jus gentium.*

La question de la vénalité des charges est plus difficile à

REMARQUES PARTICULIERES.

résoudre que l'on ne croit. Le lecteur exige qu'on lui donne des idées nettes, & il a raison. On sait que les charges ne se vendoient pas autrefois, & que celles de judicature se conféroient par élection, & l'on voit qu'elles s'achetent aujourd'hui : on croit que l'on a passé tout-d'un-coup de l'élection à la vente. On veut que l'on vous dise que telle année, à tel jour, il y eut un édit pour rendre vénales les charges qui la veille n'étoient qu'électives.

Or, il n'en va pas ainsi de presque tous les changemens qui sont arrivés dans les états, par rapport aux mœurs, aux usages & à la discipline : des circonstances ont précédé, des faits particuliers se sont multipliés, & ils ont donné, par succession de tems, la naissance à la loi générale sous laquelle on a vécu. Telle est la vénalité des charges, dont c'est ici l'article.

Il y a trois sortes de charges ; des charges ou offices de judicature, des charges militaires, & des charges de finance. Nous ne parlons que des charges de judicature, & ce ne sera que par occasion qu'il sera fait mention des autres.

Ce fut, suivant Mezerai, Varillas, le pere Daniel, &c. à l'occasion de la guerre d'Italie sous François I, que fut introduite la vénalité des charges de judicature : deux questions se présentent à ce sujet : la premiere, si la vénalité est utile, ou si elle a des inconvéniens plus grands que son utilité ; & l'on peut voir à ce sujet le testament politique du cardinal de Richelieu ; la seconde, si c'est en effet sous François I que la vénalité s'est introduite.

Je commencerai par rapporter à ce sujet ce qu'a écrit Loyseau, dans son chap. de la vénalité des offices. (Loyseau est mort en 1618.) Le témoignage de ce jurisconsulte, en pareille matiere, a plus de poids que celui des historiens qui se sont copiés les uns les autres. Louis XI, dit-il, rendit les

REMARQUES PARTICULIERES.

offices perpétuels par son ordonnance de 1467; donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII, par son ordonnance de 1493, défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit si bien maintenue avant ces deux rois, que Pasquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par lesquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent destitués. Louis XII commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole Gilles & Gaguin disent à ce sujet, » que ce » fut pour s'acquitter des grandes dettes faites par Charles » VIII son prédécesseur, pour le recouvrement du royaume » de Naples, & ne voulant surcharger son peuple, qu'il prit » de l'argent des offices, *dont il tira grandes pécunes :* (Loyseau, tom. 3, chap. 1, n° 86) car d'ailleurs il défendit » par un édit de 1508 la vente des offices de judicature; » mais comme en France une ouverture pour tirer de l'ar» gent, étant une fois commencée, s'accroît toujours, « le roi François I étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature. Ce n'est pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandres, ch. 33; où il est dit que le roi Philippe-le-Bel, » poursuivant la canonisation de S. Louis, en fut refusé par Boniface VIII, parce qu'il fut trouvé qu'il avoit mis ses bailliages & prévôtés en fermes. « C'est que l'on se servoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit *quant & quant* à ferme l'office de prévôt, vicomte, &c. parce qu'ils administroient tout à la fois la ferme & la justice; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainsi donc le regne de François I est l'époque qui paroît la plus vraisemblable de la vénalité des charges, parce qu'a-

REMARQUES PARTICULIERES.

lors il y en eut de vendues en plus grand nombre : mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque ? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défense qui en fut faite depuis ?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I, il me paroît certain que la vénalité de ces sortes d'offices n'étoit pas même tolérée ; les ordonnances de Charles VII, de Charles VIII & de Louis XII en fournissent la preuve : cette preuve se trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des avocats, intitulé *Pasquier*. *Voyez* le septieme volume du recueil des ordonnances : on y lit dans des lettres du 19 novembre 1393 concernant les procureurs du Châtelet de Paris, *pour cause de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être exposé en vente, & par titre d'achapt aucuns y avoient été & étoient pourvus.* On voit des plaintes des états généraux à Louis XI dans le recueil de Quinet, sur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature ; Philippe de Commines rapporte la même chose. Les exemples de ces ventes sont en grand nombre, mais ces exemples nous fournissent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autorisées par les plaintes que l'on en portoit au souverain ; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit sans que le roi en fût informé, ou sans qu'il parût s'en appercevoir : c'est dans ce sens qu'il semble que l'on doit entendre tous les passages qui déposent de la vénalité des charges : c'étoient des abus, & par conséquent ce ne sont ni des autorités, ni des époques.

Nous restons toujours au regne de François I, sans que ce prince ait cependant donné de loix au sujet de la vénalité :

REMARQUES PARTICULIERES.

loin de-là, pour ſauver le ferment qu'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté ſon office, ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les beſoins de l'état, & par conſéquent n'étoit pas une vente. A la vérité Henri II ſe contraignit moins. On lit dans un édit de 1554, qui regle la forme ſuivant laquelle on devoit procéder aux parties caſuelles pour la taxe & la vente des offices, que ce prince ne fait aucune diſtinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient ſe faire pourvoir d'office, ſoit par vacation, réſignation ou création nouvelle, feroient enrégiſtrer leurs noms chaque ſemaine, & que le contrôleur général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui feroient à taxer, &c. Le peuple qui croyoit que la vénalité des charges entraînoit celle de la juſtice, ne voyoit pas, ſans murmurer, ce ſyſtême s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puiſqu'ils ne pouvoient pas mettre en place des hommes qui leur fuſſent dévoués; ce fut par cette double raiſon que Cathérine de Médicis, lors de l'avénement de François II à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'eſt pas que les élections n'euſſent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il point? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II, il fut dit que le parlement préſenteroit au roi trois ſujets, entre leſquels le roi choiſiroit; les choſes n'en allerent pas mieux: tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guiſes, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi; en ſorte que l'eſprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraiſemblablement une des cauſes des déſordres des guerres civiles.

REMARQUES PARTICULIERES.

Sous le regne de Charles IX le systême de la vénalité reprit le dessus, & peut-être est-ce la véritable époque de celle des offices de judicature : ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature seroient désormais en vente, mais cela y ressembloit beaucoup. Le roi permit à tous les possesseurs de charges qui, sans être vénales de leur nature, étoient réputées telles à cause des finances payées pour les obtenir, de les résigner en payant le tiers denier : les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties casuelles ; le commerce entre particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu jusqu'alors ; & quand elles vinrent à tomber aux parties casuelles, faute par les résignans d'avoir survécu quarante jours à leur résignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autorisé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas besoin d'une loi pour les anéantir.

Ainsi on peut regarder les édits de Charles IX à ce sujet, qui sont des années 1567 & 1568, comme les destructeurs de cet ancien usage des élections, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les dispositions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX lui-même, & ensuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices sans distinction, même ceux des cours souveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été question de charges non vénales.

On pourroit conclure avec raison, de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I ne doit pas être l'époque de

REMARQUES PARTICULIERES.

la vénalité des charges : ce n'en eſt pas en effet l'époque, ſi j'oſe dire, *judiciaire*; mais c'en eſt la cauſe véritable, puiſque ce fut ſous ſon regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Nous avons dit un mot des charges de finance : par rapport aux charges militaires, nous liſons dans les mémoires de Dupleſſis-Mornai, (tom. 1, p. 456) que ce furent les Guiſes qui les mirent en vente ſous le regne de Henri III, & nous ne devons pas omettre à cette occaſion, que le roi régnant (Louis XV) dans l'intention de pouvoir multiplier les récompenſes dans cet ordre ſi reſpectable & ſi utile à l'état, a formé le projet de ſupprimer la vénalité de ces charges, en en diminuant le prix à chaque mutation, avantage ineſtimable pour l'ordre militaire, qui commence déja à ſe faire reſſentir, & qui, étant joint à l'édit de la nobleſſe & à l'école militaire, rendra cher à jamais à la nobleſſe françoiſe, le regne de ce monarque, & le zele de ſon miniſtre (M. d'Argenſon) à exécuter ſes volontés. Ce miniſtre eſt mort en 1764, à l'âge de ſoixante-huit ans, emportant avec lui les regrets de l'égliſe, du militaire & des ſavans.

Comme le duché de Bourgogne eſt le dernier apanage qui rentra dans le domaine royal, & dont la réunion éteignit cette eſpece de ſouveraineté bizarre qui, ſemblable à un corps étranger, gênoit les reſſorts de la véritable, il eſt bon de voir ce qu'il devint à la mort de Charles-le-Téméraire. Ce duché pouvoit regarder trois perſonnes : Louis XI y avoit droit par la loi des apanages, au cas qu'il n'y eût plus de mâles deſcendans de Philippe-le-Hardi, premier duc de cette ſeconde maiſon, ſur le principe que ce duché ayant été donné à Philippe-le-Hardi, à condition de retour à la couronne, faute d'hoirs mâles, Marie de Bourgogne, fille de Charles, en étoit exclue ; cette même Marie avoit droit à

REMARQUES PARTICULIERES.

la fucceffion de fon pere, fi la loi des apanages n'avoit pas lieu; & enfin un mâle provenant de Philippe-le-Hardi, s'il y en avoit un, devoit, fuivant la loi des apanages, être préféré à Louis XI & à Marie. Cela fuppofé, quel étoit l'héritier légitime de Charles-le-Téméraire? Je n'en vois point d'autre que Jean, comte de Nevers, petit-fils de Philippe-le-Hardi, lequel n'étant mort qu'en 1491, étoit le feul mâle vivant de cette maifon, lors de la mort de Charles-le-Téméraire, arrivée quatorze ans auparavant. Quel droit Louis pouvoit-il lui oppofer? Etoit-ce la loi des apanages? cette loi étoit pour lui, puifqu'il étoit mâle defcendant de Philippe-le-Hardi. Quel droit pouvoit lui oppofer Marie, fille de Charles? Etoit-ce fon droit d'unique héritiere de fon pere? elle en étoit déchue par la loi des apanages, qui excluoit les filles dans tous les cas; cependant, chofe merveilleufe, nous ne voyons pas qu'il aít été queftion du comte de Nevers à la mort du dernier duc de Bourgogne. Seroit-ce que le comte de Nevers étoit trop foible pour faire valoir fes droits; mais il eut au moins fait des proteftations. Seroit-ce au contraire que la loi des apanages ne fût pas encore affez clairement établie, pour que Marie fût exclue? Mais cette loi étoit devenue une loi de l'état. Seroit-ce enfin, comme le propofe l'abbé de Longuerue, que le comte de Nevers eût fait ceffion de fes droits à Louis XI? il n'y en a aucune trace, car d'ailleurs qu'importe que ce comte de Nevers ait été dégradé de l'ordre de la toifon, pour avoir cru aux forciers, comme il paroît par une chronique manufcrite de la bibliotheque du roi? Pouvoit-ce être une atteinte aux droits de fa naiffance? Mais ce qui ajoute à la difficulté des conjectures, c'eft qu'en même tems qu'il ne paroît pas que le comte de Nevers ait ofé protefter contre Louis XI lors de la réunion de la Bourgogne à la couronne, il n'a pas craint de faire ap-

REMARQUES PARTICULIERES.

peller à la cour des pairs Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, pour lui rendre la Flandre, le Brabant, & les autres états dont il s'étoit emparés ; mais il mourut dans le cours de cette inſtance, âgé de 76, le 25 ſeptembre 1491. (*Mém. pour ſervir à l'hiſtoire du Nivernois.*)

Dans un point d'hiſtoire ſi embarraſſé, il me ſemble que nous ne pouvons mieux nous décider que par la conduite que tint Louis XI dans cette occaſion. On ne perſuadera jamais, quoi qu'en diſent quelques écrivains, (du Tillet, Laguesle, Dupui,) que ce prince n'eût pas uſé du droit de réunion faute d'hoirs mâles, s'il avoit cru y être autoriſé : il ne l'a pas fait, parce qu'il y avoit un prince vivant qui deſcendoit de Philippe-le-Hardi : il aima mieux d'abord employer l'habileté pour s'emparer des places du duché de Bourgogne ; & après avoir manqué le mariage de Marie, en quoi il fut inexcuſable, il eut recours à la loi des fiefs, & il réunit le duché de Bourgogne à la couronne pour crime de félonie, dont en effet Charles-le-Téméraire n'avoit été que trop coupable pendant le cours de ſa vie. Au reſte, on ſent bien que cette queſtion n'eſt aujourd'hui que de pure curioſité, puiſque le comte de Nevers mourut ſans enfans.

Ce même roi avoit cru que ſon autorité ſeroit mieux affermie ſi les loix de ſon royaume étoient uniformes, & voulut donner à ce projet le prétexte du bien public. Il ne falloit, diſoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une meſure : projet ſpécieux, mais rempli d'inconvéniens dans ſon exécution ; je ne parle pas des poids & meſures, parce que ce n'eſt, à le bien prendre, qu'une diſpute de nom, & que la balance du prix des choſes ſuivra toujours leur poids & leur meſure. Il n'en eſt pas de même des loix qui ont été faites, ni des coutumes qui ſe ſont introduites ſuivant la nature de chaque pays & les mœurs de ſes habitans ; on ne vit

REMARQUES PARTICULIERES.

point à Dunkerque comme à Toulouse, à Marseille comme à Paris, en Normandie comme à Saint-Malo, & les bourgeois, la noblesse & les marchands doivent être régis différemment. On doit accommoder, dit Aristote, les loix à la république, c'est-à-dire, au naturel des sujets, en considérant le pays qu'ils habitent, & la position, qui influe beaucoup sur les esprits.

Un gentilhomme veut perpétuer son nom, & doit, suivant ce préjugé, transmettre sans partage tous ses biens à son aîné. Un commerçant, dont la passion est l'étendue du commerce & l'accroissement des biens dans sa famille, doit au contraire partager entre ses enfans les richesses qu'il a acquises, pour que chacun d'eux soit en état de le représenter, & pour pouvoir multiplier par eux ses talens & son crédit : la coutume de Normandie est nécessaire dans les vues du premier, & la loi & la coutume doivent faire un partage égal dans la famille du second. Le magistrat, retenu à Paris pour les fonctions de sa charge, n'a pas le tems de faire valoir des terres ; il lui faut un revenu plus aisé à percevoir, & qui cependant représente des biens fonds dans sa succession ; on a imaginé pour cela de donner aux rentes constituées le caractere d'immeubles, ce qui n'avoit pas lieu avant que la guerre & la magistrature fissent deux états séparés : on a établi la jurisdiction des consuls, dont les loix jugent sommairement les marchands, parce qu'ils n'ont pas le tems d'attendre de longues procédures, dont les délais nuiroient au commerce, & parce que ces sortes d'affaires ne demandent pas de grandes discussions ; mais on sent bien que ces loix n'auroient plus la même nécessité, & qu'elles s'exerceroient difficilement à l'égard des hommes de guerre, des magistrats, en un mot de tout ce qui n'est pas marchand.

Le tribunal des maréchaux de France, qui juge la no-

REMARQUES PARTICULIERES.

blesse sur les procédés, pourroit-il connoître des matieres féodales ou des engagemens civils ? & ainsi du reste.

Dans l'idée de faire des loix uniformes, quelle regle pourroit-on se prescrire ? A quel ordre de citoyens auroit-on égard par préférence aux autres ? la noblesse est le soutien de l'état, le commerçant le fait fleurir : doit-on partager l'un au préjudice de l'autre ? *Lex est commune præceptum*, il est vrai, mais ce n'est point pour les hommes en général, ni même pour chaque profession, mais pour chaque province en particulier, qui par sa nature & par sa position a choisi, de tems immémorial, une maniere de vivre qui lui fût propre, & que l'on appelle *coutume*, qui est devenue une loi par l'approbation du souverain. Prenons-y garde, les hommes se sont fait leurs premieres loix. L'autorité ne doit tirer les loix nouvelles que comme des écoulemens des anciennes; dès qu'elle n'y aura plus d'égard, le droit nouveau forcera tout : ce sera, comme dit Pope, un droit toujours ou trop fort avec les foibles, ou trop foible avec les forts. Souvenons-nous de notre origine ; les nations réunies sous nos rois conquérans, n'y conserverent-elles pas chacune leurs loix ? Mais prenons-y garde, (& c'est pour répondre à ceux qui veulent toujours remonter aux anciens tems) il doit y avoir une puissance législative subsistante dans un état : comme le ressort des loix s'use avec le tems suivant le sort des choses humaines, un état se détruiroit de lui-même, s'il n'avoit pas en lui le pouvoir de se rétablir, en créant de nouvelles loix, & en répandant par leur moyen, une nouvelle vie dans tout le corps politique ; Lycurgue & Solon furent de grands modeles ; leurs loix ne furent pas les mêmes, parce qu'ils les accommoderent au caractere des Spartiates & des Athéniens.

Venons à l'article des armes.

C'étoit déja un grand avantage pour l'autorité souveraine

REMARQUES PARTICULIERES.

d'avoir repris la justice usurpée des mains des sujets; mais les sujets restoient toujours armés, & le roi dépendoit d'eux & de leurs vassaux pour faire la guerre; ils la lui faisoient à lui-même : ils ne venoient point à la cour, & ils ne s'occupoient chez eux qu'à se mettre en état de paroître selon leur qualité & le devoir de leurs fiefs, aux guerres de leurs tems; la paix faite, ils retournoient dans leurs châteaux, environnés de leurs vassaux qu'ils entretenoient dans leur goût pour les armes, par les assemblées qu'ils tenoient aux grandes fêtes, & par les joutes & les tournois : ils faisoient des chevaliers par l'accolade, titre d'honneur & de distinction seulement; car la chevalerie n'étoit que cela, & ne donnoit aucun grade, ni dans les armées ni dans l'état. On comprend quelle autorité cette forme de vie donnoit à ces seigneurs, & la force qu'ils tiroient de leur union avec des vassaux qu'ils ne quittoient jamais, soit en paix, soit en guerre; voilà encore ce qu'il falloit tâcher de détruire : on commença par diminuer cette union en défendant les tournois, sous prétexte des accidens qui en arrivoient : on invoqua le pouvoir des papes, qui défendirent ces sortes de combats sous peine d'excommunication & de refus de sépulture; ensuite on dispensa les nobles, comme par forme de privilege, du service qu'ils devoient à cause de leurs terres; à condition que les troupes que le roi leveroit, seroient entretenues sur leurs terres par leurs vassaux & par leurs sujets; mais cela leur conservoit encore quelque relation avec les soldats, qu'il étoit bon de faire finir; & l'invention des aides & de la taille acheva ce grand ouvrage; ils donnerent de l'argent au roi, & le roi entretint des armées indépendamment d'eux.

Les grands seigneurs devenus oisifs dans leurs terres, commencerent à s'y plaire moins; ils se rapprocherent de la cour, où ils furent attirés par les charges & par les bienfaits, & où

REMARQUES PARTICULIERES.

l'on chercha à les retenir par le plaisir : les femmes y furent introduites ; & comme il n'étoit plus question de disputer l'autorité, l'ambition de la faveur & de la galanterie devint l'objet des seigneurs, qui ne furent plus que des courtisans ; cependant les joutes & les tournois étoient encore de mode ; c'étoient les spectacles de ce tems-là. Comme on ne lisoit gueres alors, & qu'on ne raisonnoit pas davantage, toute l'activité de l'ame se tournoit au profit du corps, au lieu que l'habitude où nous sommes aujourd'hui de lire, de réfléchir & de démêler ce que nous sentons, fait qu'il nous faut des spectacles conformes à nos idées & à nos sentimens : ainsi on alloit à des joutes & à des tournois, comme on va aujourd'hui à Rodogune & au Misanthrope ; tout au plus il y avoit quelques esprits qui se doutoient qu'il pourroit bien y avoir des moyens d'intéresser un peu plus que par des spectacles purement militaires, c'est ce qui fit inventer les représentations des mysteres, les farces, les anciens ballets qui étoient comme le bégayement de nos tragédies, de nos opéra, & de nos comédies. Tel étoit l'état de la cour sous le regne de François I, & sur-tout sous celui de Henri II.

Il sembleroit, à voir cette férocité guerriere, qui se ressentoit encore des premiers tems, qu'au moins les mœurs en eussent dû profiter, & que les hommes qui se battoient pour leur plaisir, n'eussent pas eu de tems à donner à d'autres passions ; mais ce seroit mal connoître la cour de Henri II, jamais il n'y eut plus de dissolution que sous ce regne. L'audace qui régnoit dans les esprits avoit donné son empreinte à la galanterie, & les femmes étoient aussi courageuses à attaquer les hommes & à leur faire des avances, que les hommes l'étoient à se battre. Les poëtes, car il en parut beaucoup alors, & Henri II avoit du goût & des connoissances ; les poëtes se ressentoient de la corruption du siecle, ou plutôt

REMARQUES PARTICULIERES.

l'augmentoient, & ils gâtoient l'esprit & le cœur des jeunes femmes par des vers libertins & par des chansons licentieuses : enfin pour achever de donner une idée de ce siecle, la folie des devins, les horoscopes, l'astrologie judiciaire, avoient gagné toute la cour, & ont duré encore en France bien long-tems depuis, jusqu'à ce que la philosophie, qui a peut-être causé d'autres maux, en ait fait voir le ridicule & l'illusion.

Je vais parler d'un article bien important, c'est le concordat où l'on découvre combien l'autorité réunie est nécessaire au bon ordre, & par conséquent au bonheur des sujets, lorsqu'elle est bien administrée, & que les rois pesent leur pouvoir à la balance des loix : car on ne sauroit trop répéter ce qu'a dit Loyseau : » que les loix bornent le pouvoir » du souverain sans intéresser la souveraineté. «

Ç'a été un homme bien maltraité dans l'histoire, que le chancelier Duprat ; on lui a reproché d'avoir introduit la vénalité des charges, & ce peut être un mal, quoique le cardinal de Richelieu, qui a balancé le pour & le contre dans son testament politique, n'ait osé le décider. On lui reproche encore d'avoir fait sentir au roi qu'il étoit en son pouvoir d'augmenter les tailles, & de faire de nouveaux impôts ; d'avoir introduit la maxime, *qu'il n'est point de terre sans seigneur ;* maxime connue bien des siecles avant lui ; d'avoir irrité par des vues personnelles, la duchesse d'Angoulême contre le connétable de Bourbon ; enfin d'avoir voulu diviser l'intérêt du roi d'avec le bien public ; mais le grand grief contre ce magistrat, a été d'avoir enlevé au clergé & au peuple le droit d'élection de bénéfices, & d'avoir rendu le roi le maître de les conférer, en supprimant la pragmatique-sanction, & en établissant le concordat. Voilà ce que l'on ne pardonne point à sa mémoire, & ce qui l'a d'autant plus dé-

REMARQUES PARTICULIERES.

crié, que deux des plus respectables corps de l'état, le clergé & la magistrature, se sont réunis contre cette entreprise, comme la plus préjudiciable qui pût être, soit à la religion, soit à l'ordre public. Seroit-il permis, malgré de si forts préjugés, de hasarder quelques réflexions à ce sujet ? Il paroît que, pour le concordat, le roi n'a fait que recouvrer un droit que ses prédécesseurs avoient exercé sous les deux premieres races; qu'alors (plaidoyer de M. Talon) on n'alloit point à Rome demander des provisions de bénéfices : que les évêques disposoient de ceux qui vaquoient dans leurs diocèses, & que nos rois nommoient presque toujours aux évêchés, par cette raison, que le droit que tous les fidelles avoient au commencement de se destiner un chef, ne s'exerçant que difficilement en commun, & toujours avec beaucoup d'inconvéniens, doit passer en la personne du souverain, sur qui les sujets se reposent du gouvernement de l'état, dont l'église est la plus noble partie. Il est tout aussi vrai que le droit d'annate étoit un droit insolite & nouveau, que les papes acquéroient, non pas par le concordat, comme on l'a cru, car il n'y en est pas dit un seul mot, mais par une bulle qui le suivit de près, laquelle autorisoit la possession où les papes s'étoient mis de ce droit vers l'an 1316; ainsi donc le pape n'a donné à nos rois par le concordat, que ce qui leur appartient, au lieu que par la bulle les papes ont gagné ce qui ne leur appartenoit pas.

Mais est-ce bien là ce dont il s'agit dans la critique que l'on a faite du concordat ? Il me semble que non, & je trouve que la question se réduit à examiner si la pragmatique étoit nuisible à l'état, ou si au contraire le concordat en soi, tel qu'il est, & avec tous les inconvéniens qu'on y trouve, n'y est pas beaucoup plus utile. Or je crois qu'il seroit aisé de prouver que la pragmatique étoit remplie d'inconvéniens, & que le concordat est la forme la plus propre pour entretenir la tranquillité dans un état. La

REMARQUES PARTICULIERES.

La brièveté que je me suis prescrite ne me permet pas d'étendre ces preuves : ainsi je me réduis à dire, 1°. que le concordat est juste, en ce qu'il remet au roi le droit de nomination, puisque nos rois ont fondé la plupart des grands bénéfices, donc par conséquent la collation doit appartenir à leurs successeurs. 2°. Que le roi représentant la nation, c'est à lui d'exercer les droits qu'exerçoient les premiers fideles, & qu'ils lui ont remis lorsque l'église a été reçue dans l'état, pour prix de la protection que le roi accordoit à la religion. Je dis 3°. & c'étoit une des raisons du chancelier Duprat, que les élections étoient devenues une simonie publique, qui élevoit aux premieres places ceux qui avoient le plus de moyen de les acheter. 4°. Que les grands sieges étoient souvent remplis par des sujets de la lie du peuple, au lieu qu'à choses égales, la noblesse doit être préférée dans la distribution des dignités ecclésiastiques, pour deux raisons : la premiere, parce que plusieurs des grands bénéfices proviennent des biens de l'ordre de la noblesse ; la seconde, parce que les grands bénéfices donnant autorité aux évêques dans les villes de leurs dioceses, il est extrêmement important pour la sureté du royaume, que les rois choisissent ceux dont la fidélité leur est connue, & dont les talens s'étendent, non seulement aux choses de la religion, mais encore au maintien de la paix & de l'ordre public : *interest*, dit Gaguin, *reges nosse qui majores maximè ecclesias administrant, quarum ipsi tutores sunt.* Les Romains pensoient de même sur leurs augures : *ne ars tanta*, dit Cicéron, *propter tenuitatem hominum, à religionis autoritate abduceretur ad mercedem.* Que conclure de tout cela ? sinon que le concordat n'est pas d'une si dangereuse conséquence qu'on se l'imagina lorsqu'il fut publié. Les annates accordées aux papes ont pu & dû indisposer les esprits ; j'en conviens : (quoique les papes en eussent joui

depuis près de deux siecles, & que ce fût une foible compensation des droits qu'ils se sont arrogés, & auxquels ils renonçoient, tels que les mandats, les réserves, les expectatives, la prévention, la vacance *in curia*, *&c.*) mais si, dans la situation actuelle des affaires, nos rois ne pouvoient recouvrer le droit de collation qu'à ce prix, toute la question se réduira à savoir quel est le plus inconvénient pour le royaume, qu'il en coûte quelque argent dont la cour de Rome profite, ou que le roi soit privé d'un droit qui affermit véritablement son pouvoir, & qui met l'état à l'abri des troubles & des factions que les élections ont tant de fois excitées, & qu'elles exciteroient bien davantage dans des tems où la religion se trouveroit divisée par des opinions différentes : or, je pense que chaque forme de gouvernement ayant ses principes, celui par lequel subsiste un état monarchique, est que tout doit y concourir à la réunion de l'autorité dans une seule personne : l'état actuel de cette jurisprudence est l'édit de François I. de 1526. confirmé par Henri II. qui donne l'attribution au grand conseil. (*V.* l'histoire du Droit public ecclésiastique françois, 1737.)

Je voudrois avant de finir, dire encore un mot des croisades, dont j'ai déja tant parlé dans le cours de cet ouvrage : elles ne servirent pas peu à nos rois à se défaire de ces tyrans importuns, qui allerent porter au loin leur inquiétude, & laisserent l'état en repos. Mais, indépendamment de l'utilité que nos rois en retirent, il y a, ce me semble, du profit à les envisager en elles-mêmes, pour connoître les mœurs & la maniere de penser de ce tems-là.

Je ne parle pas du motif des croisades, que l'on ne sauroit assez respecter, mais dont l'exécution fut aussi mal concertée, parce qu'elle étoit peut-être impossible, que l'objet en étoit religieux & saint. Je dis seulement que nous trou-

REMARQUES PARTICULIERES.

vons dans les croisades une belle occasion de considérer les erreurs de l'esprit humain : rien n'est plus curieux, & rien n'est ensemble plus instructif que de voir comme tout devient passion dans les hommes ; & comme, jusqu'aux choses les plus saintes, ils savent tout tourner au profit de ces mêmes passions. Il s'en faut bien que la religion ait toujours été aussi épurée qu'elle l'est aujourd'hui ; la philosophie, que l'on soupçonne quelquefois, avec raison, de ne lui être pas favorable, quand elle entre dans des têtes mal disposées, lui sert merveilleusement, quand on ne l'emploie qu'à tirer des conséquences de principes qui ne sont pas de son ressort ; c'est ce qu'il est aisé d'appercevoir dans l'histoire de la religion : on voit dans des tems d'ignorance, c'est-à-dire, dans des tems où on ne raisonnoit point, une superstition grossiere regner à la place de ce culte d'esprit & de vérité qu'elle a établi. La religion chrétienne étoit devenue depuis le onzieme siecle un prétexte à toutes sortes d'abus & de crimes, & les Chrétiens des especes d'idolâtres, qui honoroient le vrai Dieu comme on honoroit autrefois les fausses divinités. La correction des mœurs & le sacrifice des passions n'entroient pour rien dans le culte que l'on rendoit, &, comme dans le paganisme, on croyoit avoir satisfait à tout après avoir rempli les exercices extérieurs de la religion. Ce n'est que depuis que l'on s'est mis à raisonner, que l'on a reconnu que les pratiques de religion ne sont rien sans la soumission de l'esprit & du cœur ; & ce progrès qu'a fait le raisonnement est si sensible, que même encore aujourd'hui il est aisé d'appercevoir la différence qu'il y a entre les peuples chrétiens, chez qui la philosophie a moins gagné, & ceux qui se sont mis à raisonner. En France, par exemple, il n'est pas douteux que la religion est plus connue que par-tout ailleurs, & que la superstition en est bannie ; les

REMARQUES PARTICULIERES.

mœurs n'y ſont peut-être pas meilleures; mais on ſait que l'on fait mal, & on n'y eſt plus dans l'erreur de croire que les actes publics de religion puiſſent payer pour les crimes, & que Dieu paſſe les uns en faveur des autres. Ce n'eſt pas que la philoſophie, par l'abus que l'on en a fait, ne ſoit coupable de bien de maux : je dis ſeulement que dès qu'une fois la philoſophie s'eſt ſoumiſe à la religion, la religion en eſt plus pure & plus éclairée. On n'auroit pas beau jeu aujourd'hui à nous venir propoſer les croiſades, & l'on ne perſuaderoit pas à des nations entieres, que le ſigne de la croix mis ſur la manche, & des voyages ou des guerres entrepriſes pour viſiter la terre ſainte ou pour la délivrer, miſſent en droit de ſatisfaire à toutes ſes paſſions.

C'eſt ce qu'on croyoit lorſque commencerent les croiſades. (M. l'abbé Fleuri, ſixieme diſcours ſur l'Hiſt. eccléſiaſt.) Les moines ennuyés de leurs cellules les quittoient; les femmes laſſes de leurs maris ſuivoient leurs amans; les ſeigneurs chargés de dettes vendoient les terres qui y étoient engagées, & tous partoient pour la terre ſainte, dans la ſécurité d'y trouver le pardon de leurs péchés. Ce devoit être un ſpectacle aſſez ſingulier, de voir partir un tas d'hommes & de femmes perdus de crimes, parmi leſquels le vrai chriſtianiſme étoit auſſi rare que la vertu, qui étoient dans la bonne foi de croire qu'ils combattoient pour la gloire de Dieu, & qui, chemin faiſant, s'abandonnoient aux plus grands excès, qui laiſſoient ſur les lieux de leur paſſage les traces ſcandaleuſes de leurs diſſolutions & de leurs brigandages, ou qui emportoient dans leur cœur le ſouvenir criminel des maîtreſſes qu'ils avoient laiſſées dans leur pays. Un poëte du tems (*Voyez* Fauchet, poëtes Franç. L. 2. ch. 17.) décrivit l'hiſtoire du châtelain de Couci, qui partit pour la croiſade, paſſionnément amoureux de la femme

REMARQUES PARTICULIERES.

d'un gentilhomme son voisin, c'est-à-dire, emportant l'adultere dans le cœur, & mourant dans le voyage, chargea un de ses amis d'embaumer son cœur, & le porter à sa dame, comme il fit : n'étoit-ce pas là de dignes fruits de pénitence ? Voilà comme on abuse de tout, & comme une entreprise sainte & respectable par son objet, devint un spectacle ridicule & scandaleux.

J'ajouterai un mot à ce sujet, qui, quoique hors de la matiere, sert à faire connoître quelle forme la religion avoit prise dans l'esprit des gens de guerre. « La Hire allant pour » faire lever le siege de Montargis, il trouva un chapelain » auquel il dit qu'il lui donnât hâtivement l'absolution; & » le chapelain lui dit qu'il confessât ses péchés : la Hire lui » dit qu'il n'auroit pas le loisir, car il falloit promptement » frapper sur l'ennemi, & qu'il avoit fait ce que gens de » guerre ont accoutumé de faire, sur quoi le chapelain lui » bailla l'absolution telle quelle; & lors la Hire fit sa priere » à Dieu, en disant en son gascon, les mains jointes : » Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire » autant que tu voudrois que la Hire fit pour toi s'il étoit » Dieu, & tu fusses la Hire; & il cuidoit, ajoute l'histo- » rien, très-bien prier & dire. »

Nous finirons ces remarques par deux articles curieux, qui sont l'affranchissement des serfs & l'établissement des communes.

Par rapport aux serfs, il paroît 1°. que les Francs n'ont point fait de nouveaux esclaves dans les Gaules. 2°. Que ces esclaves portoient les armes. 3°. Que les seigneurs en avoient la véritable propriété.

Bien loin que les Francs eussent faits de nouveaux esclaves dans les Gaules, il paroît au contraire que la maniere qu'ils introduisirent de traiter les serfs, étoit moins dure pour

REMARQUES PARTICULIERES.

eux & plus utiles pour leurs maîtres. « Les Germains, dit » Tacite, ne tiennent pas leurs esclaves, comme nous, dans » leurs maisons, pour les y faire travailler chacun à une » certaine tâche; au contraire, ils assignent à chaque es- » clave son manoir particulier, dans lequel il vit en pere » de famille : toute la servitude que le maître impose à l'es- » clave, c'est de l'obliger à lui payer une redevance qui » consiste en grains, en bétail & en peaux, ou en étoffes. » On voit par-là que la condition de ces serfs ressemble plus à celle de nos fermiers qu'à la condition des esclaves. Ces Germains ou Francs passerent dans les Gaules, & y porterent ces usages, que les Romains des Gaules n'avoient garde de ne pas imiter.

La condition des serfs y étoit bien différente. Le droit des seigneurs étoit tel, que tout leur en appartenoit. Si les serfs se marioient avec des femmes esclaves d'un autre seigneur, les enfans nés de ce mariage se partageoient entre les maîtres, comme auroit pu se faire le partage des bestiaux. Il y a plus, c'est que quelque respect que l'on eût alors pour les choses ecclésiastiques, un esclave ne pouvoit prendre d'engagement dans l'église sans le congé exprès de son seigneur. (Capit. L. 1. Art. 24. 28. 80. 113.)

Il y avoit donc dans notre France deux especes de serfs, ceux des Francs & ceux des Gaulois.

Mais tous alloient à la guerre, quoi qu'en ait pu dire M. de Boullainvilliers, qui, par un systême chimérique, a exclu tous les serfs du service des armes, & rendoit par-là plus de la moitié de la nation inutile à son prince & à l'état : « lorsque le Romain & le Barbare seront mandés pour » quelques expéditions, ils seront obligés d'amener au camp » avec eux la 10me. partie de leurs serfs, & de les y amener » bien armés, (loi des Visigots.) » Ces mêmes serfs étoient

REMARQUES PARTICULIERES.

aussi reçus pour combattre en champs clos, ainsi que cela se voit dans les chartres octroyées pour ce sujet par le roi Louis-le-Gros à l'église de chartres, & à l'abbaye de Saint-Maur des Fossés.

Par rapport aux affranchissemens, quoique le regne de Louis-le-Gros en soit la véritable époque, l'édit postérieur rendu à ce sujet par Louis Hutin, nous a paru si beau que nous l'avons choisi pour en donner l'idée. « Louis, par la » grace de Dieu, roi de France & de Navarre, à nos amés » & féaux.... comme selon le droit de nature, chacun » doit naître franc... Nous, considérant que notre royau- » me est dit & nommé le royaume des Francs, & voulant » que la chose en vérité soit accordante au nom... par dé- » libération de notre grand conseil, avons ordonné & or- » donnons que généralement par tout notre royaume.... » franchise soit donnée à bonnes & convenables conditions; » & pour ce que les autres seigneurs qui ont hommes de » corps, prennent exemple à nous de eux ramener à fran- » chise, &c. Donné à Paris le tiers jour de juillet, l'an » de grace 1315. »

Telle fut donc la jurisprudence du royaume. Le roi commença par affranchir ses serfs, pour en donner l'exemple aux autres seigneurs; mais de tels exemples deviennent des loix quand l'autorité s'affermit. « Il y avoit, dit Bouchel, lettre » A. affranchissement, quelques habitans du pays de Charo- » lois ou autres pays de Bourgogne, qui étoient sujets d'une » dame, & lui étoient serfs & main-mortes: ces habi- » tans prennent du roi lettres d'affranchissement, moyen- » nant finance qu'ils payent: la dame *quæ patrona erat*, » s'oppose, & dit que, *invitâ patronâ manumissio concedi* » *non potuit à principe*. Par arrêt prononcé en robbes rou- » ges par M. le président Seguier, le vendredi premier jour

» de juin 1571. fut dit que l'affranchissement tiendroit & » sortiroit effet, en payant par lesdits sujets l'indemnité à la » dame. » Ce qu'il faut remarquer, c'est que, quoique les serfs d'un seigneur obtinssent la liberté du roi, lorsque le roi les avoit affranchis, & que le seigneur fût tenu de confirmer cet affranchissement, il n'en étoit pas de même du serf que le seigneur avoit affranchi; il falloit le consentement du roi ou du seigneur supérieur, par la raison que ç'auroit été diminuer sa mouvance, faute de quoi le serf affranchi passoit dans la puissance du roi ou du seigneur suzerain. (*Brussel.*)

A dire vrai, il ne faut pas se faire une si grande idée de l'avantage que ces serfs tiroient de l'affranchissement, surtout dans les derniers tems; la servitude étoit alors si peu impérieuse, que même les hommes libres se choisissoient des seigneurs, quand ils n'étoient pas assez riches pour en être les vassaux, afin d'appartenir à quelqu'un, & de n'être pas un homme *sans aveu.* Louis Hutin prévoyant le cas où un esclave ne voudroit pas être affranchi, (*du Cange.*) ordonna aux commissaires nommés d'en tirer une somme en forme de subside.

Venons aux communes. Nos auteurs, dit Brussel, conviennent que Louis-le-Gros est le premier de nos rois qui ait accordé des communes aux villes, quoiqu'il paroisse quelques traces de privileges semblables, accordés par les rois de la seconde race, & que même auparavant les Gaulois en eussent joui du tems des Romains: il le fit dans la vue d'appaiser par-là les séditions qui pour lors étoient très-fréquentes, & sur-tout pour mettre les habitans de ces villes, en les unissant ainsi d'intérêt entr'eux, en état de se maintenir contre les grands seigneurs; aussi les communes ne furent établies par le roi que dans ses domaines & non dans les

REMARQUES PARTICULIERES.

villes des hauts ſeigneurs, ſi ce n'eſt dans Soiſſons, dont le comte n'étoit pas aſſez puiſſant pour s'y oppoſer.

Ces privileges étoient des charges *communes* qui donnoient aux villes, & quelquefois même aux bourgades, le droit d'avoir un ſénat, ou une aſſemblée compoſée de principaux citoyens nommés & choiſis par leurs concitoyens, qui veillât aux intérêts communs, levât les revenus de la ville, impoſât les tailles extraordinaires, rendît ou fit rendre la juſtice à ſes compatriotes, & qui tînt encore ſur pied une milice réglée où tous les habitans ſeroient enrôlés.

Quoique, par ce droit de communes, il ſemble que nos rois s'expoſaſſent à rendre les cités trop puiſſantes, ils remédioient par-là à un mal plus preſſant encore. Il étoit queſtion d'arrêter les entrepriſes des ſeigneurs; & les rois ne le pouvoient faire, dans un tems où il n'y avoit point de troupes réglées, qu'en leur oppoſant des forces de proche en proche: auſſi dès que les ſeigneurs furent réduits, nos rois ſe tournerent bientôt ſur ces villes qu'ils avoient rendu quaſi indépendantes, & leur reprirent pied à pied tous les privileges qu'ils leur avoient accordés; c'eſt ce qui ſe voit par la fameuſe ordonnance de Moulins, rendue par les ſoins du chancelier de l'Hôpital, où le roi, par l'article LXXI. ôte la connoiſſance civile des affaires entre les parties, aux maires, échevins, conſuls, capitouls & adminiſtrateurs des corps de ville, ce qui les dépouilloit de leur plus beau droit.

Les hauts ſeigneurs, ſinges de la royauté, n'avoient pas tardé à établir des communes dans les villes de leurs ſeigneuries, afin de défendre leurs vaſſaux comme le roi avoit voulu défendre ſes ſujets. Nous voyons une conceſſion faite par le comte de Champagne & de Brie en 1179. aux habitans de la ville de Meaux; mais on juge aiſément que les rois qui priverent de ces privileges les villes de leur domaine,

REMARQUES PARTICULIERES.

ne ménagerent pas davantage les villes des seigneurs particuliers.

Toutes ces matieres peuvent paroître à présent assez indifférentes. Les choses ont si fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui du royaume de France à l'Empire, qu'il y en a eu des deux premieres races à la troisieme, & qu'il y a encore plus loin de Hugues-Capet à nous, pour la forme du gouvernement, qu'il n'y en avoit de Clovis à Hugues-Capet. Cependant, il faut convenir que tout homme qui sera curieux de remonter à la source de nos loix ou de nos usages, ou qui voudra se former une idée générale de notre histoire, aimera à repasser sur ces tems éloignés, comme on aime à voir d'anciennes tapisseries, qui nous rappellent les modes & les coutumes de nos peres.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

CETTE table renvoie aux années & non pas aux pages ; on n'y a pas compris les noms qui sont dans les colonnes, parce qu'ils sont aisés à trouver sans ce secours, lorsqu'il y a cependant des faits compris dans les colonnes, alors on renvoie à la page. Comme au mot *scrutin*, on met *pag.* 351. on renvoie pareillement aux remarques qui terminent les trois races, pour les faits qui y sont contenus. Ainsi au mot *Monarchie*, je renvoie à la page 46. & au mot *Terres Saliques*, à la pag. 117. Quand deux chiffres sont séparés par une barre-, on y doit comprendre tous les chiffres qui sont entre deux, 1580-84. Il faudra chercher à 80 81 82 83 84. Lorsque les chiffres sont sous le même siecle, je ne répéte point les premiers chiffres ; ainsi quand j'ai dit 1600. je continue 01 02 03. ce qui veut dire, 1601 1602 1603. On a presque toujours renvoyé au regne de chaque roi, en marquant son nom : par exemple, *charlemagne*, on dit, *voyez à son regne*, sans quoi, si l'on avoit voulu rappeller dans une table toutes les actions de chaque roi, ç'auroit été répéter l'Abrégé même : mais, comme ordinairement les actions remarquables ont pour objet une bataille, un siege, un traité, une ordonnance, &c. on retrouvera tous ces faits sous chacun de ces articles.

BO

BR

PO

PR

PR

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, des Additions à *l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France* : il m'a paru qu'elles ne pouvoient qu'ajouter un nouveau prix à cet Ouvrage, dont le mérite est universellement reconnu. A Paris, ce 15 Février 1766. GIBERT.

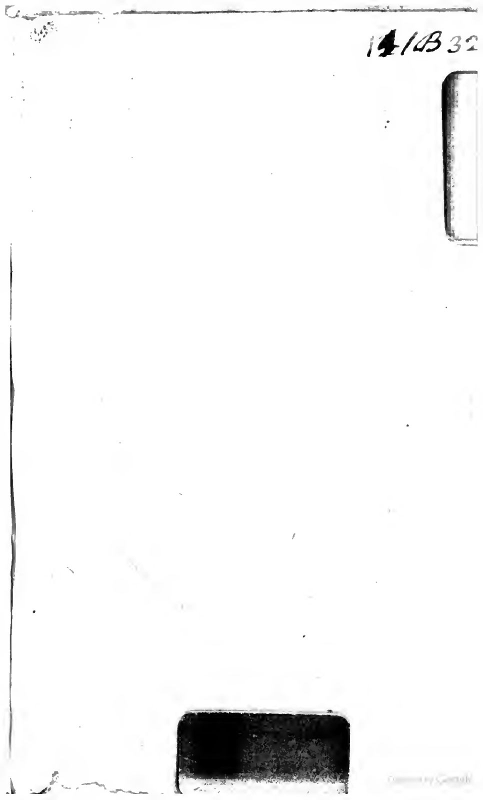
PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé Laurent-François PRAULT, Libraire, nous a fait exposer qu'il desireroit faire réimprimer & donner au Public *l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par M. le Président Henault, avec des Additions*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de renouvellement de privilege pour ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *douze* années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi de réimprimer ou faire réimprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ;

que la réimpression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilege ; qu'avant de l'exposer en vente, l'imprimé qui aura servi de copie à la réimpression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de Lamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit sieur de Lamoignon & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le sieur de Maupeou ; le tout à peine de nullité des présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le seizieme jour du mois de décembre, l'an de grace mil sept-cent soixante-sept, & de notre regne le cinquante-troisieme. Par le Roi en son Conseil. *Signé* LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1696, fol. 313, *conformément au Réglement de 1723. qui fait défenses, art. XLI. à toutes personnes de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement ; & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'article CVIII du même réglement. A Paris ce 22 Décembre 1767.*

Signé, GANEAU ; Syndic.


14/B 32

